14.8.29f

COLLECTION

UNIVERSELLE,

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME LVI.

A LONDRES,

Et ſe trouve à PARIS,

RUE ET HOTEL SERPENTE.

1790.

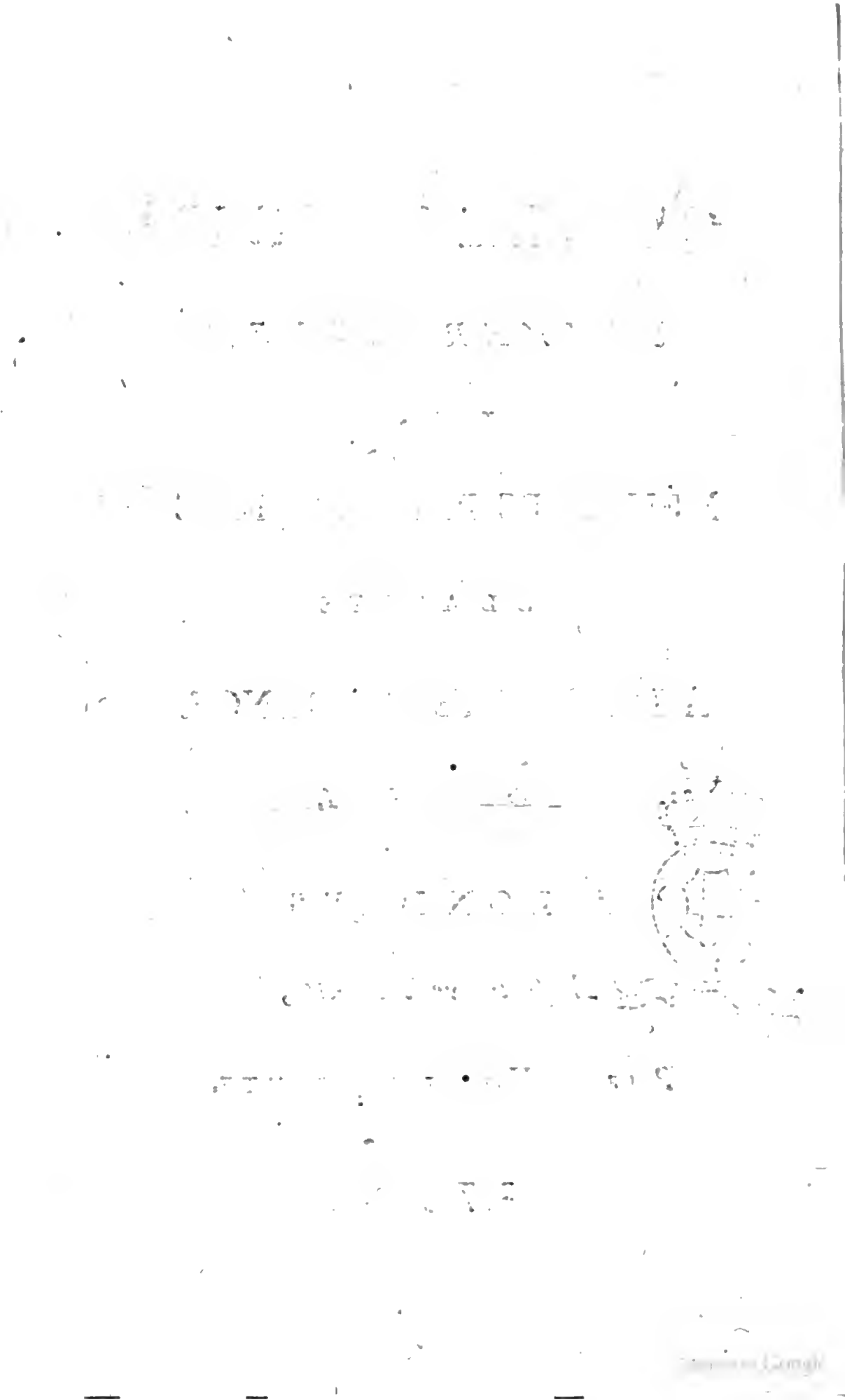

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME LVI.

CONTENANT les Mémoires de PIERRE-VICTOR PALMA CAYET.

XVIe SIECLE.

IL paroît chaque mois un Volume de cette Collection, auſſi réguliérement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souſcription pour douze Volumes à Paris, eſt de 54 livres pour les nouveaux Souſcripteurs, à dater du premier Décembre 1788, & de 48 livres pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poſte, payeront de plus 7 livres 4 ſols.

Il faut s'adreſſer à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris, & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MEMOIRES 1589.

DE

VICTOR PALMA CAYET,

OU

CHRONOLOGIE NOVENAIRE,

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LA GUERRE

SOUS LE REGNE DU TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE HENRY IV.

AFFIN de mieux entendre en quel eſtat eſtoient les affaires des Pays-Bas en ceſte année, il ne ſera hors de propos de faire un petit recit de ce qui s'y eſt paſſé aux années precedentes. Après la mort advenuë l'an 1584 à Chaſteauthierry, de M. le Duc d'Anjou, frere du Roy, qui avoit eſté declaré & receu dans Anvers Duc de Brabant & Comte de Flandres, & de celle du Prince d'Orange, aſſaſſiné un mois après dans Delfr, lequel eſtoit Capitaine general, & Gouverneur des Provinces & villes qui avoient ſecoué le joug de l'Eſpagnol aux Pays-Bas, les Eſtats Generaux deſdites provinces & villes ſe trouverent ſur la

1589. fin de ladite année bien troublez, pour eſtre deſtituez de Prince & de Gouverneur. Toutesfois pour reſiſter aux puiſſans efforts du Roy d'Eſpagne, ils nommerent pour leur Gouverneur & Capitaine General, le Prince Maurice, ſecond fils dudit feu Prince d'Orange, aagé ſeulement de dix-huit ans, & pour ſon Lieutenant le Comte de Hohenloo.

Le Prince de Parme, Lieutenant general pour le Roy d'Eſpagne, ayant prins Dendermonde, receu Gand par accord, aſſiegé Anvers, & eſtant maiſtre de la campagne, donna merveilleuſement à penſer auxdits Eſtats, leſquels après pluſieurs aſſemblées pour ſe reſoudre à qui ils ſe devoient donner, ſçavoir, ou à la Couronne des Roys de France, dont la plupart de leurs provinces avoient de tout temps relevé, comme en eſtant Seigneurs & Princes Souverains, & auxquels les Comtes de Flandres & d'Artois avoient toujours fait hommage, juſques au dernier Empereur Charles V, ou bien de ſe donner à la Couronne des Roys d'Angleterre. Leur reſolution fuſt longue, pour ce que les uns ſouſtenoient pour la France, les autres pour l'Angleterre. Les affections d'un party & d'autre eſtoient fondées ſur pluſieurs raiſons d'Eſtat. Enfin ils reſolurent de ſe donner à la France, & non à l'Angleterre, pour ce que la Royne n'avoit point de ſucceſſeur aſſeuré, & que

la France n'en manquoit jamais par l'ordre ancien 1589.
du Royaume, auquel le premier Prince du ſang ſuccede toujours, & auſſi que le Roy de Navarre qui eſtoit le ſucceſſeur du Roy de France, eſtoit de leur religion.

En ce meſme temps leſdits Eſtats envoyerent vers la Royne Elizabeth d'Angleterre, la ſupplier de leur donner ſecours : mais elle ayant eu advis que les Deputez deſdits Eſtats s'eſtoient acheminez en France pour s'offrir au Roy, y envoya le Comte d'Erby, Prince du ſang royal d'Angleterre, tant pour confirmation d'amitié avec le Roy, que pour luy apporter l'ordre de la Jartiere, & pour luy recommander la cauſe des Pays-Bas, laquelle elle conſeilloit d'embraſſer pour beaucoup de raiſons, qu'elle luy fit propoſer.

Le 12 Fevrier l'an 1585, le Prince d'Eſpinoy portant la parole comme chef deſdits Deputez des Eſtats Generaux, en l'audience que le Roy leur donna, luy dit, *qu'il pluſt à Sa Majeſté les prendre tous, eux & leurs Provinces & Communautez, comme ſes ſubjets & vaſſaux, qu'ils deſiroient eſtre, & que ſous certaines bonnes conditions ils eſtoient preſts de s'obliger à luy : ſans aucune reſtriction ny reſerve, meſme de la Hollande & Zelande qu'ils avoient autrefois accordée au Prince d'Orange & à ſes hoirs, laquelle reſer-*

1589. *vation ils avoient recognu avoir eſté le ſeul motif de la jalouſie conceue contr'eux par le Conſeil de feu Monſieur, frere de Sa Majeſté, & leur dernier Duc.*

Ces Deputez furent receus benignement, & donnerent leurs propoſitions par eſcrit : mais le Roy d'Eſpagne qui vit que le Roy pouvoit, en acceptant ceſte offre reduire ſous ſa puiſſance les Pays-Bas, pratiqua par intelligences pluſieurs Princes & Seigneurs en France, pour faire une Ligue, ſur les pretextes que nous avons dits cy-deſſus, & traita avec eux, & leur bailla de l'argent.

Le Roy qui eſt adverty de ces pratiques faites par l'Eſpagnol en ſon Royaume, fut conſeillé de ne ſe meſler nullement des affaires des Pays-Bas ; & de n'innover rien en la paix qu'il avoit avec l'Eſpagne : ce fut pourquoy il leur fit reſponſe, *qu'il ne les pouvoit recevoir ſous ſa protection, ny ne leur pouvoit donner ſecours en aucune façon, & ne vouloit enfraindre la paix entre la France & l'Eſpagne.* Mais quoyque Sa Majeſté reſcriviſt depuis au Roy d'Eſpagne & au Duc de Parme, & leur mandaſt qu'il avoit refuſé l'offre des Flamans : les Eſpagnols ne laiſſerent de continuër leurs pratiques en France, & ont entretenu par le moyen de leurs doublons la rebellion d'une partie des François contre leur Roy, qui par ce moyen

a toujours eu du depuis la guerre juſques à ſa mort. 1651.

Ainſi les Flamans refuſez par le Roy de France, eurent recours à la Royne d'Angleterre : laquelle, après pluſieurs raiſons & difficultez diſputées en ſon Conſeil, ne les voulut recevoir pour ſubjets & vaſſaux : mais elle ſe declara bien Protectrice des Pays-Bas reſtez en l'Union generale, ſçavoir de la Hollande, Zelande, Utrecht, Friſe, & autres Pays unis ; & ce ſous certaines conditions. Les principales eſtoient, que leſdits Eſtats luy delivreroient pour l'aſſeurance des deniers qu'elle desfrayeroit pour l'entretien de l'armée qu'elle envoyeroit ez Pays-Bas, les places de Fleſſingue, Rameken, & la Briele : ce qu'ils firent le 29 d'Octobre ; & ainſi la Royne d'Angleterre fuſt declarée Protectrice deſdits Eſtats, où elle envoya le Comte de Leyceſtre, fils du Duc de Northumbellant avec une armée, lequel y fuſt declaré Gouverneur General de la part de ladite Royne ; & ainſi le Prince Maurice ſe deſmit de la charge de Capitaine General que les Eſtats luy avoient donnée après la mort de ſon pere.

Le Comte de Leyceſtre fuſt receu fort magnifiquement par toutes les villes de Hollande, & des autres Provinces unies : mais voulant tenir abſolument le gouvernement de toutes leurs affaires, il s'engendra entre luy & leſdits Eſtats une inſi-

1582. nité de jalouſies, & des desfiances ſi grandes, que tout alla de mal en pis pour eux. Or le Duc de Parme, dez le mois d'Aouſt en 85, avoit pris Anvers, & chaſſé ceux du party des Eſtats hors de Bruxelles, & de pluſieurs villes qu'ils tenoient: pluſieurs meſme de la Nobleſſe deſdits Eſtats s'eſtoient racommodez avec le Roy d'Eſpagne; & en l'an 86, ledit Duc de Parme continuant ſes exploicts, avoit reprins Grave, Venloo, Nuys, & pluſieurs autres places: cependant que le Comte de Leyceſtre eſtant à Utrecht, vouloit executer ſon premier deſſein de cognoiſtre de toutes choſes concernant l'Eſtat des Pays-Bas, & ayant fait mettre priſonniers quelques-uns dudit Conſeil d'Eſtat des Provinces-Unies qui luy avoient eſté ordonnez pour Conſeillers; & ce ſuivant leurs privileges & libertez qu'ils diſent avoir: ce qui fuſt un commencement de la haine qu'ils luy porterent, & qui continua à cauſe qu'il donna aux Anglois les principaux eſtats & charges de la guerre, dont les Seigneurs qui avoient toujours eſté affectionnez à la maiſon de Naſſau, s'en plaignirent.

Sur la fin de l'an 86, ledit Comte de Leyceſtre eſtant mandé par la Royne d'aller en Angleterre, il s'y en retourna: peu après qu'il y fuſt, les Eſtats des Provinces-Unies eſcrivirent à la Royne pluſieurs plaintes touchant ſon gouverne-

ment ; & du depuis la Royne pour eſtre mieux 1589.
informée de tout, envoya à la Haye en Hollande le ſieur de Burchort, & quelques ſiens Conſeillers, pour entendre & appaiſer ces differents : mais les plaintes des Eſtats furent augmentées par la perte du grand fort de Zurphen, & de Deventer que deux Anglois rendirent à l'Eſpagnol, leſquels ledit Comte de Leyceſtre y avoit mis pour y commander : ce qui fuſt ſuivy par la reddition auſſi de la ville de Gueldres par un Eſcoſſois que le Comte de Leyceſtre avoit eu envie de deſapointer de ſon regiment ; & pour combler le boiſſeau de l'infortune des Eſtats, le Duc de Parme mit le ſiege devant l'Eſcluſe.

Or les Eſtats qui s'eſtoient aſſemblez à la Haye au mois de Fevrier en ceſte année 1587, pour remedier à leurs affaires, créerent Gouverneur General, le Prince Maurice en l'abſence du Comte de Leyceſtre, avec commandement à tous leurs gens de guerre (& non à ceux de la Royne d'Angleterre) de luy obeyr. Le Prince Maurice, & le Comte de Hohenlo penſant deſtourner le ſiege de l'Ecluſe, font une courſe en Brabant, & portent le feu par où ils paſſent : tout cela n'eſtoit aſſez pour faire lever le ſiege au Duc de Parme ; les Eſtats avoient bonne volonté, mais ils n'eſtoient aſſez forts d'eux meſmes ſans le ſecours d'autruy.

1589. La Royne d'Angleterre, jugeant par le ſiege de l'Eſcluſe que le Duc de Parme avoit ſes deſſeins tournez pour ſe rendre maiſtre des villes & ports le long des coſtes de la mer de Flandres, & que cela luy importeroit de beaucoup : y envoya du ſecours promptement, lequel y entra : plus, elle fit lever nouvelles troupes, & renvoya aux Pays-Bas le Comte de Leyceſtre, lequel arrivé en Zelande penſant recouvrir l'honneur que l'on luy avoit intéreſſé par les plaintes qu'aucuns des Eſtats avoient faites de ſes deportements, entreprint de ſecourir l'Eſcluſe par mer, & d'aſſaillir le Havre occupé par l'Eſpagnol : mais les Capitaines Zelandois mal volontaires en ſon endroit furent cauſe que ſon deſſein ne fuſt executé : nonobſtant ceſte deſobeyſſance, il va à Oſtende, & eſpere ſecourir par terre l'Eſcluſe. Avec cinq mille hommes de pied, il tire vers le fort de Blankeberghe, qu'il aſſiegea avec deux pieces de campagne : Le Duc de Parme en eſtant adverty, avec une partie de ſon armée luy vint au devant, & le Comte de Leyceſtre le ſentant approcher leva ſa batterie, & ſe retira dans Oſtende, mais ſon arriere garde fuſt très mal traitée par le Duc de Parme, qui peu après ceſte retraite receut l'Eſcluſe à compoſition.

Ceſte perte augmenta de beaucoup les murmures entre le Comte de Leyceſtre & les Eſtats ; & en l'Aſſemblée generale qui fuſt tenuë à Dordrecht,

de toutes les Provinces unies, pour accorder leurs differents, & donner un bon ordre à l'advenir, on luy presenta par escrit, quelle estoit l'authorité des Estats des Pays-Bas, & quelle devoit estre sa charge de Gouverneur general. Mais au contraire de se pouvoir accorder, le Comte de Hohenlo refusa d'obeyr audit Comte de Leycestre : & ceste assemblée se finit par apologies & invectives qu'ils firent imprimer les uns contre les autres : & continuerent tellement, que Leycestre se voulut emparer de Leyden pour la Royne d'Angleterre : l'entrepriſe descouverte & les entrepreneurs desadvouez dudit Comte, furent executez par justice : Mais de plus en plus les divisions & partialitez se continuerent entr'eux, & la Royne fust contrainɛte de rappeller du tout Leycestre en Angleterre : lequel obeyssant à ce commandement, partit le 14 Novembre de Zelande, & se rendit incontinent à Londres. 1589.

Les Estats, & la plus-part de leurs gens de guerre, resolus de n'obeyr plus à Leycestre, comme à leur Gouverneur, se trouvent en nouvelle peine, car les Capitaines de plusieurs places fortes ne veulent recognoistre d'autre Gouverneur que luy. Ils sont tous à la veille de jouër des cousteaux les uns contre les autres : ce qui eust esté un grand advantage pour l'Espagnol, qui cependant entretenoit la Royne d'Angleterre d'un accord, & mesme les Deputez

1589. d'une part & d'autre ſe trouverent à Bourbourg en Flandres : mais n'ayans peu rien faire, l'on ne parla plus en Angleterre que de ſe preparer à ſe deffendre contre la grande armée que l'on dreſſoit en Eſpagne pour la venir envahir.

Le Duc de Parme d'autre coſté faiſoit fouyr des nouveaux canaux en Flandres & y faiſoit faire une ſorte de navires à fond plat, appellés Pleytes pour en garnir les villes maritimes de Dunquerke & Nieuport, & auſſi affin de s'en ſervir pour ſe joindre à l'armée d'Eſpagne. Bref, les préparatifs de ceſte grande armée ſervirent de beaucoup aux Eſtats des Provinces unies, pour reprendre leur authorité. Car quelques-uns ont eſtimé que le voyage que fit en ce temps-là l'Admiral Haward en l'Iſle de Valchren avec dix navires de guerre, n'eſtoit que pour ſe ſaiſir du Prince Maurice, accuſé en la Cour d'Angleterre par le Comte de Leyceſtre, & par le ſieur de Ruſſel, de s'eſtre voulu rendre maiſtre de Fleſſinghe, & d'eſtre la cauſe avec ceux qui le ſupportoient, des executions à mort que l'on avoit faites à Leyden, & de ce qu'ils tenoient comme aſſiegé Medemblyk, & declaroient ennemis tous ceux qui portoient de l'affection aux Anglois : mais le Prince à l'arrivée de l'Admiral ſe retira viſtement à Middelbourg, & en partit à l'inſtant pour s'en aller en la flotte des navires de guerre que les Eſtats entretenoient devant le fort de Lilloo, où ledit ſieur Admiral

envoya vers luy deux ſiens parens, pour luy dire qu'il avoit charge de la part de la Royne de traiter avec luy, affin de faire mettre bas toutes les deffiances & jalouſies. Le Prince s'en excuſa honneſtement d'y aller, & fit reſponſe que ces accords ſe devoient faire avec les Eſtats generaux, & non avec luy. Peu après il reſcrivit à la Royne pluſieurs plaintes touchant ſes terres patrimoniales occupées par ceux qui ſe diſoient ſerviteurs de Sa Majeſté : & ſurtout contre les accuſations de Ruſſel, dont il la ſupplioit luy en faire faire reparation. 1589.

La Royne conſiderant le danger de toutes ces deffiances, voyant l'armée navalle d'Eſpagne ſi proche, & qu'elle ne pouvoit la repoulſer & conſerver l'eſtat de ſes pays que par une union avec ſes voiſins, & auſſi pour ſe ſervir des navires de guerre des Eſtats, reſpondit fort courtoiſement au Prince, & deſadvoüa tous ceux qui voudroient ſe couvrir du manteau de ſon ſervice ; & pour davantage appaiſer ces partialitez, elle envoya la reſignation du gouvernement de Leyceſtre, qui fuſt publiée par toutes les villes de l'obeyſſance des Eſtats.

Ainſi les Eſtats ayans repris leur premiere authorité, reſtablirent auſſi le Prince Maurice en ſes gouvernements de Hollande, & de toutes les Provinces unies, en ſon Admirauté, & en ſon eſtat de Capitaine general de toute leur gend'ar-

1589. merie : lequel en ceſte qualité a mis à fin beaucoup de beaux exploits militaires, comme il ſe peut voir à la ſuitte de ceſte Hiſtoire.

Apres que le Duc de Parme, qui eſtoit à Dunquerke avec une belle armée, penſant ſe joindre à la grande flotte d'Eſpagne, euſt entendu pour certain que les vents & le mauvais temps de la mer ſe joüoient de toute ceſte grande armée d'Eſpagnols, & que n'oſans repaſſer dans la manche d'Angleterte où ils avoient eſté ſi bien canonnez, ils prenoient leur chemin pour, en tournoyant l'Eſcoſſe & l'Irlande, reprendre la route d'Eſpagne : Ce Prince donc voyant qu'il n'euſt ſçeu rien executer du deſſein que le Roy d'Eſpagne avoit contre l'Angleterre, ſans ceſte grande flotte, n'y elle ſans luy, ramena ſon armée de Flandres en Brabant, & alla pour aſſieger la ville de Berg ſur le Soom : mais voulant s'emparer de l'Iſle de Ter-tolen, le Marquis de Renty & le Comte Octavien conduiſans huit cents hommes à la faveur de deux mille mouſquetaires qui eſtoient ſur la digue de Berg, furent contraincts de ſe retirer, apres y avoir perdu quatre cents hommes. Le Duc voyant qu'il n'avoit peu prendre ceſte iſle, ſans laquelle il ne pouvoit empeſcher le Prince Maurice de ſecourir par mer ceux de Berg, il voulut tenter d'avoir ceſte place par la practique de Batfort Eſcoſſois, qui luy devoit livrer le grand fort qui eſtoit à la teſte de Berg :

ayant lequel il euſt facilement peu ſe rendre maiſtre 1589.
de ceſte ville : mais Batfort en ayant adverty les chefs de la garniſon, on luy joüa d'une double entrepriſe, & trois mille ſoldats choiſis de ſon armée, que Batfort avoit introduits dans le fort, furent durement traictez par le canon, & par les mouſquetades que l'on tiroit au travers d'eux, en teſte, & en flanc : & ceux qui ſe penſoient ſauver furent tellement canonnez à dos, par ceux de la ville, que peu s'eſchapperent.

Le Duc apres ceſte perte leva ſon camp : & le repartit par les garniſons pour le reſte de l'Hyver : le Comte Charles de Mansfel en ce meſme temps aſſiegea Vathendouk, qu'il prit, & Bonne ſe rendit auſſi apres un long ſiege. Ces deux priſes ſervirent de conſolation aux Eſpagnols de leurs pertes paſſées.

Cependant le Prince & les Eſtats n'avoient autre deſſein que de s'aſſeurer & reſtablir en leur premiere authorité. Les partiſans des Anglois y furent quelque peu plus doucement traictez que ne furent les François à Anvers, quand feu Monſieur le Duc fuſt contrainct d'en ſortir : & toutesfois leurs Hiſtoriens ont meſme eſcrit : que ſi les ſoldats des garniſons Angloiſes (que la force & la preſence du Prince Maurice fit venir à la raiſon) ne ſe fuſſent voulu contenter, & que Leyceſtre n'euſt bien-toſt remis ſon gouvernement ez mains des Eſtats

1589. Generaux, il en fuſt advenu plus grand mal. Auſſi apres que les garniſons Angloiſes de la Vere & d'Arnemuyden furent appaiſées par argent, le Prince Maurice y alla, & prit poſſeſſion de ſon Marquiſat de la Vere.

Le 7 d'Octobre auſſi le Comte de Mœurs qui tenoit le party du Prince & des Eſtats ſe trouva dans la ville d'Utrecht, où un tumulte populaire s'eſleva contre les partiſans Anglois : en ceſte eſmotion le Capitaine Cleerhagen pourveu du gouvernement de Gorcun par le Comte de Leyceſtre, y fuſt percé de part en part au travers du corps : le dit Comte de Mœurs ſe ſaiſit du Capitaine Terlo Eſcoutete d'Utrech, & du Bourgmaiſtre de Deventer, & s'aſſeura de ceſte ville, où depuis il fit rappeller les Bourgeois, que les partiſans du Comte de Leyceſtre avoient bannis de la ville, & reünit tous les Trajectins en l'Union avec les Holandois & les autres provinces confederées.

Au commencement de l'an 89, le Prince Maurice deſira de ravoir Gertuydemberghe, ville du domaine de la maiſon de Naſſau, dans laquelle le Comte de Leyceſtre avoit mis un Gouverneur & garniſon à ſa devotion : ils avoient eſté appaiſez comme ceux de la Vere avec une ſomme d'argent, toutesfois on ne les ſçeut tirer dehors, comme on avoit fait ceux-là : & prirent pour pretexte qu'ils n'eſtoient pas du tout payez : à l'inſtigation

d'un d'entr'eux appellé Neus ils ſe mirent à courir & piller les navires & les marchands qui trafiquoient. 1589.

Le Prince & les Eſtats ſe reſouldent pour monſtrer un bon exemple d'obeyſſance à toutes leurs garniſons, de chaſtier ces mutinez, & d'aſſieger ceſte place par mer & par terre : ce qu'ils firent au commencement d'Avril, & la battirent de telle furie, qu'en deux jours ils firent breche ſi raiſonnable, que ceux de dedans demanderent à compoſer : ce qui leur ayant eſté accordé & les articles dreſſez, le Prince penſant le lendemain les ſigner, l'eau devint en ceſte nuit-là ſi haute, que ledit Sieur Prince fuſt contraint d'enlever meſme ſon canon : ce que voyant les aſſiegez, ils remparerent la breche, & ne voulurent plus de compoſition, voyant le ſiege levé à cauſe des eaux. Les habitans de Dordrecht voiſins de Gertuydemberghe, taſcherent lors par belles offres & promeſſes de raccommoder ces garniſons mutinées : mais ils aymerent mieux s'accommoder avec le Duc de Parme qui eſtoit venu juſques à Breda, & avoit campé ſon armée au meſme lieu d'où les eaux avoient fait retirer le camp du Prince. Les articles de la compoſition dreſſez tant pour les habitans, que pour la garniſon, (laquelle receut quinze mois de paye, avec permiſſion de ſe retirer où ils voudroient, ou bien de prendre les armes

1589. pour l'Eſpagnol) Jean Winkelvelde, & Charles Honning, chefs deſdites garniſons, ſortirent & demeurerent au ſervice de l'Eſpagnol, riches du butin qu'ils avoient fait dans ceſte place, laquelle ils livrerent ainſi au Duc de Parme : lequel après ceſte reddition envoya le 23 d'Avril une partie de ſon armée ſous la conduite de Charles de Mansfeld pour aller s'emparer d'aucuns Chaſteaux vers Boſleduc, & ſur la riviere de Meuſe, pluſieurs deſquels il rangea à la devotion de l'Eſpagnol : mais eſtant campé devant la ville de Heiſdem il fuſt contraint d'en lever le ſiege, & faire place au ſecours que leur envoyoit le Prince Maurice. Voilà tout ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable ez Pays-Bas juſques au 8 de May que le Prince de Parme, s'en alla au pays du Liege boire de l'eau des fontaines de Spa, à cauſe de ſon indiſpoſition que l'on diſoit proceder de poiſon par la meſchanceté de ſes ennemis; car en ce temps il fuſt contraint d'envoyer le Preſident Richardot en la Cour d'Eſpagne pour ſe juſtifier de ce qui avoit eſté dit & eſcrit contre luy au Roy d'Eſpagne par pluſieurs Eſpagnols, & par le ſieur de Champigny : l'accuſans de n'avoir fait ſon devoir lors que la flotte d'Eſpagne eſtoit auprès de Calais : ny en la Conference de Bourbourg avec les Anglois : & qu'il avoit eſté ſeul la cauſe de la perte de tant de ſoldats à Berg ſur le Zoom, ayant

ayant fait ceſte entrepriſe contre l'advis du Conſeil de guerre, qui eſtoit près de luy. Mais toutes ces accuſations s'en allerent en fumee. Richardot luy rapporta d'Eſpagne l'ordre de ce qu'il devoit faire à l'advenir, & la continuation de ſes gouvernements : Champigny pour s'exempter de tumber ſous ſa puiſſance fuſt contraint de ſortir des Pays-bas, & ſe retirer en la Comté de Bourgongne. 1589

Il eſt temps que nous retournions voir ce qui ſe paſſoit en France. Nous avons dit qu'après que le Duc de Mayenne ſe fuſt retiré du fauxbourg de Tours, le Roy fit advancer le Roy de Navarre à Boiſgency, avec toutes ſes troupes. Auſſi-toſt qu'il y fuſt, il envoya tous les ſiens à la guerre : Chaſteaudun fuſt incontinent ſurpris par le Capitaine Lorges : le ſieur de Chaſtillon fuſt par luy envoyé avec deux cents chevaux, & trois cents arquebuziers pour une entrepriſe ſur Chartres : mais voicy ce qu'il en advint le dix-huitieſme May.

Les troupes de cavalerie de la Picardie, que conduiſoit le ſieur de Saveuze, Gouverneur de Dourlens, pour aller trouver l'armée de Monſieur de Mayenne, s'eſtoient venuës loger à Liplantin, à quatre lieuës & demie de Chartres, & à deux lieuës & demie de Bonneval. Sur le bruit que le ſieur de Lorges avoit battu l'eſtrade

1589. le jour d'auparavant vers Bonneval, le ſieur d'Arclinville, Gouverneur de Chartres pour l'Union avec ſa compagnie, partit de Chartres pour s'y acheminer, & pour y mettre des gens de guerre dans l'abbaye : mais eſtant près de Bonneval il rencontra vingt Gentils-hommes menez par le ſieur de Fouquerolles, qui eſtoient pour coureurs de la troupe de Monſieur de Chaſtillon, leſquels ſans marchander le chargerent ſi rudement que ſix des ſiens eſtans demeurez ſur la place, il ſe retira, & s'en alla ſauver à Liplantin où il donna l'alarme au ſieur de Saveuze, qui incontinent fit monter tous les ſiens à cheval.

Le ſieur de Chaſtillon pourſuivant ſon chemin pour aller vers Chartres, & ayant paſſé deux bonnes lieuës outre Bonneval, deſcouvrit d'une grande demi-lieuë le ſieur de Saveuze & toutes ſes troupes à cheval. Les uns & les autres s'approchent, & chacun des chefs ſe mit à la teſte de ſa troupe. Dans celle de Saveuze eſtoient les compagnies des ſieurs des Broſſes compoſées de ſix à ſept vingts Gentils-hommes, & c'eſtoit toute l'eſlite de la Nobleſſe de Picardie du party de l'Union, en nombre de trois cent chevaux, avec vingt-cinq ou trente arquebuſiers.

Dejà le ſieur de Chaſtillon changeoit le pas au trot pour les recevoir, Charbonniere & Harambure avec leurs compagnies de chevaux legers

eſtoient ſur la gauche de l'autre coſté. Quand 1585
Saveuze jetta devant ſes arquebuſiers & ordonna ſa troupe de lanciers en haye, puis vint ſans ſe desbander un grand quart de lieuë au pas, alors les trompettes ſonnerent à la charge des deux coſtez, & le ſieur de Chaſtillon ayant fait une petite alte pour attendre ſon arquebuſerie, l'ayant miſe en ſon lieu, & fait deux hoſts de ce qu'il avoit de cavalerie, prend la charge, où Saveuze vint fort bravement, & print le gallop de trente pas, ſes arquebuſiers faiſant leur ſalve tout à cheval d'aſſez près. L'infanterie du ſieur de Chaſtillon les reçeut, qui après avoir tiré leurs premieres arquebuſades, ſe meſla durant la charge dedans toute ceſte cavallerie, où ils tuërent force chevaux de coups d'eſpées dedans les flancs, & s'y en perdit trois d'entr'eux ſeulement. Saveuze qui d'abordade avoit la teſte tournée contre les chevaux legers, print ſur la droite, & chargea de telle furie le ſieur de Chaſtillon, que ſes premiers rangs furent rompus, luy chocqué & porté par terre, & huit ou dix Gentils-hommes des ſiens coururent ceſte meſme fortune. Les ſieurs des Broſſes chargerent le ſieur de Chaſtillon en flanc tout d'un temps, en ſorte que le reſte de ſa troupe fuſt fort esbranlée. Tandis que le ſieur de Chaſtillon & ceux qui avoient eſté renverſez avec luy s'eſtans relevés combattoient à pied, Harambure

1589. qui menoit la compagnie de chevaux legers du Roy de Navarre, auprès duquel s'eſtoit rangé Fouquerolles, chargea Saveuze & les ſiens de telle furie, qu'il les perça. Après que le combat euſt eſté longuement opiniaſtré, & que les Picards penſoient toujours ſe pouvoir rallier (ce qu'ils ne peurent faire) ils furent tellement chargez, qu'il y demeura plus de ſix vingts Gentils-hommes morts ſur la place, & les fuyards furent chaſſez plus d'une grande lieuë, où il en fuſt encor tué quelque ſoixante. Entre quarante Gentils-hommes priſonniers, ſe trouva le ſieur de Saveuze, bien bleſſé, & le ſieur de Forſeville, leſquels furent menez par le ſieur de Chaſtillon à Boiſgency où eſtoit le Roy de Navarre: mais Saveuze ayant ſceu la mort des ſieurs des Broſſes, & de tant d'amis qu'il perdit en ceſte charge, ne voulut endurer que ſes playes fuſſent panſées; dont il mourut.

Le Roy de Navarre envoya incontinent ledit ſieur de Chaſtillon au Roy luy porter l'advis de ceſte rencontre, avec les deux cornettes qui y furent gaignées, lequel trouva Sa Majeſté à Chaſtelleraut, qui receut ceſte nouvelle avec joye, & dit aux ſiens en particulier, *j'ay ſouvenance* d'avoir dit, quand Chaſtillon ayma mieux ſe faire voye par les armes en ſa retraite de l'armée des Reiſtres, que non pas de me rendre ſes drapeaux,

qu'il avoit du courage, & de la valeur pour s'eſtre 1589
ſauvé de ceſte meſlée; & que s'il eſtoit Catholique, j'eſtimerois un jour qu'il me feroit ſervice. Je voudrois qu'il le fuſt. Les deux ſervices qu'il m'a faits depuis quinze jours ne ſortiront jamais de ma memoire, celuy-cy, & celuy-là qu'il me fit aux fauxbourgs de Tours. Puis ſe tournant vers Bellanger Jacobin, il luy dit, noſtre Maiſtre, taſchez à me faire ce ſervice. Bellanger s'y employa depuis, il y eut quelques commencements de Conferences pour ceſt effet à Tours, mais rien n'en reüſſit, le ſoin des armes en fuſt la cauſe.

La tranſlation du Parlement de Paris à Tours fuſt publiée au commencement d'Avril en la ville de Poictiers. Pluſieurs habitans penſoient que comme leur ville avoit eſté une fois la retraite du Parlement, qu'elle le devoit encor eſtre à ceſte fois-cy: l'Eveſque de Poictiers de la maiſon de Saint Belin, le ſieur de Boiſſeguin, Gouverneur du chaſteau, le Vicomte de la Guierche ſon gendre, & un Cordelier nommé Protaſius, affectionnez au party de l'Union, affin de faire eſmouvoir le peuple contre le Roy, ſe ſervirent de trois ſubjets: que le Roy ne leur vouloit point de bien, puis qu'il avoit mis ſon Parlement à Tours, & non à Poictiers. Qu'il avoit fait trefve avec le Roy de Navarre contre ſon Edit d'Union,

1589. & qu'il eſtoit excommunié par le Pape, leur ville eſtant une des ſix nommées par Sa Sainteté pour faire la publication du monitoire contre Sa Majeſté : ceſte ville eſtoit preſque eſgalement diviſée en deux partys, le Roy y avoit de bons ſerviteurs, qui le ſupplierent de s'y tranſporter ; & luy manderent que ſa preſence ſeroit l'aſſeurance de leur ville à ſon ſervice, & qu'ils s'empareroient de quelques portes affin de luy donner plus ſeure entrée : ce fuſt ce qui fit acheminer le Roy à Poictiers, & commander au Mareſchal de Biron, au Comte de la Vauguyon, & à pluſieurs Seigneurs qui avoient levé des troupes en Guyenne, de s'y rendre : ce qu'ils firent, & luy auſſi : mais au lieu de trouver les portes ouvertes, eſtant dans les fauxbourgs, il trouva que ceux de l'Union s'eſtoient rendus maiſtres de la ville, & de toutes les portes : Protaſius ſçachant que le Roy eſtoit dans les fauxbourgs, y fit tirer quelques coups de canon, ſans effet : le Roy voyant ceſte rebellion ſe retira à Chaſtelleraut, où pluſieurs habitans, tant de la Juſtice qu'autres, que l'Union mit hors de Poictiers, le vindrent trouver ; du depuis il en transfera le Siege Preſidial, qui eſt le plus beau de toute la France, à Niort, où ils ſe retirerent tous ; & le Poictou fuſt alors diviſé en deux partis : comme fuſt auſſi la Guyenne ; car en meſme temps la ville d'Agen,

l'une auſſi de ſix villes nommées pour la publi- 1589.
cation dudit monitoire, ſur les pretextes de ceux de Poictiers, ſuivant les intelligences pratiquées de longue main par le ſieur de Villars, Eveſque d'Agen, & par le ſieur de Montluc, ſe declara de l'Union; & les habitans mirent dehors leur ville le ſieur de Saint Chameran, Seneſchal d'Agenois, & tous les Royaux. Blaye, où commandoit le ſieur de Luſſan, ſe declara auſſi de ce meſme party: Bourdeaux, la ville capitale où eſt le Parlement de la Gaſcogne, par la conduite du Mareſchal de Matignon, fuſt conſervé au ſervice du Roy, lequel affin de maintenir la ville en paix, en fit depuis ſortir les Jeſuites, leſquels il envoya faire leur demeure à Saint Macary: la ville de Limoges penſa auſſi ſe mettre de l'Union, & en euſt eſté ſans l'ordre qu'y mit Monſieur le Comte de la Voûte, fils de Monſieur de Ventadour: bref toutes ces Provinces furent lors fort affligées en ceſte diviſion de partis.

Si-toſt que le Roy fuſt à Tours, de-retour de ſon peu heureux voyage de Poictiers, il receut les nouvelles de la deffaite du Duc d'Aumalle, & de toutes ſes troupes qui avoient aſſiegé la ville de Senlis pour l'Union, dont il fit rendre graces à Dieu dans l'Egliſe Saint Gatian, où le *Te Deum* fuſt chanté: or affin d'entendre mieux comment Senlis fuſt aſſiegé, & par qui; comment il fuſt de-

1589. livré du ſiege, & qui ce fuſt qui le fit lever, il eſt beſoin de ſçavoir comment Senlis ſe declara du party du Roy.

Monſieur de Mayenne devant que partir de Paris pour aller en Touraine, avoit donné ordre que toutes les places à dix lieuës autour de Paris euſſent fait le ſerment de l'Union : meſme Monſieur de Roſtin ayant tenu près de deux mois la ville de Melun pour le Roy, la rendit enfin à l'Union : ſi bien qu'il n'y avoit plus que le chaſteau du bois de Vincennes, auquel de tous les ſeize quartiers de Paris par chacun jour (ainſi que nous avons dit) eſtoit envoyé pour la garde des advenues dudit Chaſteau, la Colonnelle de chacun deſdits quartiers avec mille ou douze cents hommes, eſtimant prendre ceſte place à faute de vivres. Et affin que les affaires de l'Union fuſſent plus aſſeurées, ils reſolurent que le Duc d'Aumalle demeureroit en l'Iſle de France & en Picardie, cependant que le Duc de Mayenne iroit contte le Roy en Touraine, pour donner ordre ſi quelqu'un s'eſmouvoit dedans ou autour de Paris, & qu'en ce faiſant rien ne pourroit traverſer leurs deſſeins : mais il en advint tout autrement. Le Duc de Mayenne ne ſe fuſt ſi-toſt acheminé vers la Touraine, que les ſieurs de Givry, la Grange-le-Roy, & autres Seigneurs s'eſleverent du coſté de la Brie ; de l'autre coſté en l'Iſle de France, ſur

la fin du mois d'Avril, Monſieur de Thoré) frere 1589
de Monſieur de Montmorency, par l'intelligence qu'il eut dans Senlis s'empara de ceſte place, où les ſieurs de Fontenay, de Mouſſy, le Baron de Bondy, & bien cent Gentils-hommes du pays, & quatre cents hommes de pied ſe jetterent incontinent, reſolus avec tous les habitans de Senlis de tenir pour le Roy.

Senlis n'eſt qu'à dix lieuës de Paris : la reduction de ceſte ville au party du Roy eſtonna les Pariſiens ; trois jours qu'ils furent à ſe reſoudre, comme ils devoient reprendre ceſte place, donna le loiſir au ſieur de Thoré de l'envitailler & munir. Celuy qui s'achemina des premiers pour faire les approches à Senlis, fuſt le ſieur de Mayneville, Gouverneur de Paris pour l'Union. Monſieur d'Aumalle s'y rendit preſque auſſi-toſt, avec quatre mille hommes, tant de cavalerie, que d'infanterie : pluſieurs Pariſiens y accoururent, & autres de pluſieurs endroits des villes proches dudit party de l'Union, ſi qu'il s'y trouva en peu de temps de cinq à ſix mille hommes aſſiegeans, en bonne conche. Le cinquieſme May deux canons & une coulevrine, avec poudres & boulets, partirent de Paris ſous la charge de Brigard, Procureur de l'Hoſtel-de-Ville : mais ne ſe trouvant gens de guerre pour les conduire promptement, la compagnie Colonelle d'Aubret allant en garde

1589. au bois de Vincennes ſuivant ſon ordre, au lieu de tourner par la Greve eſtant au bout du Pont-Noſtre-Dame, fuſt conduite droit par la porte Saint Martin, au Bourget, où le canon & les munitions les attendoient, & ainſi au lieu d'aller à Vincennes, ils allerent conduire le canon à Senlis, où ils arriverent le lendemain Samedy au ſoir. De prime arrivée ils ſaluërent la ville d'un coup de canon, & les aſſiegez furent ſommez de ſe rendre, leſquels firent reſponſe qu'ils y adviſeroient le lendemain ; ſur ceſte reſponſe il courut pour nouvelles à Paris, qu'ils offroient une quantité d'argent, pour ſauver leurs vies, & le pillage de la ville : ce n'eſtoit qu'un vau de ville, & eſtoit ce que les aſſiegez avoient le moins en intention : auſſi leur reſponſe ne fuſt autre, qu'ils conſerveroient leur ville pour le ſervice du Roy. Pendant ce pour parler le ſieur d'Armentieres arriva de Compiegne, qui entra dans la ville de Senlis avec quelques chevaux, & y apporta meſme quelques poudres. Or la ville de Compiegne qui n'eſt diſtante de Senlis que de huit lieuës, s'eſtoit maintenuë en l'obeyſſance du Roy ; & quoyque les principales villes de Picardie, ſe fuſſent monſtrées fort affectionnées au party de l'Union : il ſe trouva pluſieurs bonnes places, qui ſe tindrent en leur devoir. Du long des coſtes de la mer, Calais & Bologne ſervirent de retraite aux Royaux de ces coſtez-

là. De l'autre coſtez Saint Quentin ſur la Somme, 1589.
& ſur la riviere d'Oiſe, Compiegne, Chauny, & la Fere, ſervirent de retraite à Monſieur le Duc de Longueville, au ſieur de Humieres, au Comte de Chaunes, au ſieur d'Eſtrée, au Vicomte d'Auchy, & autres Seigneurs : les places du Caſtellet & de la Capelle en Tieraſche, ſervirent pour faciliter le ſecours que ces Seigneurs, & leſdites villes pourroient tirer des villes de la Champagne & des frontieres qui tenoient encor pour le Roy, ou favoriſoient ſon party, & avoir entre eux une communication ; ce qui ſucceda fort heureuſement alors pour le ſervice du Roy ; car Monſieur de la Nouë, qui avoit pris en charge la deffenſe des terres de la Ducheſſe de Bouillon, après la trefve accordée avec le Duc de Lorraine, & ladite Ducheſſe, vint trouver Monſieur le Duc de Longueville à Saint Quentin, ſuivant le commandement qu'il en receut du Roy, & amena avec luy pluſieurs Gentils-hommes & Soldats qui avoient durant ces troubles toujours pratiqué les armes ez guerres de Sedan & Jamets : toutes ces choſes advinrent aſſez heureuſement en ces pays-là pour le ſervice du Roy : ſi bien que d'Armentieres eſtant envoyé de Compiegne à Senlis, il aſſeura les aſſiegez d'un prompt ſecours : tous les Royaux de ceſte province monterent incontinent à cheval pour ſecourir Senlis, & le rendez-vous leur fuſt donné à Com-

1589. piegne, où le ſieur de Givry & autres Seigneurs de la Brie ſe trouverent auſſi : cependant le Duc d'Aumalle adverty de ceſt amas de gens de guerre, mande à tous les partiſans de l'Union de ces quartiers-là de le venir trouver à ce ſiege : le ſieur de Balagny avec la Cavalerie de Cambray, & autres troupes levées promptement ez villes du party de l'Union en Picardie, s'y vint rendre avec ſept pieces de canon, ſçavoir, ſix qu'il avoit priſes à Peronne, & une à Amiens : les aſſiegez ſur la nouvelle de ſa venuë, & de tant de pieces de canon, firent une ſortie de cent chevaux, avec cinquante deſquels Armentieres reprint la campagne pour advertir le Duc de Longueville (qui eſtoit arrivé à Compiegne) du beſoin que les aſſiegez avoient d'un prompt ſecours.

Le Duc d'Aumalle ayant fait commencer la batterie avec dix pieces de canon le Mercredy 17 May au matin, penſoit emporter ceſte ville de force devant que le ſecours fuſt approché ; & quelques gens de guerre eſtimant que la breſche fuſt raiſonnable pour un aſſaut, le donnerent avec telle confuſion, ſans l'ordonnance dudit Duc d'Aumalle, qu'ils en furent repoulſez avec perte.

Mais ſur le midy de ce meſme jour, le Duc d'Aumalle eut advis que le Duc de Longueville eſtoit party de Compiegne : ſes eſpions luy rap-

porterent avec aſſeurance qu'il n'avoit que mille chevaux, & trois mille hommes de pied, ſans aucune piece de canon : ils diſoient vray, car le Duc de Longueville fit faire alte à Verbery, & ſçachant bien que les eſpions ne manqueroient point de rapporter qu'il n'avoit point de canon, ne le fit partir de Compiegne que quelque temps après luy, affin que le Duc d'Aumalle l'eſtimaſt plus foible qu'il n'eſtoit. En attendant ſon canon à Verbery, il fit aſſembler tous les Seigneurs, & leur dit, *Meſſieurs, quand chacun de vous conſiderera à quoy tend ceſte affaire, & de combien elle importe au Roy & à toute la France en general, je ne doute point qu'il n'y en aura pas un d'entre vous qui n'eſtimera heureuſe la journée en laquelle il reſpandra ſon ſang, pour une ſi bonne occaſion : toutes choſes ſe doivent faire par conſeil ; quoyque je ſois voſtre General, j'ay commandement exprès de Sa Majeſté, qu'ez affaires de la guerre, j'uſe du conſeil de Monſieur de la Nouë, nul d'entre vous n'ignore les grandes charges militaires qu'il a exercées, & deſquelles il eſt venu heureuſement à bout : c'eſt pourquoy en ceſte journée ſi importante à toute la France, je le ſupplie de prendre la conduite & la diſpoſition de ceſte petite armée : quant à moy je lui obeyrai comme ſoldat, & je vous ſupplie tous de faire ce qu'il ordonnera.* 1589.

Tous les Seigneurs ſur un reffus que fit Mon-

1589. ſieur de la Nouë d'accepter ceſte charge, le ſupplierent de la prendre, & d'obeïr à la propoſition de Monſieur de Longueville, & que quant à eux qu'ils ne manqueroient point d'obeïſſance, & d'executer ſon commandement en ceſte journée. Ainſi Monſieur de la Nouë, preſſé de prendre ceſte conduite, l'accepta, & le canon arrivé de Compiegne, ayant diſpoſé de l'ordre & comme devoient cheminer toutes les troupes, eſtant au-devant d'icelles il leur parla en ceſte ſorte, *Meſſieurs, les bons chefs ont leur eſpoir non en une confuſe multitude d'hommes, mais en la vaillance & vertu d'une petite troupe de combattans hardis & courageux : le nombre de nos ennemis eſt grand, nous en avons à combattre deux contre un, pour ce qu'ils ſont deux fois autant que nous : mais je vous vois tous François, & tous en bonne volonté de faire paroiſtre aujourd'hui le devoir que vous devez au Roy & à la France contre une multitude de rebelles, & contre une armée ramaſſée parmi la lie du peuple, qui ont changé l'aune de leurs boutiques en lances, ſe preſumant d'eſgorger la Nobleſſe, & piller leurs maiſons à la campagne, auſſi bien qu'ils ont fait dans les villes en leurs ſeditions populaires ; & ſur ceſte preſumption ont oſé ſous la conduite de perſonnes qui n'eurent jamais aucun bonheur à la guerre, aſſieger Senlis, Senlis, Meſſieurs, qui eſt une place, aſſiſe*

que je vous parle franchement, en laquelle à pre- 1589.
ſent giſt le ſalut de toutes les Provinces de France qui ſont de deçà la Seine; car ſi elle n'eſt ſecouruë par vous, & qu'il faille que l'ennemi la reprennne, je vous dis que outre la perte des bons François qui ſe ſont jettez dedans pour la deffendre courageuſement, & l'injure grande qu'en recevra noſtre Roy, vous vous pouvez aſſeurer que le peuple des villes rebelles vous fera la guerre plus cruelle qu'auparavant, & qu'il faut que vous faſſiez eſtat, ô Nobleſſe, de n'avoir plus de maiſons & de chaſteaux aux champs que le peuple ne pille & abatte, ainſi qu'ils ont desjà fait en pluſieurs lieux. Je vous ai dit que l'ennemi eſtoit en plus grand nombre que nous, il eſt vrai, mais je vois à voſtre gaillardiſe, qu'il n'y a pas un d'entre vous qui euſt à combattre deux de ces rebelles en particulier, qu'il ne s'en promiſt d'en avoir la victoire: l'ennemi ſe fie au nombre de ſes hommes, & j'eſpere avec la grace de Dieu, que nous ne ſerons en peine de combattre homme à homme, mais que ſuivant tout l'ordre qui nous ſera donné, en combattant à tout outrance vous vous ferez voie par le milieu des eſcadrons ennemis, leur paſſerez ſur le ventre, & jouyrez de leurs deſpouilles, & outre le profit que vous ferez de vos priſonniers, vous aurez pour butin tout le bagage de ſes nouveaux ſoldats.

Toute ceſte petite armée, voyant l'opinion que

1589. leur conducteur avoit d'elle, marcha ſi allaigrement, que l'on euſt dit qu'elle alloit à quelque beau feſtin. Avec Monſieur de Longueville eſtoient pluſieurs Seigneurs & Capitaines, entr'autres les ſieurs de Humieres, de Givry, de Bonnivet, de Meſvilier, & de la Tour. Arrivez à demi-lieuë de Senlis, marchant tous en bon ordre pour s'ouvrir le chemin avec les armes, Monſieur d'Aumalle adverty de leur venuë, ſe reſolut d'aller audevant: il eſtimoit, ſelon le rapport des eſpions qu'ils n'euſſent point de canon, ce fuſt pourquoy il prejugea qu'avec ſa cavalerie ſeule il eſtoit aſſez fort pour desfaire tout ce ſecours: mais il ſe trompa, car ayant mis d'un coſté le ſieur de Mayneville avec de belles troupes de cavalerie, de l'autre le ſieur de Balagny avec ſes cinq compagnies de Cambraiſiens & de Walons, & luy tenant le milieu avec pluſieurs compagnies de cavalerie, marchant en aſſez belle ordonnance, il alla droit pour deffaire le Duc de Longueville. La Nouë qui le voit venir, le contemple, & fait faire alte: il avoit rangé les troupes royales de ceſte façon, le Duc de Longueville avec un eſcadron de cavalerie tenoit la bataille entre deux gros d'infanterie qui avoient chacun deux pieces de campagne; & à l'un de leurs coſtez eſtoit la cavalerie de Sedan, avec laquelle ſe rengea ledit ſieur de la Nouë;

Nouë ; & de l'autre, les compagnies de cavalerie 1589
des garniſons de la Capelle & du Caſtelet.

Si-toſt qu'ils eurent veu leur ennemy de loin, ils boüilloient dans l'ame de venir aux mains : la Nouë va d'eſcadron en eſcadron leur dire, *je vois bien*, Meſſieurs, que l'on n'a que faire de vous exhorter au combat : mais ayez un peu de patience, vous voyez auſſi bien que moi le mauvais ordre que tiennent nos ennemis : vous les voyez branſler, laiſſez-les venir, ils ſont à nous, je vous en aſſeure ſur ma vie ; & aurons meilleur marché d'eux que je n'euſſe jamais penſé. Auſſi autant que l'ordre & l'obeyſſance fuſt grande de ce coſté-cy, autant le deſordre & la confuſion eſtoient du coſté de l'Union, ce qui fuſt cauſe de leur deſroute. Balagny avec la cavalerie de Cambray, alla pour entamer le combat, mais eſtant à deux cents pas des Royaux, l'infanterie royale s'ouvrit, & l'artillerie qui eſtoit au milieu d'eux perça tout outre ſon bataillon de Cambreſiens, qui pour le grand nombre qu'elle en renverſa furent contraints de s'eſcarter, & reculer un peu arriere : le Duc d'Aumalle qui avoit creu qu'ils n'avoient point de canon fuſt aſſeuré du contraire par le ſon qu'il en ouyt : ce qui fuſt cauſe qu'il reſolut de le gaigner, & commanda au ſieur de Mayneville d'aller à la charge, & au ſieur de Balagny de s'y acheminer, & que luy s'y en alloit auſſi : ils donnerent tous en

1589. meſme temps ; l'infanterie royale s'eſtant derechef ouverte, le canon fit encor jour au travers de leurs troupes, & nonobſtant cela eſtant advancez à cinquante pas près des Royaux, ils ſe trouverent encore ſaluez d'un nombre de mouſquetaires que l'on avoit rangés aux flancs de la cavalerie, ce qui fuſt cauſe de la mort d'une grande quantité de chevaux, & du renverſement de beaucoup de cavaliers, leſquels en meſme temps ſe trouverent chargez de tous coſtez par la cavalerie royale ; & alors la meſlée fuſt grande, & le combat quelque peu opiniaſtré : mais les gens du Duc d'Aumalle incontinent commencerent à prendre l'eſpouvante ; les Royaux la teſte baiſſée pourſuivirent leur pointe, & en meſme temps ceux de la ville de Senlis qui voyoient le combat de deſſus leurs murailles ſortirent, & renverſerent les premieres barricades : l'eſpouvante eſtant au camp de l'Union, ce ne fuſt plus qu'une deſroute generale : le Duc d'Aumalle & Balagny ne pouvant retenir les fuyards, furent contraints de les ſuivre, & ſe ſauver tous deux bleſſez, d'Aumalle à S. Denis, & Balagny à Paris. Les dix canons, les boulets, & toutes leurs munitions de guerre furent gaignez : les ſieurs de Mayneville & de Chamois furent trouvez morts au champ du combat, avec deux mille autres, pluſieurs en fuyant furent meſme tuez par les payſans, & d'autres ne ſe

purent retirer des mareſcages qui ſont auprès de 1589
l'Abbaye de la Victoire. Les victorieux entrerent dans Senlis, où Monſieur de Longueville fit rendre graces à Dieu dans l'Egliſe Noſtre-Dame; après que l'on fuſt retourné de la chaſſe des fuyards, toutes les troupes furent logées aux villages d'alentour. Quelques-uns remarquerent lors de Monſieur de la Nouë, qu'ayant conduit une telle entrepriſe à une heureuſe fin, & recognu qu'il n'y avoit plus d'ennemis en campagne, il ſe retira en ſon quartier, où ayant en une cour fait ranger quelques pierres pour s'aſſeoir, & manger de ce que ſes gens avoient apporté dans ſes paniers, pluſieurs Seigneurs & Capitaines le vindrent trouver, il les pria de s'aſſeoir comme luy, tous le gratifient de l'honneur de ceſte victoire, luy s'en excuſe, & leur dit, qu'elle appartenoit à leur General, & non à luy : puis luy ayant demandé que c'eſt qu'ils feroient, il leur dit, Meſſieurs, je m'en vais avec vous à Senlis où Monſieur de Longueville vous dira, & à vous & à moi ce qu'il faut que nous faſſions.

Les Pariſiens ſe trouverent merveilleuſement eſtonnez de ceſte deffaite, l'on leur faiſoit accroire que ce n'eſtoit qu'une petite deſroute : le ſieur de Balagny au lieu de Maineville, fuſt eſtably Gouverneur de Paris; & Monſieur d'Aumalle receut les fuyards à S. Denis, avec reſolution de deſ-

1589. fendre ceſte place en cas d'un ſiege : mais le dix-neuvieſme de May, cependant que Monſieur de Longueville & le ſieur de la Nouë, allerent renvitailler le chaſteau du bois de Vincennes, le ſieur de Givry fit ſaluër la ville de Paris de pluſieurs volées de canon. Ce qui occaſionna Madame de Montpenſier de reſcrire à Monſieur de Mayenne qui eſtoit devant Alençon, à ce qu'il revînt en toute diligence, ce qu'il fit : mais cependant que ledit Duc de Longueville, & les Seigneurs qui l'accompagnoient, allerent recueillir les Suiſſes en Bourgongne, qu'amenoit Monſieur de Sanſy, il print en Brie le chaſteau de la Grange-le-Roy, & quelques autres chaſteaux, & puis s'en alla aſſieger Montereau-Fautyonne, que le Duc d'Eſpernon avoit pris, lequel après ceſte priſe, s'eſtoit retiré à Blois, & celuy qu'il y avoit laiſſé dedans rendit Montereau audit Duc de Mayenne, qui depuis s'en retourna à Paris pour ſe preparer à ſe deffendre contre le Roy, ainſi que nous dirons cy-après.

Ces deux grandes diſgraces que receut l'Union les dix-ſept, & dix-huitieſme de May, hauſſerent de beaucoup le courage aux Royaux : le Roy de Navarre, comme nous avons dit, eſtoit lors à Boiſgency ; le 22 May il en reſcrivit à ceux d'Orleans, & leur mandoit, qu'il eſtoit bien marry en s'approchant ſi près d'eux d'eſtre contraint de leur

monſtret l'effroi & les incommoditez que la 1589
guerre apportoit. Et après leur avoir remonſtré qu'ils n'avoient point eu encor de crainte, ny de neceſſité qui puſſent excuſer ny la priſe de leur armes, ny leur rebellion ; il leur dit, *c'eſt vous donner des* peurs trop vaines, de vous perſuader que noſtre Roy le plus Catholique qui fuſt jamais, vous contraigne à quitter voſtre Religion Catholique : trop eſlongné de vous menacer, que moi, je le feray. Je ne ſuis point voſtre Roy, je ne le ſerai (s'il plaiſt à Dieu) jamais. Quand j'y ſerois appellé je ne ſerois pas ſi peu ſage, que je ne fuye toutes occaſions qui peuvent apporter la guerre civile & diviſion en un Royaume. Or je ſuis bien aiſe de vous en pouvoir parler de ſi près, & ſi voſtre voiſin. Vous avez veu, il n'y a que deux jours Mercredy & Jeudy dernier, les commencements de benediction que Dieu envoie ſur nos armes à Senlis, & ici auprès de Bonneval, à la veuë des deux plus grandes villes de France : jettez les yeux là-deſſus, ce n'eſt point à vous à debattre contre voſtre Roy, s'il a eu occaſion ou non de punir Monſieur de Guiſe. Il y en a eu en France autresfois, d'auſſi grande maiſon que luy, plus honteuſement traitez, pour qui neantmoins les peuples n'ont point pris la mauvaiſe querelle. Les Souverains ne rendent qu'à Dieu ſeul compte de leurs Sceptres ; c'eſt à nous à y obeïr quand les

1589. choſes ſont faites. Jamais vous ne vous trouverez bien d'un ſi mauvais fondement ; que ſi vous vous plaignez qu'on vous vouluſt donner des Gouverneurs, ou mettre une garniſon qui vous fouleroit, qu'on vous voudroit faire des citadelles, & autres telles choſes : (combien que ce ſoient plaintes ordinaires de toutes villes, qui ne ſont pas loiſibles en un Royaume bien paiſible, & en un Eſtat bien obeïſſant, neantmoins les deſordres du noſtre les ont renduës plus recevables. Quand vous ne deſireriez que cela, j'ai peu de credit auprès du Roy, Monſeigneur, mais je me fais fort qu'oubliant vos fautes il l'accordera, ſi vous vous mettez en voſtre devoir de le recognoiſtre & de luy demander pardon. Et de ceſte façon vous n'aurez point peur qu'autre que vous-meſme vous contraigne à quitter voſtre Religion, qu'autre vous baſtiſſe des citadelles que vous-meſme, qui ſerez vous-meſme voſtre garniſon.

Ainſi le Roy de Navarre taſchoit par eſcritures de ramener ceſte ville en ſon devoir, mais il n'y avoit rien de tel en leur cœur. Deux jours après il partit de Boiſgency, & ayant fait vingt-cinq lieuës, il arriva à Tours : donnant le bon-ſoir au Roy, il luy dit, qu'il ne falloit plus tarder là, & qu'il falloit ſuivre Monſieur de Mayenne qui s'en retournoit en haſte aſſeurer les Pariſiens de leur

eſtonnement. Sur ceſt advis, le Roy commanda au 1582.
Mareſchal de Biron de faire advancer toutes les troupes vers Boiſgency, & les faire paſſer du coſté de la Sologne : tous les Royaux s'y rendirent incontinent ; les munitions de guerre y furent conduites avec les ſix canons qu'avoit ramenez Monſieur de Nevers de l'armée de Poictou (lequel au commencement d'Avril eſtoit party de Tours pour s'en aller à Nevers, & ne fuſt point en ceſte armée :) la Royne fuſt conduite à Chinon ; Meſſieurs les Cardinaux de Vendoſme & de Lenoncour, Monſieur le Garde des Seaux, & autres Seigneurs du Conſeil, furent laiſſez à Tours pour donner l'ordre requis à tout ce qui s'y pourroit eſmouvoir : ainſi le Roy ayant ordonné à la ſeureté de quelques Provinces de ces quartiers-là, preſt à partir de Tours, joyeux de tant d'heureux ſuccez, receut encor une traverſe de fortune : il avoit envoyé, comme nous avons dit, Monſieur le Comte de Soiſſons en Bretagne, pour y commander ; car la ville de Rennes s'eſtoit d'elle-meſme remiſe du party royal, & pluſieurs Seigneurs avoient levé des troupes de cavalerie & d'infanterie, leſquelles amaſſées & conduites par un chef, & unies en un corps d'armée, euſſent donné de la peine au Duc de Mercœur : mais il en advint autrement ; car Monſieur le Comte de Soiſſons partant d'Angers avec une troupe de trois

1589. cents chevaux, accompagné du ſieur de Lavardin, du Comte d'Avaugour, & autres Seigneurs, pour aller d'une traite à Rennes, qui en eſt diſtant de vingt deux grandes lieuës : ſur l'advis que receut Monſieur de Mercœur de ce voyage, il ſe reſolut de le traverſer en ce paſſage : il manda tous les partiſans de l'Union de ces quartiers-là, leſquels ſe rendirent à Angry : Vicques meſme qui avoit tant remué en la baſſe Normandie, s'y trouva, avec ſes troupes. Ainſi aſſemblez, à huit lieuës d'Angers, ils faillirent de rencontrer ledit ſieur Comte de Soiſſons, ce que n'ayant pu faire, ils le ſuivirent dix grandes lieuës : mais il paſſoit ſi roide, que deſeſperez de l'aconſuivir, ils adviſoient à ſe retirer, quand le Duc fuſt adverty, que ledit ſieur Comte n'avoit point paſſé Chaſteaugyron, & qu'il y logeoit : ce qui eſtoit vray, car ſur l'advis qu'on luy avoit donné de loger dans ce bourg, pour rafraiſchir ſes gens d'une ſi grande traite, & qu'il y pouvoit demeurer en ſeureté, n'eſtant diſtant de Rennes que de trois lieuës, d'où on tireroit des forces baſtantes pour empeſcher le Duc de Mercœur quand il voudroit entreprendre quelque choſe, il y logea : ce que le Duc ayant ſçeu, il commanda à Vicques de prendre la pointe droit à Chaſteaugyron, & qu'il le ſuivroit : ils marcherent ſi diligemment, qu'ils y arriverent, & ayant tué quelques ſentinelles,

entrerent dans le bourg, où le peu de loiſir qu'ils 1589.
donnerent audit ſieur Comte de ſe rallier avec les ſiens, qui eſtoient desjà tous deſcendus de cheval & logez, fuſt cauſe que nonobſtant ſa grande réſiſtance qu'il leur fit, ils le prirent priſonnier avec le ſieur d'Avangour, & autres Seigneurs. Le ſieur de Laverdin avec avec quelques-uns des ſiens ſe ſauva à Rennes.

Le Duc de Mercœur voyant en ſa puiſſance un Prince du ſang de France ſon priſonnier avec le Comte d'Avangour, l'un des quatre principaux Barons de Bretagne, (leſquels il envoya mettre ſous bonne conduite dans le chaſteau de Nantes) penſant que cette deffaite donneroit de la crainte à ceux de Rennes, s'en approcha à demi-lieuë, & les ayant envoyé ſommer, ils ne lui reſpondirent qu'à coup de canon : luy qui n'en avoit point, fuſt contraint de ſe retirer, ce qui ne fuſt ſans faire des hoſtilitez en ces quartiers-là.

Nonobſtant la nouvelle de ceſte priſe, le Roy ne laiſſa de partir de Tours, & eſtant arrivé à Blois, il deſpeſcha incontinent Monſieur le Prince de Dombes pour aller gouverner la Bretagne, où il fuſt, & y arriva ſans aucun deſtourbier; & là où du depuis la guerre ſe remüa vivement entre les Royaux & l'Union : nous dirons en leur ordre, le ſuccez de tant de confuſions.

Le Roy arrivé à Boiſgençy, ayant paſſé le pont

1589. du coſté de la Solongne, alla aſſiéger Gergeau : le ſieur de la Chaſtre s'eſtoit jeté dans Orléans, d'où ſa cavalerie ayant fait une ſortie, fut incontinent recognée juſques dans les fauxbourgs par les troupes royales, après en avoir tué & pris priſonniers quelques-uns : il avoit mis dans Gergeau le puiſné des Jalanges qui vouloit s'opiniaſtrer ; mais après quelques volées de canon il ſe rendit à diſcrétion, & fut pendu.

Le Roy après la priſe de Gergeau, où il y a un pont ſur Loyre, reçeut les habitans des villes de Gyan & la Charité, où il y a auſſi deux beaux ponts, & y mit garniſon : du depuis ces places ont toujours eſté Royales, & par ce moyen il eut en ſon obeyſſance tous les ponts de deſſus la riviere de Loyre, excepté ceux d'Orleans & de Nantes.

Après la priſe de Gergeau l'armée repaſſa la Loire pour aller en Beauſſe & en Gaſtinois, afin de ſe ſaiſir de Pluviers, où les habitans s'eſtoient monſtrez animez en leur revolte, & meſme ils avoient pris du bagage de Monſieur d'Eſpernon, lors qu'il alla ſurprendre Montereau-Fautyonne ; il leur avoit envoyé redemander avec courtoiſie, mais ils luy reſpondirent des injures, dont ils ſe trouverent mal ; auſſi il eſt dangereux à un peuple de s'attaquer aux Grands. Ceſte place fut auſſi-toſt emportée de force & pillée que recognuë.

Tout d'une ſuite l'armée s'achemina à Eſtampes.

M. de Mayenne y envoya le Baron de S. Germain, 1589.
& manda à M. de la Chaſtre qu'il s'allaſt jeter dedans Chartres, ce qu'il fit : ceux d'Eſtampes ſommez de ſe rendre, reſpondirent mille villenies, comme c'eſt l'ordinaire des peuples mutinez, & crioient que le canon du Roy avoit les gouttes, que l'on avoit creuzé des moyaux de charruë pour leur faire peur ; ceſte ville eſt aſſez grande, & eſt à my chemin d'Orleans & de Paris, ſituée au bord d'une petite riviere fort eſtroite & creuze ; cependant que l'on parlementoit après quelques volées de canon qui furent tirées, les gens du Roy de Navarre trouverent l'invention, par le moyen de quelques arbres coupez, de traverſer la riviere, & en un endroit du coſté de l'eau où les murailles eſtoient fort baſſes, entrerent dans la ville, crians pour eſpouvanter les habitans, que leurs compagnons eſtoient desjà entrez par la breche ; ainſi Eſtampes ſe vit prins & pillé en une heure, ſans qu'en toutes ſes priſes de villes le Roy perdiſt un homme : le Baron de Saint Germain (qui avoit eſté nourry page du Roy) devalé du Chaſteau avec une corde, penſoit ſe ſauver par le moyen de quelques amis qu'il avoit en l'armée royale ; mais amené à Sa Majeſté, il eut la teſte tranchée. Bergeronneau, Procureur du Roy audit Bailliage d'Eſtampes, fut auſſi pendu avec quelques autres. Il avoit uſé d'une fineſſe pour ſe ſauver, & s'eſtoit

1589. fait mettre en la prison dans une basse fosse les fers aux pieds, où il fust trouvé : amené au Roy, il dit que les mutins l'avoient mis en tel estat pour avoir voulu soustenir le service de Sa Majesté : plusieurs habitans prisonniers, & les Gentils-hommes du pays, ayans asseuré le Roy du contraire, & qu'il estoit la cause de la perte du pays, Sa Majesté qui avoit ouy parler de ses comportemens, commanda qu'on en fît justice.

Les habitans de Dourdan, petite ville, mais où il y a un assez bon chasteau, furent plus advisez que ceux d'Estampes, & ne reçeurent aucune incommodité, car ils vindrent en l'armée du Roy, avec la marque royale, qui estoit la croix blanche ou l'escharpe blanche, en quoy ils employerent leurs belles serviettes de lin; au contraire de ceux de l'Union, qui portoient des croix de Lorraine ou des escharpes de toutes sortes de couleurs.

D'Estampes l'armée tira droict à Poissy, où il y a un pont sur la riviere de Seine : les habitans sommez s'opiniastrerent & voulurent voir le canon; mais en un instant on entra par dessus les murailles dans la ville, & d'un mesme temps ceux qui s'estoient retirez au pont s'étant rendus, six d'entr'eux furent pendus. Ainsi le Roy ayant gaigné ce pont, il y fit passer à son armée la riviere de Seine, & s'alla camper devant la ville de Pon-

toiſe qui n'en eſt diſtante que de trois petites lieues. Le Duc de Mayenne eſtoit à Paris, où entendant que le deſſein du Roy eſtoit d'aſſieger Pontoiſe, il y envoya deux mille hommes de guerre, & le ſieur de Hautefort pour y commander, lequel luy promit de deffendre ceſte place contre l'armée royale, ou d'y mourir : les approches faites, ceux de Pontoiſe taſchent à ſe deffendre, & ſommez de rendre la place au Roy, ne reſpondent qu'injures. Ils avoient logé dans l'Egliſe noſtre Dame (qui eſt hors la ville) pluſieurs gens de guerre, auſſi ce fuſt de ce coſté où il y eut le plus d'effort. Hautefort, du party de l'Union, fuſt tué dans ceſte Egliſe; & du party du Roy le ſieur de Charbonnieres fuſt bleſſé d'un coup qui en fuſt tiré, dont il mourut : quand il fuſt bleſſé le Roy de Navarre avoit ſa main ſur ſon eſpaule : le Roy fuſt contraint de faire pointer ſon canon contre ceſte Egliſe, & la battit ſi furieuſement, qu'elle fuſt ruinée, ce que voyant, les aſſiegez ſe rendirent le 25 de Juillet. Après ceſte reddition le Roy ayant paſſé la riviere d'Oyſe, alla voir l'armée des Suiſſes au devant de laquelle M. de Longueville avoit eſté juſqu'à Chaſtillon ſur Seine, ainſi que nous avons dit. Or devant que reciter ce qui advint en la mort du Roy, ſept jours après la reddition de Pontoiſe, voyons les effects qu'avoit fait ceſte armée de Suiſſes conduite par M. de 1589

1589. Sancy, & comme elle empeſcha le Duc de Savoye d'exécuter beaucoup de deſſeins qu'il avoit contre la France, après la ſurpriſe qu'il avoit faite du Marquiſat de Saluſſes.

Le ſieur de Sancy ayant demandé pour le Roy une levée à tous les Cantons des Suiſſes, l'obtint d'une partie d'eux ſeulement; les autres Cantons ayant accordé gens à l'Union. Or les Cantons où ladite levée fuſt faite eſtoient ceux de Berne, de Baſle, de Soleure, de Valay & des Griſons. Ledit ſieur de Sanſy, negociant avec Meſſieurs de Berne, conclut avec eux de commencer la guerre ez places que le Duc poſſedoit autour de Geneve, affin que luy ayant là taillé de la beſongne, qu'il euſt plus de commodité de paſſer outre, & s'eſtant facilité les paſſages approcher du Lyonnois & y attendre le commandement du Roy; cependant que de l'autre coſté les ſieurs Alphonſe Corſe, Deſdiguieres & le Baron de la Roche, attaqueroient ledit Duc par le Dauphiné, qui ſeroit le moyen de l'arreſter en ſon pays, ſans luy donner la commodité d'executer les entrepriſes qu'il avoit tant ſur pluſieurs places de la Couronne de France, que ſur Lauzane & autres terres appartenantes auſdits Seigneurs de Berne & ſur la ville de Geneve. Mais affin d'entendre mieux ce que nous avons à dire au recit des exploits militaires qui ſe paſſerent lors autour de Geneve, il eſt neceſ-

faire de ſavoir quels pays environnent de tous 1589.
coſtez ceſte ville.

La ville de Geneve eſt aſſiſe au bout du lac Leman, & a du coſté de Septentrion ce lac qui luy ſert de foſſé & muraille; à l'Orient le bailliage de Thonon & Chablais, le pays de Foſſigny à deux, trois & quatre lieues de ſes portes; au Midy les montagnes de Saleve & le bailliage de Ternier en une riche plaine d'environ trois lieuës de pays, & la riviere d'Arve à deux portées de mouſquet de ſes murailles; à l'Occident le Roſne qui paſſe au bout de la ville, la ſeparant par un pont du bourg de ſaint Gervais. Au long du Roſne vers l'Occident eſt le bailliage de Geais, contenant quatre lieuës de longueur & deux de largeur, borné du mont Jura; à l'un des bouts eſt la ville & chaſteau de Geais, à trois grandes lieuës de Geneve; à l'autre tendant à Lyon eſt le deſtroit & pas de la Cluſe, lieu fort d'art & de nature entre deux montagnes & le Roſne. Thonon eſt à cinq lieuës de Geneve ſur le lac, tendant ſur le pays de Valay. Par ainſi Geneve eſt comme ceinte des trois bailliages rendus au feu Duc de Savoye par les Seigneurs de Berne, l'an 1567, ſous certaines conditions.

Or ceux de Geneve eſtoient grandement preſſez par le moyen des grandes garniſons que le Duc de Savoye tenoit dans les chaſteaux de Geais

1589. & de Thonon, au pas de la Cluſe, & principalement à cauſe de celles du fort de Ripaille, proche dudit Thonon, dans lequel il y avoit cinq cents Piedmontois, ſoldats d'eſlite, & au port de ce fort deux Galeres bien armées & deux cents ſoldats dedans.

Le ſieur de Sancy ayant receu advis que le Duc de Savoye avoit fait paſſer ſa cavalerie & militie de Piedmond au-deçà des monts : qu'il avoit de nouveau fait lever en Italie deux regimens, chacun de mille hommes de pied, par les Comtes de Martinengue & Ottavio Sanvitali, & que tous les pays dudit Duc eſtoient en armes ſur un commun bruit qu'il venoit aſſieger Geneve; il conſeilla ceux de Geneve de n'attendre que les forces du Duc les tinſſent davantage à la gorge, qu'il valoit mieux qu'ils commençaſſent la guerre au Duc de Savoye, comme les plus proches, & qu'il prenoit ſur ſoy tout le hazard de ceſte affaire; à quoy ceux de Geneve s'accorderent aiſément, pour avoir la vengeance des oppreſſions qu'ils diſoient avoir reçeuës du Duc, & ce auſſi ſuyvant l'advis des Bernois, qui leur promirent de les aſſiſter.

Suivant ceſte reſolution, le 2 d'Avril Monſieur de Quitri, qui commandoit aux troupes de Geneve, avec trois cornettes de cavalerie & ſix compagnies d'infanterie, qui pouvoient eſtre en tout douze cents combattans, ſortit de Geneve ſur le ſoir,

ſoir, & print le chaſteau de Monthou, la ville de Bonne & le chaſteau de Saint Joire, qui furent pillez, & où fut mis garniſon, puis il fit rompre les ponts de Tremblieres & de Buringe ſur la riviere d'Arve, affin de couper les paſſages de ce coſté-là, ce qu'ayant fait, il s'en retourna le 6 d'Avril à Geneve. 1589.

Le lendemain ledit ſieur de Quitry ayant fait ſortir les compagnies de Geneve avec deux coulevrines & trois canons, tira droit à Geais, qu'il prit, & le Baron de Plobel, qui eſtoit gouverneur dans le chaſteau, ſe rendit à ſa diſcretion, & demeura priſonnier de ceux de Geneve.

Ainſi Geais eſtant pris, il s'achemina pour ſe rendre maiſtre du pas de la Cluſe: mais après quelques eſcarmouches, & que le Baron de Sonas, gouverneur de Remilly pour le Duc de Savoye, avec trois cents chevaux & quelques gens de pied, euſt donné la chaſſe aux ſoldats de Geneve qui s'eſtoient emancipez de faire quelques courſes hors de leur armée: & auſſi à cauſe que Monſieur de Sancy, Lieutenant general pour le Roy en l'armée des Suiſſes arriva à Colonges, & le Colonel d'Erlac avec un regiment de Bernois, leſquels après avoir pris conſeil de ce qu'il eſtoit beſoin de faire, il fuſt reſolu de laiſſer le pas de la Cluſe, & d'aller au devant du reſte de la levée des Suiſſes qui venoient de Soleurre, Valais, & des

1589. Grisons, & de quelques gens de cheval qui devoient venir d'Allemagne : ce qu'ils firent, & s'en retournerent à Geneve, d'où ils partirent le 23 pour aller assieger Thonon qui, trois jours après avoir esté investy, fust rendu à Monsieur de Sancy, comme aussi se rendirent à luy en mesme temps les Chasteaux de Balaison & d'Ivoire.

Le fort de Ripaille fust en mesme temps investy : or l'armée royale estoit lors composée de dix mille hommes de pied Suisses, & Grisons, de Lansquenets, & des troupes de Geneve, fort peu de cavalerie : ce fort de Ripaille estoit important au Duc de Savoye, lequel avoit envoyé le Comte de Martinengue & le sieur de Sonas avec douze cents lances, cinq cents argoulets, & mille hommes de pied, pour empescher les desseins de Monsieur de Sancy, & faire divertir ce siege : ils vindrent passer à demy-quart de lieue de Geneve, & se rendirent à Lullins, pays de montagnes à deux lieues de Thonon, & userent d'une telle vigilance & diligence, que devant que les Suisses se fussent rangez pour soutenir le choc, un gros de quatre cents lances poursuivit si chaudement la cavalerie de Geneve, qu'elle fust contrainte de se sauver au galop dedans Thonon, où les Savoyards la poursuivirent si vivement, qu'ils vinrent jusques à la barriere contre la porte, là où le fils du Baron de Viry fust tué d'une mousquetade

tirée de deſſus les murailles : leſquelles incon- 1589.
tinent furent garnies d'arquebuziers, ce qui fuſt la cauſe que les Savoyards retournerent en arriere, ſans eſtre ſuivis.

Mais la cavalerie de Geneve reſſortie de Thonon par une autre porte, avec quelque infanterie allerent pour charger ceux qui les venoient de faire ſi bien courir : les Savoyards, firent ſemblant de reculer, mais en un inſtant ils tournerent viſage & firent recourir encor la cavalerie de Geneve vers Thonon. Une pluye qui ſurvint, accompagnée d'eſclairs & tonnerres, fuſt la cauſe qu'il n'y en eut gueres de tuez de part ny d'autre. Ledit Comte de Martinengue en meſme temps voulut tenter de deffaire le regiment de Soleurre, mais les Suiſſes s'eſtans rangez & renforcez incontinent de Lanſquenets & de François ſouſtindrent le choc avec leurs picques, tellement que ledit Comte ſe voyant bleſſé à la jambe, quelques uns des ſiens tuez & pluſieurs chevaux bleſſez, fuſt contraint de ſe retirer aux environs du mont de Sion, par chemins biens rudes & difficiles, ſans pouvoir ſecourir ledit fort de Ripaille, que l'on commença a battre le dernier jour d'Avril. Mais le premier jour de May les aſſiegez voyant leur ſecours reculé, ſommez par Monſieur de Sancy de ſe rendre, luy demanderent compoſition, laquelle il leur accorda : puis eſtans

1589. fortys, le troiſieſme jour de May on mit le feu par toutes les ſept tours de ce fort, & aux galeres & eſquifs du Duc de Savoye qui y eſtoient au port, leſquelles furent auſſi bruſlées.

Les bailliages de Thonon & de Geais ayant eſté ainſi conquis ſur le Duc de Savoye, Monſieur de Sancy alla en Suiſſe, pour reſouldre avec les Bernois de ſon acheminement avec l'armée des Suiſſes en France, & de la conſervation deſdits deux Bailliages conquis, contre l'armée du Duc de Savoye qui s'appreſtoit à Remilly & vers le Foſſigny. Il fuſt reſolu entr'eux, que le Colonel d'Erlac, avec cinq enſeignes de ſon regiment, & trois mille Bernois qui ſeroient levez de nouveau, & envoyez, garderoient leſdits deux Bailliages conquis, & que les trois cornettes de Geneve conduites par le ſieur de Quitry, avec les ſix compagnies de gens de pied, & les garniſons de Monthou & de Bonne, demeureroient en ces quartiers là, & s'entreſecourroient mutuellement contre le Duc de Savoye leur ennemy commun : & que ſuivant le commandement exprès que Monſieur de Sancy avoit de mener la levée des Suiſſes en France, qu'il s'y acheminеroit par Geneve, tirant vers Neufchaſtel & Montbelliard pour entrer par la Franche-comté vers Langres, ville frontiere de France en Champagne, qui s'eſtoit maintenuë en l'obeyſſance du Roy, & qui

s'eſt toujours depuis conſervée au party royal par la conduite du Lieutenant Rouſſard, qui a ſceu ſi dextrement manier les Langrois, qu'il les a conſervez contre une infinité d'entrepriſes, & peut-on dire de luy qu'il a maintenu la ville de Langres en ſon devoir 1589.

Suyvant ceſte reſolution Monſieur de Sancy revint à Thonon : & mena toute l'armée vers Geneve, où ayant fort accortement communiqué avec le ſieur de Quitry, & les principaux de Geneve, la reſolution qu'il avoit priſe avec les Bernois pour acconduire l'armée en France, par le commandement qu'il en avoit receu du Roy : il fuſt adviſé entr'eux de faire courir un bruit, que l'armée s'en alloit au pays de Genevois comme pour tirer à Chambery : & meſme quelques-uns furent envoyez recognoiſtre quelques ponts & paſſages : ce bruit fuſt ſemé pour beaucoup de raiſons, & principalement affin que les eſpions ne ſe doutaſſent aucunement du chemin que tiendroit ceſte armée, laquelle cependant après un long chemin, avec douze canons, ſe fit voye par tout, & arriva à Langres, & de là tira vers Chaſtillon ſur Seine, ou ayant rencontré Monſieur de Longueville, & ſon armée ils traverſerent enſemblement la Champagne, paſſerent la Marne, & arriverent ſans aucun deſtourbier en l'armée du Roy, à Conflans, à deux lieuës au-

1589. deſſous de Pontoiſe, où le Roy les receut tous avec beaucoup de demonſtration de joye, principalement envers ledit ſieur de Sancy, qui fuſt grandement loüé de pluſieurs, pour la grande prudence & dexterité dont il avoit uſé, amenant un tel ſecours au Roy, après une infinité de difficultez qui ſe preſenterent en ceſte negociation : & auſſi d'avoir practiqué des affaires pour quatre mois au Duc de Savoye, & à toutes ſes troupes, affin de l'empeſcher de troubler ſes voiſins, ainſi qu'il avoit deſſigné : ce qui avoit eſté deſcouvert par pluſieurs memoires & lettres interceptées. Nous dirons cy-après ce qui advint en la guerre du Duc de Savoye contre les Bernois & Genevois. Voyons comme le Roy s'achemina ayant receu ceſte armée pour aſſieger Paris, & comme il y fuſt aſſaſſiné : qui eſtoit ceſt aſſaſſin ; & les maux qui en ſont depuis arrivez.

Après tant d'heureux ſuccez, tous les vœux des Royaux furent tournez pour aller devant Paris : & diſoient tous que de la reduction de ceſte ville, dependoit la ruine de l'Union : auſſi que l'entrée en ſeroit facile, veu le grand nombre de ſerviteurs que Sa Majeſté y avoit encor : car toutes les bonnes familles n'avoient, diſoient-ils, adheré à l'Union que pour ſauver le pillage de leurs maiſons, & la priſon.

Le Roy approchant de Paris deſiroit ſe rendre

maiſtre des paſſages ſur les rivieres de Seine & de Marne, auſſi bien qu'il avoit fait de ceux de la riviere d'Oyſe: il voulut s'aſſeurer du pont S. Cloud: le dernier de Juillet après avoir fait tirer quelques volées de canon, il s'en rendit maiſtre, & l'advantgarde de ſon armée que conduiſoit le Roy de Navarre, fuſt logée à Meudon & aux environs. 1589.

Monſieur de Mayenne eſtoit à Paris, & avoit logé toute ſon armée dans les fauxbourgs : il ſe doutoit bien que les Royaux ne faudroient de faire quelque entrepriſe pour l'y venir attaquer : ce fuſt pourquoy il ordonna Monſieur de la Chaſtre pour commander aux gens de guerre logez aux fauxbourgs Saint Jacques & Saint Germain, & luy s'aſſeuroit qu'il empeſcheroit bien que l'on ne ſe viendroit loger dans les fauxbours de Saint Denis & de Saint Honoré, eſperant que Monſieur de Nemours eſtant venu qui amenoit des troupes du Lyonnois, & les forces de Lorraine, qu'il donneroit bataille, ou feroit retirer le Roy, lequel, au dire de l'Union, n'avoit plus de pouldre ny de boulets pour entreprendre un grand effort.

Mais il advint au contraire de tant de deſſeins, que le premier jour d'Aouſt entre ſept & huit heures du matin, le Roy eſtant logé à Saint Cloud dans la belle maiſon du ſieur Hieroſme de Gondy, un Jacobin ſorty de Paris expres pour le tuer, en

1589. luy preſentant une lettre, tira un couſteau de ſa manche, duquel il luy donna un coup dans le petit ventre, le Roy ſe ſentant bleſſé tira luy-meſme le couſteau que ce Jacobin avoit laiſſé dans la playe, & l'en frappa d'un coup au-deſſus de l'œil. Pluſieurs Gentils-hommes qui à l'inſtant entretent dans la chambre du Roy, ſe jetterent ſur ce Jacobin, & le tüerent : puis le jetterent du haut en bas de la feneſtre de la chambre dans la cour, où il fuſt aſſez long-temps, les uns diſans que c'eſtoit un ſoldat deſguiſé en Jacobin, les autres non : juſques à ce qu'il fuſt recognu eſtre d'aſſeurance un Jacobin appellé frere Jacques Clement.

Le Roy ſe ſentant ainſi bleſſé ſe recommanda tout auſſi-toſt à Dieu, comme au ſouverain Medecin, il fuſt porté incontinent en ſon lit ; & apres que le premier appareil luy euſt eſté appliqué, il demanda à ſon premier Chirurgien, quel jugement il faiſoit de ſa playe, & luy commanda de ne luy celer le mal, affin qu'il ne fuſt prevenu de la mort ſans avoir recours aux remedes de l'ame, & recevoir les Saints Sacremens de l'Egliſe : lequel luy reſpondit avec le jugement qu'il avoit pris des autres ſes compaguons, qu'on ne cognoiſſoit pas qu'il fuſt en danger, & qu'ils eſperoient avec la grace de Dieu que dans dix jours au plus tard il monteroit à cheval. Ce qui fuſt l'occaſion que Sa Majeſté incontinent fit advertir par lettres tous les Princes eſtrangers &

tous les Gouverneurs des Provinces, & leur mandoit, en ces termes, ce qui eſtoit advenu en ſa bleſſure. Ce *matin un* jeune Jacobin, amené par mon Procureur general, pour me bailler (diſoit-il) des lettres du ſieur de Harlay, premier Preſident en ma Cour de Parlement, mon bon & fidele ſerviteur, detenu pour ceſte occaſion priſonnier à Paris, & pour me dire quelque choſe de ſa part, a eſté introduit en ma chambre, par mon commandement, n'y ayant perſonne que le ſieur de Bellegarde, premier Gentil-homme, & mondit Procureur general. Apres m'avoir ſalué, & feignant à me dire quelque choſe de ſecret, j'ay fait retirer les deux deſſus nommez : & lors ce malheureux m'a donné un coup de couſteau, penſant bien me tuër : mais Dieu qui a ſoin des ſiens n'a voulu que ſous la reverence que je porte à ceux qui ſe diſent vouëz à ſon ſervice je perdiſſe la vie, ains me l'a conſervée par ſa grace, & empeſché ſon damnable deſſein, faiſant gliſſer le couſteau : de façon que ce ne ſera rien s'il plaiſt à Dieu, eſperant que dedans peu de jours il me donnera ma premiere ſanté. Je ne doute que telle voye ne ſoit en telle horreur qu'elle merite à tous les gens de bien, & principalement aux Princes, pour l'iniquité & mauvais exemple d'icelle. Et d'autant que je vous tiens pour l'un de mes bons parens & amis, je vous ay bien voulu advertir de ceſt accident : m'aſſeurant que 1589.

1589. vous blaſmerez l'acte, & ceux deſquels il peut proceder. Vous ſerez bien aiſe auſſi d'entendre l'eſpoir de ma briefve gueriſon, avec l'aide de Dieu, lequel je prie vous avoir, mon Couſin en ſa garde. Du Pont S. Cloud, le 1 d'Aouſt 1589.

Telles eſtoient les lettres & eſperances du Roy, qui fit incontinent auſſi mander ſon Chapelain pour ouyr la Sainte Meſſe, lequel venu & ayant fait dreſſer un autel vis-à-vis du lit de Sa Majeſté, & dans ſa chambre, commença à la dire, & le Roy l'oüit avec toute l'attention & devotion qu'on ſçauroit deſirer : au temps de l'eſlevation du corps & ſang de noſtre Sauveur Jeſus-Chriſt, il dit tout haut la larme à l'œil, *Seigneur Dieu, ſi tu cognois que ma vie ſoit utile & profitable à mon peuple, & à mon eſtat que tu m'as mis en charge, conſerve moy, & me prolonge mes jours : ſinon mon Dieu prends mon corps, & mon ame, & la mets en ton Paradis. Ta volonté ſoit faite.* Puis il dit ces beaux mots que l'Egliſe chante en telle action, *O Salutaris Hoſtia.* La Meſſe finie, il print quelque refraiſchiſſement pour pouvoir repoſer.

Il fuſt adviſé par le Roy de Navarre & par les Princes & Seigneurs qui avoient charge en l'armée, que l'on devoit ſe tenir en armes & preſts de peur d'une ſurpriſe du coſté de Paris, ce qu'ils firent tous ; leur raiſon eſtoit, que l'aſſaſſinateur en eſtant ſorty, il n'y avoit point de doute que

c'eſtoit un fait premedité dans ceſte ville, & que 1589.
les Chefs de guerre qui y eſtoient eſtans advertis de la bleſſure du Roy, preſumeroient qu'il adviendroit du trouble en l'armée, ſous la faveur duquel en attaquant quelque quartier, ils pourroient faire quelque effort notable; mais tout ce jour il ne ſortit rien de Paris; & les Seize s'empeſcherent tous depuis le matin juſques ſur le midy qu'ils ouyrent que Jacques Clement avoit eſté tué, à emplir les priſons du grand & petit Chaſtelet, de tous ceux qu'ils penſoient avoir des parens en l'armée du Roy: pluſieurs furent auſſi mis dans le Louvre & à la Baſtille.

Tout le long du jour le Roy ne parla que de Dieu avec Mᵉ Louys de Parade ſon Aumoſnier, & avec pluſieurs Princes & Seigneurs, qui ne bougerent de ſa chambre depuis qu'il fuſt bleſſé, juſques à ſa mort: entr'autres Monſieur le Grand Prieur de France, qui depuis a eſté appelé Monſieur le Comte d'Auvergne, lequel il aymoit fort pour eſtre fils naturel du feu Roy Charles neuvieme ſon frere, Monſieur le Duc d'Eſpernon, Meſſieurs de Bellegarde & d'O, les ſieurs de Chaſteau-vieux, de Clermont d'Antragues & de Manou, Capitaines des gardes du corps, de Lyencourt, premier Eſcuyer, & de Beaulieu Ruzé, premier Secretaire d'Eſtat, auxquels il fit pluſieurs beaux diſcours ſur l'eſtime qu'il faiſoit de ceux

1589. qui mouroient en la grace de Dieu, & combien il les croyoit heureux : qu'il deſiroit s'y diſpoſer pour eſtre plus aſſeuré encore que le 23 de Juillet dernier eſtant au camp devant Pontoiſe, il euſt reçeu ſon Createur.

Après que l'ordre euſt eſté donné par toute l'armée, Meſſieurs les Princes du ſang & autres Ducs & Princes, les Mareſchaux de Biron & d'Aumont, & les principaux Seigneurs de l'armée ſe rendirent au logis du Roy, où ils entendirent qu'il eſtoit bleſſé à mort ; la triſteſſe fuſt alors grande. Le Roy ayant fait approcher Me Eſtienne Bologne, Chapelain de ſon cabinet, pour ſe confeſſer, & lui ayant demandé l'abſolution, il luy dit, *Sire, le bruit eſt que Sa Sainteté a envoyé une monition contre vous, ſur les choſes qui ſe ſont paſſées aux Eſtats de Blois dernierement, toutesfois*, luy dit-il, *je ne ſçay pas la clauſe de ladite monition, & ne peux, ſans manquer à mon devoir, de vous exhorter de ſatisfaire à la demande de Sa Sainteté, autrement je ne vous peux donner abſolution de voſtre confeſſion.* A quoy le Roy reſpondit hautement devant tous les Princes & Seigneurs, *je ſuis le premier fils de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, & veux mourir tel. Je promets devant Dieu & devant vous tous, que mon deſir n'a eſté & n'eſt encore, que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle deſire de moi.* Ce

qu'ayant dit, ledit Bologne luy donna l'abſolution. 1589.

Peu après l'on luy dit que Roy de Navarre eſtoit là : or il ſentoit desjà quelques douleurs & grandes tranchées, pour avoir eſté bleſſé au petit ventre, ce qui le fit conjecturer qu'il eſtoit plus bleſſé que l'on ne luy avoit dit, & que Dieu le vouloit tirer à luy : il fit appeller le Roy de Navarre, auquel il dit, *mon frere, vous voyez l'eſtat auquel je ſuis, puis qu'il plaiſt à Dieu de m'appeller, je meurs content en vous voyant auprès de moi. Dieu en a ainſi diſpoſé ayant eu ſoin de ce Royaume, lequel je vous laiſſe en grand trouble. La Couronne eſt voſtre, après que Dieu aura fait ſa volonté de moi : je le prie qu'il vous faſſe la grace d'en jouïr en bonne paix; à la mienne volonté qu'elle fuſt auſſi floriſſante ſur voſtre teſte, comme elle a eſté ſur celle de Charlemagne. J'ai commandé à tous les Officiers de la Couronne de vous recognoiſtre pour leur Roy après moi.*

Le Roy de Navarre s'eſtant mis de genoux, les yeux pleins de chaudes larmes, & le cœur de gros ſanglots, ne luy puſt dire un ſeul mot, & ayant pris les mains du Roy les baiſa. Sa Majeſté voyant qu'il ne luy pouvoit rien reſpondre à cauſe de ſes larmes, l'embraſſa par la teſte, & l'ayant baiſé luy donna ſa benediction : puis luy ayant dit qu'il ſe levaſt, il fit approcher tous les Princes & Seigneurs qui eſtoient là preſens, & leur dit,

1589. *je vous ai tantoſt dit, que je deſire que vous demeuriez tous unis pour la conſervation de ce qui reſte d'entier en mon eſtat ; car la diviſion entre les grands d'un Royaume, eſt la ruine des Monarchies ; & que le Roy de Navarre eſt le legitime ſucceſſeur de ceſte Couronne : vous n'ignorez pas la juſte obeïſſance que vous luy devez après moi, & affin que vous demeuriez tous unis au devoir que vous devez à la Couronne, je vous commande à tous preſentement de luy jurer & promettre obeïſſance & fidelité :* ſuivant le commandement du Roy, tous les Princes, & Officiers de la Couronne qui eſtoient là preſents, mirent à l'inſtant un genouil en terre, & promirent & jurerent obeïſſance & fidelité au Roy de Navarre, après qu'il auroit pleu à Dieu de faire ſa volonté du Roy. Ce fait, Sa Majeſté commanda qu'on le laiſſaſt en repos. Le Roy de Navarre ſe retira pleurant, comme auſſi firent tous les Princes les larmes aux yeux : les Officiers domeſtiques avec les Aumoſniers demeurerent ſeulement dans la chambre.

Sur les deux heures après minuit ſon mal rengregea ſi fort, que lui-meſme commanda audit Boulogne ſon Chapelain du Cabinet, d'aller prendre le Saint Sacrement, affin que s'eſtant encor confeſſé il le puſt adorer, & recevoir pour viatique ; *car*, diſoit-il, *je juge que l'heure eſt*

venue que Dieu veut faire ſa volonté de moi : 1589.
ce qui fuſt cauſe que les Officiers qui l'aſſiſtoient, luy dirent pluſieurs choſes, affin de le conſoler, pour attendre la mort en patience, & lui leur reſpondit, *je recognois mes amis, que Dieu me pardonnera mes pechez par le merite de la mort & paſſion de ſon Fils Noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt.* Puis incontinent il leur dit, *je veux mourir en la creance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. Mon Dieu pardonne-moi, & me pardonne mes pechez ;* & ayant dit, *in manus tuas Domine, &c.*, & le Pſalme, *miſerere mei Deus*, lequel il ne puſt du tout achever pour ce que l'on lui diſt, Sire, puis que vous deſirez que Dieu vous pardonne, il faut premierement que vous pardonniez à vos ennemis : ſurquoi il reſpondit, *ouy je leur pardonne de bien bon cœur.* Ne pardonnez-vous pas auſſi à ceux qui ont pourchaſſé voſtre bleſſure, *je leur pardonne auſſi*, reſpondit-il, *& prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes comme je deſire qu'il me pardonne les miennes.* Après s'eſtre encor confeſſé audit Boulogne, la parole lui eſtant devenuë baſſe, ledit Boulogne lui donna l'abſolution ; & peu après ayant perdu du tout la parole, il rendit l'ame à Dieu (faiſant par deux fois le ſigne de la croix) & ainſi mourut au grand regret de pluſieurs de ſes Officiers & ſubjets.

1589. Voylà comme mourut le Roy Très-Chreſtien Henry troiſieſme. En ce Prince defaillirent les Roys de la famille des Valois, après avoir regné en France plus de deux cents ſoixante ans depuis le Roy Philippes de Valois, fils de Charles Comte de Valois, juſques en ceſte preſente année. Si durant la vie de ce Prince, ceux qui ont eſcrit en faveur de ces deux grands partis formez en France, (ſçavoir de Ligueurs & d'Huguenots) l'ont attaqué par leurs eſcrits, ils n'ont encor laiſſé après ſa mort de troubler ſon repos; & toutesfois les uns & les autres en leurs eſcrits n'ont aucune apparence de vérité; car de ſa mort chacun d'eux s'en fait accroire un miracle pour favoriſer ſon party. Les Huguenots diſent, *la mort a emporté ce Roy de ce monde en l'autre: mais (circonſtance notable) en la chambre meſme où l'on tient avoir eſté prins le conſeil de ceſte furieuſe journée de la Saint Barthelemy, l'an* 1572. Ces paroles ſont couchées dans l'adjonction faite à l'inventaire de l'Hiſtoire de France par Monliard. Le livre du Recueil des cinq Roys, imprimé à Geneve, aſſeure le meſme en preſque ſemblables termes; & dans le livre de l'Eſtat de l'Egliſe, fait par Jean Taffin, Miniſtre, ſont ces mots, *on a remarqué avec Providence de Dieu, que cela advint en la chambre meſme en laquelle l'an* 1572, *avoit eſté prins le conſeil de ceſte furieuſe*

rieuſe journée de Saint Barthelemy. Voylà des *circonſtances notables*, & des *remarques de la Providence de Dieu*, legerement & j'uſerai de ce mot, faulſement publiées ; car à la Saint Barthelemy, le lieu où fuſt bleſſé le Roy, appartenoit à un bourgeois de Paris nommé Chapelier, & le poſſeda encor plus de deux ans après, où Sa Majeſté n'avoit jamais entré eſtant Duc d'Anjou, & n'y entra que long-temps après ſon retour de Pologne. Quand la Royne ſa mere l'acheta ce fuſt après la mort du feu Roy Charles en intention d'y faire baſtir : mais comme elle vit que ce lieu eſtoit trop petit, elle le bailla l'an 1577, à la femme du ſieur Hieroſme de Gondy, lequel fit abbatre le logis, & le changer tout de nouveau, l'ayant embelli de grottes & fontaines, & rendu tel, que depuis il a eſté frequenté par les Princes & Seigneurs, ce qu'il n'eſtoit auparavant : or celuy qui a compilé le ſuſdit Recueil des cinq Roys, duquel Montliard & Taffin ont tiré ce qu'ils ont mis dans leurs livres (car il avoit premierement eſcrit qu'eux) uſe de ces termes, *on dit qu'en ceſte meſme chambre avoient eſté prins les conſeils des maſſacres, &c.* Voylà un *ouï dire* inventé par l'autheur dudit Recueil : ſon invention eſt priſe dans les Memoires & petits diſcours imprimez l'an 79 à Geneve, touchant ce qui eſtoit advenu à la journée de Saint Barthelemy, où ils diſent, 1589

1589. que les conſeils en futent pris à Saint Cloud, & aux Tuilleries. Pour les Tuilleries il a eſté ainſi eſcrit par pluſieurs Hiſtoriens, & tenu pour veritable, à cauſe du jour qu'ils diſent que ledit conſeil a eſté tenu, qui a eſté la veille de ceſte journée. Mais pour Saint Cloud, il a eſté & eſt reputé faux. Les uns n'ont point nommé la maiſon où fuſt tenu ce conſeil : les autres ont dit qu'il avoit eſté tenu dans le logis de Gondy, Eveſque de Paris, frere du Comte de Rets, ce qu'ils eſcrivoient lors pour l'animoſité que telles gens portoient à Monſieur de Rets, favorit & bien aimé du Roy Charles, & affin de mettre ſa maiſon en une haine mortelle de ceux de leur party : or pour trouver quelque couleur à ceſte calomnie, l'autheur dudit Recueil, ſur ce que le Roy a eſté tué en la maiſon de Gondy, en tire ceſte conjecture, & coule ce mot de *on dit*, *qu'en ceſte meſme chambre*, &c. Montliard, qui a eſcrit depuis luy, paſſe plus avant, & dit, *on tient*, &c. ce n'eſt plus desjà un *ouï dire*, à ſon compte il y en a qui le croyent : mais le Miniſtre Taffin plus aſſeuré, & qui en a eſcrit le dernier, l'aſſeure, & dit que c'eſt une *Providence de Dieu*; quel menſonge!

Auſſi Monſieur le Procureur General en ayant fait ſa plainte à la Cour contre Montliard, ces mots futent rayez de ſon livre, avec beaucoup d'autres, & luy en fuſt en une grande peine, s'ex-

cuſant ſur l'ouï-dire : mais depuis, ſon livre eſtant reimprimé à Geneve tout y a eſté remis, & paſſe pour croyance parmi les gens de ce coſté-là. Voylà quelle a eſté la paſſion de ces eſcrivains, ſur la mort du Roy Henry III ; & toutesfois ils ſont comme contraints, ne pouvant taire la grandeur & bonté du Roy, de dire de luy, que c'eſtoit un Prince Debonnaire & docile, courtois, accort, diſert, grave, mais de facile accez, devotieux, aimant les lettres, avançant les gens d'eſprit, liberal remunerateur des hommes de merite, deſireux de reformation ez abus & malverſations de ſes Officiers, ami de paix, & capable de conſeil. 1589.

Si les Huguenots ont penſé faire accroire que la mort de ce Roy eſtoit advenuë par une Providence divine, les Ligueurs ou ceux de l'Union de l'autre coſté ont publié que Dieu meſme l'avoit commandé par un Ange, & *qu'une nuit Jacques Clement eſtant en ſon lit, Dieu luy envoya ſon Ange en viſion, lequel avec grande lumiere ſe preſenta à luy, & luy monſtra un glaive nud, luy diſant ces mots, frere Jacques, je ſuis meſſager de Dieu tout-puiſſant qui te viens acertener que par toy le tyran de France doit eſtre mis à mort, penſe donc à toy comme la couronne de martire t'eſt auſſi preparée : cela dit l'Ange ſe diſparut ; & Frere Jacques s'eſtant remis devant les yeux ceſte apparition, douteux de ce qu'il devoit faire, s'addreſſa à*

1589. *un autre Religieux, homme docte, auquel il declara ceſte viſion, lequel luy dit, qu'il eſtoit deffendu de Dieu d'être homicide : mais d'autant que le Roy eſtoit diſtrait & ſeparé de l'Egliſe, qui bouffoit de tyrannies execrables, qu'il eſtimoit que celuy qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith un Holoferne, feroit choſe ſainte & recommandable ; & que s'il eſtoit mis à mort executant un ſi bon œuvre il ſeroit bienheureux : leſquelles paroles furent ſi aggreables à Frere Jacques, qu'il ſe propoſa deſlors de faire mourir Henry de Valois ; & après pluſieurs jeuſnes & abſtinences qu'il fit au pain & à l'eau, s'eſtant confeſſé & fait communier, fit tant qu'il eut des lettres addreſſantes à Henry de Valois ; & ainſi ayant pris congé de qui bon luy ſembla, & fait proviſion d'un couſteau bien long & pointu qu'il mit dans ſa manche, s'en alla à Saint Cloud, où il arriva le Mardy au matin premier jour d'Aouſt, là où eſtant par ſon addreſſe introduit dans la chambre du Roy, il ſe preſenta à genoux, puis ayant baiſé la miſſive en la preſentant au Roy, par meſme moyen il tira le couſteau de ſa manche, dont il bleſſa le Roy : ce qu'eſtant veu par les gardes, il fut par eux à l'inſtant tué de divers coups : puis ayant eſté recognu eſtre un Jacobin, il fuſt tout mort tiré à quatre chevaux, & bruſlé par après. Son ame cependant ne laiſſant de monter au ciel avec les bienheureux.*

Ce discours fust fait & composé mesme par un 1589.
Jacobin, imprimé, tant à Paris qu'à Lyon, par les Libraires & Imprimeurs de l'Union : sur lequel desiors on remarqua à la verité comme l'assassinat de ce Prince avoir esté comploté ; & aux sermons que fit depuis le Prieur des Jacobins, nommé Bourgoüin sur ceste assassinat, loüant l'acte & le meurtrier, l'appellant enfant bienheureux, & martyr, avec une infinité d'exclamations en sa loüange ; on presuma que c'éroit luy qui avoit fait ce discours, & aussi que c'étoit lui qui avoit persuadé ce Jacques Clement à commettre ce parricide, & l'avoit deçeu le voyant fort devot & niais, luy faisant boire quelque breuvage pour le faire resver, & puis estant endormi luy avoit fait ouïr par quelque subtil moyen une voix qui luy auroit commandé de tuer le Roy : Bourgoüin n'a esté le premier qui par une telle ruse a persuadé d'executer de telles entreprises à des niais, sous ombre de Religion, ainsi qu'il se peut voir en plusieurs Histoires (sans prejudice à l'ordre & autres religieux d'iceluy.) Aussi l'on a tenu qu'il estoit celuy à qui Jacques Clement avoit esté dire sa resverie, comme estant son Prieur, & que ce fust luy qui luy donna le conseil & le moyen de l'executer, ayant fait surprendre les lettres qu'envoyoit Monsieur le Comte de Brienne prisonnier à Paris, à Monsieur le Procureur General, & celles

1589. que Monſieur le Premier Preſident envoyoit au Roy, par les plus factieux qui eſtoient dans Paris, deſquels il eſtoit, & l'un des principaux Predicateurs de la faction des Seize : leſquels deſeſperez de la clemence du Roy, reſolurent de le faire tuër d'un couſteau empoiſonné, affin qu'en quelque endroit qu'il puſt toucher Sa Majeſté, que le coup fuſt mortel.

Cependant que Bourgoüin pratiquoit d'avoir ſes lettres telles qu'il les falloit pour faire reüſſir leur deſſein ; Jacques Clement frequentoit les voiſins d'auprès les Jacobins, & leur diſoit tous les jours, ayez patience, je tuërai Henry de Valois en bref, Dieu me l'a commandé : ils ſe mocquoient de luy, à cauſe de ſa ſtupidité ; & luy leur reſpondoit, vous ne ſçavez pas tout, vous verrez ce qui en ſera.

Les lettres, le paſſeport, & le couſteau empoiſonné preſts, Jacques Clement s'achemina aſſeurement à Saint Cloud, & ayant preſenté les lettres à Monſieur le Procureur general, & luy ayant dit, qu'il en avoit une à donner au Roy de la part de Monſieur le Premier Preſident, laquelle il avoit charge de luy donner en main propre, & luy dire quelque choſe de grande importance, il le mena parler au Roy.

Par la grande familiarité, & accez que le Roy avoit accouſtumé de donner aux gens d'Egliſe qui

luy desiroient parler, ce moine eut moyen d'exe- 1589.
cuter son dessein : mais conduit ainsi qu'il a esté dit cy-dessus, tout tremblant en voyant Sa Majesté, il n'eut la force de pousser son cousteau assez avant, pour la tuër, quoi qu'il n'y eust que la chemise au-devant du ventre du Roy qui venoit lors de la garderobe : aussi si le cousteau n'eust esté empoisonné, le Roy ne fust mort de ce coup-là, puis que les intestins n'estoient nullement offensez : ce qui fust cause de faire juger à ses Chirurgiens au premier appareil qu'il n'y avoit point de mal : neantmoins tout aussi-tost le poison parvint aux parties nobles, à cause que la pane qui couvre les intestins estant toute tissuë de fibres & petites veines, qui respondent aux veines meseraiques dans le fond des reins, facilement ladite pane s'enflamba, & incontinent le moserée en estant infecté renvoya soudain au foye, & le foye l'espandit par tout le diaphragme, & alla frapper au cœur : ce qui fust cause pourquoi par plusieurs fois le Roy tomba en syncope, & finallement s'en ensuivit la mort sans aucun remede ; car les antidotes & contrepoisons ne furent assez suffisans pour contregarder les parties nobles ; & aussi que le lieu de la blessure n'estoit capable d'extirpation.

Voylà comme le Roy a esté assassiné par un moine, avec le fer & le poison sorty exprès de

1589. Paris pour ce faire, à ce ſollicité par ſon Prieur; lequel toutesfois fuſt pris trois mois après, ſçavoir le premier jour de Novembre, à la priſe des fauxbourgs de Paris, ayant les armes au poing pour deffendre les tranchées : il fuſt conduit & mené au Parlement à Tours. Un grand nombre de teſmoins luy furent confrontez, qui luy ſouſtinrent les choſes qu'il avoit dites de Jacques Clement, après ſa mort : il ne reſpondit autre choſe, ſinon, qu'il eſtoit priſonnier de guerre; de Paris on envoya à Tours offrir pour luy de rendre un homme de lettres priſonnier à la Baſtille : il fuſt enjoint au trompette de ſe retirer; le Prieur contraint de reſpondre à la Cour, le fit comme en riant : nonobſtant il fuſt condamné à eſtre tiré à quatre chevaux; eſtant conduit pour eſtre executé au grand marché de Tours, il dit au peuple qu'il avoit eſté des plus doux Predicateurs, puis pria Dieu d'avoir pitié de ſon ame pour ſes grands pechez. Le Greffier, ainſi qu'il avoit desjà un linge ſur la face preſt à eſtre tiré, le luy fit oſter, & luy dit, vous eſtes preſt de monter à Dieu, & ſçavez bien que ſi nous ne confeſſons nos pechez en ce monde, nous nous rendons grandement coulpables, & encourons la damnation eternelle : vous eſtiez le Prieur & comme le Pere de Jacques Clement qui a aſſaſſiné le feu Roy : vous ſçavez qu'il eſtoit ſorty du couvent dont vous eſtiez Prieur,

vous y eſtant, & après le malheureux parricide qu'il a commis, vous avez dit qu'il eſtoit ſaint en Paradis : vous ne pouvez nier cela ; il n'eſtoit point queſtion que vous appellaſſiez les teſmoins devant Dieu, pour ce dites-vous qu'ils ont teſmoigné faulx ; & que toutesfois les Juges vous ont bien jugé : il n'y a celuy qui ait ouï vos ſermons qui ne vous ait entendu approuver & loüer tout ce de quoy vous eſtes accuſé & convaincu : vous vous opiniaſtrez, & ne voulez confeſſer le ſecret de ce parricide, ni ne voulez dire vos complices ; & toutesfois vous eſperez aller devant Dieu, & deſirez qu'il vous pardonne vos pechez : cela eſt bien douteux pour vous, & devez pratiquer en ceſt endroit ce que vous a appris la Theologie, depuis le long temps que vous en avez fait profeſſion. Bourguoin luy reſpondit lors, comme en colere, *nous avons bien fait ce que nous avons peu, & non pas ce que nous avons voulu.* Ce furent ſes dernieres paroles, car le linge remis ſur ſa face il fuſt tiré, eſcartelé, & puis bruſlé preſque en meſme temps. Voylà la fin du Prieur & du Moine, qui ont commis l'aſſaſſinat & le parricide contre le Roy Henry troiſieſme. 1589.

Sur ces dernieres paroles, *nous avons bien fait ce que nous avons peu, & non pas ce que nous avons voulu*, pluſieurs diſcours en furent tenus par les Catholiques Royaux, deſireux de ſçavoir

1589. ce que le Prieur avoit voulu dire : mais la plus grande part jugerent qu'il les avoit dites pour les deux aſſaſſinats reſolus en meſme temps, tant contre le Roy, que contre le Roy de Navarre; car le lendemain que fuſt prins ce Prieur, fuſt auſſi arreſté le ſieur de Rougemont, lequel ayant entendu que le Roy Henry IV eſtoit aux fauxbourgs de Paris, s'y eſtoit rendu : mais ſur un advis que ledit ſieur Roy avoit eu de ſon entrepriſe, fuſt pris, mené & conduit en meſme temps que ledit Prieur, à la Conciergerie de Tours. Interrogé, confeſſe qu'eſtant de la Religion pretenduë reformée, il s'eſtoit dez l'an 85 retiré à Sedan, d'où la neceſſité qu'avoit ſa famille l'avoit fait revenir en ſa maiſon en ſe faiſant Catholique. Mais qu'au mois de Juillet dernier eſtant à Paris rencontré par le petit Feuillan, après pluſieurs paroles qu'il luy dit touchant ſa converſion, eſtant tombez de propos en autre, ſur la neceſſité & le peu de moyens dudit Rougemont, il luy dit, qu'il pouvoit faire un ſervice à Dieu, & à l'Egliſe; & qu'il luy avoit reſpondu, qu'il ſeroit très-heureux s'il le pouvoit faire : ledit Feuillan luy dit qu'oüi, en tuant le Roy de Navarre, ce qu'executant il ſe pouvoit aſſeurer qu'il ne manqueroit de commoditez : mais que ſur ceſte propoſition ayant eu pluſieurs paroles en diverſes fois avec ledit Feuillan, comment cela ſe pourroit aiſement

faire ; enfin ils s'accorderent qu'il s'en iroit en 1589.
l'armée royale, & que faiſant ſemblant d'eſtre derechef heretique, il trouveroit le moyen de tuër le Roy de Navarre d'un coup de piſtolet ; & que luy ayant dit, qu'il n'auroit point d'argent pour ſe mettre en eſquipage affin d'aller en l'armée, que le petit Feuillan luy bailla quatre cents eſcus ; leſquels ayant receus il ſe retira en ſa maiſon près de Corbeil, avec promeſſe d'executer leur complot : mais qu'au contraire il en fit advertir Monſieur de la Nouë pour le faire ſçavoir au Roy. Auſſi que le petit Feuillan quelque temps après luy avoit reſcrit, & le ſollicita d'executer leur deſſein : mais qu'il avoit gardé ſes lettres, & ne luy avoit envoyé que des excuſes pour ſon argent ; & n'eſtoit point venu aux fauxbourgs de Paris que pour faire ſervice au Roy.

Toutes ces excuſes euſſent eſté impertinentes s'il n'euſt verifié l'advis par luy donné à M. de la Nouë ; & après une longue priſon, par arreſt il luy fuſt fait deffenſes d'approcher le Roy de dix lieuës : ce ſont là de terribles deſſeins pour gens d'Egliſe, & ſans mentir ce fuſt un des malheurs de ce ſiecle, auquel il ſembloit que tout deuſt aller ſens deſſus deſſous par le moyen de ces aſſaſſinats ; car Jeſſé Cordelier à Vendoſme en meſme temps pratiqua un autre jeune Cordelier, & le diſpoſa de telle façon, qu'il s'offrit d'aſſaſſiner

1589. celuy des politiques ou heretiques qu'on luy diroit. Jeſſé l'envoya à Tours en habit deſguiſé, pour l'execution de l'entrepriſe que nous dirons ci-après, avec charge qu'il ſe logeaſt au logis d'un nommé Godu; mais entrant dans Tours en habit deſguiſé par la porte neufve, & recogneu pour moyne, confeſſa ce pour quoy il eſtoit venu, & qu'il avoit promis à Jeſſé de tuer Monſieur le Cardinal de Vendoſme, ou Monſieur le Preſident d'Eſpeſſes, ſelon ce qui luy ſeroit commandé. Le lendemain de ſa priſe il fut pendu, & Jeſſé le fut auſſi à la priſe de Vendoſme, tant pour ceſte mauvaiſe procedure que pour ſes deportemens. J'ai eſté comme contraint, en parlant de la mort du Roy, de dire tout d'une ſuite les aſſaſſinats qui furent entrepris en ce temps-là, afin que ceux qui liront ceſte Hiſtoire voyent combien ce ſiecle en fuſt abondant, & la punition qu'ils en receurent. Auſſi tous les gens de bien abhorrerent ces procedures; & meſme il fuſt lors publié un livre de la déploration de la mort du Roy, & du ſcandale qu'en avoit l'Egliſe; car c'eſt un très-meſchant & dangereux exemple aux peuples d'attenter à la vie de leurs Princes ſouverains pour ce qu'il eſt très-expreſſément prohibé de Dieu, de mettre les mains ſur l'oinct du Seigneur; & quelques pretextes que ceux de l'Union ayent fait publier en ce temps-là, qu'il eſtoit permis de le

tuër, pour-ce (disoient-ils) qu'il estoit excommu- 1589.
nié, tyran & perfide : ils parloient très-mal, & plusieurs Catholiques Royaux leur firent de très-amples responses, & monstrerent qu'il n'estoit aucunement entaché de ces vices.

Car, disoient-ils, quant à l'excommunication ores que la monition de Sa Saincteté eust esté juste (ce que non) & qu'elle fust venuë à la connoissance du Roy, & qu'il eust encouru excommunication pour n'avoir relasché le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon : (cestuy-cy n'estant plus en sa puissance, ains prisonnier dans le fort Chasteau d'Amboise, que tenoit le Capitaine Guast, qui en vouloit disposer à sa volonté ; & ledit sieur Cardinal à Chinon en prison large, la délivrance duquel importoit de la tranquillité de l'Estat du Roy) : estoit-il permis de le tuër? Peut-on tuër ou faire tuër impunémenr & sans peché les excommuniez? Où en sont les passages en la saincte Escriture? Car quand il est dit 1. Cor. 15. en parlant de l'incestueux Corinthien, *qu'il a esté excommunié pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur :* la Glose de Lyra dit, *à la destruction de la chair*, c'est-à-dire, *par l'affliction de la chair, afin que le pecheur se repente, & que la peine luy ramentoine sa coulpe.*

Quant à la tyrannie, chacun sçait bien, di-

1589. ſoient-ils, que le tyran eſt celuy qui uſurpe la Royauté au préjudice des legitimes ſucceſſeurs, & contre le gré & volonté des trois ordres d'un Royaume, ou qui fait mourir ſes ſubjects pour s'approprier la confiſcation de leurs biens. Pour le premier, Henry III eſtoit Roy de France par ſucceſſion legitime. Pour le ſecond, chacun à cogneu qu'il eſtoit pluſtot immenſe que liberal; & ſi en choſe quelconque il a merité d'eſtre blaſmé, ç'a eſté pour avoir benignement pardonné & donné grace & redonné les biens à pluſieurs qui avoient merité la mort ou qui y avoient eſté condamnez, & eſt vray que ſa trop grande bonté l'a fait meſpriſer & deſdaigner à pluſieurs perſonnes, ce qui a eſté cauſe que l'on s'eſt ſi hardiment rebellé contre luy, & que l'on a entrepris ſi librement contre ſa perſonne? N'euſt-il pas eu, diſoient-ils, un juſte ſubject de faire punir le Docteur Boucher, Curé de Sainct Benoiſt, le premier des Predicateurs de la faction des Seize, lequel l'an 1587, preſcha dans Saint Berthelemy, que la France s'en alloit porter droit à la tyrannie, & que le Roy vouloit empeſcher les Predicateurs de dire la verité, & à cet effet qu'il avoit fait mourir le Docteur Hugues Butlat, Theologal d'Orleans; ce qu'il imprima tellement en l'eſprit de ſes auditeurs, qu'ils le creurent fermement, & le rapporterent par tout Paris pour

choſe très-veritable? le fit-il punir pour ce men- 1589.
ſonge? Non. Sa Majeſté ſe contenta d'envoyer querir pluſieurs Docteurs & Predicateurs de Sorbonne, & entr'autres ledit Boucher, auquel il demanda pourquoy il avoit preſché qu'il avoit fait mourir ledit Theologal; Boucher luy reſpondit, on le m'a aſſeuré : l'avez-vous veu mort, diſt le Roy? Non Sire, reſpond Boucher, mais il m'a eſté affirmé pour choſe veritable; lors le Roy luy repliqua, pourquoy voulez vous pluſtoſt croire le mal que le bien, & preſcher en la chaire de verité une menterie ſi évidente? Boucher à ces paroles demeura comme un muët, & le Roy fit venir ledit Theologal ſe portant bien, l'ayant fait fort bien traiter dans une chambre au Chaſteau d'Amboiſe, où il l'avoit fait mettre, pour avoir en ce temps-là preſché comme ledit Boucher & pluſieurs autres, une infinité de menteries auſſi claires que ceſte-cy; Boucher & tous les aſſiſtans furent eſtonnez. Pluſieurs Princes moindres que le Roy de France, n'euſſent laiſſé paſſer cela ſans punition; mais la bonté de ce Roy, ne voulut que Boucher en euſt autre chaſtiment, ſinon qu'il pria Monſieur l'Eveſque de Paris de luy interdire la chaire pour quelque temps.

N'eſt-ce pas là une grande bonté? n'eſt-ce pas une grande clemence, diſoient les Catholiques royaux? & toutesfois Boucher n'a laiſſé de continuer ſes

1589. mauvais deportemens, asſeuré de l'aſſiſtance du party de la Ligue dans Paris, où les factieux ont eſtimé ceſte bonté du Roy à une timidité, & qu'il n'euſt oſé le faire punir.

Les tyrans rirent & prennent toujours, & ne payent aucune dette; au contraire, diſoient-ils, le Roy a acquitté & payé pluſieurs dettes de ſes predeceſſeurs, & quand on luy a preſté de l'argent par le moyen de rentes conſtituées, & d'autres partis faits avec Sadite Majeſté, affin d'avoir de l'argent pour faire la guerre, & qu'aux Eſtats de l'an 77, on luy euſt allegué que ces conſtitutions eſtoient uſuraires, & qu'il les failloit caſſer & ſupprimer ſans rembourſement les Officiers qui lui avoient de bonne foy fourny leurs deniers ſous ſa promeſſe de les garantir, il n'y a jamais voulu entendre, comme beaucoup d'autres euſſent fait pour s'acquitter tout à coup de trente ou quarante millions de livres tournois, ce qu'il euſt peu faire & prendre le ſubjet de la requiſition des Eſtats, ſur le pretexte que ces rentes eſtoient à ſeize pour cent; ce qu'il n'a voulu faire, comme firent en ce temps-là aucuns Princes ſes voiſins, & meſme l'Eſpagnol à l'endroit des Genevois, pour la ſomme de quatorze millions.

Où ſont, diſoient les Royaux, les threſors que Sa Majeſté a recueillis durant quatorze ans qu'elle a eſté Roy? où ſont les grands Duchez, Comrez, terres

terres & maiſons bien baſties qu'elle a achetez durant ſon regne? où ſont les beaux & precieux joyaux qu'elle a achetez & fait faire pour ſoy depuis ſon advenement à la Couronne? Que l'on nous monſtre de telles acquiſitions, affin d'advoüer que s'il a levé beaucoup d'argent ſur ſon peuple & ſur l'Egliſe durant ſon regne qu'il a fait acte de tyran de n'avoir voulu ſe contenter de tondre ſes brebis pour ſe ſervir de la laine, & qu'il a voulu les eſcorcher pour en tirer la peau & la chair? Vous ne trouverez rien en luy de tout cela, & l'argent qu'il a retiré de ſes ſubjets, n'a pas eſté levé par luy pour cupidité de tyrannie, il y a eſté contraint par la neceſſité des grandes dettes & groſſes guerres qu'il a eues ſur les bras : on ſçait comme ces choſes ſe ſont paſſées. Il n'eſt queſtion de particulariſer ny les perſonnes ny les dons, ny les Edits & levées faites de ſon regne ſur le peuple, ny le conſentement que pluſieurs Juges y ont preſté; mais s'il a eſté levé ſur le peuple beaucoup de deniers, ç'a eſté de l'invention d'autruy & non du Roy, & ſpécialement par l'importunité de quelques-uns, & principalement par la plupart de ceux qui ſe diſent aujourd'hui de l'Union : l'on ſçait que les deniers de telles levées ne ſont tombez au profit de Sa Majeſté, mais d'une milliace de perſonnes, ainſi qu'il eſt très-véritable. 1589.

1589. Si l'on dit qu'il ne devoit adherer aux importunitez que luy faiſoient ſes favorits, chacun l'advouë; mais pour cela il n'eſtoit point tyran, car ce n'eſtoit point pour s'enrichir ny pour avoir des threſors en ſon particulier, ains ſeulement pour la facilité & bonté qui eſtoient en luy de contenter un chacun, & le deſir qu'il avoit de gratifier tout le monde, voire juſqu'à ſes propres ennemis.

Quant à la calomnie que ceux de l'Union imputoient au Roy d'avoir eſté perfide aux Eſtats de Blois, & d'y avoir violé ſon Edit d'Union, par la mort de Meſſieurs les Cardinal & Duc de Guiſe, & de l'empriſonnement de pluſieurs Princes & Seigneurs, les Catholiques Royaux diſoient: vous eſtes d'accord avec nous, Meſſieurs de l'Union, que le Roy a ſatisfait à ce qu'il avoit promis par ſon Edit d'Union aux Princes de la Ligue, & n'y a point contrevenu depuis qu'il l'a fait, juſques à Noël dernier: comme auſſi eſt-il vray: mais au contraire, les contraventions que les Princes, Seigneurs, villes & communautez de la Ligue ont faites à l'Edit d'Union ne ſont que trop cogneuës: leurs intelligences qu'ils ont continuées avec les princes eſtrangers dont ils avoient promis de ſe deſpartir: la continuation de leur ligue: la practique de leurs brigues faites aux Eſtats: la deliberation priſe de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, & le mettre comme en tutelle, à ce que par ce moyen ils peuſſent

effectuer leur resolution puis qu'ils estoient hors 1589.
d'esperance de le faire aller à Paris, n'en sont que trop de preuves veritables; qui est ce qui a contraint Sa Majesté de faire mourir Messieurs de Guise, non pas de gayeté de cœur, mais pour sauver sa vie, son honneur & sa couronne.

Quelle raison donc, Messieurs de la Ligue, avez vous eue d'avoir esté si furieux contre vostre vray Roy naturel & legitime (quand bien il eust esté tel que vous l'avez publié & presché) de chanter des *Te Deum*, pour son massacre, & d'en louër le meurtrier, & l'estimer estre heureux & en Paradis? Quand tout ce que vous en avez dit eust esté vray, tousjours estes vous dignes de la malédiction de Cham & de Chanaan, pour avoir descouvert & publié les hontes de vostre superieur, & de vostre Roy. Où avez vous leu en toute la Sainte Escriture, qu'il y ait un commandement de se rebeller, & user de voyes de fait contre son Roy? où est-il escrit? Tous les Docteurs de la Sorbonne qui se sont mis de vostre Ligue ne nous le sçauroient monstrer. Il n'y a qu'un seul point pour n'obeyr pas au Roy; c'est, quand par force il contraint ses subjets de faire choses contraires à Dieu: lors & en ce cas nous ne doutons point que sa superiorité ne cesse pour ce que la puissance du Roy est subalterne à celle de Dieu, comme aussi nos Roys de France le recognoissent, se disans Roys par la grace de Dieu: car Dieu est

1589. leur ſuperieur, auſſi nous n'obeyſſons aux Roys que pour obeyr à Dieu qui le commande, & les a inſtallez : car ſa parole nous a dit, *il faut pluſtoſt obeyr à Dieu qu'aux hommes :* mais comment peut-on deſobeyr aux Roys ? *Fugere aut pati :* deſguerpir, quitter ſon pays & ſa terre, ou ſouffrir & endurer toutes choſes. Noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt nous l'a monſtré de fait & de parole. Si l'on vous perſecute, dit-il, en une ville, fuyez en une autre : vous eſtes bienheureux ſi vous ſouffrez pour mon nom : ainſi ont fait les gens de bien, ainſi noſtre Createur a fait. Voylà ce que diſoient les Royaux à ceux de l'Union. Il fuſt fait beaucoup d'eſcrits en ce temps-là ſur ce ſubjet, tant d'une part que d'autre, chacun ſouſtenant ſon opinion : à la ſuite de ceſte hiſtoire l'on verra le fruit de toutes leurs eſcritures.

Par toutes les Egliſes cathedrales des villes royales, l'on fit le ſervice du Roy Henry III ainſi que l'on a accouſtumé à faire aux Roys de France, où il fut prononcé de très-belles oraiſons funebres par de bons & ſçavans Docteurs en Theologie, deſquels, après avoir remonſtré l'inhumanité d'un tel parricide & qu'il n'eſtoit loiſible au ſubjet d'attenter à la perſonne de ſon Roy, ny de le troubler par armes en ſes provinces, & que quiconque eſtoit ſi téméraire de l'entreprendre, il eſtoit heretique, maudit, excommunié & damné comme Judas. *Quelle opinion*, diſoient-ils,

pouvez-vous donc avoir de ceux qui dans les chaires ont alumé le feu des guerres civiles, trompeté les seditions, approuvé les empriſonnements & aſſaſſinats des Magiſtrats, & ce qui ſurmonte toute impieté, le parricide commis en la perſonne de noſtre Roy legitime, nombrans entre les martyrs l'aſſaſſinateur, veu neantmoins qu'il eſt condamné par tous les Conciles, comme heretique, maudit, excommunié & ayant part avec Judas? La poſterité croira-t-elle, que l'impudence de tels harangueurs mercenaires ſe ſoit juſques là desbordée? Quant bien un Roy ſeroit meſchant & inique, ſi n'eſt-il pas loiſible ſeulement de murmurer à l'encontre de luy, ſelon les Conciles. Que ſera-ce donc s'il eſt tout bon, tout ſage, tout debonnaire, comme eſtoit le feu Roy? Car ſon zele, ſa devotion, & ſa pieté eſtoient en luy ſi extrêmes que penſer l'eſgaler de paroles, il ſe peut pluſtoſt deſirer qu'eſperer. 1589.

Les (a) beaux & ſuperbes Monaſteres qu'il a baſtis, la pouſſiere deſquels (quand bien par le temps devorateur de toutes choſes, ils ſeroient retournez en leur premiere forme) teſmoigne a tousjours quel eſtoit l'interieur de ceſte ſainte am. ,

(a) Lequel a fait baſtir pluſieurs Monaſteres au Bois de Vincenne, aux fauxbourgs Saint Honoré & autres endroits, il a fait auſſi reparer Noſtre-Dame de Clery, ruynée par les Heretiques.

1189. & comme elle bruſloit d'un zele qui n'a eu & n'aura jamais ſon ſemblable.

Ses (a) auſteritez & jeuſnes qu'il a volontairement pratiqués durant ſa vie, & plus auſterement que ceux qui ſe ſont confinez dans quelque eſtroit monaſtere, ne ſont que trop de preuves de ſa religion.

Les (b) Proceſſions & pellerinages que tant de fois il a faits à pieds nuds.

Les (c) charitables viſitations à l'endroit des priſonniers, malades ou autres neceſſiteux.

Les (d) honneurs & carreſſes qu'il faiſoit aux Eccleſiaſtiques, les égalant en telles faveurs à tous les Princes, de quoy peuvent porter teſmoignage

(a) Vivoit en Religieux aux Hieronimites & aux Penitens.

(b) Alloit en proceſſion à Noſtre-Dame de Chartres & à Noſtre-Dame de Clery & à Noſtre-Dame de Boulongne.

(c) Faiſoit viſiter les priſonniers, & donnoit de l'argent à Madame de Boulencourt & à un nommé le Gois, Drapier à Paris, & à ceux qu'il ſçavoit eſtre charitables, pour le diſtribuër aux pauvres neceſſiteux honſteux & aux pauvres malades.

(d) Advançoit les Docteurs en Theologie, entr'autres le D. de Saint Germain, Eveſque de Ceſarée, qu'il pourveut de l'Abbaye de Chaly, auſſi ce bon Eveſque Docteur l'a toujours ſuivy, car il eſtoit ſon Predicateur, & depuis la mort de ce Prince il ſe retira à Tours, & ne reſſembla à pluſieurs autres Eccleſiaſtiques à qui il avoit fait du bien, qui ſe mirent du coſté de ſes ennemis.

de cecy infinis Docteurs qu'il a retirez de la pouſ- 1589.
ſiere ſcholaſtique, & de la neceſſité domeſtique, pour les eſlever, ſans qu'ils y ſongeaſſent, aux dignitez de l'Egliſe, & leſquels neantmoins (exceptez quelques-uns, & fort peu) ont eſté les premiers à meſdire de luy contre leur propre conſcience, & inciter le peuple par injures atroces à ſecouër le joug d'obeyſſance, ſont aſſez de teſmoignages de la bonne vie de ce Roy.

On laiſſe infinies autres choſes recommandables en luy pour le reſpect de la pieté, & qui ont rendu ſa vie eſgale à celle de S. Loys: & de tous ceux qui ſont tant renommez pour la pieté qui reluiſoit en leurs actions. Auſſi on n'a veu la Religion tant florir que de ſon temps, & l'hereſie plus abbatue, ſans uſer ny de fer ny de flamme. Car comme le peuple de ſon naturel ſuit les mœurs & humeurs de ſon Prince par un naturel deſir de luy complaire, on voyoit chacun, non par la force d'un Edit rigoureux, mais par une gentille & vertueuſe emulation ſuivre les traces de ce Roy, & s'addonner du tout à une vraye & entiere devotion.

Or d'autant que ſes ennemis ne peuvent nier une choſe ſi notoire, ils ont attribué telle devotion à une laſcheté qui amollit le cœur des grands, & les retire du maniement des affaires; mais les effets de la vie de ce Roy monſtrent que dez ſa jeuneſſe, ce zele, & devotion furent nez

1598 en luy avec une generosité royale, qui ne luy faillit qu'à sa mort.

La plupart de ceux à qui la fortune amie & favorable a departy les grandeurs de ce monde, employent leur jeunesse ez delices & mollesses de la Cour, qui souvent corrompent les plus nobles & genereux esprits: mais tout au contraire, le feu Roy à grand peine estoit-il sorty de son enfance, qu'il fust fait Lieutenant general de Charles IX, son frere, auquel temps il quitta l'ombre & les tenebres des parroys, & se presenta aux durs assauts & sanglantes batailles qui furent donnés en plusieurs endroits, tandis que la discorde civile faisoit jouer à ses partisans maintes piteuses tragedies sur l'eschafaut de la France.

Tesmoins en sont les batailles de Jarnac & Moncontour, les sieges de tant de villes, & plusieurs autres endroits où sa vertu martiale & belliqueuse parut par-dessus les forces humaines.

En toutes ces rencontres touché de l'esprit de la sapience de Dieu, il conjoignit avec la force corporelle la prudence & le conseil, mais pousse de la vigueur & generosité de ses ancestres, il porta ainsi que le jeune aigle, oyseau celeste, sortant du nid, le foudre de la punition divine jusques sur le front des ennemis. Tels exploits admirables firent voler le renom de sa gloire jusques aux Polonois, que les anciens estimoient faire un bout du monde.

Les Polonois par le recit qui leur en fuſt fait, 1589.
amoureux de ſa vertu le rechercherent, & par importunes ſollicitations, le contraignirent d'abandonner ſon pays natal pour regner en Pologne & Lithuanie, où il commanda à ces peuples Septentrionaux avec ſi grande ſageſſe, qu'ils le regrettent encore pour le jourd'huy, & font un reproche d'ingratitude aux François de n'avoir ſçeu conſerver un tel Prince.

Mais il ſembloit durant ce temps, que tout rioit à la France qui avoit eſté ſi long-temps travaillée, & quaſi deſolée ſous le peſant faix de ſes armes, & qu'elle commençoit à jouyr de quelque ſerenité & tranquilité non ſeulement aſſez ſuffiſante pour reſpirer & reprendre haleine, mais auſſi pour embraſſer le reſte de l'Europe, quand un triſte & deplorable malheur penſa accabler la France par la mort du Roy Charles IX: car lors la France deſtituée de ſon Prince legitime, couvoit pluſieurs trahiſons & perfidies, deſquelles il ne pouvoit réuſſir qu'une deſolation univerſelle. Mais voicy de bonne fortune revenir le Roy, quittant la Pologne pour l'affection qu'il nous avoit toujours portée, l'aſpect ſeul duquel tant honoré des ſiens raſſerena le ciel de la France, & accoiſa les flots & tempeſtes violentes qui commençoient à ſurgir de toutes parts.

A ceçy ſervit de beaucoup le renom qu'il avoit

1589. acquis ez guerres precedentes, & l'experience qu'il avoit aux affaires, qui s'accreut de beaucoup en luy, après avoir veu les mœurs & façons de faire de plusieurs & diverses nations.

La premiere chose qu'il fit, ce fust d'assembler les Estats pour medeciner ce pauvre corps malade de la France, qui tout vicié & corrompu d'humeurs ordes & pestilentielles, estoit proche de son trespas. Il n'y a rien à la verité qui soit plus salutaire à un Royaume, que telle assemblée: mais aussi n'y a-t-il rien qu'aucuns Roys rejettent davantage, d'autant qu'il semble que cela diminue quelque peu de leur autorité. Le feu Roy n'eut point ceste apprehension, ains visant à ce qui estoit du bien public, fit de son propre mouvement convoquer les Estats; où mille belles & saintes constitutions y furent establies, qui ramenerent pour quelque temps la paix, ou plutost l'aage doré en ce Royaume de France. Mais quoy! la condition des choses humaines porte ordinairement que ce qui est monté à un bien haut degré de felicité, n'y peut pas long-temps demeurer, & y a je ne sçay quel ennuyeux malheur qui cueille les esperances des hommes en leur premiere fleur, de peur qu'ils ne se poussent plus avant qu'il n'est permis à l'humanité.

Aussi incontinent après la mort de Monsieur son frere à Chasteau-Thierry, commencerent les discor-

des civiles à s'eſpandre parmy ce Royaume, la guerre plus que jamais s'y alluma par l'ambition de quelques Chefs, & ſembloit que la fortune jalouſe de noſtre bonheur vouluſt triompher de la Couronne de France, & quaſi comme planter ſur noſtre front à la veue de toutes les autres nations les trophées de la viciſſitude des choſes humaines. 1589.

O Dieu immortel! que de choſes triſtes & funeſtes! les villes ſe diviſerent en factions les unes contre les autres: la Majeſté Royale commença à ſervir de riſée dans les chaiſes; toute raiſon humaine fuſt renverſée, tous droits violez, & ne regnoit plus en France que la fureur. Ce fuſt lors que de l'Allemagne deſcendit un effroyable armée, laquelle neantmoins fuſt incontinent diſſipée par le conſeil & la valeur du feu Roy, lequel paroiſſant comme un eſclair brillant, les remplit de frayeurs & terreurs paniques. Toutesfois ceſt exploit miraculeux ne put rabbatre la malice de ſes adverſaires; au contraire l'augmenta de telle ſorte, qu'ils commencerent à pratiquer toute ſorte de gens, moleſter les Magiſtrats & Officiers de la Couronne qu'ils recognoiſſent fideles ſerviteurs du Roy, bref mettre la France en telle confuſion qu'il n'y euſt mal qui ne tombaſt ſur noſtre chef.

Le mal fuſt ſi grand que le corps qui de tout temps avoit eſté reputé par nos François ſacré-ſaint, auguſte, venerable, inviolable, fuſt violé

1589. par mille outrages & indignitez non croyables. La Cour de Parlement, lumiere de toute la Chreſtienté, ame de ce Royaume, œil de la France, temple de conſeil & d'equité, port & refuge des affligez, fuſt menée par des faquins, lie du peuple, dans une Baſtille, pour ſervir de jouët & de ſpectacle à une troupe enragée, & d'aſſouviſſement à l'ambition & avarice des mutins. Et ceſt acte fuſt loüé & approuvé par ceux qui ſe diſoient annoncer la verité de la parole de Dieu, lequel toutesfois ne recommande rien tant à ſon peuple que l'obeyſſance qui eſt deuë aux Magiſtrats.

Le Roy voyant l'opiniaſtreté des rebelles, & le peu de puiſſance qu'avoit ſa douceur à flechir le cœur des mutins, il ſe reſolut d'uſer du glaive que Dieu luy avoit mis entre les mains, & à ceſte fin mit une armée en campagne, & aſſiegea Paris.

Tout les preſſoit ſi fort, que les gens de bien avoient eſperance qu'il en ſeroit le maiſtre, & dans peu de jours. Ce qu'adviſant les ennemis ſuſciterent pluſieurs Predicateurs, qui avec leurs langues mercenaires heretiquement & diaboliquement enſeignerent qu'il eſtoit permis de tuër ſon Roy. Sur ces entrefaites on cherche gens qui le vouluſſent entreprendre. Pluſieurs, quoy qu'ils euſſent très-mauvaiſe volonté, toutesfois ſe trouverent tout confus dès la premiere parole, & rejeterent loin un tel deſſein, quoyque quelques

Docteurs & Jeſuiſtes les y vouluſſent induire: juſ- 1589.
ques à ce qu'il s'eſt trouvé un miſerable moine qui entreprit l'affaire, ſous un habit de pieté, couvrant une impieté deteſtable, & alla trouver le Roy, qui dès la premiere veuë, comme il aymoit affectionnement les Religieux, le ſaluë, le carreſſe, l'embraſſe, le cherit de l'œil & de la main. Mais ce meſchant moine mit en oubly toutes ces faveurs & graces royales, s'approche, & tire de ſa manche le couſteau, dont il frappa le Roy, & ſi malheureuſement que la mort s'en enſuivit par après. Voylà un Catholique, à tout le moins ſe diſant tel, qui frappe un Prince Très-Chreſtien: un Religieux qui attente à la perſonne du pere & protecteur de la Religion: c'eſt pour le faire court un ſubjet (ce peut-il dire meſchanceté plus grande) qui aſſaſſine ſon Seigneur ſouverain.

Ainſi ce Prince mourut, & le nom de tant de Roys ſes predeceſſeurs, la ſouvenance du regne très-auguſte de ſon grand-pere le Roy François Ier, pere des armes, pere des ſciences, & pere du peuple, & de Henry II ſon pere, la fleur des chevaliers, l'ornement de ſon aage, & le comble de toute perfection, n'ont peu retenir ny arreſter les mauvais deſſeins des factieux, qu'ils n'ayent executé leur conſpiration contre ſa vie & ſon eſtat: les victoires & trophées que ce Prince avoit emportez ſur les ennemis de la Religion Catholique,

1589. l'onction dont Dieu l'avoit ſacré deux fois Roy, la memoire de ſes vertus & merites, ſa pieté & ſon zele à l'honneur de Dieu, l'authorité des Saints Canons & Conciles; l'intereſt commun de tous les Princes de la Chreſtienté n'ont peu empeſcher que la rage de ce moine perfide ne violaſt d'un coup funeſte ſon corps, ne reſpandiſt ſon ſang; & ne luy apportaſt la mort.

Et pour concluſion de tant de beaux diſcours, ils diſoient, *pleure donc*, ô France pleure; & croys que tu n'en eus jamais plus de ſubjet, pour perte que tu ayes receuë; & neantmoins rends à ton Roy deffunt le ſervice que tu peux, & luy dois rendre, prie Dieu du fond du cœur pour le repos de ſon ame.

Voylà les regrets que les Catholiques Royaux ont fait ſur le treſpas du Roy Henry III, lequel, après ſa mort fuſt mis en un cercueil, & conduit à Compiegne par ſon ſucceſſeur Henry IV, Roy de France & de Navarre, pour y demeurer en depoſt de ſeureté, juſques à ce que la commodité ſe preſentaſt de luy faire faire ſes funerailles dans la grande Egliſe Noſtre-Dame de Paris, pour eſtre de-là porté à S. Denis, où ſont enterrés les Roys de France, & où la Royne Catherine de Medicis ſa mere a fait faire un ſi beau ſepulchre où repoſe le Roy Henry II ſon mary, & où doivent eſtre mis tous leurs enfans.

Le dueil fuſt grand en l'armée royale pour la mort de ce bon Roy, le lendemain de laquelle, ſuivant la ſupplication faite au Roy Henry IV par Meſſieurs les Princes de Conty, & Duc de Montpenſier, Princes du ſang, & par les Princes, Ducs, Mareſchaux de France, & autres Officiers de la Couronne eſtant en l'armée, Sa Majeſté fit une Declaration, par laquelle il promit de ſe faire inſtruire dans ſix mois en la Religion Catholique Romaine : ceſte Declaration fuſt verifiée aux Parlements, qui tenoient pour le party Royal, & envoyée par tous les Bailliages ; ainſi toutes les villes qui avoient tenu pour le feu Roy, ſe conſerverent en l'obeyſſance de ſon ſucceſſeur. Mais avant que de parler plus avant de ce qui advint au commencement du regne du Roy Henry IV en France, il ſera très-utile de faire comme un recueil de ſa Genealogie paternelle & maternelle, de ſa naiſſance, comme il a eſté eſlevé & nourri, & de dire pluſieurs choſes remarquables qui lui ſont advenuës auparavant ſon advenement à la Couronne de France. 1589.

La nuit de Sainte Luce au mois de Decembre l'an 1553, Henry de Bourbon (à preſent Roy de France & de Navarre, & appellé lors de ſa naiſſance Prince de Viane, & Duc de Beaumont en Sonnois, fuſt né dans Pau en Bearn : Anthoine de Bourbon, Duc de Vendoſme, & Jeanne d'Albret

1589. Princeſſe de Navarre, furent ſes pere & mere; du coſté de ſon pere, il eſt le premier Roy de France de la maiſon des Bourbons, iſſus de maſle en maſle de Saint Loys, Roy de France; & du coſté de ſa mere, il a eſté heritier des maiſons de Navarre, Bearn, Albret, Foix, Armagnac, Bigorre, & autres Principautez & Souverainetez; car ſa mere eſtoit fille de Henry d'Albret, Roy de Navarre & Duc d'Albret, & de Marguerite de Valois, ſœur du grand Roy François, & qui eſtoit reliſte du Comte d'Alençon.

Quand ledit Roy Henry de Bourbon fuſt né, ledit Roy Henry d'Albret ſon pere grand, regnoit dans la baſſe Navarre, & en Bearn, & aux autres Souverainetez qu'il tenoit le long des Monts Pyrenées; car il eſtoit fils du Roy D. Jean d'Albret, & de Catherine de Foix, à laquelle eſtoit eſcheu le Royaume de Navarre par la mort du Roy Phœbus de Foix ſon frere, qui mourut à la chaſſe auprès de Pau, ſon cheval s'eſtant cabré ſous lui.

Et le Roy D. Jean d'Albret eſtoit fils d'Alain, Duc dominant en Albret, Tuteur honoraire de ladite Dame Catherine de Foix, qu'il fit eſpouſer audit Roy Jean d'Albret ſon fils. Cet Alain d'Albret eſtoit un Prince grandement reſpecté de tous les Roys & Princes de ſon temps, il eut auſſi la tutelle de la Princeſſe de Bretagne, qui eſtoit ſa proche parente. Comme le Royaume de Navarre

fuſt

fuſt envahi par les Eſpagnols ſur le Roy D. Jean 1589
d'Albret, & ſur la Royne D. Catherine de Foix, & tout ce qui eſt advenu pour taſcher à recouvrer ledit Royaume, eſt amplement eſcrit aux Hiſtoires de Navarre; cela n'eſt de noſtre ſubjet.

Le Roy Henry d'Albret, pere de la Royne Jeanne d'Albret, mere du Roy Henry IV, veſcut 53 ans ou environ; car il naſquit dans Sangoiſſe, ville de la haute Navarre, l'an 1503, & n'eſt mort que l'an 1555. C'eſtoit un Prince de grand courage, & d'un eſprit vif. Au paſſage que fit l'Empereur Charles-le-Quint au travers de la France (ſous la permiſſion que lui en donna le grand Roy François) pour aller mettre ordre aux revoltes des Flamands, il dit en parlant dudit ſieur Roy Henry d'Albret, *qu'il n'avoit veu qu'un homme en France, qui eſtoit le Roy de Navarre:* auſſi eſtoit-ce un grand Prince qui pour ne jouir pas de la haute Navarre, n'eſtoit nullement abbaiſſé de ſon courage royal. Or il n'eut que ceſte-dite ſeule fille Jeanne Princeſſe de Navarre, laquelle fuſt en ſon jeune aage appellée la Mignonne des Roys; d'autant que le Grand Roy François Ier, ſon oncle, la cheriſſoit d'un amour comme paternel; & ſon pere le Roy Henry d'Albret ne la pouvoit eſloigner de ſa preſence.

La maiſon d'Auſtriche qui par mariages & par choſes qui lui ſont advenuës autres que de leur

1559. eſtoc, s'eſt accreuë en la grandeur que l'on la voit aujourd'hui, eut l'œil ſur ceſte Princeſſe Jeanne : l'Empereur Charles-le-Quint en fit faire la propoſition audit ſieur Roy Henry d'Albret, pour ſon fils Philippe II, dernier Roy d'Eſpagne ; & diſoit que c'eſtoit un moyen pour pacifier les differens de la Navarre : mais le Roy Très-Chreſtien François Ier fuſt conſeillé de ne laiſſer introduire un tel allié dans le cœur de la France, pour ce que ledit ſieur Roy Henry d'Albret y poſſedoit de belles Seigneuries, ce qui euſt peu cauſer de grandes revoltes. Or la Princeſſe Jeanne eſtant venuë à la Cour de France, (qui eſtoit lors à Chaſtelleraut) avec la Royne Marguerite ſa mere, ledit ſieur Roy Très-Chreſtien traita pour la bailler en mariage à Guillaume Duc de Cleves, affin de s'aider de ceſte alliance contre ledit Empereur Charles-le-Quint ; ce qu'il fit nonobſtant l'oppoſition qu'y faiſoit ladite Royne Marguerite, tant en ſon nom, qu'au nom du Roy ſon mari : il y eut quelques ceremonies pour ce mariage, toutesfois il n'y eut point d'effet, & ne rira à conſequence ; ladite Princeſſe ne pouvant avoir encor douze ans.

Ledit Duc de Cleves s'eſtant raccommodé avec ledit ſieur Empereur, il ſe maria du depuis en Allemagne ; & du conſentement du Roy François, & deſdits Roy & Royne de Navarre ladite Princeſſe Jeanne fuſt mariée à Monſieur le Duc de Ven-

dosme, Anthoine de Bourbon, premier Prince du 1589.
sang de France, bien-aimé du Roy Très-Chrestien pour les belles & rares vertus de ce Prince; & les nopces en furent faites à Moulins l'an 1547, la mesme année que ledit sieur Roy François Ier mourut à Rambouillet.

On tient par le rapport d'aucuns vieux Officiers de la maison de Navarre, que Monsieur le Duc de Vendosme, & la Princesse Jeanne eurent bientost lignée, (par la grace de Dieu) mesme deux beaux Princes, dont l'un fust nommé Duc de Beaumont, l'autre porta le tiltre de Comte de Marle, terre de Picardie, de l'ancien domaine du Comte de Saint Paul, dont la fille fust mariée à François de Bourbon, aïeul de Charles Duc de Vendosme, pere du Duc Anthoine, dont nous parlons: mais ces deux beaux Princes ne purent estre eslevez, ains par grand inconvenient moururent en bas-aage: assavoir, le Duc de Beaumont ayant esté mis ès mains de la Baillive d'Orleans (qui fust grand-mere du Mareschal de Matignon) laquelle faisoit sa residence en ladite ville, estant fort aagée & frileuse extremement. Selon qu'elle pour sa condition se tenoit close & rapissée de toutes parts avec un grand feu, elle en faisoit encor plus à l'endroit de ce petit corps de Prince, le faisant haleter & suër de chaleur à toute outrance, sans qu'elle souffrist air, vent, ny haleine

1589. eſtre donné ny entrer en la chambre ; ce qu'elle fit ſi opiniaſtrement, quoy qu'on lui en ſçeuſt dire, qu'enfin le petit Duc de Beaumont eſtouffa peu à peu dans ſes langes, & ſi roujours ceſte bonne femme diſoit, laiſſez-le, il vant mieux fuër que de trembler. La Princeſſe Jeanne qui eſtoit à la Cour d'ordinaire pour le rang qu'elle y tenoit, en receut la triſte nouvelle de ſa mort, s'eſtant du tout confiée en ceſte Baillive, comme ancienne ſervante de la maiſon de Navarre, & notamment de la Royne Marguerite, pendant le mariage du Comte d'Alençon & d'elle.

Le Comte de Marle experimenta une autre affliction, qui fuſt, qu'eſtant Monſieur de Vendoſme, & ladite Princeſſe ſon eſpouſe allé voir le Roy Henry d'Albret en Bearn, ils le trouverent au mont de Marſan, là où ils ſejournerent, & y ayant mené le Comte de Marle en ſon maillot, ainſi que ledit ſieur Roy l'avoit deſiré, ils le luy preſenterent, de quoy il receut un merveilleux contentement (lors eſtoit la Royne Marguerite decedée en Bigorre en ſon chaſteau d'Audo, près de Tarbe.) Mais comme ce Prince eſtoit très-beau, deſiré d'eſtre tenu d'un chacun, un Gentil-homme ſe jouant à luy dans la croiſée de la feneſtre de ſa chambre, luy eſtant entre les bras de ſa nourriſſe, le Gentil-homme & la nourriſſe ſe le baillerent pluſieurs fois de l'un à l'autre d'un e

feneſtre en l'autre par le dehors de la croiſée, 1589.
quelquefois feignant de le prendre, ce qui fuſt cauſe du malheur qui en arriva, car le Gentil-homme feignant de le prendre, & ne le prenant pas de fait, la nourriſſe s'attendant qu'il le priſt, laſche priſe, & le petit Prince, Comte de Maile tomba de la feneſtre en bas, ſur un perron, où il ſe froiſſa une coſte: le Gentil-homme ſaute auſſitoſt de la feneſtre en bas, car c'eſtoit du premier eſtage, & relevant le Prince, il le reporte à la nourriſſe toute eſpleurée, qui l'appaiſa du mieux qu'elle put, lui baillant à teter. Le Roy, Monſieur de Vendoſme, & la Princeſſe eſtoient allez à la chaſſe; on teut ceſt accident: j'ay ouy dire à ces anciens ſerviteurs valets de chambre, que ſi la nourriſſe euſt adverty de ceſt inconvenient, il y euſt eu moyen de le rhabiller: mais ſon mal rengregeant en pis, finalement il mourut, au grand regret du Roy, de Monſieur de Vendoſme, & de la Princeſſe ſes pere & mere: mais advenant puis après que cela euſt eſté deſcouvert, le Roy ſe mit en une grande colere contre la Princeſſe ſa fille, lui reprochant qu'elle n'eſtoit pas digne d'avoir des enfans, puis qu'elle n'y prenoit mieux garde: meſme comme elle voulut retourner en France avec ſon mary, il luy dit, que ſi elle devenoit groſſe, qu'elle luy apportaſt ſa groiſſe en ſon ventre pour enfanter en ſa maiſon, & que luy

1589. feroit nourrir l'enfant fils ou fille : ſi elle n'y venoit, & qu'elle ne fiſt en cela ſon commandement, qu'il ſe remarieroit, & qu'il ne vouloit pas mourir ſans heritiers. Quelques-uns ont voulu dire que le Roy à preſent regnant eſtoit le fils aiſné de ladite Princeſſe, & que leſdits ſieurs Duc de Beaumont & Comte de Marle ſont nais depuis luy : mais il ſe trouve dans les Regiſtres du threſor de la maiſon de Navarre, que ladite Royne Jeanne depuis ledit ſieur Roy à preſent regnant, n'a eu que deux filles, Madame Magdeleine, qui mourut encor jeune, & Madame Catherine, qui eſt decedée Ducheſſe de Bar, ainſi que nous avons dit en ſon lieu dans noſtre Hiſtoire de la Paix.

La Princeſſe Jeanne doncques ayant pris congé de ſon Pere avec pleurs & larmes, pour la perte de ces deux Princes, & voyant que Monſieur de Vendoſme eſtoit appellé par le Roy Henry II, pour les guerres de Picardie (dont il eſtoit Gouverneur) elle ſe reſolut de le ſuivre, & à la Cour & au camp, dont il advint que Dieu la conſola, & qu'au milieu de tant d'exploirs militaires, dont ſon mary vint à heureuſe fin contre les ennemis de la France, elle ſe trouva enceinte, & quand elle ſe ſentit approcher de ſon terme & dans le neuvieſme mois, elle prend congé de ſon mary, (qui luy voulut difficillement accorder ;) mais luy repreſentant l'importance, & les dernieres

paroles du Roy Henry ſon pere, & auſſi qu'elle 1583.
avoit deſcouvert par une certaine Damoiſelle, que le Roy ſondit pere avoit fait un teſtament, dont elle deſiroit ſurtout d'en ſçavoir le contenu, à cauſe qu'une grande Dame s'eſtoit vantée & s'en promettoit quelque grande faveur. Pour ces raiſons donc, Monſieur de Vendoſme luy accorda de s'en aller en Bearn, où elle fuſt en quinze jours, traverſant toute la France depuis Compiegne en Picardie, d'où elle partit, juſques aux monts Pyrenées dans Pau, où eſtoit le Roy Henry ſon pere. Ceſte Princeſſe fit ce voyage ſur le milieu de Novembre : car elle ne demeura au plus que dix jours après ſon arrivée, qui fuſt le 4 de Decembre 1553, qu'elle mit au monde le Roy très-Chreſtien à preſent regnant, par un très-heureux enfantement.

Le Roy ſon pere eſtoit un peu malade, meſme la contagion couroit en ce pays-là : mais la veuë de ſa bonne fille (comme il l'appelloit d'ordinaire) luy rendit ſa ſanté parfaite, & luy oſta toute apprehenſion & crainte du danger.

Ce fuſt durant ces dix jours à raſcher de voir ce teſtament par tous les moyens qu'il luy fuſt poſſible : ce qu'elle obtint ſans l'ouvrir, il eſtoit dans une groſſe boëſte d'or, & deſſus une groſſe chaiſne d'or qui euſt peu faire 25 ou 30 tours à l'entour du col : elle la demanda, il luy promit, diſant en

1589. langage Bearnois, *elle ſera tienne, mais que tu m'ayes monſtré ce que tu portes: & affin que tu ne me faſſes point une pleureuſe, ny un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourveu qu'en enfantant tu chantes une chanſon en Biarnois : & ſi quand tu enfanteras, j'y veux eſtre.* Pour ceſt effet il commanda à un ſien valet de chambre nommé Cotin, vieux ſerviteur, qu'il la ſerviſt à la chambre, & à l'heure qu'elle ſeroit en travail d'enfant, qu'il le vînt appeller à quelque heure que ce fuſt, meſme en ſon plus profond ſommeil, ce quil luy en chargea expreſſement.

Entre minuit & une heure le 13e. jour de Decembre 1553, les douleurs pour enfanter prirent à la Princeſſe : au deſſus de ſa chambre eſtoit celle du Roy ſon pere, qui adverty par Cotin, ſoudain deſcend : elle l'oyant commence à chanter en muſique ce motet en langue Biarnoiſe, *noſtre donne deu cop deu pon aiuda mi en aqueſte houre*, c'eſt-à-dire Noſtre-Dame du bout du pont aydez moy en ceſte heure. Ceſte Noſtre-Dame eſtoit une Egliſe de devotion dediée à la Sainte Vierge, laquelle eſtoit au bout du pont du Gave, en allant vers Juranſon, à laquelle les femmes en travail d'enfant avoient accouſtumé de ſe vouër, & en leur travail la reclamer, dont elles eſtoient ſouverainement aſſiſtées, & delivroient heureuſement. Auſſi n'eut elle pas pluſtoſt parachevé ſon motet,

que naſquit le Prince qui commande aujourd'huy par la grace de Dieu à la France & à la Navarre. 1589.

Eſtant delivrée, le Roy mit la chaiſne d'or au col de la Princeſſe, & luy donna la boëſte d'or où eſtoit ſon teſtament, dont toutesfois il emporta la clef, luy diſant, voylà qui eſt à vous ma fille, mais cecy eſt à moy (prenant l'enfant dans ſa grand robbe, ſans attendre qu'il fuſt bonnement accommodé, & l'emporta en ſa chambre.)

Quand ladite Princeſſe Jeanne naſquit, les Eſpagnols firent un brocard ſur ſa naiſſance & diſoient, *Milagro la vaca hijà una oueja*: miracle la Vache a fait une brebis; c'eſtoit une alluſion aux armes de Bearn, où il y a deux vaches encornées & clarinées d'or en champ de gueules: ils appeloient auſſi ordinairement ledit ſieur Roy Henry ſon pere, *el vaquero*, le vacher, pour la meſme raiſon: mais ledit ſieur Roy tenant entre ſes bras le Prince ſon petit fils, & le baiſant d'affection, ſe rememorant des brocards Eſpagnols, diſoit de joye à ceux qui le venoient congratuler d'un ſi heureux enfantement, *angora mire que aqueſta oueja parió un lione*; maintenant regardez que ceſte brebis a enfanté un lion.

Ainſi vint ce petit Prince au monde ſans pleurer ny crier; & la premiere viande qu'il receut fuſt de la main de ſon grand pere ledit ſieur Roy Henry, qui luy bailla une pillule de la theriaque des gens

1589. de village, qui eſt un cap d'ail, dont il luy frotta ſes petites levres, leſquelles il ſe frippa l'une contre l'autre comme pour ſuccer: ce qu'ayant veu le Roy, & prenant de-là une bonne conjecture qu'il ſeroit d'un bon naturel, il luy preſenta du vin dans ſa coupe, à l'odeur ce petit Prince branſla la teſte comme peut faire un enfant: & lors ledit ſieur Roy dit, *tu ſeras un vray Biarnois:* tous ces propos ſoient dits avec la reverence deuë à Leurs Majeſtez: mais c'eſt auſſi pour monſtrer que les Princes ont des affections ſemblables aux autres, & neantmoins qui importent principalement quand il y va de l'intereſt de leurs Eſtats.

Le Baptiſtere de ce petit Prince de Navarre fuſt fait dans Pau où il eſtoit né, en la meſme année qu'il naſquit, ainſi que l'on comptoit alors, car l'on commençoit les années à Paſques, depuis le 25 de Mars, diſant, *avant Paſques*, juſques au jour qu'elles eſtoient chacune année: & après Paſques juſques au vingtcinquieſme d'Avril, l'on diſoit, *après Paſques*. Mais ſelon que l'on compte à preſent ce Prince fuſt baptiſé en l'an 1554, le propre jour des Roys. Ses parrains furent le Roy très-Chreſtien Henry II & le Roy de Navarre: & la marraine fuſt Madame Claude de France, qui depuis a eſté Ducheſſe de Lorraine: pour la grande amitié qui eſtoit entre elle & la Princeſſe Jeanne. Le Cardinal d'Armagnac le baptiza dans la cha-

pelle du chaſteau de Pau, Monſieur Jacques de Foix Eveſque de Leſſar (qui depuis a eſté Cardinal) le preſenta aux Saints fonts de bapteſme pour le Roy très-Chreſtien, & la Comteſſe d'Andovyns ſervit de marraine pour Madame Claude. Ce prince fuſt nommé Henry, les fonts ſur leſquels il fuſt baptizé furent expreſſement faits, & eſtoient d'argent doré. Une infinité de vers furent faits ſur ſa naiſſance & ſur ſon bapreſme, tant en Grec qu'en Latin, François, Allemand, Italien, Eſpagnol, Gaſcon, Breton, & Baſque: leſquels tous furent imprimez en ce temps-là en un recueil que l'on en fit à Toulouze, l'an 1554. 1589

Il y en a qui ont voulu dire que ce Prince eſtoit né à la Fleche en Anjou, mais ces vers qui furent publiez par tout au temps de ſa naiſſance, leur peuvent oſter ceſte opinion, & les faire certains de la vérité.

Bearn ainſi enrichy ſainctement
Par ceſt enfant dreſſé ſi hautement
Son chef en l'air qu'il baize jà les cieux.
O Pau heureux, heureuſement chanté,
Mais plus heureux qui s'en eſt contenté
Pour l'eſgaler au lieu natal des Dieux.

Auger Ferrier, & autres excellens Mathematiciens, & Aſtrologues, rectifierent la geniture de ce Prince, & firent imprimer pluſieurs belles choſes

1589. ſur ceſte naiſſance, tous luy promettoient qu'il ſeroit ſauvé d'une infinité d'attentats, & que les deux infortunes jointes le feroient riche au lieu qu'elles ſembloient le deſtruire. Aucunes deſquelles predictions furent dediées à la Royne Catherine de Medicis Princeſſe amatrice & fort ſtudieuſe des bonnes lettres, & des ſciences plus exquiſes.

Ce petit Prince fit toutesfois de la peine à eſlever eſtant paſſé par les mains de huit nourriſſes, dont la huitieſme gaigna le prix, & laquelle auſſi il a depuis grandement honorée, & luy a donné recompenſe honneſte de ſes labeurs & peines qu'elle avoit priſes envers luy, & a eſlevé tous ſes enfans en offices. La cauſe principale de telle variété fuſt ceſte maladie contagieuſe qui regna pour lors au pays de Bearn, depuis le mois de Septembre juſques à la fin de Mars. Le Prince eſchappé & hors de la mamelle, le Roy ſon grand pere le mit entre les mains de Madame la Baronne de Mioſſans, (Mioſſans eſt une des premieres Baronnies de Bearn) qui demeuroit à Coirraze (près de la petite & jolie ville de Nay, que les Bearnois diſent eſtre de *todas la villas la may*) là où ce Prince fuſt eſlevé & nourry dignement en Prince; mais en ſorte qu'il eſtoit duit au labeur, & mangeoit ſouvent du pain commun (le grand pere le voulant ainſi, affin que de jeuneſſe il s'appriſt la neceſſité). Tant que veſquit ledit bon Roy Henry d'Albret,

il ne voulut que ſon petit fils fuſt mignardé deli- 1589.
carement, & a eſté veu à la mode du pays parmy les autres enfans du village, quelquesfois pieds deſcaux & nue teſte tant en hyver qu'en eſté, qui eſt une des cauſes pour leſquelles les Biarnois ſont robuſtes & agiles ſingulierement.

Après le decez du Roy Henry d'Albret, Monſieur de Vendoſme & la Princeſſe Jeanne luy ayans ſuccedé à la Couronne de Navarre & en toutes ſes autres Souverainetez & biens, allerent en Bearn, après avoir eu de la peine pour obtenir du Roy très-Chreſtien Henry II, un conger d'y aller.

Car aucuns des grands du Conſeil de France, avoient perſuadé audit Roy Henry, que tout ce qui eſtoit au-deçà des monts Pyrenées devoit eſtre aux Roys de France, auſſi bien que tout ce qui eſtoit au-delà eſtoit de l'Eſpagne. Pluſieurs propos furent tenus ſur ce ſubjet par le Roy très-Chreſtien, aux nouveaux Roy & Royne de Navarre, avec offre de leur donner en France recompenſe plus grande que ne valoient toutes leurs Souverainetez : la Royne de Navarre s'adviſa d'un expedient pour ne le pas faire, qui fuſt de faire oppoſer ſes ſubjets au changement que l'on y deſiroit faire ; ce qu'ils firent avec reſolution, & dirent qu'ils ne vouloient changer de Souverains. Sur ceſte reſponſe, & voyant que ce changement

1589. ne ſe pouvoit faire ſans un grand remuëment; ceſte propoſition fuſt laiſſée, non ſans eſtre cauſe d'une arriere-penſée contre la maiſon de Navarre; car du Gouvernement de la Guyenne (dont eſtoit Gouverneur le feu Roy Henry d'Albret, & duquel en fuſt pourveu le Roy Anthoine ſon gendre); le Languedoc en fuſt ſeparé, & en fuſt fait un gouvernement à part, dont Monſieur le Conneſtable de Montmorency en fuſt pourveu, & n'a depuis ce gouvernement bougé de ceſte maiſon.

Ainſi Anthoine Roy de Navarre, & la Royne Jeanne ſa femme eſtans arrivez à Pau, & ayans viſité les places de leurs Souverainetez, voulurent, ſuyvant les deſſeins du feu Roy Henry d'Albret, recouvrer la haute Navarre, on tient que ſi ce Prince euſt veſcu encore un mois, qu'il en fuſt venu à ſon honneur, auſſi avoit-il fait de grands preparatifs, & y avoit de grandes intelligences: l'empeſchement que l'Empereur Charles-le-Quint avoit contre les Princes Proteſtans Allemands euſt favoriſé beaucoup ceſte entrepriſe) mais le nouveau Roy Anthoine n'eſtant encor bien recogneu en ces pays-là, il ne put faire reüſſir ſes deſſeins, & outre ce que les grandes pluyes qu'il fit en ceſte année empeſcherent que ſon entrepriſe (qui fuſt appelée la Guerre moüillée) ne reüſſiſt, un ſien favorit la deſcouvrit à l'Eſpagnol, qui fuſt cauſe que rien puſt venir à effet.

Juſques à l'arrivé de leurs Majeſtez en Bearn, le 1589.
petit Prince de Navarre leur fils n'avoit bougé du chaſteau de Covayraze, où il fuſt eſlevé à la Biarnoiſe; & devint merveilleuſement diſpoſt. Après que le Roy & la Royne de Navarre eurent donné l'ordre requis à leurs nouvelles ſucceſſions, ils retournerent en la Cour de France, & y amenerent le Prince leur fils avec eux.

Or la Cour eſtoit à Amyens, & le Roy de Navarre paſſant par Paris pour y aller, à la requeſte & priere de la Mareſchale de S. André (qui favoriſoit ſecrettement ceux qui eſtoient lors de la nouvelle opinion,) tira de la Conciergerie le ſieur de la Rochechampdieu (qui eſtoit de ceſte nouvelle opinion:) après avoir communiqué de ce fait, avec quelques-uns des Juges. Les ennemis du Roy de Navarre firent entendre au Roy Henry III. que ce fait eſtoit paſſé d'une autre façon, ſi bien que le Roy de Navarre arrivé à Amiens le Roy luy en tint de rudes paroles, & luy dit, *Comment ne vous ay-je point dit qu'il n'y avoit qu'un Roy en France?* (c'eſtoient les propos qu'il luy avoit dit lors qu'il luy vouloit perſuader de quitter la Navarre & ſes Souverainetez.) *Sire*, dit le Roy Anthoine, *Devant voſtre Majeſté mon Soleil eſt en l'Eclipſe, & ne ſuis que voſtre ſerviteur en voſtre Royaume. Pourquoy donc*, dit Henry, *ouvrez vous mes priſons de puiſſance abſoluë? qui vous a fait faire cela?* Anthoine luy reſpondit, *Sire, c'a eſté à*

1589. *la priere de Madame la Mareſchale de Saint André, d'autant que ce Gentil-homme luy appartient, & ne l'ay fait ſans l'advis de vos Officiers, auſquels j'ay parlé, ce que je maintiendray eſtre vray : & auſſi que ce Gentil-homme ne s'eſt point trouvé coulpable de rien :* mais le Roy luy repartit, *on me l'a bien dit autrement que vous ne dites : toutesfois je veux qu'il n'en ſoit plus parlé : gardez voſtre rang en France, & vous ferez bien :* Sur ces propos arrive dans la chambre le petit Prince de Navarre ; Si toſt que le Roy Henry l'euſt veu ſi eſveillé & ſi gentil, il le print, & le baiſa, puis luy demanda, *Voulez-vous eſtre mon fils*, mais le petit Prince luy reſpondit. *Ed que es lo pay*, c'eſt ceſtuy-là qui eſt mon pere, Le Roy tres-chreſtien prenant plaiſir à la naifveté de ſa reſponſe, luy demanda encor, *Et bien voulez-vous eſtre mon gendre*, il regarda ſon pere, & puis luy reſpondit, *ò bé*, ouy bien. Du depuis auſſi les deux Roys ſe promirent, que leurs enfans venus en âge, ledit ſieur Prince eſpouſeroit Madame Marguerite de France, plus âgée que luy d'environ ſix mois.

Après que les Roy & Royne de Navarre, eurent eſté quelque temps à la Cour de France ils s'en retournerent en Bearn, où cependant qu'ils y furent le Roy Henry II. maria Monſieur le Dauphin François I. à la Royne d'Eſcoſſe, niepçe de Meſſieurs de Guiſe, leſquels devindrent par ce moyen les maiſtres

maiſtres de la Cour. Et le furent encor plus après 1589.
la mort du Roy Henry II. lors que le Roy François II. luy euſt ſuccedé. Ce Roy eſtoit jeune, & ſe laiſſoit gouverner par ſa mere & par les oncles de ſa femme. Les Princes du ſang faſchez de ce gouvernement, manderent au Roy de Navarre, que ſa preſence eſtoit neceſſaire en Court: ſuyvant leur advis il ſe rendit à Vendoſme, & de là à la Cour: où ſes ennemis luy firent auſſi-toſt donner la charge de mener Madame Elizabeth ſœur aiſnée du Roy, & eſpouſée au Roy d'Eſpagne; ce qu'ils firent à deux deſſeins, l'un, afin de le reculer loin de la Cour: l'autre pour ce qu'il ne pouvoit faire ceſte charge ſans meſcontenter le Roy d'Eſpagne, (comme il fit) & par conſequent le Roy tres-Chreſtien: car le Roy ayant conduit la Royne ſa ſœur, eſpouſe du Roy d'Eſpagne juſques à Chenonceau, il print congé d'elle, & elle s'achemina avec le Roy de Navarre par la Guyenne, où la Royne de Navarre & le Prince ſon fils vindrent au-devant, & la receurent fort magnifiquement par toutes leurs maiſons où elle paſſa. Elle alloit en Eſpagne avec un regret, & meſme ne faiſoit que demander, ſi toſt qu'elle voyoit quelque beau chaſteau, ou que l'on luy preſentoit quelque choſe de gentil, y a-t-il d'auſſi belles maiſons en Eſpagne? y a-t-il de cela en Eſpagne?

Arrivez en Bearn, le Roy de Navarre fit mar-

1589. quer le premier logis pour luy, comme Roy abſolu, & le ſecond pour la Royne d'Eſpagne, & fut ainſi marqué, quoy que les mareſchaux des logis tant François qu'Eſpagnols le conteſtaſſent, il leur falut endurer : meſme dedans Roncevaux (qui eſt terre du Roy d'Eſpagne) le logis dudit ſieur Roy de Navarre fut marqué abſolument, *Pour le Roy*, & falut que l'Archeveſque de Tolede & l'Eveſque de Burgos l'appellaſſent & reconnuſſent Roy de Navarre, auparavant que jamais il leur vouluſt delivrer ladite Madame Elizabeth leur Royne promiſe. Son fils le Prince de Navarre y eſtoit tenant ſon rang près de la Royne Jeanne ſa mere : & cela fut ainſi enregiſtré, & ce d'autant que ladite terre de Roncevaux eſt de l'ancien domaine de la haute Navarre.

La Royne Elizabeth eſtant delivrée en leurs mains, où eſtoit auſſi le Duc d'Alve, le Roy, la Royne, & le Prince la baiſerent pour luy dire à Dieu (ce que ledit ſieur Duc d'Alve faiſoit ſemblant de ne trouver nullement bon) & ladite Princeſſe oyant ces mots, que luy dirent l'Archeveſque de Tolede, *audi filia & vide, inclina aurem tuam*, & l'Eveſque de Burgos, *obliviſcere populum tuum, & domum patris tui*, elle ſe paſma entre les bras du Roy de Navarre, & de fait auſſi elle ſortit de France avec un grand regret. Eſtant revenuë de paſmoiſon, elle partit : & le Roy de

Navarre repaſſant par la baſſe Navarre s'en vint à Pau où il demeura juſques à tant que Monſieur le Cardinal de Bourbon ſon frere, & le Cardinal d'Armagnac allerent le querir, à cauſe de la prevention intentée contre Monſieur le Prince de Condé ſon frere, & contre luy-meſme. Quant audit ſieur Prince on luy imputoit d'eſtre chef muët de l'entrepriſe d'Amboiſe, laquelle avoit eſté braſſée contre le Roy par aucuns ſoy diſans eſmeus pour le bien de l'Eſtat, affin de chaſſer les Princes de Guiſe d'aupres du Roy, & y approcher les Princes de ſon ſang: on appella ces remuëurs en ce temps-là, les friboux, qui eſt un mot equivoque à libertin. 1589.

Or ledit ſieur Prince eſtoit lors à Amboiſe, où ſon logis qui eſtoit chez un Medecin nommé la Garderre, fuſt exactement viſité; il fuſt enquis par le Roy, mais il s'excuſa fort bien, & n'eurent ſes ennemis pour lors aucune priſe ſur lui; & depuis il s'en alla en Bearn vers le Roy de Navarre ſon frere. En ſon abſence on fit telle recherche ſur lui, qu'il eut aſſignation à comparoiſtre devant le Roy.

Quant au Roy de Navarre, lequel avoit fait le Roy envers la Royne d'Eſpagne (ce qui fuſt noté) il y en euſt divers bruits, on preſumoit auſſi qu'il eſtoit de l'intelligence ſuſdite: le point plus important contre luy fuſt qu'il avoit preſté l'oreille

1589. à un nommé Bois-normand, ſurnommé la Pierre, & par ſa perſuaſion à Theodore de Beze, qui eſtoit allé de Geneve en Bearn. Ils vindrent donc pour ſe juſtifier, & y euſt lors grand danger pour tous les deux.

Le Prince de Condé fuſt arreſté priſonnier à Orleans, & pendant que l'on luy faiſoit ſon procès le Roy fuſt conſeillé par les ennemis de la maiſon de Bourbon, qu'il falloit ſe desfaire des deux freres; pour ce faire, il fuſt reſolu de faire trancher la teſte à Monſieur le Prince de Condé, & de tuër le Roy de Navarre; de celuy-là le procès ſe faiſoit, & n'y avoit plus que le point de l'execution; de celuy-cy la Royne-Mere l'empeſcha, à cauſe que l'on avoit reſolu que le Roy meſme donneroit un coup de dague au Roy de Navarre, en le faiſant venir parler à luy, & qu'incontinent gens atitrez ſortiroient pour l'achever. Elle ne put conſentir qu'il fiſt un tel meurtre de ſa main propre; elle luy deffend: le Roy de Navarre eſt adverty de ceſte entrepriſe, & qu'il ſe gardaſt (s'il eſtoit mandé pour parler au Roy) de parler hautement, & que de ſes douces paroles dependoit ſa vie. Ayant reçeu ceſt advis, il dit à Cotin, qui depuis la mort du Roy Henry d'Albret le ſervoit d'homme de Chambre, (car il eſtoit un des anciens ſerviteurs domeſtiques de la maiſon de Navarre) *Cotin, ſi on me tue de ſang froid, ainſi que j'ay eu*

advis que mes ennemis ont reſolu de faire, je t'en charge qu'eſtant tué, tu trouve moyen d'avoir ma chemiſe avec mon ſang, & que tu la monſtre à mon fils. 1589.

Ce Prince prejugeoit deſlors la valeur & le courage de ſon fils, pour ne laiſſer un tel acte ſans vengeance. Le Roy de Navarre fuſt mandé pour parler au Roy, outre qu'il eſtoit courtois & doux naturellement, il ſe diſpoſa du tout d'eſtre diſcret en paroles : ce ne furent que rudes paroles que le Roy luy tint touchant ce qu'il avoit fait le Roy à Roncevaux, en la conduite de la Royne d'Eſpagne ; & de plus, qu'il avoit retiré en ſes pays de Bearn ceux qui eſtoient infectez de la nouvelle opinion, & qu'il les ſupportoit. ; on tient que la modeſtie dont uſa alors le Roy de Navarre en ſes reſponſes, fuſt la principale cauſe que le deſſein pris de le tuër, ne fuſt exccuté, & peu de jours après le Roy François II mourut.

Par ſon decez le Roy Charles IX vint à la Couronne en baſ âge ; les Eſtats eſtoient aſſemblez à Orleans : Anthoine Roy de Navarre voyant le cours des affaires, ceda par ſa prudence à la Royne mere du Roy, Catherine de Medicis, la qualité de Regente, & luy ſe contenta d'eſtre Lieutenant General, à la charge qu'ils ne feroient rien, luy ny elle, l'un ſans l'autre ; par meſme moyen le Prince de Condé fuſt juſtifié. La Royne Jeanne de

1589. Navarre durant ce temps eſtoit demeutée en Beam avec le Prince de Navarre & Madame Catherine, ſes enfans. Le Roy ſon marv la manda lors, & ſes enfans auſſi ; c'eſt la ſeconde fois que le Roy à preſent regnant vint en France eſtant encor enfant.

De ce temps-là il y eut de grands remuëmens à cauſe des opinions de Calvin & Beze, principaux autheurs de ceſte Religion, que l'on appelle aujourd'huy la Religion pretenduë reformée : pluſieurs grands & petits ſuivirent ceſte nouveauté. Le Roy de Navarre s'y cuyda embrouiller, de quoy la Royne Jeanne l'en deſtourna du commencement que de Beze & la Pierre furent en Bearn, & ne conſentoit point à ces nouvelles opinions pour une particularité qu'elle diſoit avoir veu durant le vivant de la feuë Royne Marguerite ſa mere, touchant une aumoſne de deux mille eſcus que ladite Royne avoit baillez pour ſecourir les affligez de ces nouvelles opinions, dont les Miniſtres qui en eurent la charge en avoient grandement abuſé au contraire de ſon intention ; ce qu'ayant ſçeu elle les en avoit repris, mais que ſa mere pour ce bienfait n'avoit reçeu d'eux que du blaſme dans certaines lettres qu'ils avoient envoyées pour ſe purger de ce fait aux autres Miniſtres de ceſte Religion : c'eſtoient lors les raiſons de la Royne Jeanne ; neanmoins elle s'y laiſſa aller après

qu'elle eut veu le Colloque de Poiſſi, & puis 1589.
l'Edit de Janvier; & meſme auſſi la Royne mere Catherine de Medicis en ce temps-là voulut voir que c'eſtoit d'une telle doctrine, mais elle ne ſe departit point de l'Egliſe.

Après que la Royne Jeanne euſt veu que le Roy de Navarre ſon mary s'eſtoit reſolu de demeurer en France, & qu'il s'accordoit avec le Triumvirat, que l'on appela lors ainſi, pour ce que c'eſtoit une aſſociation qu'avoient faite Meſſieurs le Conneſtable de Montmorency, le Duc de Guiſe & le Mareſchal de Saint André, pour faire vider la France à tous ceux de ladite Religion pretendue reformée (car ceux-là ſe trompent qui ont compris le Roy de Navarre au nombre des trois, mais il y adhera par le moyen que trouva le Conneſtable de luy faire commander par le Roy Charles dans Melun, de ne l'abandonner pas); lors donc la Royne Jeanne ſe retira en ſes pays de Bearn pour y vivre librement en la nouvelle Religion, laiſſant toutesfois à ſon grand regret le Prince de Navarre ſon fils en la Cour de France, près du Roy Charles, auquel on le fit retenir, & le Roy ſon pere le voulut bien auſſi, mais elle luy bailla pour Precepteur le ſieur de la Gaucherie, fort docte aux langues grecques, qui eſtoit de l'opinion nouvelle, lequel l'enſeigna par forme d'uſage ſans preceptes, comme nous apprenons nos langues

1589. maternelles; & principalement il luy enſeignoit des ſentences grecques ſelectes, qu'il luy faiſoit dire par cœur ſans les eſcrire ny les lire, & les luy faiſoit apprendre par frequente recitation, dont j'ay eu ceſt honneur en ce temps-là de ſervir ce Prince, en eſcrivant leſdites ſentences, pour luy en faire faire les repetitions; entr'autres il le tint fort longtemps ſur celle qui dit, δεῖ θυγαδευειν τὴν στάσιν ἀπὸ τῆς, qui eſt à dire, *il faut chaſſer la ſedition de la ville, &c.*

Après les priſes de Blois, Poictiers & Bourges, tout le Royaume eſtant en armes, le Roy de Navarre alla avec l'armée royale (dont il eſtoit chef) aſſieger Roüen, où eſtant bleſſé d'une arquebuzade par l'eſpaule, il mourut fort catholiquement & chreſtiennement à Andelis dans quelques jours après ſa bleſſure, ayant de grands regrets de laiſſer le Royaume de France en tels troubles, & ſes enfans ſi petits & en bas aage comme ils eſtoient.

La Royne de Navarre après ſon decez, renouvella avec les pays de là les Pirenées leurs Pazeries anciennes (qui eſt de ſe maintenir les uns les autres reciproquement, en cas que le Roy de France & celuy d'Eſpagne ſe vouluſſent faire guerre l'un à l'autre entr'eux, tant deçà que delà les monts), Elle s'entretint auſſi en bonne amitié avec le Roy de France & la Royne ſa mere. Le Roy d'Eſpagne meſme la rechercha encore après la mort de ſa

femme la Royne Eliſabeth; mais elle ſe contenta 1589.
d'eſtre aſſeurée de ſa bonne volonté.

Cependant le Prince de Navarre eſtoit eſlevé près le Roy Charles, & monſtroit en ſon jeune aage d'enfance une grande dexterité d'eſprit: de toutes les ſentences qu'il a appriſes, il n'en a affecté pas une tant comme celle qui dit, πάλιτω ἢ νικᾶν ἢ ἀποθανεῖν, *aut vincere, aut mori*, de laquelle il uſa en une blancque, qui fut ouverte l'an 1563 & 64, dans le cloiſtre Saint Germain de l'Auxerrois, là où par pluſieurs fois ce billet fuſt leu, & emporta pluſieurs benefices. La Royne-mere, Catherine de Medicis, vouloit ſçavoir de luy meſme que c'eſtoit à dire, ce qu'elle ne put jamais obtenir de luy, & ne voulut s'expliquer, quoyqu'il ne fuſt lors qu'un enfant: neanmoins elle en ſçavoit bien le ſens; car elle eſtoit trop bien aſſiſtée, mais elle defendit de luy en apprendre plus de telles, diſant que c'eſtoit pour le rendre opiniaſtre.

En tout le grand voyage que le Roy Charles fit autour de ſon Royaume l'an 64 & 65, le Prince de Navarre l'accompagna, & ſe monſtra courageux à ſe repreſenter au rang qui luy appartenoit en toute reverence, ſi bien qu'on ne le pouvoit vaincre d'honnêteté, ny emporter de bravade, prevoyant toujours le but des actions; & ſurtout eſtant en ſes terres durant ce grand voyage, il ſe fit admirer des François, & redouter des Eſpagnols

1589. dès ſon bas aage, ſi bien qu'à Bayonne le Duc de Medina de Rioſeco le voyant ſi gaillard, dit ces mots, *Mi parece eſte Principe ò es'Emperador ò lo ha deſer. Il m'eſt advis que ce Prince ou eſt Empereur, ou il le doit eſtre.*

En l'an 1566, la Royne de Navarre vint en Cour, où le Cardinal de Bourbon ſon beau-frere, luy ſuſcita procès pour ſa legitime de la maiſon de Vendoſme, à laquelle toutesfois il avoit renoncé en faveur de ſon mariage avec le feu Roy de Navarre, Anthoine, aiſné de ladite maiſon, mais pour la hayne qu'il portoit à ceux de la Religion pretendue, (dont la Royne eſtoit) il s'en pretendoit revoqué : le Roy Charles en ſon Conſeil, y interpoſa ſon authorité; & elle ſur ces occurrences requiſt Sa Majeſté d'aller voir ſes maiſons de Marle en Picardie, là où elle mena le Prince ſon fils, d'où elle revint en Cour. Peu après elle prit auſſi congé d'aller voir ſes maiſons de Vendoſme, Beaumont, Sainte Suſanne, la Fleſche, & autres belles terres en ces quartiers-là, appartenantes au Prince ſon fils, qu'elle menoit avec elle : mais auſſi-toſt qu'elle fuſt paſſée en Poicton, elle ſe retira en ſes pays au-delà de la Garonne, emmenant ſon fils avec elle, qui eſtoit le principal deſſein pour lequel elle eſtoit venuë en la Cour de France, lequel elle fiſt depuis inſtruire par ſes Miniſtres en leur Religion, & le pourveut d'un

autre Precepteur que le ſieur de la Gaucherie, 1589.
d'autant qu'il eſtoit decedé, & luy bailla Florent Chreſtien, l'un des anciens ſerviteurs de la maiſon de Vendoſme, homme verſé en toutes bonnes lettres & en la poëſie, à quoy la Royne ſe plaiſoit; & pour inſtruire Madame ſa fille, elle luy bailla le ſieur de la Roche, fils du docte Salmonée Macrin, compagnon de Budée.

La Royne de Navarre n'ayant pris congé du Roy Charles & de ſa Cour que par lettres qu'elle reſcrivit du milieu de ſon chemin, fit deſlors conjecturer à pluſieurs ce qui advint depuis aux troubles de l'an 1567, durant leſquels ſe donna la bataille de Saint Denis, où mourut M. le Conneſtable d'une bleſſure qu'il y receut. Mais la paix faite durant le ſiege de Chartres, mit fin aux ſeconds troubles de la France, commencez par ceux de la Religion prétendue réformée.

Les Huguenots qui avoient contraint le Roy & les Catholiques de ſe ſauver de Meaux dans Paris, au commencement des ſeconds troubles, & qui avoient les premiers rompu le premier Edit de Pacification, furent eſtonnez que les Catholiques rompirent le ſecond edit de pacification, en Septembre l'an 1568, & voulurent avoir leur revanche pour les faire courir à leur tour au commencement des troiſieſmes troubles. La priſe des armes des uns & des autres, & les propos com-

1589. muns qui en furent publiez lors, & ce qui s'y paſſa eſt eſcrit en pluſieurs Hiſtoires, & tous s'accordent que les Huguenots furent contraincts de s'eſloigner de Paris, & paſſer la Loire où ils peurent. Orleans qui leur avoit ſervy de retraicte aux premiers & ſeconds troubles leur eſtant oſté, ils ſe retirerent à la Rochelle qui leur ſervit de ſeure retraicte.

Au commencement de ces troiſieſmes troubles la Royne Jeanne de Navarre, & le Prince ſon fils eſtoient en leurs pays au-dela de la Garonne. Le Mareſchal de Monluc avoit eu charge d'y prendre garde & de s'en aſſeurer, avec commandement de les amener tous deux en Cour auprès du Roy; elle en fuſt advertie eſtant à Nerac par ledit ſieur de Monluc, auquel elle dit qu'elle eſtoit diſpoſée de faire la volonté du Roy; mais après qu'elle euſt eu advis que M. le Prince de Condé avec Madame la Princeſſe ſa femme, & Meſſieurs les Princes ſes enfans, s'eſtoient ſauvez de Noyers, comme avoit fait auſſi Monſieur l'Admiral de Chaſtillon & ſon frere le ſieur d'Andelot, qui eſtoit lors auprès de Vitré en Bretagne, & qu'ils avoient paſſé Loire, & eſtoient en Poictou, elle ſe reſolut de les aller trouver & laiſſer le Mareſchal de Monluc avec ſes pretentions. Executant ſon deſſein, elle prit un ſoir le chemin avec Monſieur le Prince de Navarre & Madame

Catherine ſes enfans, laiſſant tout ſon train à 1589.
Nerac, comme ſi elle y euſt encore eſté, & fuſt incontinent coulée en 36 heures juſques à Monlieu en Xaintonge, de-là où Monſieur le Prince, Monſieur l'Admiral & le Comte de la Rochefoucault bien accompagnez l'allerent recevoir, d'où elle ſe rendit avec eux à Coignac en Angoumois, & de-là à Tonnécharente en Xaintonge, où elle dedia Monſieur le Prince de Navarre ſon fils à deffendre la Religion qu'elle ſuivoit, & à venger l'honneur des Princes du ſang, dont il tenoit le premier rang, & envoya au Roy Charles la Declaration des cauſes & raiſons qui l'avoient meuë à ce faire.

C'eſtoit une Royne d'un bel eſprit, elle fit elle-meſme une Deploration, tant en proſe qu'en vers François, de ce que l'on avoit pourſuivy à mort & contraint Meſſieurs les Princes du ſang de ſe ſauver avec leur pere, & meſme M. le Comte de Soiſſons qui eſtoit encor au berceau. Ces troiſieſmes troubles donc ſe commencerent ſous ſa protection, & tout ſe fit, tant en ſon nom, que de Meſſieurs les Princes de Navarre & de Condé.

Le Roy fuſt eſtonné de cela. Monſieur le Prince de Navarre donc eſtoit Chef de toutes les expéditions de guerre, & luy en fuſt deferé l'honneur par M. le Prince de Condé ſon oncle, comme

1589. à luy appartenant de droict d'ayneſſe, & comme eſtant fils de Roy & Royne Souverains.

Ce Prince avoit eſté nourry dès le berceau à la peine; depuis la morr de ſon pere, il avoit receu pluſieurs afflictions domeſtiques; & maintenant le voicy comme à l'eſchole ſous la conduite de deux grands Chefs d'armée, tels qu'eſtoient M. le Prince de Condé ſon oncle, & l'admiral de Chaſtillon, affin d'eſtre inſtruit à la guerre. Il eſtoit jeune, mais il avoit beaucoup de valeur, accompagnée d'une naïveté d'eſprit & d'un bon jugement. Aux endroits où il ſe trouva durant ces troiſieſmes troubles, ſi ce qu'il dit aux plus vieux Capitaines de l'armée euſt eſté ſuivy, les evenements n'euſſent eſté tels qu'ils furent depuis, ny ceux de ſon party n'euſſent receu tant de pertes & ruines comme ils receurent alors. L'on a remarqué que quand les deux armées ſe voulurent combattre à Loudun, où il faiſoit un exrreme froid, que ledit ſieur Prince de Navarre jugea, que ſi Monſieur le Duc d'Anjou euſt eu de quoy, il euſt attaqué, ce que ne faiſant pas qu'il falloit l'attaquer, & que la victoire leur en demeureroit; ſur quoy pluſieurs ont depuis tenu que ſi on l'euſt creu, que Monſieur, frere du Roy, eſtoit en danger d'eſtre pris.

En la journée de Baſſac, quand il vit qu'on ſe

reſolut au combat, il leur dit, quel moyen de 1589.
combattre, nos troupes ſont trop diviſées, & celles des ennemis ſont joinctes, & leur force eſt trop grande de combattre à ceſte heure, c'eſt perdre des gens à credit. J'avois bien dit que nous nous amuſions trop de voir jouer des Comedies à Nyort, au lieu de faire aſſembler nos troupes, puiſque l'ennemy amaſſoit les ſiennes. Auſſi ceſte bataille fuſt perduë par ceux de la Religion pretendue reformée, & Monſieur le Prince de Condé y fuſt tué.

Pour la bataille de Moncontour, tous les hommes qui s'entendent en l'art militaire ont remarqué que l'Admiral ne devoit pas faire venir en l'armée ledit ſieur Prince de Navarre, s'il ne vouloit qu'il combattiſt, ni Monſieur le Prince de Condé dernier decedé; & ont noté que M. l'Admiral en dreſſant la bataille les fit tenir avec M. le Comte Ludovic de Naſſau ſur la colline qui avoit eſté gagnée le Vendredy precedent, pour contenter ledit ſieur Prince de Navarre qui vouloit voir la bataille, & s'y vouloit meſler à toute force; & meſme quand il vit au commencement du combat que l'Admiral faiſant une charge à l'advantgarde de Monſeigneur le Duc d'Anjou, l'avoit enfoncée, le Prince qui voyoit ceſte charge diſoit, donnons mes amis, voilà le point de la victoire, ils branlent: ce qui eſtoit vray; car ſi le

1589. Comte de Ludovic, au lieu de ſe tenir coy, voulant garder leſdits ſieurs Princes, euſt fait une charge avec tout ce hot qui eſtoit de quatre mille chevaux, il euſt merveilleuſement esbranlé l'armée de Monſeigneur, & Otte Plotte, Alemand, qui conduiſoit les Reiſtres Catholiques pour le Comte de Manffeld, lequel rompit la bataille huguenote, n'euſt paſſé plus outre, & n'euſſent eu loiſir les ſieurs de Biron & Carnavalet de faire mettre bas à l'infanterie, qui ſe vit incontinent denuée de cavalerie par la belle charge que luy avoit faite Otte Plotte, qui la bouleverſa, dont s'enſuivit la deroute entiere de la bataille. Neanmoins ledit Comte Ludovic ne laiſſa de faire une belle retraite avec ſon hot.

Ceſte nourriture comme à la ruſtique, que le Roy Henry d'Albret, pere grand dudit ſieur Prince de Navarre lui avoit fait donnet en ſa ieuneſſe, fit qu'il ſupporta avec plus de patience les veilles & la fatigue qu'il endura en ce grand & laborieux circuit du Royaume qu'il fit, commandant à l'armée avec la conduite de l'Admiral, juſqu'à tant que la paix fuſt faite à René le Duc.

Après ceſte paix ce Prince revint trouver la Royne ſa mere à la Rochelle, de-là où pour la troiſieſme fois avec elle il retourna en Bearn. Où eſtant l'an 71 & 72, il revint encor par le commandement de ladite Royne ſa mere (qui eſtoit

venue

venue la premiere à Paris : mais il receut les nou- 1589.
velles de sa mort dans Chaunay en Poitou, au mesme lieu où son pere le Roy Anthoine avoit esté appelé Roy.

Ce Prince n'avoit que dix-neuf ans, quand il fust appelé Roy de Navarre : & lors que la Royne sa mere luy faisoit plus de besoin, Dieu la retira à soy : aussi on a remarqué qu'en ce temps-là il eust trois grands heurts d'afflictions ; le premier a esté lors qu'il se vit ainsi reduit en orphanité, & tous ses moyens engagez par les conventions de son mariage accordé avec Madame Marguerite sœur du Roy Charles IX. Le second fust en ceste calamité publique du jour Saint Barthelemy, là où il pensoit estre au dernier de sa vie. Le troisiesme fust sa detention qui advint quand le Roy Charles IX mourut. En ceste endroit je diray ce qui luy advint le jour que ce Roy mourut.

Le Roy Charles se sentant près de sa fin après avoir esté long-temps sans sonner mot, dit en se tournant, & comme s'il se fust resveillé, *appelez mon frere :* la Royne mere estoit presente, qui envoya soudain querir Monseigneur le Duc d'Alençon. Le Roy le voyant se tourna de l'autre costé, & dit dereehef, *qu'on fasse venir mon frere ;* la Royne sa mere lui dit, *Monsieur je ne sçay pas qui vous demandez, voilà vostre frere ;* le Roy se fascha & dit, *qu'on aille querir mon frere le Roy*

1589. *de Navarre, c'eſt celui-là qui eſt mon frere.* La Royne mere voyant ſon deſir, pour le contenter, l'envoya querir : mais pour quelques conſiderations à elle ſeule cogneuës, elle commanda au Capitaine des Gardes Nancey, que l'on le fiſt paſſer par deſſous les vouſtes : l'on alla dire au Roy de Navarre qu'il vînt parler au Roy; à ce mandement ce Prince a dit pluſieurs fois depuis, qu'il ſentit en ſon ame une trance & apprehenſion de la mort, ſi bien qu'il n'y vouloit point aller : mais le Roy Charles inſiſtant toujours qu'on le fiſt venir, la Royne mere le fit aſſeuret qu'il n'auroit point de mal, de quoy toutesfois il ne ſe fioit pas trop. Il eſtoit aſſiſté du Vicomte d'Auchy depuis ſa détention, qui l'aſſeura auſſi qu'il n'auroit point de mal : il s'achemina ſur ſa parole, mais ayant veu ſous leſdites vouſtes des halebardiers & arquebuſiers arrangez, & qu'il falloit qu'il paſſaſt au milieu d'eux, il ſe voulut retirer en arriere, mais leſdits ſieurs Vicomte & Capitaine des Gardes, luy dirent derechef, qu'il n'auroit nul mal; auſſi qu'il voyoit que les ſoldats luy faiſoient la reverence, ce qui fuſt cauſe qu'il paſſa, & montant par un degré deſrobé, l'on le fit entrer dans la chambre du Roy, lequel ſoudain qu'il le vit ſe retourna vers luy, & luy tendit les bras. Le Roy de Navatre tout eſmu, pleurant & ſoupirant, alla de genoux juſques aux pieds du lit : le Roy

Charles l'ayant fait approcher, l'embraſſa eſtroi- 1589.
tement & le baiſa, luy diſant ces paroles, *Mon frere vous perdez un bon maiſtre & un bon amy ; je ſçay que vous n'eſtes point du trouble qui m'eſt ſurvenu ; ſi j'euſſe voulu croire ce qu'on m'en vouloit dire, vous ne fuſſiez plus en vie : mais je vous ay toujours aimé, je me ſie en vous ſeul de ma femme & de ma fille, je les vous recommande : ne vous fiez en N. mais Dieu vous gardera.* La Royne mere interrompit le Roy Charles, diſant, *Monſieur ne dites pas cela : Madame je le dois dire, & eſt la verité ; croyez moy mon frere, aimez moy, aſſiſtez à ma femme & à ma fille, & priez Dieu pour moy. Adieu mon frere, adieu.* Le Roy de Navarre toutesfois demeura là juſques à tant qu'il entraſt en l'agonie ; ce qu'eſtant, il ſe retira. Ce fut dans le ſoir de la Pentecoſte, l'an 1574, que mourut le Roy Charles, & que ces choſes advindrent.

La detention du Roy de Navarre ne laiſſa de continuër juſques après le retour du Roy de Pologne, & après que Monſeigneur le Duc d'Alençon, frere du Roy, ſe retira de la Cour.

Le Roy de Navarre en ce temps-là voyant ce qui ſe paſſoit, trouva moyen de ſe retirer hors de la captivité de la Cour : il avoit eſté par deux fois à la chaſſe vers Villierscotereſts, d'où il eſtoit revenu à Paris ; & à la troiſieſme fois qu'il alla

1589. vers la foreſt de Montfort Lamaurry, il uſa d'une telle diligence qu'il ſe rendit en peu de jours au-delà de la riviere de Loire : tous ceux de la Religion pretenduë reformée, ſe rallierent incontinent auprès de luy ; & ſe voyant en liberté, il fit une ample Declaration comme il avoit eſté contraint par force à la Saint Barthelemy, de ſe departir de ceſte Religion, où il avoit été nourry ſans inſtruction ny aucune diſpoſition precedente qui luy touchaſt en l'ame.

Monſeigneur le Duc d'Alençon ayant fait ſon accord avec le Roy Henry III, duquel il obtint un grand accroiſſement d'apanage, outre l'ordinaire des enfans de France, ledit Sieur Roy Henry III voyant le Duc Jean Caſimir entré en France avec une armée de Reiſtres au ſecours du Roy de Navarre & du Prince de Condé, & de ceux de leur party, voulut auſſi pacifier les troubles de ſon Royaume, & fit le 4 Edit de pacification l'an 1576, ſur lequel ainſi que nous avons dit au commencement de ceſte Hiſtoire, l'origine & conception de la Ligue des Princes & Seigneurs Catholiques fuſt baſtie, une partie des effets de laquelle nous avons traicté, juſques à la mort dudit bon Roy Henry III, qui mourut ſans enfans, & fut le dernier de la maiſon des Valois, auquel ledit ſieut Henry Roy de Navarre ſucceda à la Couronne de France, comme eſtant le premier Prince du

ſang de la maiſon de Bourbon, & iſſu de maſle en maſle du Roy Saint Louys, car ce Prince eſtoit, comme nous avons dit, fils d'Anthoine Roy de Navarre, qui fuſt fils de Charles Duc de Vendoſme, qui fuſt fils de François Comte de Vendoſme, lequel eſtoit fils de Jean Comte de Vendoſme, qui fuſt fils de Louys Comte de Vendoſme, fils de Jean Comte de la Marche, lequel fuſt fils de Jacques Comte de Charolois & de la Marche, & Conneſtable de France, qui eſtoit fils de Louys premier, Duc de Bourbon, lequel eſtoit fils de Monſeigneur Robert de France, quatrieſme fils du Roy Saint Louys. Voilà la genealogie du Prince qui doit commander cy-après à la France, la purger de ſedition, & luy donner une heureuſe paix. 1589.

A ſon advenement à la Couronne il eſtoit de la Religion pretenduë reformée, en laquelle il avoit eſté inſtruit dès ſa jeuneſſe par les Precepteurs que l'on luy donna : il fuſt contraint par force à la Saint Barthelemy de la changer, mais ſi-toſt qu'il ſe vit en liberté, il retourna en ceſte Religion, laquelle il proteſta de ne changer jamais par force & contrainte, eſtant de qualité qu'il ne pouvoit eſtre traité que par la raiſon, & avec le reſpect qui luy eſtoit deu; en quoy les Princes de la Ligue ſe tromperent, l'y penſans reduire par la force durant le regne du Roy Henry III, car au contraire ils le

1589. firent resouldre de ne la changer jamais que l'on ne luy eust monstré qu'il erroit en icelle, & ce par un Concile general ou national : mais quand Messieurs les Princes du sang & les Officiers de sa Couronne, avec le respect & l'honneur qu'ils luy devoient, l'eurent supplié de se flechir à leur requeste, & de se laisser instruire en la Religion & foy Catholique, en laquelle tous ses predecesseurs avoient saintement & Chrestiennement vescu, & que le temps d'à present ne pouvoit permettre un Concile libre, affin d'y disputer de la Religion, veu que telles disputes d'ordinaire sont plustost sources de divisions qu'instructions, à cause qu'un chacun se tient ferme en son opinion; mais qu'il devoit plustost mander les plus anciens & doctes Prelats de France, pour luy donner une sainte instruction, & lesquels luy monstreroient apertement la verité de la foy Catholique Apostolique & Romaine, & les erreurs de la Religion pretenduë reformée : il se laissa toucher le cœur à leur requeste, & leur promit, comme nous avons dit, de se faire instruire dans six mois, ce qu'il fit publier par la Declaration qu'il en fit lors.

Ceste Declaration fust cause de deux imprimez qui se publierent en mesme temps, l'un dans Paris, l'autre dans la Rochelle; celuy de Paris estoit une fausse lettre faite au nom du Roy, addressante à Messieurs de Berne, ceste faulseté estoit

affin d'entretenir les peuples des villes de la Ligue en leurs revoltes, en leur faiſant accroire que la ſuſdite Declaration du Roy n'eſtoit qu'une diſſimulation, & qu'il n'avoit d'autre deſſein que la ruine de la Religion Catholique-Romaine; & l'imprimé de la Rochelle eſtoit un advis au Roy pour ne changer de Religion, alleguant quelques raiſons d'Eſtat, & les forces du party Huguenot: meſme l'autheur ſupplie Sa Majeſté qu'il luy diſe un mot à l'oreille, & qu'il ſe ſouvienne des Protecteurs de leur Religion que l'on vouloit introduire il n'y avoit pas dix mois: mais les uns & les autres ſe ſont abuſez en leurs opinions. Dieu en avoit diſpoſé autrement pour le bien de la France. 1589.

Le deſſein du feu Roy eſtoit de recouvrer Paris: il mourut lorſqu'il eſtoit en ſon option de la prendre par amour ou par force. Henry IV ſon ſucceſſeur euſt auſſi volontiers ſuccedé à ce deſſein: mais ce qui fuſt poſſible à l'un ne le pouvoit pas eſtre ſi toſt à l'autre, de qui l'authorité n'a peu eſtre ſi promptement eſtablie qu'elle fuſt acquiſe: car les volontez furent refroidies de ceux de dedans affectionnez au feu Roy, leſquelles avoient eſté eſchauffées par ſon approchement & par la conduite de ſes bons ſerviteurs, à aucuns deſquels il avoit commandé de ſe tenir auprès du Duc de Mayenne, & à d'autres de ne bouger de Paris, affin qu'il fuſt adverty des deſſeins de ſes ennemis;

1589. ſuyvant en cela l'exemple de David, quand il dit à Chuſai Arachite, lors qu'il fuſt contraint de s'enfuir de Hieruſalem pour la conſpiration de ſon fils Abſalon, *allez* avec Abſalon & luy dites, ô Roy, je ſuis ton ſerviteur, ſouffre que je vive ainſi que j'ay eſté le ſerviteur de ton pere, ainſi ſerois-je ton ſerviteur: mais toutes les paroles que tu auras ouyes en la maiſon d'Abſalon, tu les diras à Sadoc & à Abiathar, Preſtres, car avec eux ſont leurs fils, & envoyerez vers moy par iceux, toute parole que vous aurez ouye, & diſſiperez auſſi le Conſeil d'Achitophel; ce que Chuſai Arachite fit: il diſſipa le Conſeil d'Achitophel, & fit advertir David des reſolutions d'Abſalon, par les fils de Sadoc & d'Abiathar: ainſi David après la mort de ſon fils Abſalon, & de vingt mille hommes qui l'avoient ſuivy, rentra dans Jeruſalem. Ceſte Hiſtoire eſt deſcrite au ſecond livre des Roys, chapitres 15, 16, 17, 18 & 19, & en la liſant on voit comme en un tableau, le ſuccès des choſes qui ſe ſont paſſées en ces derniers troubles. Meſſieurs les Preſidents Briſſon & de Blanc-menil, & Monſieur de Villeroy, ont eſté les vrais Chuſais Arachites, qui par leur prudence ont diſſipé le Conſeil des Seize Achitofelites, ainſi qu'il ſe verra à la ſuite de ceſte Hiſtoire; & les Preſtres qui ont envoyé les paroles ouyes, ont eſté Monſieur l'Abbé de Sainte Genevieve, gardien de la

chaſſe où ſont les reliques de Sainte Genevieve, 1589.
patrone tutélaire des Pariſiens envers Dieu (ainſi qu'eſtoient leſdits Sadoc & Abiathar, preſtres qui avoient en garde l'alliance de Jeruſalem) aſſiſté de Monſieur Seguier, Doyen de Noſtre-Dame, de Meſſieurs Benoiſt, Curé de Saint Euſtache, de Chavaignac, Curé de Saint Suplice, de Morennes, Curé de Saint Mederic, & autres bons Docteurs & Eccleſiaſtiques, qui auſſi par leurs remonſtrances particulieres qu'ils firent aux grandes & honorables familles de Paris, les firent penſer à leur devoir, & leſquels depuis embraſſerent courageuſement l'entrepriſe de ſe remettre ſous l'obeyſſance royale; ce qu'ils firent, ainſi qu'il ſe verra cy-après: mais en un ſeul point ces deux hiſtoires ſe different, car David ne fuſt point tué par Architophel, ainſi qu'il l'avoit propoſé au conſeil, de l'aller aſſaillir ſubitement avec douze mille hommes, diſant que le peuple eſtant laſſé, ſe voyant aſſailly, s'enfuiroit, & que lors il frapperoit le Roy deſolé; ce qui n'advint, car ſon conſeil fuſt deſtourné par celuy de Chuſay Arachite, dont de deſpit il s'alla pendre, & la rebellion du peuple fuſt appaiſée durant le regne de David; au contraire de ce qui eſt advenu en ces derniers temps ici, car la rebellion du peuple n'a peu eſtre appaiſée que du regne de Henry IV, pour ce que les ennemis du Roy Henry III ne

1589. recognoiſſans plus autre remede, pour éviter la juſtice de leurs crimes, le firent proditoirement tuër; ce qui fuſt cauſe que la penderie & deſtruction des Seize Architopheliſtes n'eſt advenuë qu'après ſa mort, & les villes qui s'eſtoient oſtées de l'obeyſſance royale ne s'y ſont remiſes que durant le regne de Henry IV, lequel donc voyant au commencement de ſon regne, que les affections de ceux qui eſtoient dans Paris ſouſtenans le party royal, ne luy pouvoient eſtre ſi toſt tranſferées, pour ce qu'il y avoit prez de quinze ans, que l'on ne l'avoit veu vers Paris ny aux Provinces de deçà Loire, où preſque on ne le cognoiſſoit plus que par les proſcriptions publiées contre luy, & ce par l'artifice de ſes ennemis, par le moyen deſquelles ils avoient accouſtumé les peuples à ne le recognoiſtre quaſi pas; & auſſi que pluſieurs Seigneurs avoient eu congé du feu Roy pour le long ſejour qu'ils avoient fait en l'armée, tant pour aller faire leur recolte, que pour autres occaſions qui ſe preſenterent lors, leſquels Seigneurs luy ayant demandé congé de ſe retirer pour aller, comme ils diſoient, donner ordre en leurs gouvernements & à leurs affaires, Sa Majeſté euſt ceſte force lors, de ne refuſer aucun congé à ceux qui le luy voulurent demander. Monſieur d'Eſpernon s'en alla en ſon gouvernement d'Angoumois & Xaintonge: pluſieurs autres Seigneurs, par le

congé de Sa Majeſté, s'en allerent en leurs gou- 1589.
vernements & aux Provinces d'où ils eſtoient: mais comme le ſieur de Vitry fuſt le premier qui au declin de la Ligue monſtra le chemin aux autres Gentils hommes, de ſe remettre en l'obeyſſance du Roy, après la mort du feu Roy il fuſt auſſi le ſeul Seigneur de ſon armée qui s'en alla rendre du party du Duc de Mayenne, ce qu'il fiſt (ainſi qu'il proteſta lors) pour le reſpect ſeul de ſa Religion. Peu de perſonnes neanmoins abandonnerent le party royal quelques Declarations & promeſſes que fiſt l'Union.

Le Roy donc voyant ſon armée ſe diminuer, & l'affection d'aucuns de ceux de dedans Paris, aucunement refroidie, il jugea prudemment que ſon entrée dans Paris ſe devoit differer à une autre fois, & qu'il ſuffiſoit pour ceſte premiere fois, d'avoir recogneu (ſur les advis qu'il reçeut des principaux qui tenoient dans ceſte ville le party royal) qu'il eſtoit fort poſſible d'y parvenir. Or eſtant neceſſaire qu'il occupaſt ſon armée à quelque autre exercice, il partit de S. Clou pour aller à Compiegne mettre en depoſt le corps du feu Roy; en y allant il print Meulan, ville où il y a un pont ſur la Seine, & un bon fort dans une iſle au milieu du port: de là l'armée s'achemina vers Giſors & Clermont en Beauvoiſin, qui ſe rendirent à luy.

1589. Après que le corps du feu Roy fuſt mené à Compiegne, le Roy conſiderant qu'il ne comparoiſſoit alors rien à combattre à la campagne, ne voulut pourtant s'engager à un grand ſiege, affin d'avoir la commodité de ſe rendre en la ville de Tours à la fin d'Octobre, où il avoit fait publier une convocation de tous les Princes & Officiers de la Couronne, pour avec eux prendre une reſolution ſur les affaires de l'Eſtat : mais il ſepara ſon armée en trois, & en envoya une partie en Picardie, ſous la charge de Monſieur de Longueville, l'autre fuſt envoyée en Champagne ſous Monſieur le Mareſchal d'Aumont, & il retint avec lui Meſſieurs le Prince de Conty, & le Duc de Montpenſier, le grand Prieur de France, Colonel de la Cavalerie legere, le Mareſchal de Biron, les ſieurs d'Anville, Colonel des Suiſſes, des Rieux Mareſchal de Camp, de Chaſtillon commandant à l'infanterie, & pluſieurs Seigneurs de ſon Conſeil, Capitaines, & autres Gentils-hommes de qualité : il pouvoit avoir en ſon armée douze cents bons chevaux, trois mille hommes de pied François, & deux Regiments de Suiſſes.

La partition & ſeparation de ceſte armée en trois ſe fit à deux deſſeins, le premier affin qu'en Picardie, & en la Champagne les Royaux eſtant touſjours les plus forts à la campagne, ils fiſſent ſaouler de la guerre les villes & les peuples de ces

provinces-là, qui avoient monſtré d'en avoir tant 1589.
d'appetit & d'envie. La ſeconde fuſt que la Nobleſſe de ces Provinces deſiroit auſſi de ſe retirer chez eux, que ſi cela fuſt advenu ſans qu'il y euſt eu des chefs, & un corps d'armée en chacune de ces Provinces il euſt eſté très-difficile de les raſſembler pour s'en ſervir ſuivant l'intention du Roy, laquelle eſtoit, qu'au cas que le Duc de Mayenne, qui aſſembloit à Paris tous ceux de ſon parti, lui vînt ſur les bras, que leſdits Duc de Longueville & Mareſchal d'Aumont, avec chacun leur petite armée peuſſent rejoindre incontinent Sa Majeſté.

Ceſte grande armée donc ainſi diviſée en trois corps d'armée, le Roy avec la ſienne s'achemina vers la Normandie à double fin. L'une pour y conforter ceux de ſon parti, & tirer ſecours d'Angleterre : l'autre affin qu'en feignant d'entreprendre quelque choſe ſur Roüen, il attiraſt en Normandie toutes les forces de l'Union, & par ce moyen empeſchaſt ſes ennemis pour ceſte fois d'attaquer Pontoiſe, Meulan, Senlis, & les autres places qui tenoient pour lui auprès de Paris ; leſquelles places euſſent peu eſtre incontinent repriſes auparavant que les deux autres parties de ſon armée ſe fuſſent peu raſſembler & accourir aſſez à temps à leur ſecours.

Suivant ſon deſſein l'armée tira droit au pont

1589. S. Pierre, de-là à Dernetal, d'où avec quatre cents chevaux, Sa Majeſté s'en alla à Diepe : le ſieur de Chattes, gouverneur de ceſte ville, & tout le peuple, de cœur & de voix lui teſmoignerent leur fidelité ; & à la premiere propoſition qu'il leur fit d'aſſieger Roüen, ils lui offrirent tout ce qui eſtoit en leur pouvoir. Durant le peu de ſejour qu'il fit à Diepe, ayant ſçeu que Neufchaſtel qui n'en eſt qu'à ſept lieuës incommodoit fort le paſſage de ceux qui alloient de ſon armée à Diepe, il l'envoya inveſtir par les ſieurs de Guitry & de Halot : un Gentil-homme de ce pays de Caux nommé Chaſtillon, aſſembla une grande quantité de payſans & ſoldats, en intention de ſe jetter dans Neufchaſtel & le deffendre, mais leſdits ſieurs de Guitry & de Halot leur allerent au-devant, les deffirent, & en tuërent ſur le champ de ſept à huit cents : Neufchaſtel ſe rendit le lendemain, dont les Diepois furent joyeux.

Le Roy retourné en ſon armée, fait continuër le bruit qu'il veut aſſieger Roüen, pour y faire venir le Duc de Mayenne, la plus-part de ceux qui l'approchoient croyoient que ce fuſt ſon intention, & durant les cinq ou ſix jours qu'il y ſejourna il fit, excepté de la battre, tout ainſi que ſi la reſolution euſt eſté de l'aſſieger : il fit ruyner les moulins, & faiſoit inceſſamment attaquer des

eſcarmouches juſques dans les portes, affin de les 1589.
preſſer davantage d'appeller le Duc de Mayenne à leur ſecours : ce que ceux de Roüen firent avec importunité, quoy qu'ils euſſent le Duc d'Aumalle & le Comte de Briſſac dans leur ville avec nombre de cavalerie.

Le Roy qui ſçeut pour certain que le Duc de Mayenne s'eſtoit acheminé à Mante & à Vernon, ſe retira vers Diepe, avec ſon armée : il communiqua lors aux ſiens qu'il n'avoit fait ceſte feinte d'attaquer Roüen que pour attirer ſon ennemi en Normandie : chacun loüa ſon deſſein, mais il ne penſoit pas qu'il y deuſt venir ſi fort qu'il y vint. Devant que reciter ce qui ſe paſſa à Arques & à Diepe entre les Royaux & l'Union, voyons un peu comment le Duc de Mayenne amaſſa en un mois une armée ſi puiſſante, & ce qui ſe paſſa au parti de l'Union après la mort du Roy.

Le deuxieſme d'Aouſt derriere les Chartreux à Paris ſe fit un deffy entre le ſieur de Liſle Malivaut du parti royal, & le ſieur de Marroles du parti de l'Union, pour tirer un coup de lance ; le ſieur de la Chaſtre qui commandoit en ce quartier-là pour le parti de l'Union le permit : du premier coup de lance la viſiere du haume de Liſle Malivaut n'eſtant bien cloüée ſe decloüa, & lui fuſt tellement bleſſé à la teſte, que voulant ſe

1589. retirer vers les ſiens il tomba : ſuivant leur accord, Marroles le fait ſon priſonnier, mais on cognut incontinent qu'il eſtoit bleſſé à mort, & qu'il avoit plus de beſoin de conſolation ſpirituelle que d'appareils : ſe voyant ainſi deſaillir, il leur dit, je n'ay point de regret de mourir puis que mon Roy eſt mort : à ces paroles, ceux de l'Union ſçeurent au vray la mort du Roy : autant qu'il y avoit de triſteſſe en l'armée royale, autant ceux de l'Union ſe monſtrerent alors eſtre joyeux de ceſte nouvelle ; & au lieu de faire le ſervice & prier Dieu pour l'ame de leur Roy, ils en firent des feux de joye ; & pour monſtrer le contentement qu'ils en avoient, ils quitterent leurs eſcharpes noires (marque du parti qu'ils avoient pris depuis la mort de Meſſieurs de Guiſe) & prindrent le verd, en ſigne de rejouyſſance. Pluſieurs pourtraits furent faits de ce parricide Jacques Clement, & ce en toutes ſortes de façons : cela amuſa le peuple de Paris un temps. Ce moyne aſſaſſin eſtoit du village de Sorbonne près de Sens : peu de jours après ſa mere vint à Paris ; le menu peuple par la perſuaſion des Predicateurs & autres, couroit après pour la voir : les Seize en faiſoient une monſtre par tout comme d'une merveille, & le Conſeil de l'Union luy fit donner quelque argent pour la recompenſe d'avoir mis au monde le plus malheureux qui fuſt jamais né en France ;

France ; auſſi dans l'anagramme de ſon nom, fuſt trouvé la verité de ſa naiſſance, *Frere Jacques Clement: c'eſt l'Enfer qui m'a creé.* 1589.

Ce parricide nommé martir par les Seize & leurs Predicateurs, qui diſoient que le Saint Eſprit l'avoit induit à ce faire, ne fuſt pas eſtimé tel par beaucoup d'Eccleſiaſtiques ny par les bonnes familles de Paris, ny par les Politiques, leſquels furent tous contraints lors de diſſimuler leur triſteſſe : & jugerent bien que c'eſtoit un fait premedité, & une grande conſpiration ; leurs raiſons eſtoient, l'une, que c'eſt choſe certaine que nul Prince ne ſe peut garantir d'eſtre tué par celuy qui l'aura entrepris avec intention de mourir quand & quand : l'autre, quand le meurtrier a creance de ne mourir point après avoir fait ſon coup ; pour l'intention de mourir quand & quand, en faiſant le coup, ils remarquerent bien que l'on avoit fait accroire à ce moyne qu'il ſeroit ſaint en paradis : mais pour la ſeconde, ils diſoient que l'on luy avoit auſſi perſuadé que s'il eſtoit pris vif, qu'il n'auroit point de mal, & que le meſme jour qu'il partiroit pour aller faire ſon coup, on feroit empriſonner grand nombre des partiſans du Roy qui eſtoient dans Paris, outre ceux qui eſtoient dans la Baſtille, leſquels en cas qu'il fuſt pris vif, on luy auroit promis qu'ils ſerviroient d'eſchange pour luy ; ce qui fuſt executé, car plus de deux

1589. cents que l'on eſtimoit tenir le party royal dans Paris, furent mis priſonniers le meſme jour que le Roy fuſt bleſſé, & incontinent après furent mis en liberté, ſçachant la mort du Roy & dudit parricide.

Auſſi le Duc de Mayenne, le cinquieſme d'Aouſt fiſt publier une Declaration avec le Conſeil General de l'Union, mandant à tous les Officiers de la Couronne, villes & Communautez, qui avoient ſuivy le party royal ſous pretexte de quelques devoirs qu'ils eſtimoient avoir encor à celuy qui avoit cy devant l'authorité royale, de ſe reünir avec luy pour la conſervation de la Religion & de l'Eſtat contre les heretiques, enjoint aux villes de recevoir tous ceux qui reviendront dudit party royal en celuy de l'Union, avec tout reſpect, honneur & bonne amitié, pour ce que de l'obſervation de ceſte Declaration, diſoit-il, importoit l'affoibliſſement du party Royal.

Par toutes les villes du party de l'Union, cela fuſt publié & imprimé avec les lettres particulieres du Duc : mais comme il a eſté dit cy-deſſus, cela fuſt pour neant ; ce ne fuſt pas toutesfois ſans faire tenter les habitans des villes royales en pluſieurs endroits : le ſieur de la Chaſtre retourné de Paris à Orleans, deſiroit de faire venir à effet les deſſeins de quelques habitans qui dans Tours favoriſoient le party de l'Union ; la riviere de Loire

qui eſtoit alors fort baſſe & guaiable en une infi- 1589.
nité d'endroits, euſt beaucoup favoriſé ſon deſſein: mais il ſçeut que Monſieur le Comte de Soiſſons (qui s'eſtoit ſauvé du Chaſteau de Nantes) eſtoit arrivé à Tours, & que quelques gens de guerre s'y eſtoient rendus auſſi, cela le fiſt differer ſon entrepriſe.

Mais auſſi-toſt que ledit ſieur Comte de Soiſſons fuſt party de Tours pour aller en l'armée du Roy, un nommé le Lievre, Receveur à Ingrande, qui eſtoit lors à Tours, & principal entremetteur de ceſte entrepriſe, Gaſnay, Capitaine en l'Iſle Saint Jacques, Grigny Conſeiller au Preſidial, Debonnaire Sergent, & Bourdin, qui par leurs pratiques avoient gaigné un bon nombre d'habitans, à ce aidez par un nommé le Tourneur, Chanoine de l'Egliſe Saint Martin, allerent voir le ſieur de Leſſar, qui avoit une compagnie de gens de pied entretenuë dans Tours; & tombant de propos en autre ſur ce que Monſieur de Monthelon, garde des Sceaux de France, avoit rendu les Sceaux, & n'avoit plus voulu exercer ceſt office depuis la mort du feu Roy; ils tomberent auſſi ſur ce que le feu Roy avoit oſté ledit ſieur de Leſſar de ſon gouvernement de Saumur, pour le bailler à un heretique: ce Gentil-homme prudent leur accorda ce qu'ils diſoient, & feignit en avoir du meſcontentement; ils s'ouvrent lors à luy, & luy

1589. diſent qu'il eſtoit en ſa puiſſance d'avoir un autre gouvernement & meilleur que celuy de Saumur, & que le recognoiſſant bon Catholique (comme auſſi il eſtoit) il pouvoit par leur moyen ſe rendre Gouverneur de Tours : à ce mot ils en demandent les moyens : ils luy deſcouvrent toute leur entrepriſe, & luy font les moyens de l'executer aſſez faciles, par la mort qu'ils avoient reſolue de tous ceux du Conſeil du Roy, de la Cour de Parlement, de la chambre des Comptes, & de tous les Royaux qui s'y eſtoient refugiez, le pillage deſquels ſeroit grand : n'ayans toutesfois reſolu de tuër Meſſieurs les Cardinaux de Vendoſme & de Lenoncourt, & qu'ils les mettroient priſonniers ſeulement en la place de Monſieur de Guiſe, qui eſtoit un Prince qui ſeroit obligé audit ſieur de Leſſar de ſa liberté. Leſſar eſcoute ce diſcours, leur promet de s'employer en un ſi bon œuvre, (diſoit-il) mais qu'il vouloit voir clair en ceſte entrepriſe, en laquelle ils ſe pouvoient aſſeurer de luy & d'une quantité de bons ſoldats de ſa compagnie, en qui il ſe fioit, & qui ne tiendroient autre party que le ſien : mais que ceſte entrepriſe ne ſe devoit executer ſans ſçavoir quels gens & combien on pourroiſt eſtre, affin de n'entreprendre mal à propos : en prenant congé de luy les ſuſdits entrepreneurs luy promirent de le revenir voir ſur l'apresdinée, & luy apporter un memoire ſigné de pluſieurs de leurs compagnons.

Leſſar à l'heure meſme va trouver Monſieur le 1589.
Cardinal de Vendoſme & luy dit tout ce que deſſus ; lequel luy donna des Archers du Conſeil & des hommes fidelles pour ouyr diſcourir ſes entrepreneurs, & pour s'en ſaiſir : les entrepreneurs ne faillent de venir, entrent en paroles, montrent un billet du nombre qu'ils eſtoient : à un ſignal les Archers qui eſtoient cachés dans une antichambre, ſortent & ſe ſaiſiſſent des entrepreneurs & de leur memoire ; les portes de la ville furent incontinent fermées, & pluſieurs des conſpirateurs pris. Le lendemain le Lievre, Gaſnay & Debonnaire furent pendus : il advint un fort grand tumulte ainſi que l'on les vouloit pendre, pour un coup de piſtolet qui fuſt tiré : celuy qui le tira fuſt tué ſur le champ avec un autre tailleur d'habits qui ſortit de ſa maiſon l'eſpée au poing, criant, vive Guiſe : à ce bruit les habitans ſe mirent en armes, & la ville de Tours deſlors fuſt du tout aſſeurée pour le Roy, tellement que deux jours après, ſans aucun empeſchement, le Conſeiller Grigny, Bourdin & un grenetier, furent pendus. Le Tourneur & les autres priſonniers qui eſtoient de ceſte entrepriſe, furent mis en liberté quelques temps après par la clemence du Roy, ſur l'occaſion des victoires que Dieu luy donna : du depuis ceſte execution à mort, il ne s'eſt plus deſcouvert aucune entrepriſe ſur Tours, & ceſte ville a ſervy de refuge à tous

1589 ceux du party Royal, quoiqu'en ce mesme temps le sieur de Marroles surprist Montrichard, qui n'en est qu'à dix lieuës du costé du Berry, & le sieur de Lansac s'empara du Chasteau du Loir, au pays du Mayne : à la reprise que le Roy en fera cy-après, nous dirons comme cela advint : voyons cependant comme tous ceux de l'Union s'assemblerent à Paris pour aller querir le Roy en Normandie, ou pour luy faire passer la mer. Ce sont les termes dont ils usoient.

Durant le vivant du feu Roy, le Pape, le Roy d'Espagne, le Duc de Lorraine & le Duc de Savoye ne s'estoient meslez ouvertement des affaires de France en ces derniers troubles, que par sous main ; & bien que le Pape eust fait publier une monition contre luy, M. le Cardinal de Joyeuse, & autres Cardinaux qui luy estoient affectionnez, esperoient pacifier ceste affaire : pour le Roy d'Espagne, quoy qu'il eust esté le principal autheur d'avoir fait faire la Ligue des Princes & Seigneurs Catholiques en France, & que son Ambassadeur Mendoçe se fust retiré à Paris peu après les Estats de Blois, si est-ce qu'il n'envoya aucun secours à l'ouvert à ceux de l'Union : les occasions pourquoy, nous les dirons cy-après : le Duc de Lorraine fust empeschè à prendre le chasteau de Jamets, & n'envoya que sous main quelques gens de guerre au secours des Princes de la

Ligue ſes parens; & le Duc de Savoye euſt aſſez 1589.
de beſongne auprès de Geneve, ainſi que nous avons dit, ſans venir à l'ouvert attaquer la France; & quoy que le feu Roy euſt reſolu pour la priſe du Marquiſat de Saluces, de le faire attaquer en Savoye par les ſieurs Colonel Alphonſe, Deſdiguieres & le Baron de la Roche, toutesfois rien ne ſe remüa: mais auſſi-toſt que la mort du Roy Henry III fuſt advenuë, ce fuſt encore comme une autre nouvelle revolte en France; car ces quatre grands ennemis, & qui enviolent merveilleuſement la bonne fortune du Roy Henry IV, pour beaucoup d'occaſions que nous dirons cy-après, envoyerent incontinent ſelon leurs puiſſances des forces au ſecours de l'Union, ou entreprirent ſelon leurs particulieres pretentions de ſe rendre Seigneurs des villes & provinces de France les plus proches de leurs pays, & qui eſtoient à leur bienſeance.

Le Duc de Lorraine fuſt le premier qui envoya ſon fils le Marquis du Pont, avec plus de mille bons chevaux & deux mille hommes de pied: il arriva à Paris au commencement du mois de Septembre: ce Prince de Lorraine eſtoit neveu du Roy Henry III, & premier fils de Madame Claude de France, ſa ſœur, & femme du Duc de Lorraine: pluſieurs ont eſcrit qu'il vint en France, ſur l'eſperance que l'on fiſt accroire à ſon Alteſſe

1589. de Lorraine, que l'on mettroit la Couronne de France ſur la teſte dudit ſieur Marquis ſon fils, pour ce qu'il eſtoit (diſoient-ils à Paris) petit fils d'un Roy de France : mais ces gens là s'abuſoient, car le Royaume de France, dont le Roy eſt premier fils de l'Egliſe, ne tombe jamais en quenoüille, & ne reſſemble l'Eſpagne & l'Angleterre, où les maſles yſſus d'une Princeſſe du ſang Royal, s'appellent Princes du ſang, ce qui ne ſe pratique en France, car les Princes du ſang ſont ceux-là qui ſont deſcendus de maſle en maſle d'un Roy de France. Le Conſeil de l'Union, après la mort du feu Roy, ne fiſt pas publier tout auſſi-toſt pour leur Roy, Monſieur le Cardinal de Bourbon, pour donner occaſion auſdits quatre Princes ennemis du Roy Henry IV de leur envoyer du ſecours pour renforcer leur armée, affin que tous enſemble ils euſſent plus de force de luy faire ſortir le ſceptre des poings, qu'il avoit relevé, comme eſtant premier Prince du ſang, & lequel, après l'aſſaſſinat du feu Roy, avoit eſté proclamé Roy en l'armée royale.

L'occaſion que ledit ſieur Marquis du Pont ſe trouva ſi-toſt à Paris avec tant de gens de guerre, fuſt que le 24 Juillet le ſieur de Schelandre luy rendit le chaſteau de Jamets à compoſition : ce ſiege fuſt memorable, car il dura près de vingt mois, tant devant la ville que devant le Chaſteau.

Nous avons dit cy-dessus, que l'armée de son Alteſſe de Lorraine avoit eſté à prendre la ville de Jamets plus d'un an, & ſi elle ne luy fuſt renduë que par une treſve : le Chaſteau tint du depuis encor plus de ſept mois, & ceux de dedans ne ſe rendirent qu'à l'extremité, & faute du ſecours qui leur avoit eſté par pluſieurs fois promis. Or le Duc de Lorraine avoit eu un extreme deſir d'avoir ceſte place, à cauſe du long ſiege qu'il y avoit tenu, & quelque choſe que le feu Roy luy envoyaſt dire pour laiſſer en paix les terres de Mademoiſelle de Bouillon, il n'en voulut rien faire, & diſoit qu'il aymoit mieux perdre ſa vie que ſon honneur, à cauſe du long ſiege qu'il avoit tenu là devant ; auſſi au dernier effort qu'il y fiſt faire avec vingt-deux pieces de canon, il contraignit les aſſiegez de luy demander compoſition, laquelle ils eurent dudit ſieur Marquis du Pont ſon fils, à condition qu'ils ne ſortiroient qu'avec l'eſpée & le poignard à la ceinture ; & pour les autres armes, enſeignes, tambours & bagages qu'on leur envoyeroit, & les leur feroit-on mener juſques à Sedan à leurs frais. Ceſte compoſition faite huit jours devant la mort du feu Roy, fut cauſe que ledit ſieur Marquis ſe trouva ſi-toſt en armes pour venir au ſecours de l'Union, & qu'il ſe rendit incontinent à Paris. 1589

En meſme temps auſſi le Duc de Parme, pour

1589. le Roy d'Eſpagne, envoya au Duc de Mayenne cinq cents chevaux, & quelque infanterie de Walons. Baſſompiere arriva en meſme temps avec trois cornettes de Reiſtres : le Duc de Nemours vint du Lyonnois, qui amena de belle cavalerie, & nombre d'infanterie : Balagny d'un autre coſté envoya de Cambray tout ce qu'il avoit de forces : ce fuſt ce qui fit davantage reſouldre le Duc de Mayenne de paſſer la riviere de Seine & d'aller chercher le Roy, qui ne penſoit pas qu'en ſi peu de temps ledit Duc puſt recouvrir tant de forces ; & eſtimoit ſeulement que s'il venoit au ſecours de Roüen, qu'il n'y ameneroit toute ſon armée, & meſme quand bien il y viendroit en l'eſtat qu'il l'avoit laiſſé à Paris, & qu'il paſſaſt la riviere, qu'il le combattroit : mais ſur l'advis que le Roy reçeut des grandes forces qu'avoit le Duc de Mayenne, ſe montant à plus de vingt-cinq mille hommes, & du bruit que ceux de l'Union publioient par-tout que Sa Majeſté ne leur pouvoit eſchaper, pour ce qu'ils avoient plus d'hommes de guerre trois fois que luy, ſuivant ſa conſtance & reſolution accouſtumée en tels nouveaux accidents qui portent apparence de peril, (comme ceſtuy-cy en avoit tous les ſignes) manda incontinent à Monſieur de Longueville & au Mareſchal d'Aumont, l'eſtat de ſes affaires, & qu'ils fiſſent toute la diligence qu'ils pourroient,

de se rendre auprès de luy, pour ce, leur mandoit-il, qu'il n'y avoit apparence que ceste partie ne se demeslerоit sans quelque grand combat qui ferоit une crise de la maladie de France. 1589.

L'armée royale estant partie de Dernetal près Roüen, ainsi que nous avons dit, s'estoit acheminée vers Diepe, & le troisiesme logis qu'elle fit, fust devant Eu, qui tenoit pour l'Union : le Roy fit sommer le sieur de Launay qui estoit dedans avec quatre cents hommes, il fit semblant de vouloir tenir bon, mais voyant le canon, deux heures après il se rendit.

De là le Roy alla loger à Treport, qui n'en est distant que d'un quart de lieuë, où il reçeut advis comme Monsieur de Mayenne avoit pris le septiesme Septembre Gournay, petite ville à huit lieuës de Roüen ; (laquelle Monsieur de Longueville avoit prise auparavant) le sieur de Rubempré estoit dans ceste ville avec son regiment : estant sommé, il ne se voulut rendre du commencement : mais la bresche faite assez raisonnable pour y entrer, il fust contraint de demeurer prisonnier de guerre avec le Capitaine Fontaine & le sieur de Saint Mas, lesquels le Duc de Mayenne envoya à Beauvais : quant à ses soldats ils prirent party dans l'armée de l'Union, & les Lansquenets qui entrerent les premiers dans Gournay, le pillerent. Le Marquis de Mainclay y fust mis

1589. Gouverneur par ledit ſieur Duc. Ce Marquis, peu de jours auparavant, avoit ſurpris & deffait le ſieur de Bonnivet & ſa troupe. On tient que ce jeune Seigneur, de l'une des bonnes maiſons de la Picardie, fuſt miſerablement tué de ſang froid, eſtant pris priſonnier de guerre, c'eſt choſe inhumaine de tuër après que la fureur des armes eſt paſſée, & Dieu jamais n'a fait deſcendre en paix au ſepulchre ceux qui ont uſé de telles voyes.

Le Roy voyant donc que le Duc de Mayenne, après la priſe de Gournay, tiroit droit vers Dieppe, & qu'il n'y avoit plus ni riviere ni autre choſe qui peuſt empeſcher ledit ſieur Duc de venir droit à luy, il ſe reſolut d'aller au-devant de luy, & de ſe loger à Arques, qui eſt un aſſez bon bourg non fermé, l'aſſiette duquel il ſert ici de deſcrire. De Dieppe ſortent deux coſteaux, au milieu deſquels eſt la petite riviere de Bethune, qui n'eſt pas longue, mais en laquelle la mer refluë à plus de deux lieuës par delà Dieppe : des deux coſtez de ceſte riviere, juſques au pied des coſteaux, eſt une prairie, ou pluſtoſt marais, qui n'eſt jamais qu'il ne ſoit fort humide à une lieuë & demie de Dieppe : ſur ceſte riviere & au bas du coſteau qui eſt à main gauche en venant de Dieppe, eſt aſſis le bourg d'Arques, auquel y a un chaſteau qui eſt ſur le haut de ce coſteau, qui commande & voit une partie du bourg, qui eſt au reſte foſ-

foyé & assez fort d'assiette, ayant en face, de 1589.
l'autre costé du bourg, la plaine de tout le costeau, qui est grande.

Le Roy, au premier voyage qu'il fit à Dieppe, avoit en passant recogneu ce lieu estre fort propre à y faire & dresser un camp retranché & fortifié: ce fust ce qui le fit resouldre d'attendre là de pied coy le Duc de Mayenne, ce qu'il communiqua à Monsieur le Mareschal de Biron, qui en fit le mesme jugement, & soudain eux deux, sans autres ingenieurs, commencerent sur le plain dudit costau qui estoit au-dessus dudit bourg, à tracer la forme du camp avec les flancs & deffenses necessaires; à quoy ils firent besongner en telle diligence, qu'à leur exemple tous ceux de l'armée, depuis le plus grand jusques au moindre, y travaillerent tout le long du jour, plus ardemment que ne feroit un manouvriet qui entreprend de la besongne à la tasche. De sorte qu'en moins de trois jours le camp fust tellement fortifié, que le fossé, aux moindres lieux, n'avoit pas moins de sept ou huit pieds de haut, & on commença dessors à y loger de l'artillerie, & y faire entrer quatre compagnies de Suisses, en garde.

Les avenuës de ce camp fortifié, estoient veuës du chasteau, où on avoit fait mettre bon nombre de pieces; de sorte que pour en approcher il failloit passer à la mercy des canonnades tirées du

1589. chaſteau; ainſi en peu de temps, l'induſtrie du Roy luy revalut l'advantage que ſes ennemis pourvoient avoir ſur luy en nombre d'hommes. Cependant le Duc de Mayenne ayant reprint les lieux de Neuf-chaſtel & d'Eu, cheminoit avec aſſeurance d'en faire le ſemblable d'Arques, & d'en deſloger le Roy & ſon armée: mais en approchant de plus prez, ayant recognu ce que le Roy y avoit fait faire, il fit paſſer ſon armée bien plus haut que ceſte petite riviere qui ſepare leſdits deux coſtaux, & s'alla loger ſur l'autre qui eſt vis-à-vis de celuy où eſt ledit chaſteau d'Arques; dont Sa Majeſté ayant eſté advertie, conſiderant que ſe logeant ſur ledit coſtau, le Duc pouvoit attaquer le bourg d'Arques par le bas du coſté de ladite riviere, & aller droit à Dieppe pour ſurprendre un grand fauxbourg nommé le Pollet, qui eſt du meſme coſté & au bout du pont de la ville, grand & logeable, d'où le Duc pourroit beaucoup incommoder le port & la ville, & peut-eſtre attaquer enſemblement l'un & l'autre, il s'adviſa de pourvoir à l'inſtant à tous les deux, & en meſme temps il fit retrancher le bas du bourg d'Arques approchant de la riviere, qui eſtoit l'unique lieu par où l'ennemi y pouvoit venir, & fit dans le retranchement mettre deux pieces de canon qui battoient le long de la plaine qui eſtoit depuis le paſſage de la riviere, par où il failloit neceſſairement venir,

& y logea un de ces regiments de Suiſſes, & à 1589.
mille pas de là auſſi il aſſit un corps de garde de Soldats François dans une Maladerie pour ſouſtenir quelques ſoldats qu'il logea à trois cents pas encor de là, quaſi ſur le bord de la riviere; afin que quand ſes ennemis ſeroient logez au village de Martingliſe, qui eſt ſur l'autre bord de ladite riviere, (comme il ne doutoit point qu'ils n'y logeaſſent) de les empeſcher de paſſer la riviere du coſté d'Arques.

Il pourvent auſſi au fauxbourg du Pollet, & l'ayant trouvé ouvert de tous les coſtez, il reſolut de retrancher un moulin qui eſt à la teſte par où le Duc pouvoit venir, & comprint audit retranchement des chemins bas qui en eſtoient proches, fit palliſer & barriquer les autres advenuës où il y fuſt fait une diligence incroyable, à quoy les habitans de la ville & des fauxbourgs, de tous aages & de tous ſexes, n'eſpargnetent point leur peine, & de telle affection qu'il n'y failloit aucune contrainte; de ſorte qu'en moins de deux ou trois jours, toute ceſte fortification fuſt achevée. En ce fauxbourg, Sa Majeſté mit Monſieur de Chaſtillon avec une partie de ſon infanterie. Le 16 de Septembre le Duc de Mayenne ayant mis toute ſon armée en bataille, commença à paroiſtre, & dès les cinq heures du matin, fit cheminer la plus grande partie de ſon infanterie, & bon nombre de

1589. cavalerie, vers le fauxbourg du Pollet : le reſte de ſon infanterie, & la plus grande partie de ſa cavalerie legere, ſe logea au village de Martingliſe.

Sa Majeſté en ayant eu advis, laiſſa le Mareſchal de Biron pour commander à Arques, & s'en vint en perſonne au Pollet, où d'arrivée il s'alla loger en pleine campagne, loin dudit moulin retranché, avec quelque cavalerie & bonne troupe de gens de pied, par leſquels il fit entretenir pluſieurs eſcarmouches contre ceux de l'Union, tout le long du jour, à leur honte & perte; car ils ne ſçeurent jamais faire reculer les Royaux d'un ſeul pas, qui leur tuërent de leurs capitaines & ſoldats, & en eurent les corps, & en prindrent pluſieurs de priſonniers : par où l'on commença à faire jugement, qu'il y avoit grande difference des ſoldats d'une armée à l'autre. Enfin ſur les cinq heures ceux de l'Union s'eſtans les premiers laſſez aux eſcarmouches, logerent quatre de leurs regiments en un village le plus proche dudit fauxbourg, où ils avoient bien faute de couvert, ayant deux jours auparavant eſté bruſlé en leur preſence.

S'ils eurent pour ce jour mauvaiſe fortune du coſté du Pollet, ils l'eurent encore pire de l'autre à Arques, car après s'eſtre logez au village de Martingliſe, & eſtans venus à l'eſcarmouche pour deſloger les ſoldats qui eſtoient demeurez dans les plus prochaines hayes de la riviere du coſté d'Arques,

ques, le Mareſchal de Biron qui eſtoit près de la 1589.
Maladerie, regardant ce qui s'y paſſoit, y fit entretenir l'eſcarmouche, juſques à ce qu'ayant veu ſortir un grand nombre de gens de guerre tant de pied que de cheval, pour enfoncer & venir faucer le corps de garde de la Maladerie, il leur fit faire une ſi furieuſe charge par Meſſieurs le Grand Prieur, & d'Anville, que tout ce qui eſtoit ſorty de Martingliſe fuſt mis en deroute: il en demeura cent cinquante de tuez ſur la place, & y en euſt encor plus de bleſſez que de tuez: le ſieur de Mouëſtier, Cornette de Monſieur de Nemours, le jeune Vieux-Pont, & autres, juſques au nombre de vingt Gentils-hommes, demeurerent priſonniers des Royaux.

Le Duc eſtonné de ce mauvais traitement qu'il reçeut eſdits deux endroits, n'entreprint rien le lendemain: mais ceux du Pollet impatiens qu'on leur donnaſt tant de patience, furent chercher l'Union juſques dans le village où ils eſtoient logez, & en tuerent plus de cent, entr'autres, le Lieutenant de la Chaſtaigneraye, ſans perte que d'un ſeul ſoldat de ceux qui firent ceſte entrepriſe, en quoy il parut, comme en tous les autres combats, que la premiere impreſſion qu'ils avoient prinſe les uns des autres en faiſoit les uns plus, les autres moins vaillans que par raiſon ils ne devoient eſtre.

1589. Le meſme jour, ce que le Duc n'avoit peu le jour precedent faire du coſté d'Arques par la force de ſes gens, il le voulut tenter par l'effort du canon, & fit battre de trois pieces ladite Maladerie, & un petit retranchement qui y eſtoit: mais il n'y peut porter aucun dommage. Au contraire Sa Majeſté pour pleger les falves de leurs canonnades, fit mener deux pieces de canon au haut dudit retranchement, dont il fit tirer quelques volées dans Martingliſe, leſquelles y donnerent un tel effroy, qu'on en vit incontinent ſortir tout le bagage & la cavalerie qui y eſtoit logée, ny pouvant plus demeurer en ſeureté. Du depuis tout l'effort de l'Union ſe convertit ſur la Maladerie, laquelle ils reſolurent de forcer à quelque prix que ce fuſt; & à quoy s'eſtant par trois jours preparez & reſolus de l'entreprendre, à chaque fois ils y trouverent des deffauts qui les empeſcherent: mais enfin le Jeudy vingt & troiſieſme du mois de Septembre, ils reſolurent de l'executer, ayant dès la minuit fait mettre toute leur armée en bataille, ils commencerent à la faire paſſer la riviere de Bethune, ſans ſonner tambourin ny trompette, pour, à la pointe du jour, eſtre preſts de donner & forcer ledit retranchement. Sa Majeſté en eſtant advertie, ayant appelé le Mareſchal de Biron, ils ſe rendirent enſemble à ladite Maladerie dès trois heures avant

le jour, ayant ordonné d'y faire venir à la pointe du jour quatre ou cinq cents chevaux ſeulement, n'eſtimant point que cela deuſt attirer un tel combat que celuy qui y fuſt fait, lequel, pour eſtre remarquable, merite d'eſtre eſcrit au long, & pour le pouvoir mieux comprendre, ſert de parler de la ſituation de ladite Maladerie qui en fuſt cauſe. 1589.

Sa Majeſté ayant ordonné du retranchement qu'elle fit faire à l'advenuë du bourg d'Arques, du coſté de l'ennemy, elle s'adviſa (quaſi après coup) de faire à plus de deux mille pas dudit retranchement une tranchée perduë, qu'elle fit commencer du haut du coſtau juſques à la prairie, un peu par delà la Maladerie, pour ſe tenir plus près des ennemis, & eux plus loin de ſondit retranchement, n'ayant pas fait deſſein de l'opiniaſtrer contre une grande force, touresfois les y ayant veu venir les jours precedens ſi mollement, elle print opinion de la diſputer davantage, & de la leur faire acheter s'ils la vouloient avoir. Ladite Maladerie a par le devant du coſté où eſtoit le Duc, deux plaines : l'une du coſté du bois qui eſt au haut du coſtau : l'autre, devers la prairie, ſeparées d'un chemin creux planté des deux coſtez d'une forte haye : le derriere de ladite Maladerie eſt une autre plaine ſur le pendant du coſtau, juſqu'au retranchement de l'advenuë dudit bourg d'Arques ;

1589 bordée dudit chemin creux, au-delà duquel eſt ladite prairie.

Le point du jour venu, ayant Sa Majeſté recognu toute l'armée de l'ennemy en bataille, elle pourveut premierement avec l'advis dudit ſieur Mareſchal de Biron, de loger dans ladite Maladerie ſept à huit cens arquebuſiers, & de garnir ladite tranchée de deux compagnies de Lanſquenets, de deux autres d'aventuriers Suiſſes, & de quelque peu de François : il ordonne au-deſſous de ladite Maladerie trois compagnies de chevaux legers, à ſçavoir la ſienne que commandoit Harambure, celle du ſieur de Lorges & du Capitaine Fournier, qui pouvoient faire ſix vingts bons chevaux, leſquels il fit commander par ledit ſieur grand Prieur. Ordonna auſſi pour les ſouſtenir, les compagnies d'ordonnances des ſieurs de la Force, de Bacqueville & de l'Archant, & encor un peu au-deſſous, celles de Meſſieurs les Princes de Condé & de Conty, & au haut de ladite tranchée demeura ledit ſieur Mareſchal de Biron, avec les compagnies des ſieurs de Chaſtillon & de Malligny, & quelque autre troupe de Nobleſſe, qui fuſt par où les gens du Duc commencerent l'eſcarmouche, laquelle fuſt très-bien ſouſtenue par la conduite du Mareſchal de Biron. De l'autre coſté le ſieur de Sagonne, Maiſtre de camp de la cavalerie legere du Duc, vint avec quatre ou cinq cents

chevaux, charger ledit ſieur Grand Prieur, Colo- 1589.
nel de la cavalerie legere du Roy, qui le reçeut, & le remena battant juſques dans un autre ſemblable gros, qui le ſuivoit : en ceſte charge le ſieur de Sagonne fuſt tué d'un coup de piſtolet par ledit Grand Prieur : en meſme temps les compagnies royales ordonnées pour le ſouſtenir, firent auſſi chacune leurs charges, & ralliées toutes enſemble, donnerent juſques à la cornette blanche de l'Union : alors toute leur cavalerie les contraignit de ſe retirer vers le regiment des Suiſſes du ſieur Galatis, à la teſte duquel il eſtoit avec le ſieur d'Anville, Colonel des Suiſſes : mais à l'occaſion des arquebuſiers que ledit ſieur d'Anville avoit fait loger dans les hayes, & du canon que l'on tira du chaſteau & de l'autre coſté de la riviere, la cavalerie de l'Union fuſt contrainte de ſe retirer avec perte ; ainſi la cavalerie royale qu'ils avoient pourſuivie, eut moyen de ſe rallier.

Cependant les Lanſquenets du Duc donnerent à la tranchée, & en approchant, ſoit qu'ils ſe viſſent trop engagez ; ou que ce fuſt leur deſſein de ſe rendre à bon eſcient, ou par trahiſon, ils commencerent à crier qu'ils ſe vouloient rendre & ſervir le Roy, dont ils furent creus par ceux de la tranchée, & autres qui leur baillerent les mains & les attirerent dans le retranchement. Ce que n'eſtant point encor entendu par le Mareſchal de

1598 Biron, & les tenant pour ennemis, leur fit une charge, & lors ils leverent les mains & luy dirent qu'ils s'eſtoient rendus. Ils paſſerent plus outre & vindrent juſques où eſtoit le Roy, lequel n'en eſtant point encor adverty & recognoiſſant leurs enſeignes, leur voulut auſſi faire charge, laquelle ils arreſterent par les meſmes proteſtations de vouloir ſervir Sa Majeſté. Pluſieurs de leurs Capitaines luy eſtans venus toucher les mains, le ſupplierent de faire traiter avec eux par Monſieur le Mareſchal de Biron pour leur donner aſſeurance de ce qui leur eſtoit deu par Monſieur le Duc de Mayenne, que cela eſtant tenu en compte de dette de la Couronne de France, ils ſerviroient fidellement Sa Majeſté, ce qui leur fuſt accordé par le Roy, qui les renvoya au Mareſchal de Biron.

Cependant le Roy & ledit Mareſchal de Biron eſtans occupez aux autres combats qui ſe faiſoient, & ſe voyans leſdits Lanſquenets ſeparez d'eux, comme ils virent le gros de la cavalerie du Duc qui eſtoit venu donner juſques aux Suiſſes, eſtimans qu'on les deuſt enfoncer, commencerent à tourner leurs armes contre les Royaux, & gaignant le haut du bois, firent une ſalve d'arquebuzades à la troupe du Mareſchal de Biron, qu'ils contraignirent de reculer de ladite tranchée, de laquelle ils ſe ſaiſirent, deſvaliſerent la plupart des ſoldats y eſtans, prindrent les enſeignes des deux com-

pagnies des Lanſquenets royaux, & une de celles 1589.
des Suiſſes aventuriers qui y eſtoient en garde, ayant par ceſte trahiſon gaigné ladite tranchée, & icelle livré à ceux de l'Union, de laquelle ils ne furent long temps jouiſſans : car eſtant ſurvenu Monſieur de Montpenſier avec ſa Cornette, & une compagnie de gens-d'armes de l'advant garde, & le ſieur de Chaſtillon avec un rafraiſchiſſement de cinq cents arquebuziers, ceux de l'Union furent contrains de ſe retirer, & abandonner leſdites Maladerie & tranchée, en laquelle le Roy fit amener au meſme inſtant deux canons, dont il fit tirer dans les Suiſſes de l'Union, qui avec quelque cavalerie faiſoient la retraite. Ainſi Sa Majeſté demeura victorieux & maiſtre du champ de la bataille du Duc, lequel eſtoit couvert d'une grande quantité de corps morts. Le Duc perdit en ce combat plus de quatre cents hommes, dont il n'y en euſt peu avoir cent cinquante de l'infanterie, tout le reſte eſtoit Nobleſſe, ou pour le moins de la cavalerie : entre leſquels fuſt trouvé ledit ſieur de Sagonne, le Baron de Saint André : celuy qui portoit la cornette de Sagonne, Bourg Maiſtre de Camp, quatre Capitaines Albanois, les deux Mareſchaux de Camp du Marquis du Pont, & pluſieurs autres Gentils-hommes. De bleſſez il y en euſt bien plus grand nombre, & de priſonniers auſſi, entre leſquels furent le ſieur Comte de Blain,

1589. Mareſchal de camp de l'armée du Duc, Tremblecourt, Lorrain, Maiſtre de camp, & pluſieurs autres. De ceux du Roy le Comte de Rouſſi, & le ſieur de Bacqueville furent tuez, & ſept Gentilshommes : des gens de pied il en fuſt tué quelques-uns, & y en euſt beaucoup de bleſſez par la trahiſon des Lanſquenets, qui emmenerent auſſi priſonniers avec eux le ſieur Comte de Rochefort (qui eſt à preſent Duc de Montbazon) & le ſieur de Rivau qui eſtoient demeurez avec eux, comme les tenans pour rendus.

Le Duc de Mayenne voyant qu'il perdoit ſon temps & ſes gens devant Arques, delibera de changer ſon armée de lieu, ce qu'il fit deux jours après, qui fuſt le vingt-quarrieſme de Septembre, ſur la minuit, & ayant fait un tour de ſept grandes lieues, il arriva le vingt-ſixieſme enſuivant auprès du fauxbourg de Dieppe, quaſi vis-à-vis d'où il eſtoit party; le Roy qui avoit eſté adverty que le Duc ne faiſoit que tourneoir le coſtau pour s'approcher de Dieppe, laiſſa au chaſteau d'Arques le ſieur de la Garde avec ſon regiment pour le garder, & s'en alla à Dieppe, où il logea ſon armée au fauxbourg du Pollet, & aux villages les plus proches, & fit retrancher une petite croupe, où il mit une partie de ſon infanterie, & deux canons. Le Duc s'eſtant venu loger dans des villages auſquels le Roy avoit fait mettre auparavant le feu, fit faire auſſi des retranchements en tous les

logis de ſon armée: de ſorte qu'à voir l'aſſiette des camps, il euſt eſté mal-aiſé de juger quels eſtoient les aſſiegez & les aſſiegans. Il ſe fit pluſieurs eſcarmouches, où les Royaux demeurerent toujours les victorieux : quelques-uns de l'Union allerent ſe loger au bourg d'Arques, mais ils n'y furent pas plutoſt arrivez, que le ſieur de la Garde fit ſur eux une ſortie en plein jour, en tua grande quantité, en deſarma plus de cent cinquante & les fit ſortir du bourg d'Arques. 1589

Le premier d'Octobre, le Duc de Mayenne fit tirer d'aſſez loin contre Dieppe cinq volées de ſept canons qui ne firent autre dommage que d'un ſeul homme qui fuſt tué: mais ceſte batterie ne fuſt pas continuée, car à l'inſtant le Roy fit faire une contre-batterie qui tout auſſi-toſt deſmonta l'une des pieces du Duc, & le contraignit de faire retirer viſtement ſon canon : le Roy fit mener le lendemain deux canons à mille pas du fauxbourg de Dieppe, avec leſquels il endommagea fort le corps de garde de la cavalerie de l'Union.

Enfin après que le Duc de Mayenne euſt demeuré dix jours devant Dieppe, ſur la nouvelle qu'il euſt que Meſſieurs le Comte de Soiſſons, le Duc de Longueville, & le Mareſchal d'Aumont avec leurs troupes venoient au ſecours du Roy, il partit de devant Dieppe, & en deſlogea fort promptement un vendredy matin, ſans lever

1589. meſmes les ſentinelles qu'il avoit fait mettre du coſté des Royaux.

Sa Majeſté les ayant veu deſcamper ſi inopinement de devant ſon armée qu'il tenoit hors de la ville de Dieppe, eſtima que ce fuſt pour aller au-devant dudit ſecours, & le combattre auparavant qu'il le peuſt joindre: ayant depuis eſté confirmé en ceſte premiere opinion par les trois premiers logis que fit l'armée de l'Union, qui ne furent qu'en tournoyant & ſans s'eſlongner beaucoup de celle de Sa Majeſté, il ſe reſolut, ſentant ledit ſecours proche de Dieppe de ſept ou huit lieuës, d'en partir avec trois ou quatre cents chevaux ſeulement, & l'aller joindre, laiſſant le Mareſchal de Biron à Dieppe, avec toute l'armée: & combien que le Duc de Mayenne ne fuſt qu'à cinq lieuës du lieu où il joignit ledit ſecours, il ne laiſſa à ſa veuë, & dès le jour de ſon arrivée, de prendre & forcer la ville & chaſteau de Gamache; depuis il reprint la ville d'Eu, qui eſtoient de belles occaſions par leſquelles il offroit & ſemonnoit ledit Duc de Mayenne au combat: mais au lieu d'y venir, craignant au contraire qu'après les offres, l'on en vînt aux contraintes, il ſe retira en Picardie vers Amiens & vers le Pont-dormy ſur la riviere de Somme, couvrant ceſte retraite envers ceux de ſon party de pluſieurs importans ſubjets, ainſi que l'Union fit lors publier.

Tous ceux qui ont voulu excuſer le Duc de Mayenne d'avoir ſi peu fait avec une ſi grande armée, laquelle on a eſtimé avoir eſté de plus de trente-mille hommes, ſe trouvent de pluſieurs opinions : les uns mettent la faute ſur ce que la plus grande part de ceſte armée eſtoient nouveaux ſoldats, gens levez parmy le peuple, ſans valeur & experience militaire, qu'il y avoit fort peu de Nobleſſe Françoiſe, & que les capitaines n'avoient pas de la reſolution pour la conduite de leurs entrepriſes : au contraire du Roy, de qui les ſoldats avoient depuis quatre ans continuellement pratiqué les armes, & eſtoient conduits par nombre de Nobleſſe Françoiſe & des plus illuſtres familles. Les autres la mettent ſur les diviſions qui naſquirent entre le Duc de Mayenne, le Marquis du Pont, le Duc de Nemours, & le Duc d'Aumalle : ceſte raiſon icy a beaucoup d'apparence : & ainſi que dit l'autheur du ſecond diſcours ſur l'eſtat de la France, *comme il* advient ſouvent quand le Maiſtre n'y eſt pas, que tous les valets ſont Maiſtres, ce fuſt qu'eux meſmes s'empeſcherent les uns les autres, & accroiſſans leurs ſoupçons s'oſterent par leurs jalouſies, le moyen de ſe ſervir ny de bien conduire les rages du peuple. 1589.

Le Marquis du Pont voyant bien que le Duc de Mayenne ne luy avoit deferé l'honneur de la conduite de ceſte armée, comme eſtant le premier

1589. Prince de toute la maiſon de Lorraine, cognut bien qu'il ne devoit s'attendre que ſes couſins le preferaſſent de luy mettre la Couronne de France ſur la teſte, & comme on a eſcrit d'eux en ce temps-là, ils n'avoient point intention de le faire, auſſi qu'ils euſſent mieux aimé commencer leur charité par eux-meſmes. Ce qui fuſt l'occaſion que ledit ſieur Marquis du Pont s'en retourna incontinent en Lorraine ; & durant ces derniers troubles n'eſt revenu en France : voilà le commencement de leurs diviſions & confuſions. Si eſt-ce que l'Union pour cela ne laiſſa de faire publier dans Paris pluſieurs choſes à leur advantage, ils firent, pour amuſer le peuple, un portrait du ſiege de Dieppe, que les portes-paniers vendoient devant le Palais, là où ils avoient deſpeint que le Chevalier d'Aumalle avec nombre de navires tenoit Dieppe aſſiegé du coſté de la mer, & que le Duc de Mayenne avoit tellement aſſiegé ceſte ville par la terre, que le Biarnois (ainſi appeloient-ils le Roy) ne leur pouvoir eſchapper : meſme que d'un coup de canon un des cuiſiniers de Sa Majeſté avoir eſté tué dans ſon logis. Les trois enſeignes que leurs Lanſquenets avoient priſes dans la tranchée, lors qu'ils firent leur trahiſon à Arques, en produirent incontinent dix-huit autres faulſes ; & ainſi le peuple des villes de l'Union eſtoit amuſé. Ces vanitez & artifices leur ſervirent lors : mais

par la frequente repetition qu'ils en firent ſur plu- 1589.
ſieurs occaſions, leſquelles ce peuple cognut depuis eſtre faulſes, fuſt la cauſe & le moyen que les Politiques dans Paris divertirent pluſieurs qui eſtoient de l'Union, & les remirent au party royal: auſſi ces artifices là repetez deviennent poiſons, & tuent plus qu'ils ne gueriſſent.

Sa Majeſté ayant fait depuis la retraite du Duc de Mayenne, en or un peu de ſejour audit Dieppe, tant pour pourvoir aux affaires de la Province de Normandie, en laquelle il laiſſa Monſieur le Duc de Montpenſier avec les forces qu'il avoit amenées, qu'auſſi pour recueillir les quatre mille Anglois qui luy eſtoient envoyez par la Royne d'Angleterre : il en partit le vingt-unieſme jour d'Octobre, & vint à petites journées ſans paſſer la riviere juſques à Meulan, eſtimant que le Duc de Mayenne, tant pour ſa reputation que pour faire valoir quelque choſe les grandes promeſſes qu'il avoit faites à ceux de ſon party, feroit quelque journée en avant: mais enfin voyant qu'il ne s'approchoit point pour tout cela, il eſtima que ce qu'il n'avoit voulu faire pour acquerir Dieppe, il le feroit pour le moins pour la deffenſe de Paris. Pour ceſte occaſion il reſolut de paſſer la riviere de Seine à Meulan, & s'en venir droit à Paris avec double deſſein, ou de combattre ledit Duc, ou pour le moins de le retirer de la Picardie, où le Marquis

1589. de Menelay, pour l'Union, avoit ſurpris par intelligence la ville de la Fere, & que ledit Duc y pouvoit auſſi faire de ſemblables pratiques, cependant que le Duc de Longueville & la plus-part de la Nobleſſe du pays eſtoient venus trouver Sa Majeſté.

Le Roy arriva le trente-unieſme Octobre au village de Baigneux, diſtant de Paris d'une bonne lieuë ſeulement, & fit loger là ſon armée & ès villages de Mont-rouge, Gentilly, Iſſy, Vaugirard & autres plus proches. Dès ledit jour le Roy voulut meſme recognoiſtre tout le tour des tranchées qui environnent les fauxbourgs qui ſont deçà la riviere de Seine du coſté de l'Univerſité. Soudain avec l'advis des Princes, Mareſchaux de France, & autres Capitaines de ſon armée, il reſolut de les faire attaquer le lendemain à la pointe du jour, par trois troupes, & en trois divers endroits qu'elle diſtribua : à ſçavoir, l'une compoſée des quatre mille Anglois, & de deux regiments de François, & d'un autre de Suiſſes au Mareſchal de Biron, & le fit aſſiſter des ſieurs Baron de Biron ſon fils, de Guitry & autres Seigneurs, & luy ordonna de donner du coſté des fauxbourgs Saint Marcel & Saint Victor : l'autre compoſé de quatre regiments de ſoldats François, de deux regiments de Suiſſes, conduits par le ſieur d'Anville, leur Colonel general, & quatre compagnies

d'Adventuriers au Mareſchal d'Aumont, aſſiſté de 1589.
Meſſieurs le Grand Eſcuyer, & de Rieux, Mareſchal de camp, & bonne troupe de Seigneurs & Gentils-hommes, pour aſſaillir du coſté du fauxbourg Saint Jacques & Saint Michel : l'autre troupe de dix regiments de ſoldats François, du regiment de Lanſquenets, conduit par Tiſche Schomberg, & d'un regiment de Suiſſes, aux ſieurs de la Nouë & de Chaſtillon, pour donner du coſté des portes Saint Germain, Buſſi & Neſle; puis donna à chacune de ces trois troupes, un bon nombre de Gentils-hommes à piéd, armez pour ſouſtenir l'infanterie en cas de quelque grand effort & reſiſtance, & outre à la queuë de chacune troupe deux canons & deux coulevrines; ayant auſſi departy toute la cavalerie de l'armée en trois troupes, deſquelles Sa Majeſté commandoit l'une, Monſieur le Comte de Soiſſons une autre, & Monſieur de Longueville l'autre, & eſtoient icelles deſtinées chaucune pour chacun des trois coſtez où il eſtoit ordonné d'attaquer.

Suivant ceſt ordre, & à la pointe du jour de la Touſſaint, durant un grand broüillard, qu'il faiſoit alors, leſdits fauxbourgs furent tellement attaquez, qu'en moins d'une heure ils furent tous emportez, là où fuſt tué de ſept à huit cents hommes de ceux qui eſtoient venus à la deffenſe avec perte de quatorze de leurs enſeignes, & priſe

1589. de treize pieces de canon, tant groſſes que petites, ſans que fort peu des aſſaillans s'y fuſſent perdus, & furent les Pariſiens ſuivis de telle furie, que peu s'en fallut que les Royaux n'entraſſent peſle-meſle dans la ville, & ſans que le canon ne fuſt pas du tout ſi diligent à venir qu'il avoit eſté ordonné, les portes euſſent eſté ouvertes & enfoncées auparavant qu'elles euſſent eſté remparées. Ainſi le Roy entra au fauxbourg Saint Jacques ſur les ſept à huit heures du matin : mais en l'Abbaye Saint Germain ſe renfermerent quelque cent cinquante arquebûſiers de l'Union, qui firent un peu de contenance de la vouloir garder : mais ſur la minuit ayans eſté ſommez, ils ſe rendirent, & demeura Sa Majeſté maiſtreſſe abſolue de tous les fauxbourgs eſtans de deçà la riviere. A cela & à barricader devant les portes de la ville, & à eſtablir les gardes, ſe paſſa toute la journée du premier jour de Novembre.

Le Sieur de Roſne avoit eſté laiſſé Gouverneur pour l'Union dans Paris par Monſieur de Mayenne: peu de jours auparavant ceſte priſe, il eſtoit ſorty avec une coulevrine, & quelque quantité de gens de guerre, & ſçachant que dans Eſtampes il y avoit peu de gens pour le Roy, il s'y achemina, eſtant à ce induit par quelques-uns des habitans & prit ceſte ville ſans reſiſtance : tous ceux de la Juſtice qui tenoient le patty du Roy, furent lors en

en grande peine : il y fit pendre le Prevoſt, reputé 1589.
par ſes ennemis meſmes homme de bien & bon juſticier : le Bailly & pluſieurs autres racheterent leurs vies par rançons qu'ils payerent : mais comme Roſne euſt entendu l'acheminement du Roy vers Paris, il laiſſa ſon canon à Eſtampes, & s'y rendit incontinent, arrivant peu de jours auparavant que le Roy print les fauxbourgs : or il avoit prejugé du deſſein du Roy, & avoit mandé à Monſieur de Mayenne à Amiens, de venir incontinent avec ſon armée vers Paris ; le Duc y envoya Monſieur de Nemours, qui y arriva le ſoir du jour de la Touſſaint, avec quelques troupes de cavaletie ; mais ſur l'advis que reçeut ledit Duc de Mayenne, de la priſe des fauxbourgs de Paris, il s'y rendit auſſi le lendemain de la Touſſaint, & toute ſon armée, comme à la desbandade, le ſuivit, & y arriva incontinent auſſi après luy : les plus affectionnez à l'Union recevoient les ſoldats à meſure qu'ils arrivoient dans la ville, & leur preſentoient à boire & à manger ſur des tables miſes expreſſément au milieu des rüës par où ils arrivoient : ainſi aucuns Pariſiens reçeurent de leur bon gré, en leurs logis, des gens de guerre, d'autres non.

Sa Majeſté eſtant donc advertie que le Duc de Mayenne eſtoit avec la plus-part de ſon armée entré dans Paris, fuſt bien aiſe d'avoir obtenu la moitié de ſon deſſein, qui eſtoit de le retirer de la

1589. Picardie, il voulut eſſayer de parvenir à l'autre; qui a toujours plus eſté de combattre & desfaire ſon ennemy en campagne, que non pas d'exercer ſa juſtice contre des murailles ou contre ſes ſubjets : il avoit attendu tout le Jeudy deuxieſme du mois, pour voir s'ils feroient quelque ſortie, ou s'il ne ſe remuëroit rien de nouveau dans la ville en ſa faveur : mais voyant qu'il ne paroiſſoit rien, il ſe reſolut le Vendredy matin, de ſortir deſdits fauxbourgs, & ſe mettre en bataille à la veuë de la ville, pour offrir le combat au Duc de Mayenne, & y ayant demeuré depuis huit heures du matin juſques ſur les onze heures, ſans qu'il paruſt jamais perſonne, il en partit, ſe contentant pour ceſte fois d'avoir entrepris & executé ſur la ville de Paris, ce qui n'y avoit point encore eſté fait, laiſſant ceſte honte à l'Union, de leur avoir tant de fois offert le combat, ſans y avoir voulu venir. Sa Majeſté eſtant venuë loger au village de Linars ſous Mont-lehery, il y auroit à meſme fin voulu ſejourner encor un jour entier, eſtimant que s'eſtans ceux de l'Union repoſez & rafraîchis trois jours entiers en la ville de Paris, que le courage leur ſeroit revenu, & voudroient peut-eſtre ſortir pour la y venir rencontrer, eſtant reſolu, s'ils s'en fuſſent mis en aucun devoir, de faire plus de la moitié du chemin pour aller au-devant.

Mais le Roy fuſt adverty qu'ils ne ſongeoient

nullement pour ſe preparer à une bataille ; & que 1589.
pour faire accroire au peuple que la ville eſtoit en plus grand danger, des Royaux & Politiques qui eſtoient dedans, que non pas de ceux de dehors, ils prirent priſonniers Blanchet, Rafelin, Regnard & pluſieurs autres Bourgeois, ſur la ſuſpition de quelques billets imprimez qui avoient eſté jettez dans le Palais & ailleurs : ces billets eſtoient pour donner à entendre au peuple beaucoup de raiſons, affin de leur faire embraſſer le party royal : monſieur de Blancmenil qui avoit juſques alors manié ce party diſcrettement, tant du vivant du feu Roy que depuis l'advenement à la Couronne de ceſtuy-cy, fuſt accuſé par les Seize, qui pourſuivirent tellement Meſſieurs de la Juſtice, (la plus part deſquels favoriſoient ce party ſous main) que Blanchet, Rafelin & deux autres furent pendus. Le Roy fuſt faſché de la nouvelle de leur mort : or il avoit mandé par un trompette à Paris, qu'il tenoit priſonnier Charpentier, qui eſtoit du Conſeil de l'Union, l'un des quarante premiers eſleus par le peuple, & qu'il deſiroit avoir Blanchet pour luy ; ſinon qu'il feroit mourir ceux qu'il attraperoit de ce Conſeil ; ceux de l'Union avoient fait differer la mort de Blanchet, penſant tirer Charpentier par rançon, qui avoit eſté envoyée : mais ſur la nouvelle de la mort de Blanchet, Charpentier fuſt auſſi pendu ; ils eſtoient tous deux riches

1589. marchands, & gens bien vivans, & ſi tous deux ſont morts de mort violente, d'autres auſſi de l'Union furent depuis pendus au party royal, à cauſe de la mort de Blanchet & des autres que l'on avoit fait mourir dedans Paris : ce ſont des fruits des guerres civiles. Monſieur de Blancmeſnil, quoy que les Seize euſſent jetté toute leur envie ſur luy, ſollicitans animeuſement à ce que l'on luy fiſt ſon procès, il trouva moyen de ſortir de Paris, & ſe retira à Chalons.

Monſieur de Mayenne ſçachant que le Roy tiroit vers Eſtampes, y envoya le ſieur de Clermont de Lodeſve, avec cinquante ou ſoixante Gentils-hommes, avec aſſeurance qu'en cas qu'ils fuſſent aſſiegez par le Roy, qu'il les en deſengageroit : le Roy ayant ſceu que ledit ſieur de Clermont de Lodeſve eſtoit dans Eſtampes, partit de Linas le Dimanche au matin, cinquieſme jour de Novembre, & vint d'une traite avec ſon armée juſques à Eſtampes, qu'il avoit fait inveſtir dès le matin; & combien qu'il n'y peuſt arriver qu'il ne fuſt la nuit fermée, toutesfois d'abordée il gaigna tous les fauxbourgs, que ſes ennemis firent quelque contenance de vouloir deffendre : dès la nuit meſme, la ville fuſt auſſi gaignée, & la couleuvrine qu'y avoit laiſſée le ſieur de Roſne, & ſe retirerent tous les gens de guerre dans le chaſteau, qui fuſt auſſi-toſt inveſty, & en firent faites les

approches, & deux coulevrines miſes en batterie 1589
de plein jour, le Mardy enſuivant. Ce que voyans ceux de dedans, & que le ſecours promis ne comparoiſſoit point, ils demanderent à parlementer & ſe rendirent le même jour, à condition que huit des principaux d'entr'eux demeureroient priſonniers de guerre, juſques à ce qu'ils en euſſent fait rendre ſept ou huit autres qui leur furent nommez, ayant Sa Majeſté, depuis ladite capitulation, fait ceſte grace audit ſieur de Clermont de Lodeſve, à deux Maiſtres de Camp, & à cinq autres qui devoient demeurer priſonniers, de les renvoyer ſous leur foy. Ainſi ſortirent dudit chaſteau environ quarante Gentils-hommes, & plus de deux cents ſoldats qui furent conduits en toute ſeureté juſques à la moitié du chemin de Paris. La premiere conſideration qui vint au Roy, fuſt que ceſte pauvre ville d'Eſtampes avoit en quatre mois eſté desjà priſe trois fois, & combien qu'il luy euſt eſté utile d'y tenir une bonne garniſon, toutesfois comme de ſon naturel il eſt auſſi aiſé à vaincre à la pitié & clemence qu'il s'eſt rendu invincible à ſes ennemis, il ſe contenta de ne prendre autre ſeureté de ceſte ville que la foy des habitans d'icelle, auxquels il s'en voulut fier; & encore pour les oſter de toute crainte que par le moyen d'iceluy chaſteau, il les vouluſt, par après, traiter plus rigoureuſement, il reſolut de faire deſmolir

1589. ſon chaſteau, & laiſſer à eux ſeuls la garde de ladite ville, eſtant bien aſſeuré que la comparaiſon du traitement qu'ils avoient reçeu de luy ou de ſes ennemis, c'eſtoit la meilleure garniſon qui les euſt peu retenir en ſon obeyſſance.

Sa Majeſté y fiſt ſejour juſques au Samedy enſuivant, pendant lequel arriva un Gentil-homme depeſché de la part de la Royne doüairiere, porteur d'une requeſte qu'elle preſentoit à Sa Majeſté, pour la ſupplier de luy vouloir faire juſtice de l'aſſaſſinat commis en la perſonne du feu Roy ſon mary, laquelle requeſte Sadite Majeſté remit à recevoir quand il ſeroit ſeant en ſon Conſeil, où eſtant le lendemain, & y ayant fait appeler ledit Gentil-homme, après qu'il eut expoſé ſa créance, & ſadite requeſte eſté lue tout haut en la preſence de tous les Princes, Mareſchaux de France, & principaux Seigneurs & Gentils-hommes qui ſe trouverent lors prez de luy en très-grand nombre, par laquelle outre ce qu'elle deſiroit de Sa Majeſté, elle adjuroit non ſeulement les Princes & la Nobleſſe de France, mais tous les Princes de la Chreſtienté, de l'aſſiſter en ceſte juſte cauſe. Sadite Majeſté faiſant de luy meſme la reſponce, declara qu'il loüoit grandement la reſolution que ladite Dame prenoit de faire ceſte pourſuite, pour laquelle il renvoya ladite requeſte en ſa Cour de Parlement, transferée à Tours, pour, à la requeſte

de ſon Procureur General, & à l'aſſiſtance de la- 1589.
dite Dame, faire l'inſtruction du procez contre les coupables, affin d'eſtre après, jugez en ſa preſence par les formes à ce convenables : mais que de ſa part pour ceſte pourſuite, qui eſtoit bien ſeante à ladite Dame, Sadite Majeſté ne vouloit pas diſcontinuer la ſienne, pour laquelle il voüa derechef en preſence de ladite compagnie, d'employer ſon ſoin & ſes armes juſques à ce qu'il euſt fait la juſte vengeance que Dieu luy permettoit & ordonnoit d'en faire. Ainſi ſi les termes pitoyables de la requeſte de ladite Dame avoient remply de larmes les yeux de ceux qui l'eſcouterent, la genereuſe reſponſe de Sa Majeſté les eut bientoſt ſeichez d'un zele ardent de juſtice; en la quelle fuſt lors renouvellé par eux à haute voix le ſerment de ne deſpoüiller leurs armes qu'ils n'euſſent vengé ceſte indigne mort du feu Roy leur Maiſtre, & à voir leur contenance, ce n'euſt pas eſté advantage à ceux de l'Union, ſi ceſte requeſte fuſt arrivée la veille d'une bataille.

Le Roy voyant qu'il n'y avoit plus d'eſperance de faire venir au combat ceux de l'Union, que par une extreme neceſſité, il ſe reſolut de renvoyer M. le Duc de Longueville, avec les forces qu'il avoit amenées de Picardie, ſe rafraiſchir en ceſte Province, & envoya avec luy le ſieur de la Noüe: il fit le ſemblable du ſieur de Givry, qui l'eſtoit

1589. venu rencontrer au partir des fauxbourgs de Paris, avec une fort bonne troupe, & le renvoya du coſté de la Brie, & Iny avec le reſte qu'il avoit, prit reſolution de s'acheminer à Tours, où pluſieurs occaſions l'appelloient, & ce en attendant que la premiere levée de ſes forces eſtrangeres fuſt plus advancée qu'elle n'eſtoit lors; ainſi il partit d'Eſtampes le Samedy dixieſme Novembre, & prenant le chemin de Beauſſe, eſtant adverty que la ville de Janville, qui eſt au milieu d'icelle, fermoit tout ce paſſage, il voulut la recouvrer en paſſant, & y eſtant arrivé le Dimanche, le Capitaine qui eſtoit dedans fit un peu de mine de la vouloir deffendre : mais ayant veu approcher le canon, il la rendit, & eſtant ſorty avec deux cents arquebuſiers, Sa Majeſté y entra le meſme jour, & y ſejourna le lendemain, y laiſſant dedans le ſieur de Marroles Longcorme avec une bonne garniſon dans le chaſteau, qui eſt aſſez bon.

De là il traverſa la Beauſſe, vint en la ville de Chaſteaudun, où ſi toſt qu'il fuſt arrivé, il envoya ſommer la ville de Vendoſme, qui eſt de ſon ancien patrimoine, & dont ſes predeceſſeurs en portoient le nom, & combien qu'à ceſte occaſion eſtant doublement ſes ſubjets, ils fuſſent plus coupables d'eſtre du party de ſes ennemis, toutesfois ayant plus de ſoin de les empeſcher de faillir davantage que de les punir de leur premiere faute,

ſejourna trois jours audit Chaſteaudun, pour leur donner loiſir de prendre une bonne reſolution : au contraire devenus plus inſolens & opiniaſtres, ils le contraignirent de les aſſaillir. 1589.

Pendant le ſejour qu'il fit audit Chaſteaudun, y arriverent les Capitaines Suiſſes qui avoient eſté depeſchez incontinent après la mort du feu Roy par les Colonels des quatre regimens qui eſtoient au ſervice de Sa Majeſté, pour conſulter avec leurs ſuperieurs ce qu'ils avoient à faire, ou de continuër de ſervir, ou de demander congé pour ſe retirer, leſquels apporterent à Sadite Majeſté, outre la reſponſe qu'ils rapportoient à leurs Colonels de la part de leurs ſuperieurs, qu'ils avoient charge expreſſe d'eux, de faire en leur nom entendre à Sa Majeſté, que non ſeulement ils commandoient aux Colonels & Capitaines deſdits regiments de continuër à luy faire bon & fidele ſervice : mais qu'ils luy offroient tous tel autre ſecours qu'il auroit beſoin, tenant pour confirmée & jurée avec Sa Majeſté, la même alliance & bonne amitié qu'ils ont euë avec les Roys ſes predeceſſeurs.

De Chaſteaudun le Roy partit le quatorzieſme Novembre, & le meſme jour fit inveſtir la ville de Vendoſme & le Chaſteau : il arriva au village de Mellay le ſeizieſme, & ſans deſcendre à ſon logis, alla recognoiſtre entierement Vendoſme :

1589. le Gouverneur de la place eſtoit le ſieur de Maillé Benehard, lequel ſentant venir le ſiege, y avoit appellé un bon nombre de Gentils-hommes ſes amis, & y tenoit garniſon ordinaire de quatre compagnies de gens de pied, qui pouvoient faire quatre cents hommes, outre ceux de la ville qui eſtoient de ſix à ſept cents portans les armes. Dès que le Roy fuſt arrivé, il fit gaigner tous les faux-bourgs de la ville, & departit les Mareſchaux de Biron & d'Aumont, l'un du coſté de la riviere de Loir, l'autre au-deçà, avec les troupes de l'armée, & ayant mis la forme du ſiege en deliberation, il ſe reſolut de s'attaquer premierement au chaſteau, qui eſtoit le plus fort, pour n'en faire à deux fois, parce que le chaſteau gaigné, la ville ne pouvoit plus eſchapper; où il fuſt peut-eſtre advenu que commençant par la ville où eſtoit tout le butin, que les ſoldats ne ſe fuſſent plus gueres ſouciés de l'honneur de la prinſe du chaſteau, où il n'y euſt eu à prendre que des coups, & s'en fuſt perdu une bonne partie. Tout le Vendredy & le Samedy ſe paſſerent à recognoiſtre le lieu de la batterie, & à tenir tout l'équipage preſt. Cependant ledit Maillé Benehard, qui avoit, dès que Sa Majeſté eſtoit à Chaſteaudun, demandé à parlementer au ſieur de Richelieu, grand Prevoſt de France, avec lequel il avoit amitié particuliere : mais quand il le fuſt trouver dans la ville, il ne ſavoit quaſi qu'il vou-

loit, ſinon qu'il euſt deſiré que ſans rendre ladite 1589
place, l'armée ſe fuſt retirée : ſe ſentant encore plus preſſé de ſa conſcience & du peril du ſiege, redemanda ledit ſieur de Richelieu, & y eſtant retourné, en revint auſſi incertain & plus mal ſatisfait que la premiere fois. Sa Majeſté ayant elle-meſme paſſé toute la nuit à faire conduire & mettre ſon artillerie en batterie, fit à la pointe du jour commencer à battre deux tours du chaſteau, pour oſter les deffenſes de la breſche qu'elle propoſoit de faire : mais après avoir fait tirer de cent à ſix vingt coups de canon, & ayant eſté fait dans l'une deſdites tours un trou où pouvoient paſſer deux hommes de front ſeulement : les ſoldats impatiens de l'aſſaut, combien que quelques-uns d'entr'eux ſeulement commandez pour voir s'ils ſe pourroient loger dans ladite tour, monterent juſques au haut, & de furie ſe jetterent dans le retranchement. Aïnſi ſuivis de tous les autres, les uns conduits par le ſieur Baron de Biron, Mareſchal de camp, & les autres par le ſieur de Chaſtillon, ils donnerent tel eſtonnement à ceux de dedans, bien qu'ils fuſſent en très-bon nombre, qu'après avoir par aucuns d'eux, eſté rendu un peu de combat, ils prindrent l'effroy, & quittant le chaſteau ſe ſauverent de viteſſe dans la ville, où ils furent ſuivis de ſi près, que leſdits ſieurs, avec partie deſdits ſoldats, y entrerent peſle-meſle avec

1589. eux, & ſe firent en moins de demi-heure maiſtres du chaſteau & de la ville, où ledit Maillé Benehard & tous les gens de guerre eſtans retirez en une maiſon, ſe rendirent incontinent audit ſieur Baron de Biron, à la diſcretion toutesfois de Sa Majeſté; de ſorte qu'il ne ſe vit jamais ville battuë & prinſe d'aſſaut comme elle fuſt avec moindre meurtre, car il ne s'y perdit un ſeul ſoldat de l'armée, & peu de ceux des ennemis, leur ayant Sa Majeſté fait grace à tous, excepté audit Maillé Benehard, & à un Cordelier nommé Jeſſé, que tous les habitans meſmes accuſoient pour le premier autheur de leur mal, qui furent executez. Il n'y eut ordre de preſerver que la ville ne fuſt pillée, excepté les Egliſes que Sa Majeſté fit ſoigneuſement conſerver, de ſorte que l'on n'y entra pas ſeulement. Dès le lendemain il fit ſortir tous les gens de guerre de ladite ville, & permit que les habitans puſſent retourner en leurs maiſons, ſans pouvoir plus eſtre prins & rançonnez, reünit tous les Eccleſiaſtiques en leurs charges ordinaires. L'exemple de ceſte juſtice ſauva la vie à plus de mille hommes; car quatre ou cinq petites villes des environs, qui proteſtoient de vouloir tenir, devenues ſages aux deſpens de Vendoſme, ſe rendirent en moins de quatre ou cinq jours, cependant que le Roy s'en alla à Tours, où il arriva le 21 Novembre, le propre jour que ceux

de l'Union declarerent au Parlement de Paris pour leur Roy Monſieur le Cardinal de Bourbon. Devant que de deſcrire pourquoy ils le declarerent Roy, voyons ce que fit le Duc de Savoye contre la France, après la mort du feu Roy, & qu'elles furent ſes pretentions. 1589

Nous avons dit cy-deſſus comment le ſieur de Sancy, amenant la levée des Suiſſes, paſſant à Geneve, avoit taillé de la beſogne au Duc de Savoye, ez trois bailliages qu'il tenoit autour de ceſte ville : ce fuſt ce qui fit haſter ledit Duc de donner le rendez-vous de toutes ſes troupes à Remilly, en intention non ſeulement de reprendre ſes Bailliages, mais d'aſſieger Geneve : ſon armée ſe trouva incontinent eſtre de ſept à huit mille hommes de pied & de deux mille chevaux : ceux de Geneve avoient baſty un petit fort au pont d'Arve, à un quart de lieuë de Geneve ; le troiſieſme jour de Juin, le Duc, après avoir repris quelques chaſteaux, fait tourner la teſte de ſon armée contre ce fort, qu'il deſiroit avoir : ceux de dedans firent une ſortie de cinq cents arquebuziers, leſquels furent incontinent attaquez par trois mille hommes de pied & mille chevaux : l'eſcarmouche dura quatre heures, où les Savoyards furent repoulſez avec perte de deux cents hommes, entre leſquels eſtoit le Comte de Salenove.

Le Duc de Savoye cognut deſlors de ne pou-

1589. voir avoir ceux de Geneve par force, & qu'il gaigneroit plus de faire dreſſer des forts aux environs, pour leur faire à toute heure la guerre, & leur empeſcher de traffiquer, ce qui les contraindroit de ſe rendre à luy : ce fut ce qui le fit reſoudre de faire commencer un fort au village de Sonzy, à deux lieuës près de Geneve, qui fuſt appellé le fort Sainte Catherine, auquel (après avoir ruyné le Bailliage de Ternier, & notamment les villages que ceux de Geneve y avoient) il contraignit tous les payſans d'aller travailler à ce fort ; & de là en avant le Duc taſcha à attirer ceux de Geneve par embuſcades & ruſes à quelque combat pour les matter un bon coup : mais en ce commencement de guerre, ceux de Geneve furent toujours victorieux ; auſſi que Meſſieurs de Berne leverent incontinent une armée de dix mille pietons, de deux cents argoulets & de deux cents chevaux de combat, dont le ſieur de Wateville Advoyer de Berne, fuſt eſleu chef & general, lequel ſe rendit incontinent avec toute ceſte armée à Geneve.

Durant la levée de ces Suiſſes, il y eut trois ſemaines de trefves entre les Bernois & les Savoyards : les Suiſſes de deſſus les murailles de Geneve virent à pluſieurs fois de belles eſcarmouches, entre ceux de Geneve & les gens du Duc, & ne s'en meſlerent nullement, juſques au quatorzieſme de Juillet que le Duc & les Bernois

ne ſe pouvant accorder, les trefves furent rom- [1589]
puës, & l'armée des Suiſſes paſſa par Geneve, traînant force pieces moyennes & petites avec un grand bagage, laquelle print le chemin de Foſſigny, ayans pour teſte & advant-garde trois compagnies de gens de pied & la cavalerie de Geneve. Le principal exploit de ceſte armée fuſt le vingt-cinquieſme de Juillet, entre Bonne & Saint Joire, où il ſe fit une rude charge. Le Marquis d'Eſte ayant pour Lieutenant le Comte de Valſpergue, avec cent cinquante chevaux, & le Baron d'Armenſe avec huit cents hommes de pied, dreſſa une embuſcade en trois endroits forts, penſant empeſcher le chemin aux Suiſſes, ou au moins de les bien endommager, mais il ne leur fuſt poſſible, car après un long combat, Wateville ſe fit faire chemin par les armes. Le Comte de Valpergue & le Comte Maſſin, avec pluſieurs autres, furent là tuez; ceux qui ſe purent ſauver ſe retirerent dans les hautes montagnes, où ils endurerent beaucoup de neceſſitez ſans boire ny manger l'eſpace de trente heures; ainſi les Suiſſes ayant desfait cette embuſcade, ils ſe rendirent maiſtres des forts, & prirent quatre pieces de campagne, & ruinerent tout le Foſſigny, emmenans le beſtail & les moiſſons.

Le Duc de Savoye renforcé de nouvelles troupes, ſon armée eſtant de quinze mille hommes, s'ache-

1589. mina droit à Bonne, petite ville gardée par trois compagnies de pietons de Geneve : les Suiſſes ne ſe ſentans aſſez forts pour deſgager les aſſiegez, ſe tindrent cois, tellement que ceſte ville fuſt renduë le 22 d'Aouſt au Duc de Savoye, après avoir enduré deux cents coups de canon. Mais les Savoyards n'obſerverent la capitulation aux trois compagnies de Geneve, pour ce, diſoient-ils, qu'ils s'eſtoient opiniaſtrez de tenir dans une place en laquelle il n'y avoit point d'apparence de reſiſter contre l'armée de leur Duc ; auſſi au ſortir de Bonne ceux de Geneve eſtans encore dans le fauxbourg, ils furent entourez par la cavalerie, & taillez en pieces avec leur Gouverneur. Le lendemain Wateville & l'armée des Suiſſes ſe retirerent ; ceſte armée peu après ſe débanda toute, ſur quelque accord traité entre le Duc & les Bernois, tant par le conſeil des Agents du Roy d'Eſpagne, que pour l'accident de la mort du feu Roy, lequel ayda beaucoup en ceſt endroit-là au Duc de Savoye, car il s'engendra quelques difficultez entre les Bernois & ceux de Geneve : les Bernois vouloient que ceux de Geneve ſe miſſent ſous leur protection, eux ne le voulurent pas, & leur reſpondirent, vous eſtes nos alliez, & ne voulons d'autres Protecteurs que les Roys de France. Ces paroles furent cauſe que ceux de Geneve ſe trouverent abandonnez du ſecours des Suiſſes, & ſe virent incontinent entourez

toutez de tous endroits par les Savoyards ; car après la priſe de Bonne, le Duc tourna vers le pas de la Cluſe, pour entrer au Bailliage de Gex, qu'il reprint en un inſtant, pour ce que les Bernois qui le gardoient le quitterent. 1589.

Le Duc qui avoit deſir d'avoir ſa part de la Couronne de France, & s'accommoder de ce qui eſt entre les Alpes & le Roſne, ſollicita ceux de Geneve pour tirer d'eux quelque ſoumiſſion, affin de n'eſtre plus empeſché de ce coſté là ; ce que n'ayant peu gaigner ſur eux, il ſe reſolut, outre les forts Sainte Catherine & la Baſtie, de les tenir encore bridez par un autre fort qu'il fit ſur le Lac au village de Verſoy, qui n'eſt qu'à deux lieuës de Geneve, lequel il fit en diligence fortifier, & mit dedans le Baron de la Serra avec ſix cents ſoldats, quatre canons & deux coulevrines. Tenant ainſi Geneve bloqué par leſdits forts de Sainte Catherine, la Baſtie & Verſoy, il ſe retira vers Chambery avec ſes forces, pour entreprendre ſur les provinces de Dauphiné & de Provence, ſelon les occaſions qui s'en preſenteroient ; pour la Provence le ſieur de Vins ſe rendit (comme nous dirons) du tout ſon partiſan : pour le Dauphiné il y fit fort peu de profit : il avoit envoyé au Parlement de Grenoble deux Conſeillers de ſon Conſeil d'Eſtat, qui eſtoient le ſieur de Jacob, General de ſon artillerie, & le ſieur d'Ance, leſ-

1589. quels y commencerent leurs diſcours par une doleance de la mort du feu Roy, puis du malheur des guerres civiles de France, & finirent par une perſuaſion de recevoir le Duc de Savoye leur Maiſtre pour Roy de France, comme eſtant le plus proche qui y puſt pretendre, eſtans tous les Princes de la maiſon de Bourbon (diſoient-ils) ou declarez inhabiles, ou incapables, ou favoriſans les heretiques; auſſi qu'il vaudroit mieux que le Royaume de France tombaſt entre ſes mains, veu qu'il eſtoit fils de la fille du Roy François premier, & mary de la niece du feu Roy très-Chreſtien Henry III, dernier decedé, & fille de ſa ſœur Eliſabeth, Royne d'Eſpagne, que non pas entre les mains de quelque eſtranger, comme il ſembloit qu'il s'y en allaſt, ſi le peuple François ne recouroit aux conſeils qui n'eſtoient moins utiles que juſtes; pour ce qu'ils n'avoient pas ſeulement beſoin de ſe pourvoir d'un Roy qui euſt droit à ceſte couronne, mais d'en eſlire un qui peuſt redimer le peuple de tant de miſeres & calamitez, le deffendre de ſes ennemis, & mettre la fin aux guerres civiles de France: qu'il ſe pouvoit aſſez cognoiſtre par raiſons d'Eſtat, que ſon Alteſſe eſtant recognue pour Roy des François, il ne manqueroit point de faire donner la paix à tant de peuples, & que le puiſſant Roy d'Eſpagne voyant une telle bienveillance des peuples de

France envers ſa fille, tourneroit toutes ſes penſées 1589.
pour la conſervation de ce Royaume : qu'il ne ſe pouvoit entre tous ceux qui pretendoient à la Couronne Françoiſe, en eſlire un qui ſçeuſt apporter une telle tranquillité à l'Eſtat de France, comme leur Maiſtre feroit, pour ce que toute autre eſlection de quelque Prince que ce fuſt, ſeroit occaſion de nouvelles guerres. L'humanité, la benignité & l'amour de ſon Alteſſe envers tous ſes ſubjets, leſquelles il tient de ſes predeceſſeurs (diſoient-ils) teſmoigneront aſſez qu'eſtant eſleu voſtre Roy, il ne conſervera pas ſeulement vos anciens Privileges & franchiſes, mais en ajouſtera encor d'autres, ſuivant ſa magnanimité ordinaire. Voylà la ſubſtance de la Harangue des Ambaſſadeurs du Duc de Savoye, auſquels Meſſieurs de la Cour de Parlement de Grenoble dirent pour reſponſe, nous remercions ſon Alteſſe de Savoye, de l'affection qu'il demonſtre avoir à la memoire du feu Roy, & des honneſtes offres qu'il nous fait : mais ſa requeſte eſtant importante à tout le Royaume de France, nous n'en pouvons faire un particulier jugement, cela appartient à une generale Aſſemblée des Trois Eſtats de France, de laquelle nous ſuivrons les advis : mais nous le prions qu'il ne trouble le repos dont la province de Dauphiné jouit durant la trefve faite entre les ſieurs Alphonſe d'Ornano, & Deſdiguieres par un

1589. nombre de ſoldats que nous ſommes advertis qu'il veut faire entrer dedans ceſte Province.

Le Duc ne fuſt pas content de ceſte reponſe; auſſi depuis il pratiqua fort en ceſte province, où il trouva pour partiſan le ſieur d'Albigny, cadet de la maiſon de Gordes, qui eſt encor à preſent à ſon ſervice, lequel s'empara de Grenoble au nom de Monſieur de Nemours, pour le party de l'Union, d'où le Parlement fuſt transferé à Romans : mais puis après il ſe voulut declarer Savoyard, ce qu'il n'eut moyen de faire, pour ce que ceſte ville fuſt peu après repriſe par le ſieur Deſdiguieres, ainſi que nous dirons cy-après.

En meſme temps que le Duc de Savoye tentoit les Dauphinois, il envoya au ſieur de Vins, qui eſtoit ſon partiſan en Province, Alexandre Vitelli avec trois compagnies de chevaux legers, & trois compagnies d'arquebuſiers à cheval, & pratiqua ſi bien, qu'il ſe fit declarer protecteur de la Provence, comme nous dirons en ſon lieu.

Ce Prince en ce temps-là ſollicita le Roy d'Eſpagne ſon beau-pere, pour avoir ſecours de gens & d'argent, tant pour pourſuivre ſon entrepriſe ſur Geneve, & entretenir les garniſons des forts qu'il y avoit faits pour les brider, que pour parvenir à ſes entrepriſes ſur le Dauphiné & la Provence, & reſtablir le Royaume d'Arles en ſa perſonne & à ſes ſucceſſeurs : bref, il ſe ſervit du

temps & de l'occaſion des miſeres de la France, 1589.
taſchant à s'aggrandir; & ſi pour tant de peines & travaux qu'il a pris douze ans durant, & pour tant de pertes que ſes ſubjets ont reçeues, il a eſté contraint de ſe contenter de ſon ancien patrimoine de Savoye; & peut-on dire auſſi que le Roy luy a meſnagé ſes affaires en l'accord qu'il fit après la conqueſte de Savoye, l'an 1601.

Ce Prince n'envoya jamais aucun ſecours aux armées des Princes & villes de l'Union, il vouloit faire ſes affaires à part, & prendre en France ſeulement ce qui luy venoit à bienſeance: le Duc de Mayenne ſe diſant Lieutenant general de l'Eſtat pour l'Union, trouva ſes procedures mauvaiſes, & donna charge au Commandeur de Diou, que l'Union envoyoit à Rome, de prier en paſſant ledit Duc de Savoye de ſe departir de l'entrepriſe de Provence, choſe que ledit ſieur Duc de Savoye trouva fort eſtrange, pour eſtre contraire (ainſi que pluſieurs ont eſcrit) à ce que les Princes de la Ligue avoient traité & accordé avec luy auparavant la mort du Duc de Guiſe, & pour ce reſpondit audit Commandeur qu'il n'en feroit rien, & qu'il ne vouloit quitter ſa part de ce Royaume.

Des quatre grands Princes eſtrangers ennemis du Roy Henry IV, les Ducs de Lorraine & de Savoye eſtoient les moindres: ils deſiroient bien tous deux ſelon leurs pretentions la Couronne de

1589. France, mais trop foibles pour la porter, ils furent contraints de taſcher à s'approprier chacun les provinces de France qui leur eſtoient voiſines : & comme le Duc de Savoye tendoit d'avoir la Provence & le Dauphiné, auſſi le Duc de Lorraine eſperoit d'avoir la Champagne : le ſieur de Bourbonne l'un de ſes Chambellans en une aſſemblée faite à Chaumont incontinent après la mort du Roy, propoſa de faire recognoiſtre ledit ſieur Marquis du Pont pour Roy : aucuns de l'Union de ceſte Province le reçeurent pour Protecteur : & les habitans de Langres, en ce meſme temps invitez par le Duc de Lorraine de l'aſſiſter pour chaſſer le Roy de Navarre, (ainſi appeloit-il le Roy) luy reſpondirent ; *qu'ils l'aſſiſteroient volontiers de leurs vies & biens pour tirer la raiſon de ceux qui avoient maſſacré leur Roy, que Son Alteſſe de Lorraine eſtoit obligée de pourſuivre, eſtant ſon beau-frere, & le Marquis du Pont ſon neveu.* Sur une autre lettre qui leur fuſt envoyée pour recognoiſtre ledit ſieur Marquis pour Roy ils reſpondirent, *nous ne recognoiſſons que la Fleur-de-lys & les Princes du ſang nos Roys pour legitimes ſucceſſeurs de ceſte couronne.* Le Lieutenant Rouſſart qui a eſté Maire de Langres durant tous ces derniers troubles, a maintenu ceſte ville en l'obeyſſance royale, & le peuple en la Religion Catholique-Romaine, ſous le Gouver-

hement du ſieur d'Inteville, Lieutenant pour le 1589.
Roy en Champagne ; car en ceſte ville les Maire & l'Hoſtel de Ville ſe ſont conſervez en leur anciens privileges : ſi-toſt que le Roy fuſt mort, un boiſteux envoyé de Troye par ceux qui y eſtoient pour l'Union, luy en apporta lettres, & pour ce qu'il vit qu'il venoit de la part de l'ennemy, il luy dit, avant que de les ouvrir, quelles nouvelles y a-t-il ? Le Roy eſt mort, luy dit le boiſteux : à ceſte parole le Maire luy donna un ſoufflet, & luy dit, ſors d'icy malheureux meſſager, ce que le boiſteux fit viſtement. Le Maire ſe tourna vers ceux qui eſtoient en garde à la porte, & leur dit en pleurant, jamais boiſteux n'apporta fauſſes nouvelles ; puis ayant fait allumer du feu, fit bruſler les letttes de ceux de Troye ſans vouloir voir ce qu'il y avoit dedans. Peu d'heures après on reçeut aſſeurées nouvelles de ceſte mort : il fit faire aſſemblée en la maiſon de Ville, où ils reſolurent tous de vivre & mourir en l'obeyſſance du Roy Henry IV, ce qu'ils firent, & ceux qui ne vouſurent ſigner ſortirent avec leurs biens en toute liberté : ce qui ſe paſſa à l'endroit de deux Predicateurs qui penſoient faire remuër en ceſte ville, eſt de remarque ; l'un parloit pour la Ligue ; l'autre tenoit de l'hereſie : celuy de la Ligue tomboit d'ordinaire ſur quelque paſſage de Saint Paul, & enfin il leur dit, Meſſieurs, Saint Paul s'offre à vous,

1589. recevez-le, embraſſez-le ; cela fuſt expliqué incontinent qu'il parloit de recevoir le Capitaine Saint-Paul, commandant pour l'Union en Champagne, & non les preceptes de l'Apoſtre Saint Paul ; à quoy quelques-uns qui vouloient broüiller en ceſte ville, l'avoient pratiqué pour dire cela, & faire eſmouvoir le peuple : mais au ſortir de ſa predication, ſans luy faire autre peine, les Langrois le firent ſortir, & luy envoyerent depuis toutes ſes hardes. Quant à celuy qui tenoit de l'hereſie, penſant que ce peuple, grand ennemy de l'Union, prendroit gouſt à quelque nouveauté contraire à la croyance de leurs ennemis, en parlant de la puiſſance des Saints, il dit en ſon ſermon, qu'il appelloit pour teſmoignage de leur puiſſance, qu'ils fiſſent oſter la poudre qu'ils avoient ſur leurs images. Il n'euſt pas pluſtoſt achevé, que l'on le fiſt ſortir auſſi à l'heure meſme hors la ville. *Sçachez*, luy dirent ceux de Langres, *que nous ne voulons eſtre heretiques ny de la Ligue, mais que nous nous maintiendrons en la Religion Catholique-Romaine, ſous l'obeyſſance de noſtre Roy.* Ce dernier fuſt eſtimé avoir eſté envoyé par le Duc de Lorraine ; on tenoit meſme que quelques lettres dudit Duc luy avoient eſté trouvées en fouillant parmy ſes hardes ; & il y euſt lors en ceſte ville-là bien des remuëments, mais cela n'eſt à preſent de noſtre ſubjet. La Religion donc a eſté le pre-

texte des Ducs de Lorraine & de Savoye, pour faire la guerre en France : mais en effet c'eſtoit pour s'approprier de ce qu'ils pourroient. Voyons maintenant ce que firent le Pape & le Roy d'Eſpagne. 1589.

La crainte que le Pape Sixte avoit du vivant du feu Roy, que le Roy à preſent regnant, ſuccedaſt à la Couronne de France, luy avoit fait publier une excommunication contre luy, ainſi que nous avons dit : mais après la mort du Roy il fuſt quelque temps irreſolu de ce qu'il devoit faire. Les François, tant d'un patty que d'autre, envoyerent vers luy.

Meſſieurs les Princes du ſang, & les Princes & Officiers de la Couronne, qui avoient juré fidelité & obeyſſance au Roy Henry IV, avec les proteſtations accouſtumées, reſolurent au Conſeil du Roy d'envoyer un d'entr'eux en leur nom au Pape pour luy repreſenter le miſerable eſtat de la France, qui deſiroit d'eſtre aydée de Sa Sainteté, mais de telle ſorte que ce fuſt pour unir tous les François, & non pas pour les deſunir, ce que faiſant, il appliqueroit non ſeulement les remedes convenables à la Monarchie Françoiſe, de laquelle les Roys avoient de tout temps merité le titre de très-Chreſtiens, mais que ce ſeroit la ſeureté de toute la Chreſtienté, qui ne pouvoit que ſentir beaucoup de dommages & d'incommoditez des

1585. grands travaux dont leur premier & principal membre eſtoit travaillé. Pour faire ceſte Ambaſſade ils eſleurent d'entr'eux Monſieur de Luxembourg, Duc de Pigny, Pair de France, Conſeiller du Privé Conſeil du Roy, qui eſt un Prince, lequel eſt venu à ſon honneur de pluſieurs belles charges auſquelles il a eſté employé par les feux Roys, entr'autres par le dernier Roy Henry III, au commencement du Pontificat du Pape Sixte V, pour ſe conjouyr de ſon eſlection. Monſieur de Luxembourg arrivé en Italie, y trouva les affaires merveilleuſement changées, & s'eſmerveilla de la bonne reception que l'on avoit faite à Rome au Commandeur de Diou, & aux Agents du Duc de Mayenne & de l'Union, leſquels avoient fait courir une infinité de faux bruits contre le feu Roy & contre Sa Majeſté à preſent regnant, & luy convint avoir patience pour parvenir au but de ſon Ambaſſade, ce qu'il fit ſi dextrement, que quoy qu'en ſon commencement, il trouvaſt toutes choſes luy eſtre contraires, ſi eſt-ce que ſans la mort du Pape Sixte, advenuë l'an ſuivant, auquel peu à peu il avoit donné à cognoiſtre les mauvaiſes volontez des Princes de la Ligue & de l'Eſpagnol, la France euſt dès ce temps-là reçeu les remedes convenables aux guerres civiles dont elle eſtoit affligée.

Les lettres & les Ambaſſadeurs de l'Union,

qui disoient au Pape que le Duc de Mayenne te- 1589.
noit le Biarnois (comme ils l'appelloient) près d'Arques & Dieppe, en lieu si resserré, qu'il ne pouvoit eschapper, sans tomber en leurs mains mort ou vif, ou de sauter en la mer, & se rendre fugitif de la France, fust ce qui fit que pour lors le Pape ne voulut voir Monsieur de Luxembourg; au contraire sur la supplication que ledit Commandeur de Diou & les Agents de l'Union luy firent pour envoyer un Legat, affin d'establir un Roy en France tel qu'il seroit advisé, auquel Legat ils promettoient rapporter leurs Conseils & exploits au très-humble service de Sa Sainteté, avec entiere obeyssance & reverence à ses benedictions paternelles, & au respect du Saint Siege Apostolique, le 2 Octobre le Pape nomma pour envoyer Legat en France, le Cardinal Caëtan, frere du Duc de Sermonete, Italien, mais sujet du Roy d'Espagne; ce qui se fit avec telle precipitation & haste, qu'à peine le Pape l'eust-il nommé, qu'il luy commanda de partir; ce qu'il fit en telle diligence, qu'il arriva à Lyon le 9 Novembre, la surveille Saint Martin, là où il entendit peu après, que Monsieur le Cardinal de Bourbon avoit esté declaré Roy par le Parlement de Paris.

Le Roy sçachant que ledit sieur Cardinal venoit comme Legat en France, fit publier un Mandement à toutes les villes qui luy obeyssoient, de le

1589. recevoir, & aux Gouverneurs des Provinces, de l'accompagner en toute ſeureté juſques à la Cour, de laquelle il pourroit toujours aller & venir où bon luy ſembleroit; que s'il faiſoit autrement, & qu'il ſe retiraſt par devers l'Union, qu'il le tenoit pour ennemy, avec pluſieurs proteſtations contenuës audit Mandement.

Ledit ſieur Cardinal Caëtan, arrivé à Lyon comme Legat de Sa Sainteté, cogneut bien que ſon voyage ne luy apporteroit l'honneur que le Pape avoit eſperé, & que luy s'attendoit, car il s'apperçeut d'un coſté que le Roy n'eſtoit aucunement en danger de ſe perdre, (comme les diſcours imprimez qui couroient à Rome l'aſſeuroient) ains que de jour en jour il avoit nouvelles des priſes de villes & autres exploits militaires que le Roy faiſoit en Normandie, au contraire que les affaires de l'Union s'eſtoient beaucoup affoiblies. Sous la conduite de quelques troupes de Lorraines, & autres troupes des Gouverneurs pour l'Union, il s'achemina par la Bourgogne à Paris, où il fuſt reçeu avec les honneurs que l'on y a accouſtumé faire aux Legats de Sa Sainteté. Il eſtoit accompagné de beaucoup de gens doctes, entre leſquels eſtoient Panigarole, Bellarminus & Tyrius.

Il y trouva les affaires en un eſtat outre ſon eſperance, car le Duc de Mayenne voyant que

tant de Grands aſpiroient à ceſte Couronne, & 1589.
que chacun vouloit faire ſes affaires à part, luy qui ne vouloit que ſes labeurs ſerviſſent à d'autres, leſquels ne luy en ſçauroient point de gré, ſe voulut conſerver, & reſerver ſon authorité dans le party de l'Union, & fit que le Parlement de Paris par une clauſe portée dans leur Declaration, de la recognoiſſance de M. le Cardinal de Bourbon pour Roy, mit, *demeurant cependant le titre & pouvoir attribué au ſieur Duc de Mayenne, Pair de France, en ſon entier, force & vertu pour le continuer, & en uſer juſques à la pleine & entiere delivrance de Sa Majeſté.* Voilà comme Monſieur de Mayenne ſe fit mettre en main toute l'authorité Royale au party de l'Union, & diſpoſa de tout pendant que ledit ſieur Cardinal de Bourbon eſtoit priſonnier à Chinon & à Fontenay, où il mourut, comme nous dirons en ſon lieu.

L'Union ſouſtenoit que le Roy deffunt l'avoit declaré ſon ſucceſſeur : à leur perſuaſion le feu Roy l'avoit bien declaré le plus proche de ſon ſang, mais il y a difference entre le plus proche du ſang & le premier du ſang : le fils d'un aiſné eſt le premier & principal heritier de ſon ayeul, s'il a un oncle en vie qui ſoit frere de ſon pere, ceſt oncle eſt le plus proche du ſang de ceſt ayeul, mais non pas ſon premier & principal heritier, car c'eſt toujours le fils de l'aiſné qui l'eſt ; ainſi en eſtoit-il en

1589. ceſte diſpute entre le Roy Henry IV & ſon oncle le Cardinal de Bourbon, & toutesfois pluſieurs ſous ceſte couleur paſſerent la carriere de ſe tenir toujours dans ce party de l'Union. Monſieur de Mayenne fuſt ainſi declaré Lieutenant d'un Roy qui n'en prit jamais le titre, & qui ne luy envoya jamais aucun pouvoir pour ce faire.

Voilà donc l'intention du Pape (qui eſtoit de *conſervare ò ridurre il regno di Francia all'antica vera Religione catholica*, & qui envoyoit ſon Legat *procurare che ſia fatto un Rè degno di nome di Chriſtianiſſimo acquiſtato per tanti meriti verſo la Sata Sede Apoſtolica, & aſſicurarſi, che'l Regno non vadi in potere d'un' heretico Rè*) à laquelle ceux de l'Union, dez ce commencement ne s'accorderent; car Monſieur le Cardinal de Bourbon, ſans le Legat du Pape, fuſt declaré pour Roy, M. de Mayenne continué Lieutenant: il reſtoit ſeulement à maintenir & aſſurer le Royaume pour les pretendans après la mort du Cardinal de Bourbon. Nous dirons leurs procedures, mais que nous ayons diſt quelle eſtoit l'intention du Roy d'Eſpagne en ces derniers troubles, laquelle, ſuivant l'opinion de celuy qui a fair le ſecond diſcours libre ſur l'eſtat de la France, a eſté telle.

Quant au Roy d'Eſpagne (dir-il) il y a aſſez de temps que l'on voit ſes prariques contre la France. Premierement c'eſt une ſcience en tous les Eſtats

de nourrir, ſi on peut, les voiſins en diviſion & 1589.
en trouble : il y a une regle de Mathematique que ce qui fait mouvoir autruy eſt neceſſairement toujours en repos. Après, le voiſin diviſé, & par conſequent affoibly, eſt moins à craindre; & finalement quand deux ſe ſont bien battus & bien bleſſez, il eſt bien ayſé au tiers qui les regardoit faire, de les deſpoüiller. Le Roy d'Eſpagne bien conſeillé, n'a pas eſté marry de voir le feu de diviſion entre les François; car cependant qu'ils ſe ſont amuſez à courir à l'eau, ils n'ont pas eu le loiſir de rejetter le brandon ſur luy-meſme : or il craignoit toujours cela, & nonobſtant la fraternité, il n'eſtoit point aſſeuré que les jeunes Roys qui eſtoient tous vaillans en leur premier feu, faute d'autre occupation, ne s'attachaſſent à luy : c'eſt pourquoy de tout temps il a hauſſé le menton à ceux qui ont entretenu les guerres civiles au party Catholique, deſtinant à cela une partie de l'or de ſes Indes, beaucoup plus dangereux pour la France, que ſon fer d'Eſpagne.

Mais encore autrefois eſtant embarraſſé par Monſeigneur & par les François, il deſiroit plus la guerre civile en France pour la conſervation du ſien, que pour l'uſurpation du noſtre; à la fin toutesfois comme il a veu tous les enfans de France decedez l'un après l'autre, & que le Roy qui eſt aujourd'huy eſtoit venu juſques au plus prochain

1589. degré de la Couronne : lors ſans doute, craignant ſon demon, & eſtant fort intereſſé avec luy de beaucoup de vieilles querelles, il s'eſt reſolu de tourner tous ſes efforts, tout ſon or & tout ſon fer contre luy, avec double deſſein ; le premier d'occuper le Royaume, s'il ſe peut ; le ſecond de ruiner au moins le Roy qui y regne, & deſmembrer l'Eſtat ou le mettre en autre main.

Ce Monarque a trouvé tant de contredits en ſon premier deſir, qu'il ne ſe peut dire de plus, & voicy comment : après la mort du feu Roy, ceux de Lorraine penſoient que le Royaume fuſt entierement à eux. S'il faut faire une deſcription des moyens qu'ils avoient, ils trouverent premierement pour les commoditez de la guerre, des montagnes d'or dans Paris. C'eſt grand cas que l'on fait compte de dix-ſept cents mille eſcus deſpendus en un an. Quant à la faveur du peuple, il ſe fit quaſi une ſeconde revolte du Royaume à l'advenement de ce nouveau Roy, qui demeura preſque tout ſeul dès le premier jour ; de ſorte que qui leur euſt parlé en ce temps-là, je ne dis pas d'appeler le Roy d'Eſpagne pour Roy, mais de luy mettre entre les mains le moindre village de France, ils ſe fuſſent mis en colere ; & je croy (dit-il) ſans difficulté, que ſi le combat d'Arques euſt ſuccedé, le Duc de Mayenne emportoit tout

ſeul

seul la Couronne, sauf à en faire la part puis après à ses compagnons qui luy aydoient. 1589.

L'Espagnol recognut cela : il vit bien que ces gens estoient trop fiers pour leur demander partage, & qu'il les falloit laisser reduire à la necessité & à la faim, comme les fauconniers font leurs oiseaux, autrement ils ne viendroient pas au leur. Ainsi du commencement il se contenta de leur laisser Mendozze parmy eux, pour les entretenir toujours en bonne intelligence, s'asseurant bien que ces bons mesnagers ne dureroient guere sans faire provision de saffran, & que lors ils parleroient; ceux de Lorraine, de l'autre costé, tandis que le bon temps leur dura & qu'ils eurent de quoy, ne s'empescherent gueres de faire la Cour au Roy d'Espagne : mais après, la fortune se changeant, ils devindrent un peu plus souples, & luy de son costé, entra en apprehension des prosperitez de nostre Roy, son ennemy particulier; de sorte qu'ils commencerent à mieux s'entretenir & les uns & les autres; consentans ceux de Guise, qui desjà avoient perdu l'esperance de conserver le Royaume en leur maison, que le Pape Sixte, envoyast un Legat en France, qui fust de la faction Espagnole, par lequel il fist faire quelque ouverture aux François, pour les dispose à recevoir un nouveau Roy; & je diray (dit-il) cecy en passant que tous ces gens icy ayans divers interests & divers desseins

1589. chacun, eſtoient contraints de donner divers viſages auſſi à leurs actions, ſelon les partis à qui ils avoient affaire ; car il eſt bien certain que la venuë du Legat en France, n'eſtoit deſignée que pour l'avancement des affaires du Roy d'Eſpagne, & neanmoins au meſme temps on perſuadoit aux pauvres villes de l'Union, que c'eſtoit pour le bien de la France, & affin que par ſon authorité il retiraſt tous les Catholiques d'auprès du Roy.

La neceſſité continue d'un coſté, de l'autre au contraire la proſpetité ſe monſtre. Le Roy d'Eſpagne eſt bien ayſe de voir tout doucement ces gens venir à l'aumoſne, leur offre la deſſus de belles choſes, deſquelles il leur foutnit peu, & ce peu encor lentement à fin de ne les ſaouler ; de ſorte qu'à voir degoutter ſon eau il eſtoit bien ayſé à juger qu'il vouloit augmenter leur ſoif, non pas l'eſteindre : eux tout au rebours appaſtez à ſon ſecours, font leurs pauvretez mille fois plus grandes, le menacent ſous main de reconciliation, proteſtent que s'il les abandonne, ils ne ſe perdront pas : cét artifice ſuccede ; l'Eſpagnol a peur de voir le Roy eſtably, & eux recognoiſſans cela, en font courir des bruits tout exprès, font ſurprendre des pacquets, donnent des alarmes à Mendozze & au Commandeur Morée : enfin c'eſt un plaiſir de voir tout un temps leurs mines, eux pour tirer de l'argent & des commoditez de luy pour neant,

luy pour ne leur en bailler que ſur bons gages. 1589.

Toutes ces choſes ſe paſſoient ſur la fin de ceſte année, Mendozze & le Commandeur Morée recognoiſſans que le party de l'Union ne donnoit que le trouble & la diviſion de la France, pour la recompenſe des frais de leur Maiſtre, & que l'on diſoit qu'il en recevoit encor aſſez de fruit, pour ce que l'on empeſchoit par là la grandeur & l'eſtabliſſement du Roy Henry IV, ſon ennemy capital, ne ſe contentoient pas de cela : ils voyoient bien que pour parvenir au deſſein du Roy d'Eſpagne, qui n'eſtoit pas ſeulement de la ruyne du Roy, mais auſſi de la conqueſte du Royaume, il ſeroit mal-aiſé d'y parvenir ſans deſarçonner le Duc de Mayenne & tous les Princes Lorrains : ce fuſt pourquoy ils pratiquerent dans le Conſeil general de l'Union, des partiſans pour leur Maiſtre : ils ſe ſervirent des Seize & des Predicateurs de leur faction, qui eſtoient dudit Conſeil de l'Union, & au commencement de Decembre de ceſte année ſur l'ouverture que l'on fit en ce Conſeil, d'aſſurer le Royaume de France pour ne tomber en la puiſſance du Roy Henry IV, & avec quels moyens on pourroit ſouſtenir la guerre, Mendozze, au nom du Roy d'Eſpagne, preſenta ſes propoſitions :

Le Roy Catholique jà vieil & ancien, ſe contente fort bien des Royaumes, Duchez & Comtez qui

l'Union, dreſſerent les conditions cy-deſſous, qui 1589.
fuſt une des ſubtilitez de Mendozze.

Premierement que Sa Majeſté aura titre de Protecteur du Royaume de France ; demeurera pour Roy Monſeigneur le Cardinal de Bourbon ; lequel Sa Majeſté fera par la grace de Dieu, delivrer de captivité & ſacrer à Rheims ;

Qu'il ſe pourra faire alliance d'une ſienne fille avec un Prince de France, qui après le decez dudit ſieur Cardinal, ſera couronné Roy ; & en faveur de mariage donnera Sadite Majeſté le Comté de Flandres ou de Bourgongne pour l'unir au Royaume de France ;

Que les Miniſtres de l'Egliſe Gallicane ſeront reformez juxte le Concile de Trente ;

Qu'en ce Royaume ne ſera pourveu aucun Eſpagnol aux benefices, offices de judicature, ny aux gouvernemens des places frontieres ;

Que les offices de judicature ne ſeront vendus, ains donnez aux gens de bien qui auront eſtudié aux barreaux.

Mais pour le regard de ceux qui ſont à preſent pourveus de tels eſtats, gens de bien & Catholiques, attendu qu'ils les ont achetez, & que pluſieurs en doivent encor rentes, les pourront reſigner à gens Catholiques & bien renommez pour ceſte ſeule fois, & en après ne ſe feront aucunes reſignations ;

Que Sa Majeſté fera fonds en ceſte vi lle

1598 *deux millions d'or pour payer les arrérages des rentes de ladite ville ;*

Qu'elle entretiendra la guerre de ſes moyens & de ceux qu'il plaiſt à noſtre Saint Pere le Pape donner. Et quant auſdits deniers des tailles & impoſitions ſe recevront pour eſtre employez à l'acquit des dettes du Royaume, & non à autre effet ;

Et leſdites dettes acquittées, ſeront leſdites impoſitions remiſes fors une taille de laquelle ſera entretenu un nombre de gens de guerre, tant de pied que de cheval, pour la tuition, defenſe & conſervation du Royaume ;

Que les gens d'ordonnance ſeront Gentilshommes, leſquels feront monſtres par quartier, & payez de leur ſolde, tant en temps de paix que de guerre ;

Que le commerce de la marchandiſe ſera ouvert aux François pour aller aux terres de Perou & autres terres nouvellement conquiſes par Sa Majeſté, & ſe pourront aſſocier avec les Eſpagnols ou Portugais, ou naviger à part ſi bon leur ſemble.

Toutes ces conditions eſtoient belles, mais les ames Françoiſes qui eſtoient encor dans le party de l'Union, diſoient que ſi l'Eſpagnol en obſervoit la moitié, ce ſeroit beaucoup, & jugerent que tout cela n'eſtoit qu'une fineſſe Eſpagnole ; & que le but du Roy d'Eſpagne eſtoit, qu'ayant ceſte qualité de Protecteur de la France, il y comman-

deroit abſolument par le moyen des armées qu'il y envoyeroit, avec leſquelles il s'empareroit à ſa volonté des principales places, & qu'ainſi peu à peu par la diviſion des François, il affoibliroit & ruineroit la Monarchie Françoiſe. 1589.

Mendozze pourſuivant d'avoir reſponſe; le conſeil ſe tint chez la Chapelle Marteau, où le Duc de Mayenne & le ſieur de Villeroy ſe trouverent avec ledit Mendozze, le Commandeur Morée & Jean-Baptiſte Taxis : la propoſition de rechef, de mettre la France en la protection du Roy d'Eſpagne, ſe fit, à quoy il ſe vit que le Duc inclinoit lors, comme ayant volonté de ſe maintenir ſous un Grand : il en demanda l'avis à Monſieur de Villeroy, qui luy dit qu'il ne le trouvoit pas bon; & en particulier luy en demandant la raiſon, il luy propoſa, que s'il ſe mettoit ſous la protection d'un Prince eſtranger, qu'il couroit un hazard d'eſtre delaiſſé de tous ſes amis, & principalement de la Nobleſſe, qui n'obeyroit jamais à l'Eſpagnol : que ceſte qualité de Protecteur que demandoit l'Eſpagnol, ne luy pouvoit apporter que nuiſance & toute incommodité, pour ce que ceſte nation eſtoit de ſa nature ambitieuſe, qui petit à petit le debuteroit de ſes grades & honneurs, pour y mettre des perſonnes de ſa creance. Vous avez luy dit-il) en voſtre puiſſance la guerre & la paix; pour la guerre, en l'eſtat qu'eſt le party de l'Union,

1589. vous la pouvez maintenir par les moyens du peuple, des forces de la Nobleſſe & de voſtre ſuite; pour la paix, vous la pourrez donner au Roy de Navarre s'il ſe fait Catholique, & outre l'honneur que vous aurez d'avoir contraint un grand Roy à ſe ranger à la raiſon, vous tirerez de luy toutes les aſſeurances que l'on pourroit ſouhaiter pour les Catholiques; & pourrez auſſi avoir de luy les Gouvernements & Eſtats que deſirerez pour ceux qui vous auront ſuivy. Au contraire ſi vous donnez aucun grade ny qualité au Roy d'Eſpagne en France, c'eſt l'unique moyen d'y rendre la guerre immortelle; car il n'y en peut avoir aucun qu'il ne ſoit par deſſus le voſtre: ſi tout depend de ſa volonté, les evenements de la guerre ſont incertains, & les exemples des Grands qui ont jadis tenu contre leurs Roys, & qui s'eſtoient mis ſous la protection d'un autre Roy, vous doivent ſervir d'exemple, car faute de n'avoir moyen de faire leur paix, ils ont eſté contraints de finir pauvrement leurs jours en pays eſtrangers, après avoir tout perdu: c'eſt pourquoy je vous conſeille de ne ceder voſtre qualité de chef de party. Il y eut pluſieurs propos entr'eux deux ſur ce ſujet; les Miniſtres d'Eſpagne voyant que Monſieur de Mayenne ne réſiſtoit point à l'opinion du ſieur de Villeroy, qui leur avoit dit qu'il ne trouvoit pas bonne ceſte protection ſur quelques raiſons qu'il leur allegua, firent ſemblant de ne

prendre point tant à cœur ceſte propoſition de faire leur Roy protecteur de la France, & n'inſiſterent pas davantage : mais quoi qu'ils fiſſent fort les froids en paroles, Mendozze ne ſe put tenir qu'il ne diſt au Duc de Mayenne, *Monſieur, Dieu vous veuille bien conſeiller, je ſçai que mon Maiſtre a bonne volonté pour le ſervice de la cauſe de Dieu & de ſa religion, penſez à ce qu'il peut & à ce que vous eſtes.* Peu après le Commandeur Morée dit, *il faudra donc que le Roy noſtre maiſtre faſſe une guerre auxiliaire, puis que les François ne veulent point de ſa protection.* 1589.

Le Duc de Mayenne penſa lors à l'importance de ceſte protection : mais il en voulut avoir l'opinion du Preſident Briſſon & des principaux de la Cour, il trouva leur advis conforme à celuy du ſieur de Villeroy, & luy conſeillerent de ne pas endurer qu'il y euſt au party de l'Union aucun autre chef que luy, & qu'il falloit qu'il euſt ſeul toute l'authorité : les principaux de la Nobleſſe auſquels il en parla, ſe conformerent auſſi à ceſt advis, & tous luy promirent de courir ſa fortune.

Les Miniſtres d'Eſpagne, la faction des Seize & leurs Predicateurs, avec quelques Jeſuiſtes, deſiroient toutesfois ceſte protection du Roy d'Eſpagne, ils s'adviſerent pour ce faire de deux moyens; l'un de dire à Monſieur de Mayenne qu'il ſe deſiſtaſt du Conſeil du ſieur de Villeroy &

1589. de quelques autres ; l'autre qu'il falloit que le Conſeil general de l'Union, qui avoit donné audit Duc l'authorité de Lieutenant general, donnaſt au Roy d'Eſpagne la qualité de Protecteur.

Ode Pignat, Provincial des Jeſuites, porta la parole au Duc de Mayenne, & luy dit beaucoup de choſes contre Monſieur de Villeroy. Le Duc luy reſpondit, mon pere, je ne crois pas cela, je me fie en luy ; le Jeſuiſte eſtonné de ceſte reſponſe, ſe retira aſſez meſcontent.

Le Duc pour faire eſvanouïr les deſſeins des Miniſtres d'Eſpagne & des Seize, fait en meſme temps deux actions qui luy reuſſirent ; l'une affin que l'on ne parlaſt plus de ceſte protection d'Eſpagne, il dit, que le Pape ne trouveroit bon qu'autre que Sa Sainteté fuſt declaré Protecteur de la Religion Catholique en France : il le propoſa au Legat Caëtan & à pluſieurs Eccleſiaſtiques, qui trouverent ceſte excuſe pertinente, & depuis n'en fuſt plus parlé ; l'autre fuſt de s'attribuer toute l'authorité à luy, & caſſer le Conſeil general de l'Union, qui eſtoit compoſé la plus part de ceux de la faction des Seize & de leurs Predicateurs, & diſoit que puis qu'il y avoit un Roy proclamé, duquel il eſtoit Lieutenant, que le Conſeil devoit eſtre auprès de luy, & le ſuivre ez armées & par-tout, pour ce que ledit Conſeil de l'Union ne faiſoit que repreſenter une certaine

forme de Republique qui n'eſtoit couſtumiere ny bienſeante en ce Royaume, ayant un Roy : il ne manqua point de raiſons pour faire approuver ſon intention, qu'il mit auſſi-toſt à effet qu'il l'eut reſoluë, & caſſant ledit Conſeil general de l'Union, il en crea un autre auprès de luy, pour le ſuivre par-tout : il changea le Garde des Sceaux dudit Conſeil general, & bailla ceſt Office à Monſieur l'Archeveſque de Lyon : il creä quatre Secretaires d'Eſtat, ſçavoir les ſieurs de Bray, Pericard, Royſſieux & Deſportes Baudouin, leſquels depeſchoient toutes lettres patentes, graces & proviſions d'offices, qu'il leur commandoit, ſous le titre neanmoins d'un pretendu Roy Charles, qui eſtoit M. le Cardinal de Bourbon, & au-deſſous l'un deſdits quatre Secretaires mettoit, par le Roy eſtant Monſeigneur le Duc de Mayenne, Lieutenant general de l'Eſtat & Couronne de France : ainſi le Duc de Mayenne s'attribua l'authorité royale ſous le nom de Monſieur le Cardinal de Bourbon, que l'Union avoit proclamé Roy, au nom duquel il fit convoquer l'Aſſemblée des Eſtats en la ville de Melun, au lendemain de la Chandeleur 1590. 1589.

Voylà le commencement des partialitez qui entrerent au party de l'Union ; auſſi l'autheur du livre de la ſuite du Manant & du Maheuſtre, dit qu'à un Conſeil que le Roy Henry IV tint pour

1589. adviſer aux moyens de ſon eſtabliſſement, & pour ruiner la Ligue, Monſieur de la Nouë, grand & prudent Chevalier, prit la parole avec un maintien grave, meſlé d'une façon douce & agreable, (comme naturellement il eſtoit) lequel après avoir remonſtré, que les principales parties auſquelles le Roy avoit affaire, eſtoient un peuple qui s'eſtoit eſlevé contre ſon Roy, ſur le pretexte de leur Religion; & que les Princes de Lorraine avoient bien fomenté & aydé le peuple en ſes eſmotions, mais qu'ils n'en eſtoient point les vrays appuys; car, dit-il, ſi après la mort de Meſſieurs de Guiſe à Blois, le peuple en un inſtant n'euſt prins les armes & formé leur revolte ſur l'apprehenſion qu'ils avoient de la perte de leur Religion, ſans doute ceux de la maiſon de Lorraine qui reſtoient en liberté, eſtans ſéparez (comme ils eſtoient) dénuez de conſeil & de moyens, eſpouvantez de la mort de leurs chefs, n'euſſent ſceu empeſcher la domination du feu Roy, & fuſſent demeurez ſans ſupport ny moyens: Mais nous avons veu qu'après la mort de Meſſieurs de Guiſe, le peuple s'imaginant que tels effects ſe faiſoient à la ruine de ſa Religion, ſans commandement ny conduite de Princes ils ont prins les armes, ſe ſont revoltez & déclarez contre leur Roy, & les Gouverneurs & Magiſtrats qui le ſouſtenoient: ce qui occaſionna les Princes de Lorraine de reprendre leurs Eſprits, s'aydant de la

faveur du peuple comme d'une matiere formée 1589.
propre à leur ſecours & ſalut : C'eſt donc le peuple qui eſt la principale occaſion de tous ces remuëments fondez ſur le prétexte de leur Religion, duquel les Princes de Lorraine ſe ſont ſervis par intention indirecte abuſans du peuple & de ſon ſubject. Or comme l'eſmotion d'un peuple eſt furieuſe & ſubite, ainſi eſt-elle de peu de durée, d'autant qu'il ne fait que dévorer en ſes actions, & ne les digére aucunement : occaſion pour laquelle je me mocquois au commencement de ces ſouſlevements populaires : mais quand j'ai veu que ce peuple ſe gouvernoit par un ordre qui tendoit à un établiſſement royal pour le ſupport de ſa cauſe, & qu'il l'appuyoit de forces & aydes eſtrangeres, j'ai commencé d'appréhender l'iſſuë de ce remuëment, comme fondé en toutes parties requiſes pour une ſtabilité. La cauſe de la priſe de ſes armes eſt la Religion. Son ordre, le Conſeil général de l'Union: ſon ſupport le Pape & le Roy d'Eſpagne : ſes chefs, les Princes de Lorraine : & ſa fin & ſon but, l'Aſſemblée des Eſtats pour l'eſlection d'un Roy : de ſorte que ce peuple a obſervé humainement pour ſa conduite & aſſeurance tout ce qui ſe pouvoit obſerver par une forme d'authorité ſouveraine, reſſentant ſa Démocratie meſlée de l'Ariſtocratie : qui eſt une ſi ſubtile invention, que je ne trouve point de moyen parmy nous de le vaincre, & ſe-

1589. ront contraints de le prendre entr'eux meſme pour rompre leur ordre, & tirer de leur ſein leur perte & ruine : Car nonobſtant tout leur ordre de conſeil & inſtitution de chef & ſupports, il y a un point auquel ils ne s'accorderont jamais, qui eſt que les membres & les chefs ſont différents de volonté, de project, & de la fin : car le peuple regarde ſeulement ſa Religion & ſon repos : & les Princes de Lorraine, & toute leur ſuite, regardent l'eſtat & leurs commoditez particulieres. Et comme leurs intentions ſont differentes, ainſi produiront-elles divers effects, & de là naiſtra leur diviſion & confuſion, à quoi il faut que nous aydions des moyens pour y parvenir. Car de penſer combattre ce party en l'eſtat & ordre qu'il eſt, nous y perdrions temps & moyens, mais peu à peu uſant des ouvertures que je ferai, vous verrez que ce grand parry ſe diſſipera en ſoy-meſme, & nous donnera beau jeu, ſans beaucoup travailler, mais il faut de la patience & de la fineſſe. Donc ceſte maxime eſtant véritable, qu'il les faut ruiner par leur diviſion & déſordre, il faut adviſer des moyens pour y parvenir. Ce peuple, Sire, a quatre ſortes d'appuys & fondements qu'il s'eſt eſtably pour luy commander & gouverner, à ſçavoir, le premier l'adveu du Pape, qui leur a envoyé ſon Legat pour ceſt effet. Le ſecond, l'appuy & aſſiſtance du Roy d'Eſpagne. Le troiſieſme, le Conſeil général de leur Union : &

le quatrieſme, les Princes de Lorraine qu'ils ont 1589.
eſtablys chefs de leur party. Quant au Pape il ne fleſchira de noſtre coſté que par la force, attendu qu'il a en ſoupçon voſtre Religion: Quant au Roy d'Eſpagne, c'eſt noſtre ennemy commun & juré: Quant au Conſeil général, il ne faut eſperer de le pouvoir gaigner, ny juger qu'il ſoit inſtrument propre pour engendrer ny ſouſtenir une diviſion, il y a trop de Seizes, & gens populaires dans ce Conſeil, mais les Princes de Lorraine me ſemblent propres & diſpoſez à l'effect de ceſte diviſion & déſordre: c'eſt pourquoy il s'y faut adreſſer: car comme la diſpoſition des Princes eſt en la grandeur, & leur affection en leur advancement particulier, il faut pour ruiner le party général (qui a un autre but & intention) nourrir, entretenir, & fomenter ceſte diſpoſition & affection des Princes. Or donc, Sire, tout noſtre but doit tendre à ruiner le peuple & ſon eſtabliſſement par la voye des Princes, qui ont toujours un deſſein & affection contraire au peuple, qui ſans doute les diviſera & ruinera leur party. Et le peuple ruiné & diviſé (qui eſt la baze & fondement de la Ligue) ſans doute leurs Coloſſes qui ſont leurs Princes tomberont & ſeront ruinez avec le peuple: Pour executer ceſte ruine il eſt beſoin, Sire, ſous voſtre obeyſſance, obſerver trois maximes: la premiere eſt de conduire Monſieur de Mayenne au chemin de ſe faire Grand, avec eſ-

1589. pérance de pouvoir obtenir la ſouveraine authorité, & luy entretenir (comme il y eſt diſpoſé.) La ſeconde, eſt de conduire les autres Princes de ſa maiſon, au ſentier de jalouſie contre luy, & les Eſpagnols: Et la troiſieſme, eſt de réduire le peuple aux cavernes de la défiance & meſpris contre les Princes, & ſuſciter une diviſion entr'eux, & ſur toutes choſes s'arreſter à la grandeur du Duc de Mayenne, laquelle perſuaſion aiſée à faire, le conduira à ſon particulier, oubliant l'amitié de ſes parents, & engendrant un meſpris contre le Pape, & une haine contre le Roy d'Eſpagne & le peuple. Et par ceſte diſpoſition changer d'ordre & de moyens, & inſtaller la confuſion & le déſordre, pour les acheminer à une totale perte & ruine: & pour parvenir à l'exécution de ces trois maximes; Sire, je ſuis d'advis que l'on uſe de ſix moyens: Le premier eſt, de diſſiper le Conſeil general de leur Union, qui nous travaille fort, & au lieu d'iceluy perſuader au Duc de Mayenne de ſe former un conſeil d'Eſtat près de ſa perſonne pour ſa grandeur, affin de rompre l'ordre & la creance de la Ligue, par la diſſipation de ce Conſeil general, qui entretient la creance de toutes leurs Provinces laquelle s'eſvanouyra. Le ſecond eſt, de ruiner la compagnie & conſeil des Seize, & les deſauthoriſer & abaiſſer le plus qu'il ſera poſſible, & en leur lieu attribuër toute authorité à la Cour de Parlement, & aux grandes

grandes & plus riches familles, qu'ils appellent Politiques, pour par ce moyen vous acquerir de bons ſerviteurs qui vous feront de bons ſervices, & deſtruire & ruiner vos plus grands ennemis; le troiſieſme eſt de faire perdre la creance aux Predicateurs & Docteurs de Sorbonne, par libelles que lon eſcriroit contre eux, & practique de diſcorde entr'eux, pour y faire naiſtre un comme ſchiſme, les rendant contemptibles envers le peuple, & partialiſez entre eux meſmes; le quatrieſme eſt, d'induire Monſieur de Mayenne, que pour ſa grandeur il faut qu'il amuſe le Pape par belles paroles & ſimulations, affin de le favoriſer à l'Eſtat, en intention de deſtourner le Pape de bien faire à la Ligue, quand il verra que le Duc de Mayenne prend le pretexte de la Religion, pour s'emparer de l'Eſtat; le cinquieſme eſt de faire entrer le Duc de Mayenne en deſfiance avec les Eſpagnols, & les mettre en picque les uns contre les autres. Et oultre ce de ſuſciter des partialitez en la maiſon de Lorraine & les mettre en diviſion; & le ſixieſme, eſt de ſur toutes choſes empeſcher que les Agents du Roy d'Eſpagne ne traitent avec les peuples, & à ceſt effect entretenir Monſieur de Mayenne en jalouſie en ſa grandeur, contre le peuple, pour l'exciter à empeſcher qu'il ne communique avec l'Eſpagnol, ſpécialement les Seize qui y tendoient. 1589.

Voylà en ſommaire ce que ledit autheur de la

1589. ſuitte du Manant & Maheuſtre dit avoir recueilly de la harangue & advis du ſieur de la Nouë, qui fuſt ſuivy en tout & par tout. Et par-ce que ces moyens, dit-il, regardoient principalement la perſonne du Duc de Mayenne : pour l'execution d'iceux, fuſt eſleu & choiſi le ſieur de Villeroy grand homme d'Eſtat & ennemy de l'Eſpagnol, qui avoit eſté introduit en ſon conſeil pour advancer l'eſtabliſſement du Roy, & ruiner la Ligue, auquel ſieur de Villeroy furent baillez amples memoires de cette inſtruction, qu'il a depuis heureuſement executez. Et principalement, en ce qu'il a deſtourné le Duc de Mayenne de ne donner aucun grade au Roy d'Eſpagne : ce qui fut un grand advantage pour le Roy ; d'autant que ſi le Roy d'Eſpagne euſt commandé à la France, ſans doute (dit-il) toute intelligence & connivence euſt eſté perduë, & par conſéquent le Roy mal ſecouru & ſervi, & hors d'eſpérance d'eſtre eſtably. Voylà l'opinion de ceſt autheur, lequel a eſté un des plus avant de la faction des Seize. Je laiſſerai à juger au Lecteur, ſuivant ce que nous avons dit cy-deſſus, ſi le ſieur de Villeroy n'a pas eſté le vray Chuſay de noſtre David François, le Roy Henry IV.

Tous ces Conſeils, tous ces advis, toutes ces practiques euſſent eſté ſans grand effect, ſans la proſperité des armes dudit ſieur Roy. Or nous avons dit qu'après qu'il eut pris la ville de Ven-

doſme il s'en alla à Tours. Son arrivée y eſtoit 1589.
neceſſaire pour les hoſtilitez que ceux de l'Union exerçoient en la Touraine, au Mayne & en Anjou. Devant que de dire comme tous ces remueurs diſparurent à ſa venuë ainſi que le brouillard fait quand le Soleil ſe monſtre, voyons comme ces broüillars s'eſleverent.

Monſieur de Montigny, commandant pour le Roy au Blaiſois & au Berry, avoit propoſé au feu Roy à ſon départ de Tours qu'il ſeroit bon de laiſſer Monſieur le Prince de Conty pour Lieutenant general de Sa Majeſté en ces provinces-là de Touraine, Anjou, le Mayne, Poictou, Berry, & Blaiſois, pour s'oppoſer (avec quelques forces que lon luy laiſſeroit) à ceux qui y remuëroient, & affin d'entreprendre ſur l'ennemy ſuivant les occaſions qui s'en pourroient offrir: mais cela n'effectua pour lors.

Bien-toſt après que le feu Roy fut parti de Tours, le ſieur de Lanſac qui tenoit garniſon de gens de guerre dans le Mans, alla aſſiéger le chaſteau de Touvois, place bonne & défenſable, mais le capitaine Caban que M. de Rembouillet y avoit laiſſé, la rendit, ſans eſtre preſſé audit ſieur de Lanſac pour de l'argent: auſſi ce chaſteau tenoit ceux du Mans en perpetuelle crainte. De là il alla aſſiéger les Pichelieres, & avoit avec luy près de deux mille hommes, avec de petites pieces mon-

1589. tées sur rouës. La Noblesse royale de ceste Province s'assembla, entr'autres Messieurs de Boüillé Comte de Créance, Marquis de Vilaines, de Bourgneuf, & de Hertray; qui avec quelques troupes, s'acheminerent pour secourir les Pichelieres: mais Lansac s'estant retranché en lieu maresçageux, après quelques escarmouches les Royaux & l'Union entrerent en parlement, & fut accordé que le chasteau des Pichelieres demeureroit neutre, & seroit mis entre les mains du sieur du Bois de Masguily qui le conserva tel du depuis.

Lansac estant tousjours alerte pour entreprendre quelque chose de nouveau, avec trois cents bons chevaux conduits par les sieurs du Piedufort & de Commerondes freres, du Pin, de Launay & de Gennes, avec mille ou douze cents arquebusiers, s'achemina à la Flesche sur le Loir, au pays d'Anjou: il print la ville, & assiégea le Chasteau, où le Capitaine Moysiere vieil soldat s'estoit jetté dedans, lequel rasseura le courage de Cotteblanche qui y commandoit, & vouloit rendre la place; comme en mesme temps aussi le sieur de Malerbe qui battoit l'estrade en ces quartiers-là avec vingt cuiraces & trente arquebuziers se jetta dedans Gallerandes chasteau fort appartenant au sieur de Clermont d'Amboise, dont Lansac avoit envie surtout de se saisir: mais sçachant qu'il y avoit des gens de guerre dedans, il n'osa l'attaquer.

M. de Rochepot, Gouverneur d'Anjou pour le Roi, ſur l'advis qu'il eut de la priſe de la ville de la Fleſche, ſe reſolut avec M. le Marquis de Vilaines de ſecourir le chaſteau, & ledit ſieur Marquis en print la charge & conduite avec quatre cents arquebuſiers, & ſoixante chevaux, leſquels vindrent d'Angers à Baugé, diſtant de quatre lieues de la Fleſche, d'où ledit ſieur Marquis eſtant party, les tambours battans, vint la teſte baiſſée par le coſté dudit Baugé, donner dedans le fauxbourg de la Beufferie où il attaqua ſi rudement ceux de l'Union, qu'ils ſe mirent en fuite pour ſe ſauver dedans la ville, en telle épouvante que plus de deux cents ſe noyerent, ſe penſans ſauver par le pont, & par des moulins qui ſont ſur la riviere du Loir: ainſi le Marquis pourſuivant ſa pointe, reprit la ville de la Fleſche dont il chaſſa Lanſac, qui y laiſſa pour gages trois cents des ſiens morts: & euſt eſté entierement défait, ſi ledit ſieur Marquis euſt eu lors avec luy plus grand nombre de cavalerie: car ledit ſieur de Malerbe eſtant ſorty de dedans Galerandes, avec quelques Gentils-hommes du pays pour le ſuivre, taillerent en pieces trois compagnies de gens de pied dans le village de Mezeray, quoy qu'ils ſe fuſſent retirez au presbytere, tant leur eſpouvante fuſt grande. 1589.

Lanſac fit ſa retraite au Mans. Le ſieur de Bois-Dauphin, commandant au pays du Mayne, pour

1589. l'Union, eſtant revenu de Paris, alla aſſiéger la petite ville de Sainte-Suzanne où commandoit le ſieur de Bourg-neuf; mais voyant qu'il n'y faiſoit que perdre ſon temps & ſes gens, il ſe retira au Mans, où ledit ſieur de Lanſac, par ſes practiques, avoit envie de ſe rendre maiſtre, & d'en chaſſer ledit ſieur de Bois-Dauphin, lequel ayant découvert ceſte entrepriſe, ſe ſaiſit dudit ſieur de Lanſac, & l'envoya priſonnier au chaſteau de la ville du Chaſteau-du-Loir, entre les mains du ſieur de Riablé qui y commandoit pour l'Union: mais il n'y fut pas long-temps, qu'il gagna des ſoldats avec leſquels il ſe rendit maiſtre de la place, & mit priſonnier Riablé: du depuis les régimens de Bourg-le-Roy & de Sacetillon ſe vindrent joindre à luy & commencerent du coſté de la Touraine à faire une infinité d'hoſtilitez contre les royaux. Entre-autres Sacetillon pour ſa retraite ſe logea à Lucé: la temerité qu'il fit d'y retenir au chaſteau meſdemoiſelles de Montaffié, filles de Madame la Princeſſe de Conty (affin de n'y eſtre attaqué, & par ce moyen s'y tenir en ſeureté) luy couſta depuis la vie, cela doit ſervir d'exemple pour monſtrer combien il eſt dangereux de s'attaquer aux Grands auſquels nous devons honneur & ſervice.

En ce meſme tems le ſieur de Martoles ſurprint la ville & le chaſteau de Montrichard, ville aſſez deffenſable, qui a un chaſteau aſſez fort ſur la ri-

viere du Cher, ce qui donna derechef bien de 1589.
l'incommodité à Tours, pour ce que ceſte priſe empeſchoit les vivres qui y venoient le long de ceſte riviere du Cher. Ainſi, ſur l'ennuy que faiſoient à Tours tant ceux de Montrichart que ceux de Chaſteau-du-Loir, Meſſieurs du Conſeil à la pourſuitte des ſieurs de Souvray & de Montigny, reſolurent que l'on feroit une forme d'armée dont Monſieur de la Trimoüille auroit la conduitte.

Ledit ſieur de la Trimoüille arrivé à Tours, avec quelques troupes d'infanterie conduites par le Baron de Marconet, ſuivant l'advis deſdits ſieurs du Conſeil, & ſur la priere que Madame la Princeſſe de Conty en fit, ledit Baron de Marconet & le ſieur de Malerbe furent envoyez avec un canon pour faire ſortir de Lucé Sacetillon & ſon régiment, qui eſtoit de plus de mille hommes de pied: arrivez à Artuis, & y penſant trouver autres troupes qui avoient promis de s'y rendre, ſe voyans trop foibles pour s'acheminer à Lucé, ils s'allerent emparer du fort & de la petite ville de la Chartre-ſur-Loir, & en firent ſortir le ſieur de Courtroux. Malerbe ayant laiſſé ſa compagnie en ce fort, qui n'eſtoit pas mauvais pour y tenir garniſon, affin d'empeſcher les courſes de Lanſac, ils retournerent à Tours, & les troupes s'acheminerent vers Montrichard où ſe rendirent inconti-

1589. nent Meſſieurs de la Trimoüille, de Souvray & de Montigny, qui fut lors que le Roy arriva a Tours le 21 Novembre, ainſi que nous avons dit. Que d'hoſtilitez s'exercerent en toutes ces provinces, durant quatre mois & demy!

Si-toſt que Sa Majeſté fut arrivée à Tours, Montrichard que l'Union avoit reſolu de deffendre, ſe rendit, & le ſieur de la Roche des Aubiers fut mis dedans. Montoire, Laverdin & Chaſteau-du-Loir & tous les forts que l'Union tenoit le long de cette riviere, ſe rendirent auſſi en quatre jours, & Lanſac s'en alla retirer dans Touvoys.

Les Illuſtriſſimes Cardinaux de Vendoſme, & de Lenoncourt & autres ſeigneurs du Conſeil, le jour meſme que le Roy arriva, luy allerent donner le bon-ſoir: Meſſieurs du Parlement allerent le lendemain en corps le ſaluër, & recognoiſtre Sa Majeſté, par la bouche de Monſieur le premier Preſident de Harlay, lequel eſtant ſorti peu auparavant de la Baſtille de Paris, apres avoir payé rançon, s'eſtoit venu rendre à Tours: la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, & les Secretaires de la Maiſon & Couronne de France, le Bureau des Finances & le Siege Preſidial en firent de meſme: comme auſſi les Eccleſiaſtiques & les Maire & Eſchevins de la ville, tous avec demonſtrations de rejouyſſance, & d'eſpoir de beaucoup d'heur, ſous le regne de Sa Majeſté: En quoy

ils furent plus confermez par les reſponſes que 1589.
chacun de ces corps receut particulierement de luy.

Ce meſme jour l'Ambaſſadeur de Veniſe fut admis à l'Audience où il preſenta premierement des lettres de la Seigneurie au Roy, & puis fit de leur part l'office de conjouyſſance envers Sa Majeſté, pour ſon heureux advenement à la Couronne. Ceux de l'Union qui publioient que le Roy n'eſtoit recognu que des Princes Proteſtans eurent lors ſubjet de s'en deſdire. Les Jeudy & Vendredy Sa Majeſté demeura à Tours, & employa ces deux jours en viſites : mais le Samedy au matin, 25 de Novembre, il en partit & vint d'une traite retrouver ſon armée au Chaſteau-du-Loir (qui en eſt à dix bonnes lieues) & en partit dès le lendemain pour venir droit à la ville du Mans, qu'il avoit long temps reſolu de venir aſſieger. Il fit deux logis, avant que d'y arriver, & eſtant à Yvray l'Eveſque le vingt-ſeptieme, diſtant d'une lieuë du Mans, (qu'il avoit envoyé inveſtir un jour auparavant par le ſieur du Fargis), il l'envoya ſommer. A quoi le ſieur de Bois-Dauphin qui y commandoit pour l'Union, fit une reſponſe comme s'il euſt eſté réſolu de s'y enterrer, & tous ceux qui eſtoient avec lui, pluſtoſt que d'en ſortir : & de fait il commença à faire bruſler une grande partie du Fauxbourg de la Couſture, au moins ce qui étoit hors les retranchemens du Fauxbourg : mais il ſurvint le ſieur du Fargis avec ſa troupe qui en ſauva

1589. une grande partie. Bien-toſt apres y arriverent auſſi le Baron de Biron & le ſieur de Chaſtillon, avec la plus grande part de l'infanterie Françoiſe, avec laquelle dès la nuit meſme, fut gagné ledit retranchement, qui avoit en tel endroit dix & douze pieds de hauteur, & pouvoient aiſément attendre le canon : deſlors on fit jugement que le Roy auroit pluſtoſt la raiſon d'eux, que l'on n'avoit penſé. Le lendemain vingt-huitieſme, Sa Majeſté vint loger audit Fauxbourg, qui eſt beau & quaſi-plus logeable que la ville, & fit ce meſme jour gaigner les autres fauxbourgs, excepté celui de S. Jean, qui eſt de là la riviere de Sartre, lequel fut gaigné le lendemain : en ayant neantmoins le ſieur de Bois-Dauphin fait bruſler plus de la moitié qui eſtoit le plus proche du pont, qui eſtoient de très-belles maiſons : tout leur courage ne parut qu'en cela : car après avoir, durant les trois jours ſuivans, eſté travaillez à faire faire des gabions, & autres choſes néceſſaires pour la batterie, & faire mener les pieces au lieu où elle ſe devoit faire, y ayant Sa Majeſté meſme paſſé les nuits toutes entieres : ayant le deuxieſme du mois de Decembre fait ſur les ſept heures commencer à battre quelques défenſes de la muraille de la ville, dès les premieres vollées de canon qu'ils entendirent, ce beau langage qu'ils avoient tenu à la ſommation qui leur fut faite, fut converty en ſubmiſſion du tout contraire. Ainſi

le ſieur de Bois-Dauphin n'ayant point preveu qu'il devoit eſtre mené ſi rudement, (car dans trois heures il euſt eu l'aſſaut), à qnoy les ſiens n'eſtans pas bien reſolus, ils demanderent à parlementer, & enfin avant qu'il fuſt deux heures après midy ladite ville fut renduë à Sa Majeſté, combien qu'il y euſt dedans plus de cent gentils hommes & vingt enſeignes de gens de pied, qui pendant la capitulation ſe defferoient publiquement l'honneur les uns aux autres: les Gentils-hommes diſoient que l'infanterie n'avoit voulu combattre: & les gens de pied, que c'étoit la nobleſſe qui avoit, malgré eux, voulu capituler: comme à la vérité, c'eſt choſe inaudite d'avoir fait deſpendre à un peuple plus de cinquante mil eſcus pour fortifier la ville & fauxbourgs, avoir bruſlé pour plus de cent mille eſcus de maiſons dans leſdits fauxbourgs, ruiné le pays de ſix fois davantage, pour attendre trois volées de canon & puis rendre la ville, laquelle ſans l'extrême ſoin qu'en eut Sa Majeſté, n'euſt jamais eſté exempte d'eſtre pillée: mais il en fit tenir les portes fermées, & affin que que nul n'euſt occaſion d'y entrer, il n'y voulut pas loger luy meſme, & ne deſlogea point du fauxbourg où il avoit premierement logé: & s'eſtans trouvés deux ſoldats ſaiſis d'un calice qu'ils avoient deſrobé, furent pendus ſur l'heure, bien qu'ils fuſſent recognus pour eſtre très-vaillans. Sa Majeſté 1589.

1589. remit premierement l'Eveſque du Mans, & le ſieur du Fargis ſon frere qui en eſtoit Gouverneur, & fit au reſte, grace à tous les habitans, qui luy en viendrent tous (tant les Eccleſiaſtiques qu'autres) rendre graces, avec proteſtation de leur fidélité.

Pendant le ſejour que le Roy y fit durant cinq ou ſix jours depuis la prinſe, ſe rendirent le chaſteau de Beaumont premierement, puis celuy de Tou-voys, où le ſieur de Lanſac commandoit, lequel fit ſerment de fidelité au Roy, (ce qu'il ne garda pas longuement) comme firent la plus-part des Gentils-hommes qui eſtoient dans la ville, & autres qui eſtoient du party de l'Union, & ſe trouva Sa Majeſté accompagnée en ce ſiege de plus de cinq cents Gentils-hommes des Provinces voiſines, entre leſquels eſtoient pluſieurs Marquis, Comtes, & autres grands Seigneurs. Se reduiſirent en meſme temps les villes de Sablé, Laval, Chaſteaugontier, qui ſont toutes villes d'importance, & pluſieurs autres qui ne ſont pas de ſi grand nom.

Dez que le Duc de Mayenne euſt veu que le Roy tiroit vers Vendoſme, il deſpeſcha tous ceux du pays du Maine qui eſtoient en ſon armée, pour s'y aller tous rendre incontinent : Le ſieur Dragues de Comnene fut renvoyé à la Ferté Bernard d'où il eſtoit gouverneur pour l'Union, & luy renforça ſa garniſon de la compagnie d'arquebuziers à che-

val du Capitaine la Croix Cautereau : Monſieur 1589.
le Comte de Briſſac y fut auſſi envoyé incontinent après avec deux cents cinquante chevaux, avec les Regiments du Chevalier Picard & du ſieur de Vaudargent, pour taſcher au moins de garantir les villes de la Ferté & du Mans : & arrivé à la Ferté, il tint conſeil pour voir s'il luy ſeroit poſſible d'entrer dans le Mans avec ſes troupes, ou bien d'y en faire couler une partie : mais il trouva qu'il ne le pouvoit faire ſans peril evident. Ceux de l'Union eſtans ainſi aſſemblez à la Ferté, deſiroient faire quelque exploit : le ſieur de Comnene qui envoyoit tous les jours à la guerre pour ſavoir ce que l'on faiſoit en l'armée du Roi, mit en avant d'enlever le logis des Reiſtres du ſieur Thiſche Schomberg, leſquels eſtoient logez à Conaré, & qui avoient entrepris de faire la teſte de l'armée du coſté de Paris, quoy que le Roy en euſt eſté de contraire opinion : ſur ceſte propoſition, le Comte de Briſſac fit, durant deux jours, reconnoiſtre comme l'on dit au doigt & à l'œil le moyen d'exécuter ce deſſein : De Comnene qui en avoit eu de bons advis perdoit patience que l'on n'executaſt ſa propoſition : mais après que le Comte de Briſſac euſt recogneu la facilité de ce deſſein, le meſme jour que le Roi commença à battre le Mans, toutes les troupes de l'Union aſſemblées partirent de la Ferté entre minuit & une heure,

1589. & conduites par autre voye que le grand chemin, ils ſe rencontrerent par diverſes toutes, une demy-heure après que le Soleil fut levé, à une mouſquetade près de Conaré: les Reiſtres avoient battu toute la nuit le grand chemin de la Ferté à Conaré & n'ayant rien découvert, s'eſtoient retirez, les uns dejeunoient, aucuns après avoir fait la garde la nuit, dormoient, ſi qu'eſtans en un tel ſilence, le Comte fit approcher l'infanterie, & la fit advancer (au meſme temps qu'il entendit que la batterie commençoit contre le Mans) où trouvans le pont de Conaré levé, ils prindrent ſur la gauche, & coulans le long de la muraille pour gaigner le coſté oppoſite de Conaré qui n'eſtoit point clos, trouverent une petite porte ouverte qui n'eſtoit point gardée, par laquelle ils ſe coulerent ſans faire bruit, tellement que les Reiſtres les voyans, penſoient que ce fuſſent des François du party royal: juſques à ce qu'ils virent mettre la main aux eſpées, & tirer contr'eux des arquebuzades, avec un grand bruit de tambours & trompettes que l'Union fit ſonner en meſme temps; de quoy les Reiſtres eſtonnez, les uns coururent aux armes, les autres aux chevaux, & ſortirent du bourg, autres s'enfermerent aux maiſons; pendant ceſte confuſion qui advient d'ordinaire aux gens de cheval qui ſont ſurpris, l'infanterie de l'Union pilla les chariots des Reiſtres, emmena trois

cents chevaux & plus, print trois drapeaux de leur Cornette: & voyant le Comte de Briſſac que les Reiſtres s'aſſembloient tous dans un champ autour de leur cornette blanche, d'où ils pouvoient rentrer dans Conaré, & y charger l'infanterie qui y eſtoit affectionnée au pillage, fit ſonner la retraite: les Reiſtres faſchez d'avoir perdu leurs chevaux en ceſte ſurpriſe (mais fort peu d'hommes) renforcez de quelque ſecours, pourſuivirent un temps le Comte qui toutesfois, ſans aucune incommodité avec tout le butin ſe retira dans la Ferté: où ayant ſéjourné quelque temps, ne pouvant empeſcher les heureux progrez du Roy, il laiſſa dedans la Ferté le regiment de Vaudargent, & luy s'en alla avec le regiment du Chevalier Picard, pour deffendre Falaize contre le Roy, là où il fut pris priſonnier comme nous dirons cy-après. 1589.

Avant que le Roy partiſt de la ville du Mans, il reſolut auſſi de prendre la ville & Chaſteau d'Alençon, & pendant que ſon armée s'y acheminеroit ſous la conduite du Mareſchal de Biron, il adviſa de faire un petit voyage juſques à Laval, pour y conforter par ſa preſence la Nobleſſe & les peuples du pays qui eſtoient nouvellement reduits à ſon obeyſſance, & auſſi pour y faire venir Monſieur le Prince de Dombes que Sa Majeſté deſiroit voir. Il arriva à Laval le neuvieſme, & y ſejourna huit ou dix jours: Pendant ſon ſejour arriva le

1589. Prince de Dombes avec grande quantité de Nobleſſe de Bretagne : aucuns deſquels s'eſtans deſbandez, allerent prendre en venant Chaſteaubriant, & en emmenerent le Capitaine priſonnier, & pluſieurs autres : ayant Sa Majeſté donné quelques jours audit ſieur Prince de Dombes, & pourveu aux affaires de ceſte Province, il le renvoya en ſa charge : comme auſſi il fit partir le Mareſchal d'Aumont pour aller recueillir ſes forces eſtrangeres : & Sa Majeſté partit de Laval pour venir en la ville de Mayenne où il fut auſſi fort bien receu, & s'aſſeura du Chaſteau, ſans vouloir laiſſer autre garniſon dans la ville. De-là il vint à Alençon le vingt-troiſieſme, ayant eſchappé de très-mauvais chemins. Le Mareſchal de Biron qui eſtoit party du Mans, le neuvieſme, n'y peut arriver à l'occaſion des mauvais chemins, meſme à cauſe de l'artillerie, que le quinzieſme : & l'ayant quelques auparavant fait inveſtir par le ſieur de Herteray, dès qu'il fut arrivé, il print d'arrivée les fauxbourgs : & tellement preſſa ceux de la ville qu'ils furent contraints de capituler & ſe rendre, s'eſtant le Capitaine la Gau qui en eſtoit Gouverneur, retiré dans le chaſteau avec quatre cents cinquante ſoldats, faiſant contenance de ſe vouloir defendre eſtant ladite place très-bonne, environnée d'eau, de bonnes murailles flanquées de bonnes & groſſes tours. Le Mareſchal eſtant entré, commença dès le

le meſme jour à faire amener des canons devant le- 1589.
dit chaſteau, & tirer aux deffenſes, eſtans des choſes tellement advancées, qu'ayant trouvé moyen de deſtourner l'eau, il pouvoit dans peu de jours faire breſche.

Sa Majeſté eſtant arrivée à Alençon, & s'eſtant fait montrer ce qui avoit eſté fait, & ce que l'on propoſoit de faire : il fit ſoudain jugement que le ſiege ne ſeroit pas long. Le Capitaine la Gau qui eſtoit dedans, en fit donner plus d'eſperance à la ſommation que Sa Majeſté luy fit faire pour luy declarer ſa venuë, car il commença à s'eſtonner, & dez le lendemain matin il parlementa, & le jour même la capitulation fut reſoluë, pour luy laiſſer & à ſes ſoldats la vie, armes & bagues ſauves. Ce ſont les exploits de guerre qu'a faits Sa Majeſté durant ceſte préſente année, auſquels eſt à conſidérer ſa ſage & valeureuſe conduite, eſtans ſes ennemis contraints de confeſſer qu'il a eſté admirable, & juſques icy incogneu par aucun autre exemple, ce qu'il a fait : ayant en moins de deux mois, fait faire à une armée peſante comme la ſienne, chargée d'un lourd attirail d'artillerie, & d'un grand nombre de Suiſſes & autres eſtrangers, plus de huit vingt lieuës, & ce faiſant, prins les fauxbourgs de Paris, fait pluſieurs ſieges notables, prins quatorze ou quinze bonnes villes, nettoyé les Provinces de Vendoſmois, Touraine, Anjou &

1589. le Mayne, de tout ce qu'y tenoit l'Union (excepté la Ferté Bernard, & recouvré non-ſeulement les villes, mais les cœurs & affections des plus mal affectionnez qui y fuſſent. Auſſi aurant que le déſordre & la confuſion eſtoient au party de l'Union, comme il a eſté dit ci-deſſus, auſſi l'ordre & la ſeureté eſtoient au party Royal: car comme il y avoit du temps du feu Roy trois partis en France, à ſavoir celuy des Princes de la Ligue, celui du feu Roy (c'eſt-à-dire des vrais François ſerviteurs de leur Prince, & ne regardans qu'à la ſeule couronne) & celuy de ceux de la Religion pretendue reformée: ces deux derniers furent unis en un ſeul par l'advenement du Roy à la Couronne: & par ainſi il n'y eut plus que deux partis: mais en celuy de la Ligue, ou de l'Union, ſe formerent pluſieurs partis, ainſi qu'il ſe verra ci-après: tout au rebours de celuy du Roy, auquel nul des ſiens ne conteſta ſon rang, ſa qualité & ſon abſolue puiſſance: nul des ſiens ne penſa à changer la forme du gouvernement: tellement que rien ne le traverſant, il s'employa du tout à vaincre le party de l'Union, ainſi qu'il ſe verra ez années ſuivantes.

Quoy que nous ayons fort peu dit de ce qui ſe paſſoit ès autres provinces de la France, où n'allerent point ny le Roy ni le Duc de Mayenne, il ne s'y laiſſoit pas de faire des rencontres, des en-

trepriſes & des ſurpriſes de villes, tant d'un par- 1589.
ty que d'autre : Monſieur de la Valette Gouverneur en Provence pour le Roy, ayant pris Lambets, le Capitaine Balaty qui y commandoit pour l'Union, ſe retira avec deux cents ſoldats dans le Chaſteau, où après que le canon euſt fait breſche, il demanda à parlementer : Monſieur de la Valette envoya le ſieur de Ramefort pour traiter avec lui, mais en y allant, une mouſquetade tirée du chaſteau le tüa : ceſte perfidie eſmeut tellement les Royaux, qu'ils allerent incontinent la teſte baiſſée à l'aſſaut, & de force entrerent dans le chaſteau où tuërent tous les ſoldats, & le Capitaine eſtant pris en vie fut pendu. Cecy advint au mois d'Aouſt.

Taraſcon eſt ſitué à l'oppoſite de Beaucaire, n'y ayant entre deux que la riviere du Roſne : Beaucaire tenoit pour le party Royal, & le ſieur du Perraut y commandoit pour le ſieur de Montmorency, Gouverneur pour le Roy en Languedoc. Taraſcon ſe vouloit tenir neutre, toutesfois le peuple favoriſoit l'Union; & les principaux de la ville le Roy : peu après la priſe de Lambets, Monſieur de la Valette envoya prier le ſieur du Perrault de lui envoyer à ſon ſecours quelques gens de guerre; ce qu'il luy promit faire : pour leur ſervir d'eſcorte, Monſieur de la Vallette envoya le ſieur d'Eſtampes avec cent chevaux, lequel penſant en-

1589. trer dans Taraſcon, pour y attendre ledit ſecours, ceux de Taraſcon fermerent leurs portes, & le ſieur d'Eſtampes fut contraint de paſſer la riviere de Durance qui entre en cet endroit là dans le Roſne, & s'aller loger en des maiſons qui ſont du long de l'eau au-deſſous d'un petit bois: mais le Comte de Carſes qui tenoit pour l'Union, ayant eu advis de leur logement, vint juſques audit petit bois d'où à couvert il donna juſques où eſtoient logez les Royaux qui ſe trouvans ſurprins, les uns furent tuez, les autres ſe ſauverent à la nage de là l'eau, quelques-uns furent noyez, & ledit ſieur d'Eſtampes pris. Ceſte charge fut cauſe que ceux qui tenoient le party royal dans Taraſcon, ayans peur que le peuple ne ſe rendiſt de l'Union, ſe ſervirent de l'occaſion de ceſte desfaite, pour ſe rendre du party du Roi: les Taraſconois en une Aſſemblée de ville, propoſerent qu'il falloit abattre ce bois, par lequel eſtoit venu à couvert le Comte de Carſes desfaire le ſieur d'Eſtampes, pour ce, diſoient-ils, que Monſieur de la Vallette pourra auſſi par-là venir à couvert & nous ſurprendre. Ils reſolurent qu'il ſeroit abattu; mais tandis que le peuple y eſtoit allé pour l'abattre & s'en accommoder pour leur particulier uſage, ainſi qu'on leur avoit permis, les Royaux de Taraſcon ſupplierent le ſieur du Perrault de venir à leur ſecours pour ſe rendre contre le peuple maiſtres de la ville pour le

Roy, ce qu'il fit, & paſſa le Roſne avec trois cents 1589.
foldats : par ce moyen Taraſcon fut aſſuré pour le party royal.

Au mois de Novembre ledit ſieur de la Valette ayant pris Thoulon, avoit grand deſir d'avoir un fort, qui eſtoit là auprès quaſi comme pour la garde du port, baſty de l'ordonnance du Duc de Savoye, dans lequel eſtoit pour luy le ſieur de Berre avec deux compagnies en garniſon. Or le ſieur de la Valette s'adviſa d'un ſtratageme pour l'avoir, qui luy reüſſit : car ayant eu grande familiarité avec le ſieur de Berre, il en rechercha la continuation, & ſe voyant fort privément plus qu'il ne ſe devoit par la practique ordinaire de la guerre, la Valette alla luy deuxieſme voir Berre en ſa fortereſſe, & Berre invité de venir dans Thoulon, y vint, où la Valette tombant ſur un diſcours comment ceſte fortereſſe avoit eſté baſtie, en loüa beaucoup le deſſein & l'ouvrage : & ſe tournant vers le ſieur de Montaut ſon couſin, luy dit, j'ay regret que vous n'eſtiez l'autre jour avec moy quand je la fus voir. Montaut fait ſemblant d'en avoir du regret pour le deſir qu'il avoit de la voir. Berre luy dit qu'il l'a pouvoit voir le lendemain matin s'il vouloit : il s'y accorda : le lendemain Montaut accompagné de vingt Gentils-hommes, armez ſous leurs caſaques, avec chacun une arquebuze, comme eſtans des foldats de ſa

1589. compagnie, s'achemina jusques à la porte du fort, où il leur dit : Demeurez, & nous attendez icy : puis avec deux Gentils-hommes il entra dans la fortereſſe : où ſi toſt qu'il y fut entré il ſe laiſſa choir comme mort : ceux de la garde eſtonnez ſe mirent autour de luy & l'emporterent deſſus un lit : alors les deux Gentil-hommes ſe lamenterent comme s'il euſt eſté mort, d'autant qu'il n'avoit plus de poulx ny haleine, & faiſans ſemblant de cercher des remedes pour le faire revenir à ſoy, avec ceux de dedans qui s'efforçoient auſſi de le ſecourir en ce feint accident, les vingt Gentils-hommes qui eſtoient demeurez à la porte entrerent dedans, & à un certain ſignal ledit ſieur de Montaut ſaulta en pied, & avec les ſiens ſe jetta ſur la garniſon du chaſteau, de telle furie, que tout eſtonnez qu'ils eſtoient, ils ne purent reſiſter que les Royaux ne ſe rendiſſent maiſtres de la porte, à laquelle vint incontinent ledit Sieur de la Valette avec tel ſecours qu'il ſe rendit à l'inſtant maiſtre de ce fort, aux deſpens de Berre qui ſervit d'exemple à ceux qui ſe confient par trop à leurs amis.

Si la Provence eſtoit affligée de troubles, l'Auvergne ne l'eſtoit pas moins, le ſieur de Randan, Gouverneur de ceſte Province eſtant des premiers de la Ligue ainſi que nous avons dit, après qu'il eut fait revolter preſque toute ceſte Province

contre le Roy, & attiré à ſa ſuitte une partie de 1589.
la Nobleſſe du pays, il ſe mit a faire une infinité d'hoſtilitez autour de Clermont & de Montferrand, & les empeſcha de faire leur recolte le plus qu'il peut : il ne manqua auſſi après la mort du feu Roy de leur envoyer des lettres pour les induire à ſe rendre à luy, mais il n'y gaigna rien, ceux d'Yſſoire qui par crainte s'eſtoient mis de l'Union, voyant Randan empeſché à l'entour de Clermont, manderent au Baron de Millaut d'Allegre (qui tenoit en ces quartiers-là le parti royal) de venir ſe retirer dans leur ville, où il vint, & s'en rendit maiſtre ſans aucune reſiſtance, mettant dedans deux compagnies de gens de pied & quelque cavalerie, ſous la charge du ſieur de Fredeville : cela fait ledit Millaut ſe retira pour autres entrepriſes. Randan adverty ſe reſoult de ravoir ceſte ville, ſçachant qu'il n'y avoit dedans que deux cents ſoldats avec les habitans, eſperant l'emporter avec des petards, ce qu'il fit : car eſtant party avec toutes ſes troupes d'Alnat prez de Clermont où il eſtoit logé, & ayant mandé au ſieur de S. Heran & au Vicomte de Chaſteauclou de le ſuivre vers Iſſoire ; après qu'il euſt cheminé toute la nuit, il arriva un peu après la pointe du jour prez d'iſſoire, & ayant fait mettre pied à terre à toutes ſes troupes, il les mena à la

1589. portée d'une arquebuſade des murailles. Le Capitaine la Croix qui avoit la charge de faire jouer les petards, marcha le premier, accompagné des ſieurs de Chalus & S. Marc avec leurs troupes, puis ledit ſieur de Randan les ſuivoit avec cent cinquante Gentils-hommes tous l'armet en teſte, le Commandeur Maiet demeurant à cheval, avec ſa compagnie pour empeſcher le ſecours qui pourroit ſurvenir : tous font leurs charges : la Croix fit jouer trois petards, mais le long temps qu'il fuſt à faire jouer le troiſieſme, donna temps à ceux d'Iſſoire de rembarrer le derriere de la porte : nonobſtant tout ce qu'ils peurent faire, le dernier petard briſa porte & pont-levis, & fit grande ouverture. Randan avec les ſiens qui eſtoient tous couchez ſur le ventre, voyans l'ouverture telle qu'ils la pouvoient eſperer, ſe dreſſerent ſur pieds pour ſe faire paſſage à travers les Royaux, leſquels s'eſtoient preparez pour leur en deffendre l'entrée : mais Randan ayant ſauté le premier ſur les ruynes qu'avoient fait les petards, avec un fort eſpieu dans la main, ſuivy de nombre de Gentils-hommes bien couverts, donna ſi furieuſement qu'il paſſa outre avec toutes ſes troupes, juſques au milieu de la grande place : les habitans ſe voyans ainſi forcez abandonnerent les rues, & les ſoldats perdans le cœur chercherent à ſe

ſauvet à la fuite : le ſieur de Fredeville n'eut 1589.
autre moyen que de ſe retirer dans une tour aſſez forte, laquelle il rendit peu après par compoſition. Voilà comme le ſieur de Rendan repriſt Iſſoire, qu'il ne garda gueres, comme nous ditons cy-après, & où en la voulant derechef reprendre, il fuſt tué & toutes ſes troupes deſfaites.

Voyons devant que finir ceſte année pluſieurs choſes notables qui ſe ſont paſſées en Flandres & en pluſieurs endroits du monde. Le Duc de Parme (ainſi que nous avons dit cy-deſſus) s'en eſtoit allé le huitieſme May boire des eaux aux fontaines de Spa : ſi-toſt qu'il commença à ſe porter un peu bien, paſſant à Aix la Chapelle, il s'en vint à Bains, affin d'eſtre tant plus proche des frontieres de France, pour y ſecourir ceux de l'Union, ſelon que le Roy d'Eſpagne ſon maiſtre luy manderoit. Cependant la ville de Bergk ſur le Rhin au Dioceſe de Cologne eſtoit occupée par les Eſtats, & y avoit long temps qu'elle eſtoit comme aſſiegée par quelques troupes dudit Duc de Parme, lequel deſiroit avoir ceſte place par la faim & non par la force : le Colonel Schenk, ſçachant la neceſſité de ceux de Bergk, vint avec nombre de navires à une lieue près, d'où il fit mener par terre les vivres & munitions qui y defailloient, leſquelles y en-

1589. trerent à ſauveté. En meſme temps ledit Duc de Parme ayant envoyé du ſecours tant de cavalerie que d'infanterie au Colonel verdugo, Gouverneur de Groninghe, avec de l'argent pour le paiement des garniſons de Friſe, Schenk en ayant eu advis au retour de Bergk, alla attendre ces troupes dans les landes de la Lippe, là où il les desfit & mit en route : & gaigna tout l'argent qu'ils portoient. Schenck renvitailla Bergk, & fit ceſte desfaite en moins de huit jours, qui fuſt ſur le commencement d'Aouſt.

Aptès ces deux exploits le Colonel Schenk retourné en ſon fort (appelé la Lunette ou Gravenveerd) lequel il avoit fait baſtir à la corne des deux rivieres du Rhin & du Vahal, entreprit de ſe rendre maiſtre de Numeghe : ſuivant ſon deſſein il envoya ſa cavalerie par terre, & luy deſcendit par la riviere avec cinq navires de guerre, & quelques autres vaiſſeaux tant grands que petits. Le 10 d'Aouſt, un peu après minuit il arriva devant Numeghe, toutesfois il ne ſçeut y arriver ſi ſecrettement que ceux de la ville n'en entendiſſent le bruit par leurs ſentinelles perdues qu'ils mettoient ordinairement demye-lieue autour de la ville, pour deſcouvrir les embuſches & les ſurpriſes : ces ſentinelles l'ayans deſcouvert, en donnerent advis par un

coup d'arquebuſe, mais ils ne firent nul ſignal de feu comme c'eſtoit leur charge, qui fuſt la cauſe que les Bourgeois n'en firent pas grand eſtat. Schenk eſtant ainſi arrivé devant la ville à l'heure de minuit, deſcendit de ſon navire avec quelque nombre de ſoldats ſur le Cay, quoy qu'aucuns de ſes navires par l'obſcurité de la nuit devalerent plus bas que la ville, & ne purent amarrer devant le Cay, où Schenk avoit mis pied à terre avec partie de ſes gens, leſquels le plus coyement qu'ils purent arracherent de deux maiſons qui tenoient aux remparts les treillis & feneſtres, par où aucuns paſſerent pour entrer dans la ville: ce qui ne ſe ſçeut faire ſi doucement, que ceux de dedans n'en ouiſſent le bruit, & celuy qui eſtoit à la tour Saint Eſtienne ſonna ſi chaudement l'alarme, que tous les ſoldats & bourgeois ſe mirent auſſi-toſt en armes. Et comme pour la briefveté du temps Schenk n'y put faire entrer des gens aſſez par les feneſtres, dont il avoit fait arracher les treillis de fer, pour pouvoir rompre & faire ouverture d'une porte, & que la ville eſtoit en armes, il advint que les ſoldats de Schenk ne voulurent entrer, quoy qu'il les en preſſaſt: tellement que ceux qui y eſtoient jà entrez n'eurent autre loiſir que de ſe ſauver par où ils eſtoient venus: ainſi Schenk avec toutes ſes troupes fuſt 1589

1589. contraint de ſe retirer en ſes navires, pour au plutoſt deſloger de là, crainte du canon de la ville, qui s'appreſtoit, lequel les euſt peu mettre au fond. Ceſte retraite ſe fit avec telle confuſion, deſordre & effroy, pour ſe ſauver, que chacun ſe mettoit dans les premiers pontons & chaloupes: tellement qu'en celle où eſtoit le Colonel Schenk il y en entra tant, que la peſanteur la fit enfoncer, ce qui fut cauſe qu'il ſe noya, avec pluſieurs de ſes gens: le reſte de ſes troupes ſe ſauva avec leurs navires à la deſcente de la riviere. Le lendemain Schenk eſtant peſché & recogneu, les Bourgeois, pour ſe venger de luy ſur ſon corps mort, luy trancherent la teſte, & le taillerent par quartiers, puis par ignominie les pendirent à des potences aux quatre coins de la ville où ils ſont demeurez, tant qu'à la requeſte du Marquis de Varambon, gouverneur de Gueldre pour le Roy d'Eſpagne, ils furent oſtez, & poſez en une biere. Voylà la mort du Colonel Schenk, à qui la Royne d'Angleterre avoit donné l'ordre de Chevalerie, & comme il tomba entre les mains de ſes ennemis: auſſi, diſoit-il d'ordinaire, qu'il avoit été conceu dans le ventre de ſa mere ennemy de ceux de Numeghe. Les relations Eſpagnoles aſſeurent qu'il ſe noya avec luy plus de trois cents hommes de guerre. Cinq jours après qu'il fut mort, les ſoldats qu'il tenoit en garniſon dedans Gravenveerd, ſe voulu-

rent mutiner pour la paye qui leur eſtoit deuë, & 1589.
diſoient qu'ils trouveroient bien qui les payeroit. Le Comte de Mœurs pour les Eſtats s'y en alla, & leur promit de les contenter, ainſi par ſon moyen, ils s'appaiſerent.

Le 24 d'Aouſt les gens du Duc de Parme, par le moyen du fort de Creve-cœur baſty à l'emboucheure de la riviere de Diſe, entrerent en l'iſle de Bommel où ils aſſiegerent, battirent & prirent les chaſteaux de Heel & Roſſem. Mais le 22 de Septembre les Comtes de Hohenlo & de Mœurs paſſerent avec leurs troupes en la Betuve, pour aller charger les Eſpagnols dans l'iſle de Bommel, de quoy eſtans advertis, ils repaſſerent la Meuſe, & après avoir bruſlé le chaſteau de Puydroyen & autres places, ils s'en retournerent à Boſleduc.

D'autre coſté & en meſme temps le Comte Guillaume de Naſſau, Gouverneur de Friſe pour les Eſtats, prit le fort de Rheyde, qui eſt preſque une iſle à l'oppoſite d'Embde, & battit pluſieurs autres forts dont il fit ſortir les Eſpagnols.

Durant que le ſieur de Balagny envoyoit ſes troupes au ſecours de ceux de l'Union en France, le Duc de Parme pratiquoit une entrepriſe ſur Cambray, laquelle fut découverte par Madame de Balagny : les entrepreneurs devoient laiſſer une porte ouverte, & cependant que l'on feroit une proceſſion generale, le 19 Septembre, les Eſpa-

1589. gnols devoient entrer par ceſte porte, & ſe rendre maiſtres de la ville. Le Doyen de l'Egliſe Cathedrale, & autres Eccleſiaſtiques & Bourgeois accuſez de cela furent exécutez à mort, auſſi-toſt que ledit ſieur de Balagny fut de retour à Cambray.

Le quinzieſme Octobre, pour le party des Eſtats, le Comte d'Everſtein, le Baron de Potlys, & le Chevalier Veer avec mille chevaux, deux mille hommes de pied, & quelques pieces d'artillerie, s'acheminerent pour renvitailler Bergk ſur le Rhin : ayant premierement battu & pris un fort appelé la Roynette de Coulogne, ils paſſerent l'eau près le chaſteau de Loo, & eſtans jà paſſez Teckenhof, le Marquis de Varembon pour l'Eſpagnol avec huit cents chevaux & cinq cents hommes de pied, penſant qu'en leur donnant ſur la queuë, il desferoit quelques troupes de l'arrieregarde, leur alla faire une belle charge : mais ceux des Eſtats ſe retournerent incontinent, & chargerent ſi rudement Varambon qu'ils le mirent en route, lui tuërent ſix cents hommes, gaignerent dix de ſes drapeaux & trois cornettes, & emmenerent avec eux dans Bergk pluſieurs priſonniers, & bien deux cens chevaux ; le Comte Charles de Mansfeld ſcachant que Varambon eſtoit aux mains, y accourut en diligence avec ſoixante & dix compagnies de cavalerie & d'infanterie ; mais ceux des Eſtats ayant

desfait Varambon, ſe haſterent avec leur convoy 1589.
de gaigner Bergk. A leur retour Mansfeld penſoit encor les attraper, mais en eſtans advertis, ils allerent paſſer le Rhin auprès de Rees, & retournerent en leurs garniſons, ſans aucun empeſchement.

Comme le Comte de Mansfeld s'approchoit, pour tenir le ſiege de plus près devant Bergk, le Comte de Mœurs eſtant dans Arnhem en Gueldre, pour les Eſtats, s'appreſtoit auſſi pour ſecourir ceſte place; mais faiſant eſpreuve de quelques feux artificiels, le feu ſe print à de la poudre, dont une partie de la chambre où il eſtoit fut emportée, & luy en fut tellement bleſſé, que peu de jours après il mourut. Voylà ce qui ſe paſſa de plus remarquable èz Pays-bas en ceſte année, ſur la fin de laquelle il y eut pluſieurs courſes, à cauſe que Mondragon, Gouverneur d'Anvers, deffendit les contributions que les payſans faiſoient à ceux des Eſtats, leſquels par ces contributions s'exemptoient des courſes & rançonnements de leurs ſoldats: les payſans obeyſſans à Mondragon ne voulurent plus payer leurs contributions: Les Eſtats ſe reſolurent de les leur faire payer par la force & envoyerent le Capitaine Marſille qui eſtoit en garniſon à Bergk ſur le Zoom, avec cent cinquante chevaux, & cent arquebuziers, leſquels furent ſi

1589. ſouvent en campagne, qu'après avoir pris pluſieurs payſans des villages refuſans de payer, & avoir bruſlé le bourg d'Ulrich, ils rendirent les deffenſes de Mondragon ſans effet. Pendant ces courſes, ledit Marſille rencontra auſſi un convoy de vivres à chariots venant d'Anvers, qu'il desfit, où il print le Colonel Maldits priſonnier, & fit un très-grand butin, mettant en route deux cents mouſquetaires, & quatre cents piquiers qui conduiſoient ce convoy, & gaigna une de leurs enſeignes, qu'il envoya au Comte Maurice. Voyons ce qui ſe paſſa en Allemagne.

En ceſte année les affaires d'Allemagne furent aſſez paiſibles : l'Empereur n'avoit autre ſoin que la délivrance de l'Archiduc Maximilian ſon frere, qu'il ſollicita ſi bien qu'à la fin elle fut accordée ſous certaines conditions, qui ſeront dites ci-après.

Sa Majeſté Imperiale fuſt auſſi importunée des Princes Proteſtans qui luy envoyerent ſeize Ambaſſadeurs : entre-autres articles ils demandoient :

Qu'il ne fuſt procedé contre le Chapitre de Strasbourg par ban imperial, pour avoir pris les fruicts des Chanoines Catholiques ; mais que la cauſe ſe terminaſt par juges civils, non ſuſpects.

Qu'on moyennaſt quelque bon accord entre les Catholiques & Proteſtans d'Aix la Chappelle.

Que

Que les Catholiques ne miſſent aucunes nou- 1582.
velles charges ſur les Eveſchez de Salzebourg & de Visbourg.

Finalement, qu'il fuſt licite à tous les Proteſtans de ſe joindre à telle Religion qu'il leur plairoit, avec une pleine liberté de conſcience.

De meſme la Nobleſſe d'Auſtriche demanda liberté de conſcience, & l'exercice de la nouvelle Religion dans Vienne. A tout cela l'Empereur reſpondit, que la reſponſe de tant de demandes ſe devoit faire par une meure conſideration qu'il y adviſeroit, affin de les rendre tous contents; & ainſi les renvoya chacun chez ſoy.

Le cinquieſme de Mars de ceſte année la paix fuſt faite entre Sigiſmond, Roy de Pologne, & Maximilian, Archiduc d'Auſtriche, frere de l'Empereur Rodolfe: par le moyen de ceſte paix Maximilian fuſt mis en liberté. Voyons la ſource de leur querelle.

Le Royaume de Pologne eſt un Royaume eſlectif & non pas hereditaire, les Roys des Polonois ſont eſleus, non comme Souverains & ayans une puiſſance abſoluë, mais ſeulement comme chefs du Royaume, ne pouvans d'eux meſmes rien faire ſoit pour la guerre ſoit pour la paix, ſans le conſentement du Senat. Toutesfois l'Eſlection d'un Roy ne ſe peut faire par le Senat ſeul ſans le conſentement de la Nobleſſe, & principalement quand il

1589. eſt queſtion de créer un Roy de quelque nouvelle lignée : durant l'Eſlection les Nobles ſe tiennent en armes juſques à ce qu'il y en ait un eſleu & couronné : c'eſt pourquoy on dit que la Nobleſſe Polonoiſe s'eſlit des Roys tels qu'elle veut, & que ceux qui y pretendent d'eſtre eſleus doivent practiquer pluſtoſt la Nobleſſe que le Senat.

L'an 1586. Eſtienne Battory Prince de Tranſylvanie, que les Polonois avoient eſleu pour leur Roy, & qui les avoit regis neuf ans durant, mourut ſans enfans : ce fuſt un Prince beaucoup regretté de tous les Chreſtiens pour ſa valeur & magnanimité : auſſi durant ſon regne, il n'a penſé à autre choſe qu'à taſcher de deſraciner les querelles inteſtines que les Grands de Pologne ont ordinairement les uns contre les autres : & de deffendre le Royaume contre les pretentions du Moſcovite, du Tartare, du Turc, du Roy de Suede & d'autres Princes leurs voiſins. Il reconqueſta durant ſon regne les Duchez de Severie & de Smolenſco : & comme il penſoit recouvrer les autres pays que les Moſcovites avoient occupez ſur les Polonois, le Pere Poſſevin, Jeſuiſte, l'an 82, praticqua la paix pour quatre ans entre ces deux puiſſans peuples. Les Tartares qui avoient acouſtumé de paſſer le Boriſtene pour ſaccager la Ruſſie, & leſquels d'ordinaire venoient faire de grandes deſtructions & ruynes juſques anpres de Leoble, ayans eſté desfaits en

des rencontres par ce Roy de Pologne, ny oſerent plus retourner. Le Turc luy envoyant demander des gens pour faire la guerre en Perſe, à quoy, diſoit-il, les Polonois eſtoient tenus de luy en fournir : ce Roy luy fit reſponſe. Que l'Aigle de Pologne eſtoit rajeunie, qu'elle avoit ramaſſé ſes plumes blanches que l'on luy avoit oſtées, & aiguiſé ſes ongles & ſon bec, & qu'il conſeilloit à ceux qui penſeroient de la moleſter, de regarder à ſe deffendre dans leurs propres pays. Auſſi durant ſon regne le Turc ne fit aucune entrepriſe ſur la Pologne. Le Roy de Suede pretendoit que les Polonois luy detenoient la Lithuanie & Livonie, & qu'ils luy devoient le mariage de la Royne Iſabelle ſa femme, avec une ſomme d'argent que la couronne de Suede avoit preſtée au Royaume de Pologne du vivant de Sigiſmond Auguſte : toutesfois durant le regne d'Eſtienne, ce Roy de Suede n'en oſa faire nulle demande. 1589.

Or les Polonois ſe voyans privez d'un tel Roy ſans enfans, s'aſſemblerent pour en eſlire un autre. Mais les diſcordes qui ſont en ce Royaume, tant pour la diverſité des Religions, que pour l'eſperance que chacun des Grands de Pologne a de pouvoir parvenir à la Couronne, fut cauſe qu'il y eut un long interregne. Pluſieurs de ceux qui ont eſcrit de la Pologne diſent, que c'eſt pluſtoſt une

1589. forme de Republique, qu'un Royaume : A l'eſlection de leurs Roys il y en a toujours qui propoſent d'en eſlire un de leur nation, d'entre les Piaſtes, ou Nobles : ils en firent encor à ceſte fois de meſme : entre ceux que l'on propoſa, furent, le Duc Conſtantin, Palatin de Chionie, & ſon fils Janus, Palatin de Volinie : mais il fut trouvé qu'ils tenoient l'opinion & religion des Grecs, & qu'ils eſtoient Lithuaniens, l'eſlection deſquels ne pourroit eſtre ſupportée des Polonois. Les Ducs de Sluze, de la famille des Jagellons, outre qu'ils eſtoient Lithuaniens, on diſoit qu'ils eſtoient jeunes & trop liberaux, & puis qu'ils avoient pour ennemy leur beau-pere Radzvil, Palatin de Vilne, ce qui pourroit apporter des diviſions. Les Ducs d'Olica ; on diſoit qu'ils n'eſtoient point experimentez à manier les affaires publiques. Les Palatins de Poſnanie, Cracovie, & Sendomirie, quoy qu'ils fuſſent des plus grandes maiſons entre les Polonois, ils jugerent que ſi on en eſliſoit un d'entr'eux, que les autres ne s'y accorderoient, pour leur intereſt particulier, ce qui ſeroit cauſe de nouveaux troubles. Le Zamoiski, grand Chancelier, quoy qu'il fuſt homme de grande experience militaire, on diſoit qu'il n'avoit gueres de Religion. Ainſi les Polonois ne trouvant chez eux qui les pût regir, reſolurent de s'eſlire pour Roy un Prince eſtranger :

leur principale raiſon fut, que s'ils en eſliſoient 1589
un d'entr'eux, qu'ils obeyroient à un Roy qui leur ſeroit par nature eſgal.

Entre les principaux Princes eſtrangers preſentez pour eſtre l'un d'eux eſleu Roy de Pologne, furent, le Duc de Parme, le Vaivode de Tranſylvanie, le Cardinal Battory ſon couſin, l'Archiduc Maximilian, & Sigiſmond Prince de Suece. Pour le Duc de Parme, le Cardinal Farneſe ſon oncle Protecteur des Polonois à Rome, y employa tout ce qu'il put : mais eſtant nay Italien & nourry à l'Eſpagnole, il ne plut point aux Polonois : car ils veulent qu'outre la valeur, leurs Roys ſoient d'une nature qui convienne à l'humeur Polonoiſe, & qu'ils converſent parmy eux avec une familiarité domeſtique. Le Vaivode de Tranſylvanie, & le Cardinal Batory, neveux & heritiers de leur dernier Roy Eſtienne, furent trouvez, ſçavoir, le Voyvode trop jeune : & le Cardinal eſtre Hongrois, nation haye mortellement des Polonois : Et pour tous ces deux, ils diſoient, Bien que le Roy leur oncle euſt eſté vaillant & magnanime, qu'il avoit eſté durant ſon regne plus craint qu'aymé, n'ayant en la diſtribution des dignitez & honneurs pourveu aucun grand du Royaume ; & meſmes qu'ils eſtoient Princes ſans avoir beaucoup de moyens de leur eſtoc, & n'en pouvans avoir d'autres que celuy qu'ils pourroient avoir du Chance-

1589. lier Zamoski leur couſin, l'authorité duquel avoit eſté grande du vivant du feu Roy Eſtienne, mais hay pour ſa grandeur par la Nobleſſe : & pour avoir mis ſes mains dans le ſang de la famille des Sboroski, l'une des principales de Pologne.

Reſtoit Maximilian d'Auſtriche, & Sigiſmond de Suece. Pour Maximilian, il avoit beaucoup de partiſans pour luy : ſes ennemis alleguoient qu'il eſtoit Allemand, nation haye naturellement en Pologne : mais ſur-tout ils diſoient, qu'eſtant un Prince voiſin & ſi puiſſant, qu'il ne penſeroit qu'à abattre la liberté des Polonois, & de faire leur Royaume hereditaire comme ſes peres avoient rendu la Hongrie & la Boëme, qui eſtoient auparavant purs eſlectifs & non ſucceſſifs ; & que l'on ſe ſouvînt que pour ceſte ſeule occaſion, l'Empereur Maximilian en fut exclus par la Nobleſſe Polonoiſe, à l'eſlection que le Senat fit de luy durant l'interregne du Roy de France : auſſi que ce ſeroit les mettre ſans doute à la guerre avec le Turc : nonobſtant, toute la faction Auſtrienne, qui eſt grande dans la Pologne, l'eſleut Roy, & ſe mirent en armes pour ſouſtenir leur eſlection, mais ils ſe trouverent les plus foibles, ainſi qu'il ſe verra cy-apres.

Quant à Sigiſmond Prince de Suece, bien qu'il fuſt jeune, la plus grand part de la Nobleſſe & du Senat l'eſleut : leurs raiſon fuſt, qu'il eſtoit l'unique heritier de la famille des Jagellons, qui avoient

allié à la Pologne ceſte grande Duché de Lithuanie: 1589.
auſſi qu'il eſtoit petit-fils de leur dernier Roy, Sigiſmond Auguſte & de la Royne Anne, & que par ce moyen toutes les pretenſions du Duché de Lithuanie ſeroient aſſoupies. Que ſon pere le Roy de Suede l'avoit dejà fait declarer ſon ſeul ſucceſſeur & unique heritier en tous ſes Royaumes : bref, les grandes commoditez qui devoient provenir de ceſte eſlection, ainſi que ceux qui firent les Harangues de ce Prince de Suede aux Polonois remonſtrerent, fuſt cauſe qu'ils l'eſleurent Roy. Voylà deux Roys eſleus en Pologne en l'an 1587.

Le Palatin de Poſnanie, le Pazzoviski Capitaine de Sniatin, les Sboroski, le Capitaine de Sanneztadniski, tenans le party de Maximilian, luy manderent de faire advancer ſon armée, & qu'il vînt viſtement en Pologne : les Sboroski s'emparerent de Vislizze, place forte.

D'autre coſté Zamoski Grand Chancelier, au nom de la Royne Anne, aſſembla une nouvelle armée, & fortifia Cracovie. Les Palatins de Cracovie, de Sandomirie & de Dublin s'armerent auſſi : & le Prince de Suede fut par eux mandé pour venir recevoir la Couronne des Polonois : mais il n'y put arriver ſi toſt, que Maximilian ; car pour venir de Suede en Pologne il avoit la mer Baltique à traverſer.

1589. Maximilian jugeant que ſa reception deſpendoit de ſa diligence, entra avec une armée compoſée de ſeize mille hommes tant de pied que de cheval dans la Pologne, il s'empara de la ville de Benzin, & d'Ilcus, à cinq lieuës de la ville de Cracovie, devant laquelle il arriva en Octobre 87. Le Grand Chancelier à ce commencement eut de la peine à retenir le peuple de Cracovie en ſon devoir, car il n'avoit pas encore aſſez de gens pour combattre Maximilian, qui s'eſtoit campé devant Cracovie, & qui avoit envoyé ſommer de le recevoir, ſuivant ſon eſlection.

L'armée de Maximilian eſtant augmentée de deux mille Polonois, & de quelques pieces d'artillerie, que lui menerent le Palatin de Poſnanie, & le Capitaine de Sniatin, voyant que ceux de Cracovie l'avoient refuſé pour Roy, commença à leur uſer de menaces de ſac & de feu; puis après il fit faire un degaſt aux environs de ceſte ville: mais voulant s'en approcher de plus prez, & les ſaluër de ſon artillerie, ayant pour ceſt effect remué ſon camp, & fait advancer deux mille tant Allemands que Polonois par le chemin d'Ogrokrik, les gens du Chancelier ne les deſirant ſi prez d'eux, s'advancerent pour les en empeſcher; il y eut là un combat de trois heures, auquel les gens du Chancelier demeurerent victorieux, après en avoir tué plus de douze cents ſur la place, entre leſquels

eſtoient beaucoup de gens de commandement, 1589.
& pris plus de deux cents priſonniers. Ce combat fut la cauſe de la ruine des entrepriſes de Maximilian, & quoy qu'il fiſt ſemblant de vouloir continuër ſon ſiege, ayant fait deſtourner l'eau de Rudauca pour incommoder ceux de Cracovie, les nouvelles qu'il receut de l'arrivée du Prince de Suede en Pologne, lequel s'acheminoit droit à Cracovie : & auſſi que ledit Grand Chancelier avoit receu nouvelles forces de toutes parts de la Pologne, le contraignirent de lever ſon ſiege, avec intention d'aller combatre le Prince de Suede ſon competiteur, auparavant qu'il ſe fuſt joint avec les forces du grand Chancelier.

Les Polonois du party de Maximilian eſtoient en ſon advantgarde, conduite par les Sboroski, ils prindrent la charge d'aller recognoiſtre l'armée du Prince de Suede : ce qu'ils firent, & allerent juſqu'à Volborzon, où ayans auſſi rencontré l'advantgarde du Suecien conduite par Olpaniski, grand Mareſchal de Pologne, il y eut là une rencontre entre ces deux avant-gardes, où ceux de Maximilian eurent de l'advantage : mais eſtans retournez vers luy, & s'acheminants pour preſenter la bataille au Prince de Suede, ils eurent advis que grand nombre de Polonois eſtoient arrivez en ſon camp, lequel eſtoit de plus de quarante mille hommes. Maximilian ſe voyant reduit à laiſſer le paſſage

1589. libre au Prince de Suede ſon competiteur, pour n'avoir forces baſtantes à le combattre, ſe retira avec ſon armée vers les frontieres de Sileſie, & s'empara encor du chaſteau de Crepicze, où il ſe retrancha avec ſon armée, attendant du ſecours de l'Empereur ſon frere, & endommageant le plus qu'il pouvoit le pays de ſes ennemis.

Cependant le Prince de Suede accompagné du Grand Chancelier, de tous les Palatins & Grands Seigneurs de la Nobleſſe Polonoiſe, alla à Cracovie, où l'Archeveſque de Gneſne le couronna Roy de Pologne, & où il fut non ſeulement recognu des Polonois, mais vingt-quatre Ambaſſadeurs de Lithuanie vindrent auſſi avec Papilta, Vice-chancelier, & deux Chaſtellains, luy jurer obeiſſance au nom de tous les Lithuaniens.

Le 14 Janvier 1588, le Grand Chancelier Zamoski avec plus de trente mille hommes tant de pied que de cheval partit de Cracovie pour aller faire deſloger l'Archiduc Maximilian d'Auſtriche des frontieres de Pologne: l'Archiduc ayant eu advis de ſon acheminement, quoy qu'il fuſt beaucoup moindre que luy en nombre d'hommes, ſe mit à la campagne, & le vingt-deuxieſme de Janvier les deux armées ſe rencontrerent auprès de Velun, où apres un long combat de quatre heures, la victoire ayant balancé tantoſt du coſté des Allemands, tantoſt de celui des Polonois, elle demeura

enfin au Grand Chancelier de Pologne, qui pour- 1589.
ſuivit l'Archiduc juſques en Sileſie où il s'eſtoit retiré dans Pitſchem, apres avoir perdu toute ſon artillerie, & tout ſon bagage, parmy lequel il y avoit un grand nombre de richeſſes que ſes ſoldats avoient butiné dans la Pologne.

Trois jours apres la perte de ceſte bataille, Maximilian pourſuivy par les Polonois, s'eſtant deffendu un jour & une nuict dans Pitſchem, avec ſept cents Allemands, & quelques Seigneurs Polonois de ſon party, voyant que la plus-grand part des ſiens avoient eſté tuez en combattant, n'y ayant plus d'apparence de tenir ſans eſtre forcez, ſe rendit priſonnier aux Polonois, avec le Palatin de Poſnanie, les Ducs de Pruinski, & de Volinie, André Scaroſelli, & l'Eveſque de Chiovie, (qui l'avoit nommé Roy de Pologne) & beaucoup de grands Seigneurs Allemands, Hongrois, Auſtriens & Polonois.

L'Archiduc fut receu & traicté fort magnifiquement par le Grand Chancelier, lequel l'envoya incontinent avec bonne conduite dans Lublin, & les autres priſonniers en divers endroits. La joye fut grande par toute la Pologne pour ceſte victoire: & le Roy Sigiſmond fut deſlors aſſeuré en ſon nouveau Royaume.

Les Princes de la maiſon d'Auſtriche furent faſ-

1589. chez de la fortune de l'Archiduc Maximilian : & employerent tout ce qu'ils purent pour ſa delivrance. Sa Saincteté envoya auſſi un Legat Apoſtolicque, qui fut le Cardinal Hypolite Aldobrandin, pour traicter de la paix entre la Maiſon d'Auſtriche & les Polonois : premierement l'on fit une trefve à Varſovie, mais durant l'an 88, pour beaucoup de difficultez ils ne ſe purent accorder.

Au commencement donc de ceſte année l'Empereur ayant redemandé inſtamment ſon frere aux Polonois, les Deputez tant d'une part que d'autre pour traicter la Paix s'aſſemblerent à Bithonie en Sileſie, où le Legat du Pape ſe rendit, avec Roſimbergh, commiſſaire Imperial, & pour les Polonois s'y trouverent le Vaivode Raski, & le Sbriski : il ſe propoſa du commencement tant de difficultez, que pour les accorder, ils furent contraints de continuër la trefve, pendant laquelle le 5 Avril la paix fut faite, les principaux articles de laquelle eſtoient.

Que l'Archiduc Maximilian ſortiroit libre ſans payer rançon : Qu'il renonceroït à ce tiltre de Roy, & le jureroit ainſi, & puis ſeroit reconduit en ſeureté juſques dans les confins de Sileſie, où il jureroit de ne faire plus la guerre, pour tirer quelque vindicte de toutes les choſes paſſées juſques à preſent.

Que la fortereſſe de Benzin ſeroit reſtituée aux

Polonois : & que ſi les Hongrois n'y vouloient con- 1589.
ſentir, ils payeroient pour une fois cent mille talars à la Couronne de Pologne.

Que le Roy Sigiſmond de Pologne envoyeroit pemierement ſes Ambaſſadeurs vers l'Empereur pour luy faire ſes excuſes des choſes paſſées, & pour approuver le préſent accord : & puis Sa Majeſté Impériale luy envoyeroit auſſi les ſiens pour faire le meſme.

Que le Roy de Pologne feroit perſonnellement toute demonſtration d'amitié, & de parfaite reconciliation avec l'Archiduc Maximilian, & reciproquement ledit ſieur Archiduc envers la perſonne du Roy.

Que toutes les confederations, pactions, & amiz ſeroient renouvellées entre les Royaumes de Pologne, d'Hongrie & de Boëme, & meſme avec la Maiſon d'Auſtriche, ſe remettant reciproquement les uns aux autres toutes les injures & offenſes advenues juſques à l'accord preſent.

Tel fut l'accord : pour lequel executer le Roy Sigiſmond de Pologne envoya le Comte d'Oſtrorogue ſon Eſchanſon vers l'Empereur, lequel l'ouït volontiers, accepta les excuſes, & luy fit grande courtoiſie.

Après le Roy Sigiſmond luy envoya encor d'autres Ambaſſadeurs pour confirmer & jurer leur accord : Ce que l'Empereur fit en ces termes ;

1589. *Choſe inaccouſtumée ; le Rudolphe par la grace de Dieu eſleu Empereur des Romains, toujours Auguſte & Ceſar, promet ſur les Saints Evangiles, de garder & obſerver inviolablement tous les articles qui y ont eſté accordez à Bithonie & Rendzon par l'intervention du Reverendiſſime Cardinal Aldobrandin, Legat de noſtre S. Pere le Pape & du S. Siege Apoſtolique, entre nos Commiſſaires & ceux des Sereniſſimes Princes les Archiducs mes oncles & freres, d'une part : Et le Sereniſſime Prince Sigiſmond III. Roy de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, d'autre part : Auſquels articles de Paix je ſatisferay, & garderay perpetuellement la paix & amitié avec ledit Sereniſſime Prince, le Royaume de Pologne, & avec toutes les provinces qui en dependent. Ainſi Dieu m'ayde & ſes Saintes Evangiles.*

L'Empereur envoya auſſi ſes Ambaſſadeurs à Lublin pour recevoir le ſerment du Roy Sigiſmond, lequel le fit auſſi en preſque ſemblables termes que Sa M. Imperiale.

Puis le Roy alla à Crafoſtein où eſtoit l'Archiduc Maximilian, lequel alla au devant du Roy en la Cour du chaſteau, & ſe firent de grandes careſſes l'un à l'autre ; toutesfois jamais l'Archiduc ne le nomma Majeſté : mais ils s'honorerent l'un l'autre du terme de Serenité. Tout cela ſe paſſa dans le mois d'Avril.

Le treizieſme d'Aouſt les Polonois tinrent en- 1589.
cor conſeil dans Cracovie, s'ils devoient mettre en liberté l'Archiduc Maximilian, pour ce que toutes les limites de la Pologne eſtoient en ce temps-là en troubles : d'un coſté par le Moſcovite, & des autres par le Turc & par les Tarrares, vers les confins de Podolie & de Ruſſie. En ce conſeil il fuſt reſolu que Maximilian jureroit & donneroit caution devant que d'eſtre mis en liberté, pour eviter que cependant qu'ils ſeroient empeſchez à l'un des bouts de la Pologne contre le Turc, qu'il ne recommençaſt ſous quelque pretexte la guerre contr'eux. Maximilian fuſt aſſeuré que la recherche de ceſte caution ne venoit point du vouloir du Roy, mais de celuy du Chancelier & du Conſeil de Pologne : toutesfois il fuſt contraint pour avoir ſa liberté de promettre de donner caution ; ce qu'il fit. Pour le reconduire & le faire jurer d'entretenir la paix, les Polonois deputerent l'Eveſque Chelmenſe, le Palatin de Cracovie, & pluſieurs Seigneurs Polonois pour l'accompagner, leſquels eſtans tous arrivez aux confins de Sileſie avec l'Archiduc, ils voulurent le remener juſques où ils l'avoient pris priſonnier avec enſeignes deſployées : mais l'Eveſque de Vratiſlavie, qui eſtoit venu bien accompagné trouver ledit Archiduc, leur dit, qu'il les en empreſcheroit : les Polonois, qui n'eſtoient lors auſſi forts que les gens de l'Ar-

1589. chiduc qui l'eſtoient venu recevoir, cognurent qu'ils avoient eſté trop faciles: Ainſi eſtans arrivez ſur les limites de la Sileſie, ils requirent l'Archiduc de jurer les articles accordez à Bithonie. Mais au lieu de ce faire, ſe ſentant plus fort que les Polonois, ſans rien reſpondre à leur requeſte, bien accompagné de cavalerie Alemande & Hongroiſe, ſe rendit en peu de temps dans Bithonie, où il fit venir les Commiſſaires Polonois, & là il leur fit declarer par un Hamualdo, qu'il n'avoit eu aucune cognoiſſance du traicté de paix, ſinon qu'apres qu'il avoit eſté fait; à cauſe de l'eſtroite priſon où on l'avoit detenu pendant qu'il ſe faiſoit: & que c'eſtoit une choſe inique & dure, qu'en faiſant l'accord à Bithonie, les Deputez des Polonois, n'avoient pas ſeulement voulu que l'on cognuſt de ſon eſlection au Royaume de Pologne, qui eſtoit toute la controverſe; Auſſi que les Polonois meſmes avoient contrevenu au traité de Bithonie, en ce que par iceluy ceux qui avoient ſuivy ſon party n'en devoient eſtre recherchez, & auſſi que tous ceux qui eſtoient priſonniers devoient eſtre mis en liberté: ce qui n'avoit eſté obſervé, ainſi qu'il ſe pouvoit verifier par les ſeveres conſtitutions qu'ils avoient faites de nouveau à Varſovie. Plus, que le Roy de Pologne ayant commandé de mettre ledit ſieur Archiduc en liberté ſans aucune dilation, que l'on l'avoit renfermé par le commandement du

Grand

Grand Chancelier dans Veſlitie, où l'on avoit reſolu qu'il ne ſortiroit, ſans faire le ſerment, ſans delaiſſer ſon tiltre de Roy, ſans changer de ſeau, & ſans ratifier les articles accordez à Bithonie. 1589.

A ceſte déclaration, laquelle contenoit encor beaucoup d'autres points, l'Eveſque Chelmenſe reſpondit de point en point, & monſtra que l'Archiduc eſtoit tenu de faire le ſerment & jurer l'accord fait à Bithonie. L'Archiduc alors prenant la parole, luy dit, que ſa cauſe eſtoit ſeparée des alliances & confederations des Royaumes de Boheme & de Pologne : & que cela n'empeſcheroit point la paix entr'eux, ſi les Polonois ne la violoient de leur coſté. Alors le Palatin de Cracovie dit à l'Archiduc beaucoup de choſes pour le bien de la paix, & qu'il devoit avoir reſpect au ſang Chreſtien, qui ſe reſpandroit par la guerre. Puis il interpella tous les Bohemiens, Moraves, & Sileſiens, affin d'exhorter l'Archiduc à jurer la paix : auſquels meſmes il uſa en fin de menaces, Mais voyant que ce qu'il leur diſoit eſtoit ſans fruit il ſortit en colere, & leur dit ces mots en langage Polonois : Il eſt facile de faire cuire la cervoiſe, mais il eſt incertain de ſçavoir qui la boira : Et ſe retournant vers l'Eveſque Chelmenſe, Voyez, dit-il, en quelle façon nous retournerons

1589. en Pologne, nous ſommes icy mocquez par des enfans, & ſervirons de riſée aux autres.

L'Archiduc, nonobſtant que les Polonois fuſſent ſortis en colere, ne laiſſa de les inviter à ſouper: eux le refuſerent, & à l'heure meſme eſtans montez dans leurs chariots s'en retournerent en Pologne: Le lendemain l'Archiduc auſſi print ſon chemin pour aller à la Cour de l'Empereur ſon frere. Il fut fait pluſieurs diſcours ſur ce que ledit Archiduc ne voulut jurer l'accord de Bithonie fait pour ſa liberté, par l'intervention du Legat de ſa Saincteté, puis que l'Empereur l'avoit juré; mais ceux qui favoriſoient ſon party concluoient tous, que les Conſeillers que Maximilian avoit autour de luy eſtoient jeunes: *& perciò non moverlo niente queſta reſolutionè data da principio.* Ce ſont excuſes.

La Pologne ſe trouvoit lors, comme nous avons dit, grandement empeſchée des Tartares & des Turcs, car les Coſaques (peuples dependans de Pologne) avoient eſté à une grande foire au mois de Juin dans la ville de Coſloù en Tartarie Caſaniere (qui eſt un pays où les Tartares demeurent en maiſon, au lieu que les autres Tartares n'uſent que de pavillons & tentes ſe mettans par Hordes, ſous un Chef qui eſt toujours de la premiere & plus ancienne famille:) En ceſte ville de Coſloù donques, les Coſaques pillerent les boutiques, &

apres en avoir tué plusieurs, mirent le feu dans ceste ville & s'en retournerent chargez d'un grand butin. 1589.

Les Tartares faschez de ceste bravade & perte, (estans sollicitez par le Turc, auquel, les Cosaques aussi avoient pris & desmantelé la forteresse d'Ochiakou) firent amas de 70 mille chevaux, & 30 pieces de canon : & passant le fleuve de Botisthene, vindrent se camper entre Liople de Russie & le lac d'Amodoc, d'où ils coururent en faisant une infinité d'hostilitez & inhumanitez, les pays de Sbarazze, de Tarnople & de Bourke, & autres places voisines.

Le Roy Sigismond de Pologne, entendant les cruautez que faisoient les Tartares en ces contrées-là, y envoya le Zamoski, Grand Chancelier de Pologne, lequel après avoir visité Liople (forteresse imprenable pour estre environnée de montagnes) & y avoir donné l'ordre requis pour sa deffense, il s'achemina à Camenik de Podolie, qui est une place située dans les roches inaccessibles sur la riviere de Smotriki, laquelle il pourveut de tout ce qui estoit necessaire pour soustenir un siege : car aussi en ce mesme temps là le Bascha Hadar faisoit semblant de vouloir chasser le Palatin de Valachie pour y en mettre un autre : mais les Polonois jugerent que ce Turc ne faisoit ce

1589. voyage que pour taſcher à trouver un moyen d'occuper l'une de ces deux places ſuſdites. Les Tartares ayant eſté battus & rebattus en pluſieurs rencontres par les Coſaques & Ruſſiens, ne laiſſerent pour cela d'entreprendre ſur la ville de Rurapotniki, mais ils en furent repoulſez: comme ils le furent auſſi de Sbarazze & de Baccarou, là où ils furent chargez & desfaits: dans Baccarou eſtoit par cas fortuit arrivé en paſſant pays la ſœur du Grand Chancelier Zà-moski, laquelle les Tartares taſchoient par tous moyens d'avoir entre leurs mains, mais il leur fuſt impoſſible de l'avoir.

Le Grand Zare des Tartares (ainſi s'appellent les Princes ſouverains des Tartares Caſaniers, comme qui diroit le Grand Eſcarmoucheur) ayant entendu que ſes gens eſtoient mal traitez des Polonois, ſe reſolut de venir luy-meſme à leur ſecours, avec nouvelles & plus grandes forces, leſquelles par une aſtuce militaire eſtant proche du camp des Polonois, il diviſa en deux: & s'en venant avec une partie, il laiſſa l'autre derriere une petite montagne, avec intention d'attraper les Polonois en les enveloppant: ſon deſſein pour les envelopper reuſſit: mais les Polonois ſe voyans enveloppez entre les deux troupes, d'autant qu'ils s'eſtoient advancez dez qu'ils eurent veu la premiere, ſans penſer qu'il

y en euſt encor une autre derriere, ſe reco- 1589.
gnurent, & ſe donnerent la foy les uns aux autres de combattre juſques à la mort. En ceſte reſolution, après avoir rompu l'avant-garde des Tartares ils enfoncerent la bataille, dans laquelle rencontrant le Grand Zare, ils le bleſſerent à mort d'une arquebuzade: mais ſe voyant bleſſé, affin de n'eſtonner ſes gens, il fit ſonner la retraite: en ceſte bataille ſon fils nommé Saphigerie y fuſt tué, & pluſieurs Grands de ſa ſuitte. Mille d'entre eux ſe cuydans ſauver dans un bois y furent tous taillez en pieces: les reſtes de ceſte grande armée de Tartares, coururent repaſſer le Boriſtene, & s'en allerent joindre à l'armée du Turc que conduiſoit le Baſcha Hadar: alors les Coſaques aptès le guain de ceſte bataille donnerent dans le pays des Tartares, pillans, ravageans & mettant tout à feu & à ſang.

Le Baſcha Hadar ayant ſçeu la desfaite des Tartares Caſaniers, au lieu qu'il menaçoit les Polonois, il parla de paix avec eux, & leur eſcrivit que s'ils vouloient envoyer vers le Grand Turc ſon Seigneur, qu'il s'aſſeuroit qu'on les recevroit humainement. Les Turcs en ceſte année n'eurent pas la fortune proſpere: car outre les guerres qu'ils avoient avec les Perſes, les Tartares Circaſſiens ſe revolterent de leur

1589. alliance & ſe rallierent avec les Perſes : tellement que le Baſcha Ferat y reçeut contr'eux une grande deſroute, & fuſt contraint de ſe retirer. Auſſi, certains Santons, qui ſont comme Moynes en la loy de Mahomet, firent une revolte au pays de Surie, pour laquelle appaiſer Aſſan Haga ſe trouva bien empeſché.

Mais ce qui donna le plus de faſcherie au grand Turc Amurat, fuſt, que les Janiſſaires eſmeurent une grande ſedition ſur le fait des monnoyes, diſant, qu'elles eſtoient alterées d'aloy & de poids : ils en imputoient la faute à Ebrayn Beglerbey de la Grece (c'eſt-à-dire Lieutenant General) lequel eſtoit aymé d'Amurat avec une extreme privauté, juſques à luy permettre qu'il entraſt ſeul dans le Serrail, qu'il allaſt en carroce avec luy, & autres faveurs exceſſives ; tellement qu'environ cinq mille Janiſſaires demanderent ſa teſte avec importunité. Amurat eſtimant que cela luy touchoit à l'honneur, leur offre de raccommoder les monnoyes, & leur augmenter leurs payes, & leur donner recompenſe du dechet qu'ils avoient eu ſur les monnoyes. Sur ceſte offre les Janiſſaires s'eſcrierent tous qu'ils eſtoient là pour la teſte d'Ebrayn : lequel avoit pour capitaux ennemis un autre Ebrayn, gendre d'Amurat, & le Sciaus Baſcha, l'un des couſins d'Amurat,

leſquels on jugea depuis avoir ſuſcité leſdits Janiſſaires. Or combien qu'Ebrayn, alterant les monnoyes, en rapportoit le profit aux coffres de ſon prince, à cauſe de quoy il le tenoit pour ſon grand & cher amy, luy eſtant utile pour eſtre luy-meſme grandement avare: joint que toujours Amurat debattoit qu'il y alloit de ſon honneur, en ce qu'un ſien amy fuſt abandonné à des Janiſſaires, & qu'eſtant Amurat Prince abſolu, il ne pouvoit obeyr aux intentions des Janiſſaires pour quelque occaſion que ce fuſt: toutesfois ils trouverent moyen de luy perſuader que le Beglierbey Ebrayn deuſt mourir, & que la loy de Mahomet portoit, que pour la ſeureté de l'Empire, les freres meſmes de leurs Grands Turcs eſtoient mis à mort: & quant au pouvoir abſolu, qu'il eſtoit ez mains des Janiſſaires: ces paroles furent la cauſe qu'Amurat abandonna ſon Ebrayn, & le vit eſtant au Dyvan par une feneſtre qu'il ployoit le col ſous la main du bourreau. C'eſt un exemple à ceux qui penſant complaire à l'appetit des Princes, changent les loix finement pour opprimer les peuples. 1582.

Six jours après ceſte eſmotion, un matin à deux heures avant jour, par toute la ville de Conſtantinople ſe prit un grand embraſement, lequel on n'a jamais ſçeu ſçavoir, s'il y avoit eſté mis à deſſein, ou ſi c'eſtoit un cas fortuit.

Sir

1589. Ce feu commença en la maiſon d'un Juif, les Janiſſaires firent devoir de l'eſteindre : ce qu'ayant fait ; ils demanderent ſurcroit de leur paye, ſelon la couſtume ancienne : ce qui leur fuſt deſnié, & meſmes l'Aga ſe mocqua d'eux, leur diſant que ce feu avoit eſté mis par leur artifice ; mais ils s'en vengerent incontinent, car ils rallumerent le feu par tout, qui bruſla plus de dix mille boutiques : durant lequel ils ſe mirent à faccager les biens des Juifs, qui eſtoient très-riches, tant pour le trafic qu'ils font, que pour les daces & impoſts dont ils ſont fermiers d'ordinaire pour le grand Turc, & pillerent en une journée plus de cinq millions d'or, la perte generale fuſt eſtimée à plus de douze millions. En ce pillage & en ce bruſlement les Janiſſaires s'opiniaſtretent l'eſpace d'un mois tout entier, ſans que le premier Viſir Sinan, lequel eſtoit rentré ez bonnes graces d'Amurat, par la faveur des Sultanes, y puſt donner ordre ; ny le Baſcha de Boſne, qui avoit eſté fait Beglierbey de Grece après la mort d'Ebrayn, d'autant que les Janiſſaires inventoient de jour à autre certains artifices pour entretenir le feu & continuer leur pillage ; tellement que l'on penſoit lors que l'Empire Turqueſque eſtoit proche de ſa ruine pour les grandes ſeditions qui s'eſmeurent en ce meſme temps tant en Barbarie, que par les Arabes

en Egypte & en Judée, ſi bien qu'Amurat 1589.
penſoit que ſon Empire s'alloit renverſer: & tous ſes Baſchas & Vizirs n'avoient autre plus grand ſoin, que de conſerver leurs propres maiſons, là où ils demeuroient en armes avec leurs gens, n'attendans que l'heure que les Janiſſaires vinſſent mettre le feu à leurs portes. Pour appaiſer ces ſeditieux il leur fallut accorder tout ce qu'ils voulurent avec augmentation de gages. Amurat fuſt contraint de mettre prix par Edit à toutes ſortes d'etoffes, & ce, à tel prix que les Janiſſaires les voulurent mettre, qui fuſt un très-grand prejudice à la ville de Conſtantinople, & à tout le pays, parce que les marchands ſe voyant reduits à cela, tranſporterent toutes les meilleures pieces de leurs marchandiſes, & ne leur demeura que le rebut dans leurs boutiques, encor avec grand peril.

Le tumulte appaiſé Aſſan Aga tira de Conſtantinople la plusparr de tous ces rebelles & ſeditieux, & les emmena avec luy en Barbarie, pour appaiſer la ſedition des Mores de Tripoly de Barbarie, qui en avoient chaſſé les Turcs, & avoient envoyé au Grand Maiſtre de Malte pour luy demander ſecours d'armes & de munitions, diſant ne vouloir plus eſtre ſubjets aux Turcs. Le Grand Maiſtre penſa que c'eſtoit une belle occaſion pour delivrer la mer Mediterranée

1589. des courſes qu'y faiſoient les Turcs, & principalement au pays de riviere (c'eſt-à-dire ez frontieres de la marine) ſujets au Roy d'Eſpagne. Il deſpecha pour ceſt effet le Chevalier Boucherie, François, pour ce qu'il eſtoit mieux informé que nul autre de toutes ces affaires : mais Aſſan Aga, après beaucoup de peine, reduiſit Tripoli & les Mores en leur obeyſſance accouſtumée.

HISTOIRE 1590.

DE LA GUERRE

SOUS LE REGNE DU TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE HENRY IV.

LIVRE SECOND.

LA France en ceſte année fut le lieu du monde où ſe paſſa plus d'importantes actions. Après que le Duc de Mayenne, ſur la fin de l'an paſſé euſt receu à compoſition le chaſteau du Bois de Vincennes, & oſté ceſte eſpine hors du pied des Pariſiens, le deſſein de l'Union fut de rendre libre les rivieres de Seine & d'Oiſe, affin que les vivres fuſſent amenez à Paris, ſans empeſchement; il fut reſolu pour cet effet d'aſſieger Pontoiſe & Meulan occupez par les Royaux. Suivant cette reſolution, le Duc de Mayenne mena devant Pontoiſe ſon armée, laquelle eſtoit lors compoſée de deux mille chevaux & douze mille hommes de pied: le premier jour de l'an il commença à battre ceſte ville de telle furie, que le ſixieſme Janvier le ſieur du Buhy qui en eſtoit gouverneur pour le Roy, fut contraint de rendre la place au Duc, & en ſortir avec ſes ſoldats la vie ſauve ſeulement.

De Pontoiſe, le Duc de Mayenne alla vers

1590. Meulan, durant qu'il faiſoit ſes approches & ſe preparoit pour aſſieger ceſte place, le Roy ayant pris Alençon (ainſi que nous avons dit l'an paſſé) alla avec ſon armée aſſiéger Falaiſe, où le Comte de Briſſac & le Chevalier Picard avec ſon regiment, s'eſtoient jettez dedans: Falaize eſt ſitué au fond d'un vallon & environné de toutes parts de montagnes; la ville eſt longue & eſtroite n'ayant que trois ruës, deux deſquelles vont d'un bout à l'autre de la ville, où eſt le chaſteau baſty ſur un roc commandant à la ville, ayant des foſſez fort profonds, & environné de deux eſtangs, l'un deſquels ne tarit jamais à cauſe des ſources qui y ſont: L'Union publioit par tout que ceſte place, forte d'aſſiette, & garnie d'hommes de guerre, eſtant aſſiegée par le Roy dans le milieu de l'hyver, arreſteroit le cours de ſes victoires, & ruineroit ſon armée, à cauſe de l'extreme froid qu'il faiſoit alors, mais il en advint tout au contraire: car par ce froid la terre eſtant gelée, le canon de l'armée royale fut plus aiſé à conduire, ſi bien qu'eſtant arrivé devant Falaiſe, la breſche faite, les Royaux entrerent dedans par aſſaut: le Comte de Briſſac & le Chevalier Picard ſe rendirent priſonniers de Sa Majeſté. Autant que ceux de l'Union furent eſtonnez de ceſte priſe contre leur opinion, autant les Royaux en la Normandie & en d'autres endroits ſe rendirent hardis à toutes entrepriſes.

Le ſieur de Lignery qui commandoit dans Ver- 1590.
neuil pour l'Union, rendit ceſte ville à Monſieur le Comte de Soiſſons, par un traité que le Roy approuva.

Sa Majeſté avec l'armée tira droit à Liſieux, où il y avoit cinq compagnies de gens de pied en garniſon & nombre de cavalerie: mais voyans la diligence que l'on avoit fait faire au canon (ſans en vouloir ouyr le bruit) prinrent exemple ſur ceux de Falaize, & ſans attendre l'extremité ſe rendirent au Roy vies & bagues ſauves.

Le 21 Janvier les habitans de Ponteaudemer & le Gouverneur qui y eſtoit dedans pour l'Union avec quatre cents ſoldats, ſe rendirent au Roy: le quel fit incontinent cheminer ſon armée devant Honfleur, petite ville aſſez forte, où eſt un bon port à l'embouchure de la Seine dans la mer: Le Chevallier de Crillon commandoit dedans ceſte ville pour l'Union, avec nombre de ſoldats: ceſte place eſtoit fournie de canons & munitions neceſſaires pour un ſiege: mais ſept jours après que le Roy fut arrivé là devant, ayant fait battre ceſte place de furie, le Chevalier ne s'eſtant imaginé d'eſtre ſi promptement & rudement mené, parla d'entrer en accord: Le Roy eſcouta ſes demandes, & luy accorda, que ſi dans quatre jours Honfleur n'étoit ſecouru du Duc de Mayenne, ou du Duc de

1590. Nemours, que ledit Chevalier remettroit ceſte place entre les mains de Sa Majeſté, ou de celuy à qui il l'ordonneroit, & que les ſoldats en ſortiroient tous vie & bagues ſauves. Le Duc de Nemours, qui en ce temps-là pretendoit avoir le Gouvernement de la Normandie pour l'Union, affin d'avoir la faveur de ceux de ce party, ſe mit en quelque devoir de s'acheminer pour pouvoir ſecourir Honfleur: mais le degel ſurvint ſi grand que les mauvais chemins l'empeſcherent de paſſer oultre. Ainſi le Chevalier de Crillon rendit Honfleur entre les mains de Monſieur de Montpenſier: car ſi-toſt que Sa Majeſté en eut accordé la capitulation, il partit pour aller ſecourir le fort de Meulan, avec ſept ou huit cents chevaux & mille arquebuſiers à cheval; commandant à Monſieur de Monpenſier qu'auſſi-toſt qu'il auroit receu Honfleur, qu'il le ſuiviſt avec toute l'armée.

Le ſiege du fort de Meulan cependant ſe continuoit, & le Duc de Mayenne y employoit tout ce que lon pouvoit faire par la force & par l'invention; car ce fort eſt en une iſle au milieu de la Seine: Pour empeſcher qu'il n'y entraſt aucun ſecours dedans, le Duc avoit diviſé ſon armée en deux, des deux coſtez de la riviere, mais ſentant approcher le Roy près de luy, il retira toute ſon armee du coſté du Vexin, ſi ſoudainement tou-

tesfois, que les assiegez ayant fait une sortie, 1590
gaignerent quelques munitions de guerre & bagages.

Le Roy estant entré dans le fort de Meulan y mit quelque infanterie, & voyant que le Duc s'étoit logé en lieu fort, avec beaucoup de forces, ne voulut entreprendre de l'en faire sortir que toute son armée ne fust arrivée, au devant de laquelle il s'en retourna jusques à Breteuil.

Le Duc sçachant que le Roy estoit sotty du fort fit repasser la riviere de Seine à sa cavalerie & à la plus grande part de son armée: il envoya sa cavalerie pour entreprendre sur le Roy (qui s'en alloit rejoindre son armée à Breteuil) jusques sur le bord de la riviere d'Eure, mais elle s'en revint au siege de Meulan sans faire aucun exploit. Cependant ledit sieur Duc fit battre le fort furieusement, & fit faire bresche pour aller à l'assaut: or il avoit fait venir nombre de grands bateaux (que vulgairement sur la Seine on appelle Fonçets) sur lesquels ayant fait passer les soldats comme sur un pont pour allet à l'assaut, ils furent repousez si vifvement, que la plus-part de ces Fonçets furent enfondrez dans l'eau, & y ont esté, comme pour remarque, encor un long temps depuis. Le Roy ayant joint son armée s'en revint vers Meulan: des que le Duc sçeut qu'il s'y acheminoit il fit repasser la riviere de bonne heure à tous ses gens & à son artillerie, laiſ-

1590. ſant encore le paſſage libre au Roy pour entrer à ſa volonté dans le fort de Meulan : De pouvoir attaquer le Duc dans le bourg de Meulan où il s'eſtoit fortifié du coſté du Vexin, il fut jugé impoſſible : & quoy que le Roy fiſt tirer dedans leurs logis quelques coups de canon, cela fut ſans grand effet.

Pour faire donc ſortir le Duc de Mayenne & ſon armée d'où il eſtoit logé, le Roy reſolut d'aller prendre Poiſſy, que ledit ſieur Duc avoit reprins peu auparavant, & là où il avoit laiſſé deux regiments de gens de pied François pour garder ceſte ville & le pont qui y eſt ſur la Seine. Poiſſy n'eſt diſtant de Meulan que de trois lieuës, Sa Majeſté s'y achemina & fit donner l'eſcalade ſi opportunément qu'il emporta la ville ſans perte d'aucuns des ſiens : ceux de l'union qui eſchaperent la mort ou la priſon en ceſte ſurpriſe ſe retirerent dans un petit Fort qui eſtoit au milieu du pont : Auſſi-toſt que les Ducs de Mayenne & de Nemours furent advertis de ceſte priſe, ils s'y acheminerent avec leur armée & leur canon, avec lequel ils firent une contrebatterie au bout du pont, pour empeſcher les Royaux de prendre le fort ; ce qui ne leur ſervit de rien, car le Roy y fit donner l'aſſaut ſi vifvement, que peu ſe ſauverent qu'ils ne fuſſent taillez en pieces ou noyez : l'un des Maiſtres de camp des deux regiments y fut tué, & le ſieur de Ligone qui y commandoit fut fait priſonnier. Il y avoit déjà

déjà une des arches du pont rompuë, mais le Duc de Mayenne pour empeſcher les Royaux de paſſer la Seine, en fit encor rompre deux arches. 1590.

Cependant que le Duc de Mayenne taſche d'empeſcher aux Royaux de paſſer la Seine à Poiſſy, les victoires & la proſpérité des affaires du Roy qui ſe publioient de tous coſtez, firent enhardir ceux qui l'affectionnoient à des entrepriſes hazardeuſes pour ſon ſervice: toute la Normandie (excepté Rouën & le Havre de Grace, & quelques autres petites places,) s'eſtoit remiſe en l'obeyſſance royal. Le Marquis d'Allegre qui avoit ſa principale demeure à Blainville, prez de Roüen, & qui tenoit le party royal, practiqua quelques uns dans Roüen, qui s'emparerent du Chaſteau le 21 jour de Fevrier. Le Capitaine qui eſtoit dedans ſe ſauva deſcendant d'une tour avec une corde dans la ville, de laquelle les habitans furent incontinent en armes, & s'eſtans retranchez contre le chaſteau, pointerent huit canons avec leſquels ils ne ceſſerent de battre juſques au lendemain midy que ceux qui eſtoient dedans, demanderent à parlementer: par la compoſition, les ſoldats que le Marquis d'Allegre y avoit envoyés ſortirent la vie ſauve: les habitans qui ſe trouverent dedans, ne furent pris qu'à diſcretion, aucuns deſquels furent executez à mort. Du depuis ce chaſteau, qui eſtoit à

1590. la porte de Bouvreul, a eſté abatu. Si-toſt que le Duc de Mayenne eut la nouvelle de ceſte priſe il s'achemina vers Rouën, mais dez qu'il en eut entendu la repriſe, il s'en alla recevoir les forces que le Comte d'Egmont luy amenoit de Flandres, ainſi que nous dirons cy-après. Le Roy de l'autre coſté voulant continuer de chaſſer l'Union de la Normandie alla aſſieger Dreux.

Les affaires du Roy s'advançans ainſi en la Normandie, ſervirent de ſujet au Duc de Mayenne, & à ceux de l'Union, de demander ſecours d'hommes & d'argent au Roy d'Eſpagne; il a eſté dit cy-deſſus, ſur la fin de l'an paſſé, que c'eſtoit un plaiſir de voir les menées qui ſe faiſoient dans le party de l'Union, les chefs duquel vouloient tirer de l'argent & des commoditez du Roy d'Eſpagne, ſans luy rien bailler, & luy d'auſtre coſté ne leur vouloit rien bailler que ſur bons gages. Mais nonobſtant qu'il ne puſt obtenir le tiltre de Protecteur en France, l'apprehenſion extrême qu'eurent Mendozze & ſes Miniſtres à Paris, à cauſe de la proſperité des affaires du Roy en Normandie, & du bruit que l'on fit courir que l'on vouloit traiter avec le Roy, fut la cauſe qu'ils luy manderent qu'il ne devoit laiſſer d'envoyer des hommes & de l'argent en France, tant pour y authoriſer ſes affaires dans le party de l'Union, les chefs duquel

se rendoient foibles, que pour le secourir contre le Roy Henry IV, affin de luy empescher de s'agrandir. 1590.

Or le Duc de Mayenne pour estre plus foible de cavalerie que le Roy, demanda seulement secours aux Ministres d'Espagne à Paris de 15 cents lances & de cinq cents arquebusiers à cheval, affin de pouvoir tenir la campagne, & combattre le Roy si l'occasion s'en presentoit: sur ceste demande le Roy d'Espagne commanda au Duc de Parme de luy envoyer ce secours, ce qu'il fit sous la conduitte du Comte d'Egmont. Et pour ce que c'étoient les premieres forces qu'il envoya en son nom & à l'ouvert en France durant ces derniers troubles, il fit publier une Declaration en forme de protestation, en laquelle il dit, *Nous prions* & requerons tous les Princes Chrestiens Catholiques de vouloir se joindre avec nous, pour l'extirpation de l'heresie, & delivrance du Très-Chrestien Roy de France Charles dixiesme, injustement detenu en captivité par les heretiques, affin que moyennant la grace de Dieu, le floriſſant Royaume de France estant repurgé d'heresie, nous tournions nos armes unanimement contre des autres Provinces commandées par les heretiques: affin qu'iceux estans exterminez, les Chrestiens puissent arracher des mains des barbares & infideles la terre Sainte, que l'ancienne Noblesse Catholique avoit si va-

1590. leureuſement gagnée. Proteſtant neantmoins devant Dieu & ſes Anges, que les préparatifs que nous faiſons, ne tendent à autre but que pour l'exaltation de noſtre mere ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, repos des bons Catholiques ſous l'obeyſſance de leurs Princes legitimes, extirpation entiere de toutes ſortes d'hereſies, paix & concorde des Princes Chreſtiens : pour à quoy parvenir nous ſommes preſts d'y employer non-ſeulement nos moyens, mais auſſi noſtre propre vie, que nous tiendrons bien employée en ceſte ſainte cauſe, où il s'agit de l'honneur de Dieu, de ſa ſainte Egliſe & du bien general de toute la Chreſtienté.

Le lendemain qu'il eut fait publier ceſte Proteſtation, il envoya auſſi un commandement à l'Archeveſque de Tolede, pour dreſſer un Eſtat des Beneficiers de toute l'Eſpagne, qui pourroient ſoudoyer les armées qu'il deſiroit envoyer au ſecours de ceux de l'Union. Les Royaux François firent pluſieurs diſcours ſur ceſte Declaration, & ſur ce mandement, pour monſtrer que l'Eſpagnol doroit la pilule qu'il leur vouloit faire avaler, du pretexte de la Religiõ, & diſoient :

Si c'eſt un Saint zele que le Roy d'Eſpagne a d'extirper l'hereſie de toute la Chreſtienté, il n'a pas faute de ſubjects heretiques en ſes Pays-bas, pour employer ſes armes & l'argent des Eccleſiaſtiques

d'Eſpagne : il eſt plus obligé de conſerver le repos 1590.
de ſes pauvres ſubjets, que celuy des François auſquels ils n'a aucune obligation : c'eſt un abus de croire que le Roy d'Eſpagne procure la grandeur & la conſervation de la Couronne de France dont le Roy precede tous les autres Roys Chreſtiens : ne ſçait-on pas qu'il ne deſire que la diviſion de ceſte Couronne, affin qu'il rienne le premier rang entre les Roys Chreſtiens, & qu'à l'avenir nul ne luy puiſſe plus empeſcher d'effectuer toute les entrepriſes qu'il voudra faire contre les Princes de la Chreſtienté, leſquels ils deſire ruiner les uns apres les autres, ainſi que l'on rompt des fleſches ſeparées de leur trouſſeau? S'il a tant de zele pour l'augmentation de la fóy Catholique, pourquoy a-t-il fait treſve pour trois ans avec le Turc, moyennant certaine ſomme de deniers qu'il luy baille, & à la charge qu'il envoyera un Ambaſſadeur reſident à Conſtantinople? Il faut donc croire, diſoient-ils, que ce n'eſt qu'un pretexte qu'il prend d'extirper l'hereſie pour ruiner la Monarchie Françoiſe.

Ce qu'il met en avant, que c'eſt *pour la delivrance du pretendu Roy Charles X.* (entendant parler de Monſieur le Cardinal de Bourbon) n'eſt qu'un pretexte : car qui eſt celuy qui ne voit que le Roy d'Eſpagne ſe veut ſervir du nom de ce bon Prince & Cardinal agé de ſoixante & tant d'années (que le Roy ſon neveu a trouvé priſonnier à ſon adve-

1590. nement à la Couronne, & qui y a eſté mis du vivant & par le commandement du feu Roy) pour venir diviſer le Royaume de France & s'eſtablir en une grande partie d'iceluy? C'eſt une charité trop ſuſpecte. Et puis, qui ne ſçait que le ſecours d'un grand eſt toujours redoutable à un Royaume plein de guerres civiles? Qui ſera la caution pour le Roy d'Eſpagne, que venant avec des armées en France, il ne s'emparera des places où il ſe trouvera le plus fort, & principalement des frontieres? Combien de batailles faudra-t-il qu'il donne devant que ſes armées ſoient arrivées à Fontenay où Monſieur le Cardinal eſt priſonnier? Et davantage, qui eſt celui qui ne juge, que ſi l'on voit approcher une armée de ce coſté-là, qu'il ſera mené incontinent dans la Rochelle, là où eſtant, combien de temps faudra-t-il aux armées du Roy d'Eſpagne pour forcer ceſte ville?

Le Roy d'Eſpagne veut que l'on croye qu'il n'a aucun particulier intereſt ny pretention ſur la Couronne de France, & qu'il n'eſt pouſſé à la ſecourir par ſes armes que pour en chaſſer l'hereſie. Pourquoy donc a-t-il fait conſulter & eſcrire le droit & les pretentions que l'Infante ſa fille a (diſoit-il) en la Duché de Bretagne, & ce, dez le vivant du feu Roy? pourquoy maintenant ne dit-il rien dans ceſte declaration touchant ceſte pretention, veu qu'il s'eſt donné par cydevant de la peine aſſez pour faire

accroire au monde qu'elle fuſt bonne? Le but de ſon deſſein eſt trop aiſé à cognoiſtre: car ſi le Royaume de France eſt diviſé en portions, il luy ſera bien aiſé de s'emparer de la Bretagne & de l'oſter des mains de Monſieur de Mercœur (s'il la peut avoir pour ſa part) car ceux qui tiendront les autres Provinces ne voudront pas s'incommoder pour reſiſter à l'Eſpagnol, lequel ne s'accommodera ſeulement de ceſte Province, mais d'autres encor ſelon que l'appetit luy en prendra. 1590.

Le Roy d'Eſpagne offre d'employer ſa propre vie pour la conſervation de la Religion Catholique en France. C'eſt choſe que l'on croira quand on le verra: car s'il n'a voulu ſe tranſporter ez Pays-bas, bien que ſes affectionnez ſubjets l'en euſſent ſupplié à jointes mains, & qu'il leur euſt promis d'y aller, tant dez que le Duc d'Albe par ſes cruautez eſpagnoles fut cauſe de luy faire revolter & perdre tous ſeſdits pays, & y faire eſtablir l'hereſie, qu'auſſi après la mort du Commandadeur Major: s'il n'a voulu (diſoient-ils) hazarder ſa perſonne pour la deffenſe de la Religion Catholique & recouvrement de ſes propres pays de Flandres, comment à preſent qu'il a ſoixante & quatre ans viendra-t-il du fond de l'Eſpagne en ce Royaume pour le ſeul reſpect de favoriſer la Religion Catholique? On cognoiſt trop la charité & l'amour de ce Roy: & ſçait-on bien que quand il voudroit ſe mettre en

1590. chemin pour venir en France, qu'il ne faudroit pas de commencer ſes exploits par la frontiere, ſelon que ſon intereſt & profit particulier le requerroit.

Le Roy d'Eſpagne fait lever de l'argent ſur le Clergé d'Eſpagne, pour chaſſer l'hereſie de France: il devroit (diſoient-ils) pluſtoſt continuer à fournir des moyens au Duc de Parme pour faire la guerre aux heretiques de Flandres; mais qui ne ſçait que faute d'argent, ce Duc n'a peu continuër ſes heureuſes entrepriſes, & chaſſer l'hereſie de la Flandres? Qui ne ſçait qu'au commencement de ceſte année, faute de payement, les Eſpagnols qu'il a au Pays-bas ſe ſont mutinez, & ont pris la ville de Courtray, vivans à diſcretion ſur le peuple, ſans faire aucun exploit memorable contre les heretiques, & meſmes que le Duc de Parme a eſté contraint de l'eſcrire à ce Roy ſon Maiſtre, & au Legat Caëtan, par le ſieur Camillo Capizuca, qu'il a envoyé exprez à Paris? Bref les Royaux François diſoient, que tout ce que faiſoit le Roy d'Eſpagne, n'eſtoit que pour donner courage aux ſeditieux de s'opiniaſtrer en leur rebellion contre le Roy, tout ainſi que l'on anime des dogues ſur un furieux ſanglier pour le deſir & plaiſir que l'on a de voir ſa ruine.

Puiſque nous ſommes tombez ſur le propos des affaires de Flandres, voyons tout d'une ſuite ce qui

s'y paſſa en ce temps-là. Au commencement de 1590.
ceſte année le Duc de Parme eſtant à Bains fit inſinuer un placart à ceux d'Aix la Chapelle, par lequel il declaroit ceſte ville n'eſtre plus neutrale, quoy qu'elle ſoit l'une des quatre villes capitales de l'Empire, & où l'Empereur doit recevoir ſa premiere couronne; la cauſe eſtoit pour ce que quelques Proteſtans s'eſtoient de force emparez du magiſtrat & avoient mis hors la ville le magiſtrat Catholique. Pour ceſte fois ceſte declaration ne fit grand effect: & le magiſtrat Catholique n'y fut reſtably qu'en l'an 98, ainſi que nous avons dit en noſtre Hiſtoire de la Paix.

Nous avons dit l'an paſſé que le Comte Charles de Mansfeld s'approcha pour tenir Bergk de plus près aſſiegé, il le fit avec un tel ſoin & vigilance, qu'il contraignit les aſſiegez de ſe rendre à luy, leſquels toutesfois eurent une compoſition honorable, car ils ſortirent tambour battant, enſeigne deſployée meſche allumée, & bale en bouche. Ainſi retourna Bergk (qui eſt du Dioceſe de Cologne) ſous le pouvoir de l'Eſpagnol, qui par ceſte repriſe eut toute la riviere du Rhin à ſon commandement juſques à Arnhem en Gueldres.

Cependant que le Prince de Parme taſche d'appaiſer les Eſpagnols mutinez, qui s'eſtoient emparez de Courtray, & que les habitans de Bruges, & autres lieux ſe tenoient ſur leurs gardes, de peur

1590. que d'autres mutinez s'emparaſſent de leurs villes, le Prince Maurice vint à bout du long deſſein qu'il avoit de ſe rendre maiſtre de la ville de Breda, qui eſt de ſon patrimoine, par le moyen d'un batelier qui menoit d'ordinaire des tourbes au chaſteau de Breda, dans le baſteau duquel il envoya le ſieur de Herauguiere avec quelques ſoldats, pour prendre ce chaſteau. La ſurpriſe ſe fit de ceſte façon.

Le Prince ayant fait courir le bruit qu'il vouloit aſſieger Gerthruydemberghe, s'achemina avec pluſieurs troupes à Clundert : cependant que le ſieur de Herauguiere, avec ſoixante & dix hommes qu'il avoit eſleus pour l'accompagner en ceſte entrepriſe, partit de Nort-dan, où il eſtoit en garniſon pour les Eſtats : mais Herauguiere n'ayant trouvé le batelier ny le bateau au lieu où il avoit promis de ſe rendre, & l'ayant trouvé apres l'avoir long temps cherché, l'execution fuſt remiſe à une autre fois : Herauguiere contraint pour ce jour de ſe retirer avec ſes gens à Sevenberghe, rentra le lendemain dans le bateau chargé de tourbes, ſous leſquelles luy & les ſiens ſe cacherent, affin de n'eſtre aucunement deſcouverts : mais apres avoir eſté trois jours ſur l'eau, endurans le froid, la faim, & le mauvais temps, ils furent contraints de ſortir, & de ſe retirer encor à Noort-dan. Le Prince adverty par Herauguiere que le temps eſtoit contraire à leur entrepriſe, luy reſcrivit d'avoir patience

encor un jour : Mais peu apres qu'ils furent arrivez 1590.
à Nort-dan, le batelier leur vint dire que le temps eſtoit changé & propre à executer leur deſſein, tellement qu'ils s'en revindrent au bateau, & s'acheminerent vers Breda, où ils arriverent le troiſieſme de Mars devant la Heronniere qui eſt prez le chaſteau de Breda. Arreſtez en ce lieu, un Caporal vint dans une nacelle viſiter le bateau & entra dans la cabanne du barelier, puis ouvrit le guichet qui regardoit ſur la pompe, joignant laqu'elle eſtoit Herauguiere & ſes compagnons, leſquels il ne vit point à cauſe d'une planche qui eſtoit entre deux. Ce Caporal ayant fait ſa viſite s'en retourna & raporta qu'il n'y avoit rien dans ce baſteau que des tourbes pour la proviſion du chaſteau : Le batelier attendant le retour de la marée pour entrer au chaſteau, fuſt juſques au lendemain ſur les trois heures apres midy avant que d'y pouvoir entrer : durant ceſte attente, le bateau s'eſtant penſé perdre ſur un banc de ſables, les ſoldats qui eſtoient cachez dedans, eurent de l'eau juſques à my-jambes, & murmuroint contre Herauguiere qui les raſſeura le mieux qu'il put, car le froid les faiſoit touſſer, cracher, & n'attendoient en ces extremitez que d'eſtre deſcouverts & pendus. L'eſcluſe du chaſteau ouverte, les ſoldats de la garniſon ayderent à tirer le baſteau juſques au milieu du chaſteau, où le Sergent major

1590. commanda qu'incontinent on euſt à le deſcharger; & qu'on fourniſt tous les corps de garde de tourbes. Un portefais fuſt mis apres pour le d'eſcharger, & travailla en telle diligence, qu'il deſcouvrit juſques aux planches ſous leſquelles eſtoient cachez les ſoldats: mais le batelier s'adviſa d'une fineſſe & luy donna de l'argent pour boire, diſant qu'il acheveroit le reſte au premier jour.

La nuit venuë, affin d'empeſcher d'eſtre deſcouverts, à cauſe que tousjours quelqu'un des ſoldats crachoit ou touſſoit, le batelier fit le plus de bruit qu'il put à tirer la pompe. Sur le minuit, Herauguiere exhorta ſes ſoldats à bien faire leur devoir, puis les fit deſcendre tous à la file le plus coyement qu'il put, & leur fit prendre leurs armes à meſure qu'ils ſortoient. Eſtans tous ſortis, il les diſtribua en deux troupes, l'une deſquelles il bailla au Capitaine Lambert pour aller attaquer le corps de garde du coſté du havre de la ville, & luy avec l'autre troupe alla attaquer un autre corps de garde qui eſtoit à la porte vers la ville: Ils donnerent tous ſi furieuſement, qu'ils emporterent chacun de leur coſté ces deux corps de garde, & tuërent tout ce qu'ils y trouverent: Paul Anthoine Lancavecha, qui commandoit dedans ce chaſteau en l'abſence de ſon pere qui en eſtoit Gouverneur ſe retira au donjon, d'où il fit une ſortie, & y eut là un furieux combat, mais Lancavecha

bleſſé, fuſt contraint de ſe retirer. A ce bruit l'alarme ſe donna ſi chaude dans la ville, qu'aucuns meſmes vindrent mettre le feu dans la porte du chaſteau, où Herauguiere courut, & ayant là trouvé encor un corps de garde de ſeize ſoldats, il les tailla en pieces, & pourveut à la ſeureté de ce coſté là. Le Comte de Hohenlo, Lieutenant du Prince Maurice, & menant ſon advant garde, s'eſtant approché prez de Breda, & ayant entendu le bruit du combat, s'advança ſi à propos, que deux heures apres la priſe il entra avec grand nombre de gens dans le chaſteau par une palliſſade contre la riviere aupres de l'eſcluſe à la venuë duquel, Lancavecha ſe rendit & ſortit luy & les ſiens la vie ſauve. Peu apres le Prince Maurice y arriva auſſi avec toutes ſes troupes, & comme il mettoit ordre pour faire une ſortie du chaſteau dans la ville, un tambour vint de la part des Bourgmaiſtres, qui demanda pour parlementer: dans une heure l'accord fuſt fait: & les Bourgeois payerent deux mois des gages de toutes les troupes qui eſtoient là venuës avec le Prince. Par ceſt accord ceux de Breda eviterent le pillage. Herauguiere fuſt pourveu par le Prince, du gouvernement de ceſte place, & Lambert eut l'eſtat de Sergent-major. 1590.

Le Duc de Parme fuſt grandement faſché de ceſte perte, & pour ce que la compagnie de

1590. cavalerie du Marquis du Guaſt, & cinq compagnies d'infanterie qui eſtoient en garniſon dans la ville de Breda, avoient incontinent abandonné la ville dès qu'ils virent le chaſteau pris, ledit Duc fit couper les teſtes à Ceſar Buitra, à Julio Gratiano, & à Tarlatino, Lieutenant de la compagnie du Marquis du Guaſt.

Dez le mois d'Aouſt de l'an paſſé, le Conneſtable d'Eſcoſſe, eſtant allé en Danemarck, avoit eſpouſé dans Cronebourg au nom & pour ſon maiſtre, Jacques ſixieſme, Roy d'Eſcoſſe, Anne fille de Frederic II, Roy de Danemarck, ainſi qu'il eſt accouſtumé de faire entre Roys: mais comme l'Admiral de Danemarck & autres grands Seigneurs Danois conduiſoient ladite Royne eſpouſe au Roy d'Eſcoſſe ſon mary, ſur la fin du mois de Septembre, il s'eſleva de ſi grandes tourmentes ſur mer, que pluſieurs navires furent ſeparés de ceſte flotte, & la Royne eſpouſe, après avoir eſté ſix ſemaines ſur mer, fuſt par les vents, avec quelques-uns des navires qui l'accompagnoient, jetée ſur les coſtes de Novergue: le Roy d'Eſcoſſe ayant receu ceſte nouvelle, après avoir laiſſé le Comte Bothuel pour gouverner l'Eſcoſſe en ſon abſence, ſe mit en mer au mois de Novembre, affin d'aller trouver ſon eſpouſe, laquelle il rencontra à

Aggershuſiane en Novergue, où après avoir 1590.
confirmé le mariage promis en ſon nom par ſon Conneſtable, & l'avoir conſommé, invité par la Royne de Danemarck ſa belle mere, & par les Grands du Royaume de venir en Danemarck, il arriva au commencement de ceſte année dans Cronebourg, où le Duc de Medelbourg, oncle maternel de la Royne ſon eſpouſe, & le Duc de Brunſvic, qui avoit eſpouſé en ſecondes nopces la ſœur aiſnée de ladite Royne eſpouſe, ſe trouverent avec pluſieurs grands Princes & Seigneurs Allemands, là où par l'eſpace de trente jours les nopces furent celebrées avec des magnificences toutes royales. Sur la fin d'Avril le Roy & Royne d'Eſcoſſe partirent de Danemarck pour aller en Eſcoſſe, là où ils arriverent heureuſement au commencement de May, & ſuivant la coſtume de ce Royaume, la Royne fuſt couronnée & receue magnifiquement par les Eſcoſſois.

Cependant que ces peuples Septentrionaux ſe rejouiſſent en nopces & en feſtins, tous les François armez les uns contre les autres, s'entretuent en des batailles, en des rencontres, & en des ſieges de villes. Auſſi-toſt que le Duc de Mayenne euſt joint le Comte d'Egmont, avec les forces eſtrangeres, il s'achemina pour faire lever le ſiege que le Roy tenoit devant

1590. Dreux, & fiſt tourner la teſte de ſon armée vers la riviere de Seine, pour la venir paſſer ſur le pont de la ville de Mante, qui tenoit pour luy, & qui n'eſt diſtante de celle de Dreux, que de huit ou neuf lieues.

Le Roy ayant eu un advis certain, que le Duc de Mayenne & ſon armée eſtoient entierement paſſez & advancez juſques au village de Dampmartin, qui eſtoit deux lieues en avant vers luy, partit de devant Dreux le Lundy douzieſme, & commença deſlors de faire marcher ſon armée en bataille, & vint ledit jour loger en la ville de Nonancourt, qui s'eſtoit peu de temps auparavant fait prendre par aſſaut, affin de prendre le gué d'une petite riviere qui y paſſe. Si-toſt qu'il y fuſt arrivé, il fiſt advertir que le lendemain un chacun ſe tînt preſt.

Le ſoir & la nuit le Roy s'eſtant retiré, il dreſſa & traça luy-meſme le plan & l'ordre de la bataille, lequel dez le grand matin il monſtra à Monſieur de Montpenſier, & aux Mareſchaux de Biron & d'Aumont, au Baron de Biron Mareſchal de Camp, & autres principaux capitaines de l'armée, qui tous le trouverent fait avec tant de jugement & prudence militaire qu'ils n'y changerent rien : puis ayant mis ce plan entre les mains du Baron de Biron pour advertir chacun de ſon rang & place, & choiſi le ſieur

de

de Vicq, (l'un des maiſtres de Camp de l'in- 1590.
fanterie Françoiſe) pour Sergent de bataille, il dit à tous les Princes, Officiers de la Couronne, & autres Grands du Royaume qui y eſtoient preſents.

Je ne doute point de voſtre foy & de voſtre valeur, ce qui me fait promettre une victoire certaine de la bataille, comme ſi elle eſtoit dejà advenue : je ne doute point auſſi que vous ne perſeveriez tous en l'ancienne reverence que les François ont toujours portée à leurs Roys, & en la promeſſe que vous avez faite de venger la mort du feu Roy noſtre très-bon & très-honoré Seigneur, & en la bonne affection que vous me portez tous en particulier. Je ſuis certain auſſi que vous combattrez tous juſques au dernier ſoupir de vos vies pour conſerver la Monarchie Françoiſe; & delivrer la France de la tyrannie de ceux qui ont appelé les anciens ennemis du nom François, affin de leur donner en proye les villes de ce Royaume qui ont eſté conſervées du ſang de vos peres & de vos ayeuls. Les faits d'armes que vous avez exploitez, tant en campagne, qu'en la deffenſe des villes, où vous vous eſtes trouvez en moindre nombre que vos ennemis, & deſquels vous en avez remporté la victoire par voſtre valeur, me fait eſperer que combien que nos ennemis ayent davantage de gens que nous, que

1590. *vous deſirerez auſſi d'autant plus de demeurer victorieux, affin d'avoir davantage de gloire. Dieu cognoiſt l'intention de mon cœur, & ſçait que je ne deſire point combattre pour appetit de ſang, deſir de vengeance, ou par quelque deſſein de gloire ou d'ambition : il eſt mon juge & teſmoin irreprochable, auſſi protestay-je devant luy, que la ſeule charité que je porte à mon peuple pour le ſoulager de la violence de la guerre, me pouſſe à ce combat.* Puis eſlevant les yeux au ciel il dit, *je ſupplie ce grand Dieu qui cognoiſt ſeul l'intention du cœur des hommes, de faire ſa volonté de moy comme il verra eſtre neceſſaire pour le bien de la Chreſtienté, & de me vouloir conſerver autant qu'il cognoiſtra que je ſeray propre & utile au bien & repos de ceſt eſtat, & non plus.*

Ceſte priere ravit tant tous les aſſiſtans, que l'on vit auſſi-toſt les Egliſes de Nonancourt pleines de Princes & Seigneurs, Nobleſſe & ſoldats de toutes nations, ouyr Meſſes, ſe communier, & faire tous offices de vrays & bons Catholiques. Ceux de la Religion pretendue reformée (qui y eſtoient en petit nombre, veu la quantité des Catholiques qu'il y avoit lors en l'armée) firent auſſi leurs prieres à leur mode.

Le Roy ayant donné le rendez-vous au vil-

lage de Saint André, diſtant de Nonancourt de quatre lieues, ſur le chemin pour aller à Yvri, (où il eſtimoit que le Duc de Mayenne avec ſon armée fuſt logé,) toute l'armée royale, s'y rendit. Au-delà de ce village de Saint André, il y a une fort grande plaine bordée à veue de quelques autres villages, & d'un petit bois appelé la Haye des Prez, là le Roy avec les Mareſchaux de Biron & d'Aumont, & le Baron de Biron, Mareschal de Camp, commencerent à dreſſer les troupes en bataille ſuivant le plan qui en avoit eſté reſolu, qui eſtoit tel. Le Roy qui avoit experimenté en d'autres batailles & combats, qu'il eſtoit plus advantageux de faire combattre la cavalerie en eſcadron, qu'en haye, meſmes la ſienne qui ne portoit point de lances, departit toute ſa cavalerie en ſept regimens rangez en autant d'eſcadrons, & toute ſon infanterie aux flancs deſdits eſcadrons, qui avoient chacun une troupe d'enfans perdus. 1590.

Le front de l'armée eſtoit quaſi en droite ligne, toutesfois faiſant un peu de corne par les deux bouts. Le premier eſcadron de la main gauche eſtoit celuy du Mareſchal d'Aumont, qui eſtoit de trois cents bons chevaux, & avoit à ſes deux coſtez deux regiments d'infanterie Françoiſe. Le ſecond eſtoit celuy de Monſieur de Montpenſier, qui eſtoit du meſme nombre

1590. de trois cents chevaux, & avoit au coſté gauche quatre ou cinq cents Lanſquenets, au coſté droit un regiment de Suiſſes, leſdites forces eſtrangeres couvertes d'infanterie Françoiſe. Un peu devant leſdits deux eſcadrons eſtoit celui de la cavalerie legere en deux troupes; en l'une eſtoit le grand Prieur, Colonel d'icelle, & en l'autre le ſieur de Givry, Mareſchal de Camp de ladite cavalerie legere, qui pouvoit faire en tout quatre cents bons chevaux. Un peu tirant plus à la gauche eſtoit l'artillerie, qui eſtoit de quatre canons, & deux coulevrines. Le quatrieſme eſtoit celuy du Baron de Biron, qui pouvoit eſtre de deux cents cinquante chevaux, & en meſme ligne que celuy deſdits chevaux legers, un peu plus à la gauche, & quaſi au-devant de celuy de Monſieur de Montpenſier. Le cinquieſme eſcadron eſtoit celuy du Roy, qui faiſoit cinq rangs, en chacun deſquels il y avoit de front ſix vingts chevaux, de ſorte qu'il eſtoit de ſix cents bons chevaux. Il avoit à ſa gauche deux regiments de Suiſſes du Canton de Glaris, & des Griſons, & à ſa droite un autre gros bataillon de deux autres regiments de Suiſſes, l'un du Canton de Soleure, & l'autre du Colonel Baltazard, ces deux regiments eſtoient de 18 enſeignes: leſdits bataillons ayant chacun aux ailes, à ſçavoir de la main droite le regiment des Gardes du Roy, & celuy de Brigneux, & de la gauche ceux de Vi-

gnolles & de S. Jean. Le ſixieſme eſtoit celuy du Mareſchal de Biron, qui pouvoit eſtre de deux cents cinquante bons chevaux, ayans auſſi à ſes cotez deux regiments d'infanterie Françoiſe. Et le ſeptieſme eſtoit celuy des Reiſtres, qui eſtoit auſſi de deux cents cinquante chevaux, & qui avoit, comme les autres, aux coſtez, de l'infanterie Françoiſe. Tout cela fut ſi bien diſpoſé, par la diligence du Roy, & de Meſſieurs les Mareſchaux de Biron & d'Aumont & du Baron de Biron, qu'en moins d'une heure tout fut mis en l'ordre qu'il devoit eſtre. 1590.

Pendant que le Roy fit un peu raſſoir ſon armée en cet ordre, qui pût eſtre ſur les deux heures après midy, y arriverent Monſieur le Prince de Conty avec ſa troupe de Cavalerie, & quelque infanterie: le ſieur de la Guiche grand Maiſtre de l'artillerie, & le ſieur du Pleſſis Mornay, leſquels ſe mirent dans l'eſcadron du Roy. Cependant Sa Majeſté envoya ſes chevaux legers du coſté de la main droite, eſtimant que l'ennemy fuſt logé audit Yvry, qui eſt un grand bourg, où y a un pont ſur la riviere d'Eure ou de Dure, & en reſolution de l'y aller attaquer: mais ils n'eurent pas fait un quart de lieuë, qu'ils deſcouvrirent & advertirent le Roy que le Duc de Mayenne avoit été plus diligent que l'on n'euſt ſceu penſer, & qu'il eſtoit paſſé tout au-deçà ladite riviere d'Eure, là où ſon

1590. armée estoit en bataille & en bon ordre, marchant pour venir trouver le Roy & le combattre.

Si-tost que ceste nouvelle fut entenduë que le Duc de Mayenne paroissoit, l'on entendit une allégresse universelle en toute l'armée royale, à laquelle Sa Majesté fit au même temps tourner la teste du costé où il estoit, & n'eut gueres cheminé, que l'on commença à descouvrir son armée à vuë, toutesfois fort esloignée; & entre les uns & les autres y avoit un village duquel ceux de l'Union s'estoient saisis, lequel Sa Majesté fit incontinent attaquer, & leur fit quitter.

Pendant que l'armée royale estoit ainsi en cet ordre, arriverent les troupes des garnisons de Dieppe, Evreux & du Pont de l'Arche, & autres compagnies de quelques Seigneurs & Gentilshommes de Normandie, qui pouvoient estre de deux cents bons chevaux & plus, lesquels prindrent aussi-tost place dans le regiment de Monsieur de Montpensier.

Les deux armées demeurerent ainsi le reste du jour à la veuë l'une de l'autre, sans qu'il s'y entreprist rien davantage que quelques legeres escarmouches. La nuit estoit quasi toute fermée, qu'elles estoient encor en bataille. Enfin elles furent contraintes de se loger. Le logis de la personne du Roy fut à Fourcanville, qui est un petit village, un peu à la gauche de ladite plaine, où l'armée avoit

eſté premierement miſe en bataille. Le reſte de 1590.
l'armée fut logé aux autres villages, que ceux de l'Union penſoient avoir ce jour-là pour eux.

Comme le Roy avoit eſté quaſi le premier qui s'eſtoit le matin trouvé au rendez-vous, auſſi fut il le dernier à ſe retirer au logis, ayant voulu, avant que partir, voir la forme de loger des ennemis, & ordonner de toutes les gardes de ſon armée.

Quand Sa Majeſté arriva à ſon logis, il eſtoit plus de deux heures de nuit, où ayant un peu repeu, il envoya advertir un chacun de ſe tenir prêt à la pointe du jour: mais il le fut bien pluſtoſt: car s'eſtant jeté ſur une paillaſſe, & ayant repoſé deux heures, ſoudain il commença à envoyer querir des nouvelles de l'armée de l'Union. L'on luy rapporta premierement qu'il y avoit apparence qu'elle euſt repaſſé la riviere, parce qu'en leur place de bataille il y avoit des feux, mais qu'il ſembloit qu'il n'y euſt perſonne derriere. Il y renvoya pour la ſeconde fois, & luy fut rapporté que ſans doute les ennemis n'avoient point repaſſé la riviere, & qu'ils eſtoient logez aux villages qui bordent ceſte riviere d'Eure, derriere leur place de bataille: & au reſte qu'il n'y avoit point d'apparence qu'ils fuſſent pour repaſſer, parce que, s'ils l'euſſent voulu faire, ils y euſſent commencé dès la nuit. Ce rapport conforta le Roy qui ſembloit ap-

1590. préhender de perdre ceſte occaſion. Et encore que ceſte nuit euſt été bien rude pour pluſieurs, ayans la plus-part été contraints de camper, toutesfois la confirmation de ceſte nouvelle, que ce jour-là ſe donneroit la bataille, les remplit tous de telle allegreſſe, que le jour couvrit avec les tenebres de la nuit, toute la mémoire du mal & de la peine qu'ils y avoient receuë, & tout le jour precedent.

Sa Majeſté ſe rendit au champ de bataille ſur les neuf heures, & peu après s'y rendirent toutes les troupes, leſquelles à meſure qu'elles arrivoient eſtoient desjà toutes ſçavantes de leurs places : de ſorte que ſur les dix heures du matin toute l'armée eſtoit en l'ordre qu'elle avoit eſté le jour precedent.

Celle du Duc de Mayenne parut en meſme temps, en lieu un peu plus relevé, & auſſi un peu plus reculé, qu'elle n'eſtoit le jour precedent. L'ordre & diſpoſition de ſon armée pour la bataille eſtoit quaſi pareille à celle du Roy, excepté que les pointes advançoient davantage, & avoient un peu plus de la forme de croiſſant. Ainſi que la cornette du Roy eſtoit au milieu de ſes eſcadrons, auſſi eſtoit celle dudit ſieur Duc de Mayenne, mais c'eſtoit au milieu de deux eſcadrons de lances, de celles qui eſtoient venuës de Flandres qui pouvoient eſtre de douze ou treize cents lances. Ceſte cornette du Duc de Mayenne pouvoit auſſi eſtre de

deux cents cinquante chevaux, & bien autant qui 1590.
eſtoient de la troupe du Duc de Nemours, qui s'y vint joindre, leſquels faiſoient un troiſieſme eſcadron au milieu des deux autres, faiſans près de dix-huit cents chevaux qui marchoient tous enſemble. Au coſté dudit eſcadron eſtoient deux regimens de Suiſſes, couverts auſſi d'infanterie Françoiſe. Il y avoit après deux autres eſcadrons de cavalerie compoſez de Reiſtres, Bourguignons & Flamands, celuy de leur main droite eſtoit de huit cents chevaux, & celui de la gauche de ſept cents, au devant duquel eſtoient deux coulevrines, & deux baſtardes, l'un & l'autre eſcadron pareillement flanquez d'un grand nombre d'infanterie, tant Suiſſes, François qu'Allemands. Ainſi que le Roy avoit exhorté les ſiens, auſſi le Duc de Mayenne parla aux Princes & Seigneurs de ſon armée, & leur dit :

Meſſieurs, Nous ſommes tous grandement obligez à la providence de Dieu, pour ceſte heureuſe journée, en laquelle il luy a plu, apres tant de peines & de travaux que nous avons ſoufferts depuis tant d'années, de nous faire naiſtre l'oportunité d'une bataille contre les ennemis de ſon Egliſe, & les noſtres : & encor de nous la donner avec l'advantage que nous avons maintenant ſur eux, tant en nombre de bons ſoldats, que pour le lieu où nous

1590. *devons combattre : ſi bien qu'il ſe peut cognoiſtre ayſément, que la Juſtice de Dieu a conduit nos ennemis en ce lieu pour eſtre punis de toutes les meſchancetez qu'ils ont par cy-devant commiſes : quoy que Dieu retarde quelquefois ſon chaſtiement, la qualité de la peine n'amoindrit pas ; au contraire, elle augmente : Il y a trente ans que les Heretiques perſecutent la France par ſacrileges, bruſlement, & meurtres, Dieu les a mis à ceſte heure en vos mains pour en faire le chaſtiement; rendez vous donc dignes de ceſte gloire, (Soldats de Chriſt, armez de l'invincible eſcu de noſtre mere ſainte Egliſe, & de l'eſpée de la juſtice divine, pour deffendre les fermes fondements du Saint Siege Apoſtolique,) & faites recouvrir au Royaume de France le nom de tres-Chreſtien, affin qu'il jouyſſe d'une heureuſe paix. Ne penſez pas que la victoire que vous obtiendrez ſerve ſeulement pour la France; car la Flandre, l'Allemagne, l'Italie, & l'Eſpagne meſme, ſe ſentiront du benefice de voſtre valeur. Les Gueux de Flandres en perdront leur ſupport : lon ne craindra plus les menaces des heretiques du Piedmont : la Lombardie ne ſera troublée en ſa longue paix : il ne ſe trouvera plus perſonne qui vueille nourrir les ſectes de Zuingle, & de Calvin : l'on ne travaillera plus le Portugal par armées : les navigations des Indes ſeront libres:*

bref, de la valeur que vous monſtrerez en ceſte bataille, deſpend le repos de toute la Chreſtienté, & principalement la fin de nos longues miſeres. Voicy devant nous tous les chefs des ennemis de Dieu, & de ſon Egliſe; mais que vous les ayez vaincus, il ne reſtera plus rien à combattre, & ne ferez que pourſuivre une heureuſe victoire. Vous ſçavez qu'ils n'ont jamais voulu venir à une juſte bataille contre nous, quoy que nous leur ayons pluſieurs fois preſentée, & que nous n'euſſions pas tant de gens de guerre que nous avons à preſent. Quel triomphe donc deſireriez vous plus grand que de reſpandre voſtre ſang pour la defenſe de la Foy? Car quant à moy, je jure devant Dieu, que je n'ay autre paſſion que celle là, car je n'ay à preſent aucun ſubjet de combattre pour avoir vengeance de la miſerable mort de mes deux freres, aſſez recognus pour avoir eſté durant leur vie deux fermes colonnes de la foy Catholique; à cauſe que celuy qui les avoit fait mourir a eſté tué, ainſi que vous avez ſçeu. Combattons donc (Soldats de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt) pour la deffenſe de la foy, pour l'honneur & la gloire du nom Chreſtien, & pour venger les communes oultrages & ruines que ces heretiques ont faites en ce Royaume. Les Princes, Seigneurs & Capitaines ayans entendu ceſte exhortation, monſtrerent: 1590.

1590. tous à leurs viſages, le deſir qu'ils avoient de combattre, & aſſeurerent le Duc de faire tous leur devoir.

Les deux armées eſtans ainſi à la veue & ſi proches l'une de l'autre, le Roy commença à faire marcher premierement la ſienne, & la fit advancer de plus de cent cinquante pas, gaignant par ce moyen là le deſſus du Soleil & du vent, qui euſt peu rejeter toute la fumée des arquebuzades dans ſon armée (advantage qui n'eſt pas petit en un jour de bataille.) Comme elle fuſt approchée, le Roy, & ſes Capitaines recogneurent à veue que les ennemis eſtoient en bien plus grand nombre qu'ils n'avoient eſtimé, & qu'ils eſtoient plus de quatre mille chevaux, & de dix à douze mille hommes de pied, toutesfois il ſembla que ce fuſt un ſurcroiſt de courage qui leur fuſt ſurvenu.

L'armée de l'Union eſtoit chargée de clinquant d'or & d'argent ſur les cazaques: mais celle du Roy n'eſtoit chargée que de fer, & ne ſe pouvoit rien voir de plus formidable, que deux mille Gentils-hommes armez à cru depuis la teſte juſques aux pieds. Sa Majeſté meſme, comme dit le Poëte du Bartas au Cantique, & en la deſcription qu'il a faite de la bataille d'Yvry;

. . . . Bravache, il ne ſe pare
D'un clinquant enrichi de mainte perle rare:

Il s'arme tout à cru, & le fer ſeulement 1590
De ſa forte valeur eſt ſon riche ornement :

Et toutesfois peu après il dit :

De marques deſpouillé laſchement il ne cache
Sa vie dans la preſſe : un horrible pannache
Ombrage ſa ſalade. . . . . .

Le cheval ſur quoy il eſtoit monté portoit auſſi un pannache, ce qui le rendit remarquable de tous les ſiens. Et eſtant ainſi armé à la teſte de ſon eſcadron, (dont le premier rang n'eſtoient que Princes, Comtes, & Barons, Chevaliers du Saint-Eſprit, & des principaux Seigneurs & Gentils-hommes des principales familles de la France) il recommença à prier Dieu, & fit exhorter nn chacun de faire le ſemblable. Puis il fit une paſſade à la teſte de ſon armée, animant un chacun avec une grande modeſtie, & neantmoins pleine d'aſſeurance & reſolution.

Retourné qu'il fuſt en ſa place, arriva le ſieur de Marrivault, (car dez que le Roy fuſt adverty que le Duc de Mayenne avoit receu les forces eſtrangeres, & qu'il s'acheminoit droit à luy, il avoit mandé de tous coſtez que l'on le vint trouver,) lequel le vint advertir, que les troupes de Picardie, qu'amenoient les ſieurs de Humieres, de Mouy, & autres Seigneurs & Gentils-hommes du pays, qui pouvoient

1590. eſtre plus de deux cents chevaux, eſtoient à deux mille pas du champ de bataille. Pour cela, il ne voulut pas differer la bataille d'un point, & envoya commandement au ſieur de la Guiche Grand Maiſtre de l'artillerie, de faire tirer: ce qu'il fit incontinent & avec grande promptitude: dont ceux de l'Union reçeurent beaucoup de dommage. Il avoit fait tirer neuf canonnades avant que ſes ennemis euſſent commencé.

Après trois ou quatre volées de part & d'autre, l'eſcadron des anciens chevaux legers de l'Union tant François, Italiens, qu'Albanois, qui pouvoient eſtre de cinq à ſix cents chevaux, voulut s'advancer pour venir à la charge contre celuy du Mareſchal d'Aumont, menans avec eux les Lanſquenets, qui eſtoient à leurs coſtez: mais le Mareſchal voulut entamer le combat, & le leur fit à eux-meſmes ſi rude & furieux, qu'il les perça de part en part, & auſſi-toſt ils ne monſtrerent plus que le dos, & les croupes de leurs chevaux, & le Mareſchal les mena battant juſques dans un petit bois qui eſtoit derriere, où il fit ferme pour venir retrouver le Roy, comme il en avoit eu commandement.

Au meſme temps que ceux-là fuyoient, le hot des Reiſtres de leur main droite, qui vouloit venir vers l'artillerie du Roy, y trouvant les chevaux legers qui s'y eſtoient advancez, leur

fit une charge, qui fuſt ſi bien reçeue, que ſans 1590.
les enfoncer, ils toutnerent tout court ſe rallier derriere.

Cependánt un autre eſcadron de lances de Wallons & Flamands voyant les chevaux legets du Roy un peu ſeparez de ce grand effroy qu'avoit mis parmy eux ceſte troupe de Reiſtres, leur voulut venir faire une autre charge: mais le Baron de Biron s'advança, & ne l'ayant peu prendre par la teſte, en print une partie de la queue, qu'il perça, & y fuſt bleſſé au bras & au viſage. Au devant du reſte, Monſieur de Montpenſier s'achemina, & leur fit une très-belle charge, en laquelle ayant luy-meſme eſté porté par terre, ſon cheval tué; mais incontinent remonté ſur un autre, il s'y comporta avec telle valeur, qu'il demeura maiſtre de la place.

En ce meſme temps le Duc de Mayenne avec ce gros eſcadron, lequel il n'avoit fait ſi fort que pour combattre avec advantage celuy de Sa Majeſté, & dans lequel s'eſtoient rangez le Duc de Nemours, le Chevalier d'Aumale, & le Comte d'Egmont, s'advança pour venir à la charge, faiſant marcher à ſon aiſle gauche le Vicomte de Tavannes avec quatre cents arquebuſiers à cheval eſtrangers, appelez Carabins, qui eſtoient armez de plaſtrons & morions,

1590. lesquels firent une salve de vingt-cinq pas près de celuy du Roy. La salve achevée, la teste desdits gros escadrons affronta celle de celuy du Roy, du front duquel on le vit partir la longueur deux fois de son cheval avant aucun autre, & se mesler si furieusement parmy ses ennemis, qu'il fit bien recognoistre, que si auparavant il avoit, en commandant & ordonnant, bien fait l'office d'un grand Capitaine, au combat il sçeut bien faire celuy d'un brave & magnanime gendarme.

Ceste rencontre fust très-furieuse, n'ayant neantmoins jamais esté au pouvoir de ceste espouvantable foreſt de lances de faulser l'escadron du Roy, lequel au contraire fust si bien suivy, qu'il perça celuy de l'Union, & fust un grand quart d'heure parmy eux toujours combattant. Cependant ce gros corps, duquel les royaux affoiblissoient le fondement en combattant, commença à chanceler, & en moins de rien on vit le dos de ceux de l'Union qui estoient si furieusement venus presenter le visage; & employer leurs testes & bras encor tous armez, à l'aide & au secours de leurs talons qui ne l'estoient point. Du Bartas parlant de ceste fuite dit,

O Prince genereux, hé pour quoy t'enfuis-tu ?
Qu'elle terreur panique estonne ta vertu ?

Qui

Qui grave un paſle effroy ſur ton conſtant viſage ? 1590.
Le droict manque à tes mains, & non pas le courage

Ce commencement de victoire ne pouvoit encor resjouyr l'armée ne voyant point le Roy. Mais auſſi-toſt on le vit paroiſtre couvert du ſang de ſes ennemis, ſans qu'ils euſſent veu une goutte du ſien, encor qu'il fuſt aſſez remarquable par ſon pannache blanc qu'il portoit & par celuy de ſon cheval. Des qu'il fuſt ſorty de la meſlée en s'en revenant & n'eſtant accompagné au plus que de douze ou quinze de ſa troupe, il rencontra entre les deux bataillons des Suiſſes ennemis, trois eſtendarts de Vallons & quelques autres qui les accompagnoient, portans tous les croix rouges, qu'il chargea ſi valeureuſement que les cornettes luy demeurerent, & ceux qui les portoient & accompagnoient, tuez ſur la place. Arrivé qu'il fuſt quaſi d'où il eſtoit party, il ſe fit de toute l'armée un cry univerſel de *Vive le Roy*.

Incontinent le Mareſchal d'Aumont, le Grand Prieur, le Baron de Biron, & autres Seigneurs, avec pluſieurs des leurs qu'ils avoient ralliez, vindrent joindre Sa Majeſté qui alla avec eux vers le Mareſchal de Biron ; lequel eſtoit demeuré ferme avec ſa troupe, laquelle ſans frapper avoit autant ou plus fait de mal aux ennemis, que nulle autre. A leur rencontre le Mareſchal dit au Roy, *Sire*,

1590. *vous avez fait le devoir du Mareſchal de Biron, & le Mareſchal de Biron a fait ce que devoit faire le Roy :* ſa Majeſté luy reſpondit, *Il faut louer Dieu, Monſieur le Mareſchal, car la victoire vient de luy ſeul.*

Alors Sa Majeſté voyant que l'Union luy l'aiſſoit la place toute couverte de leurs morts, & qu'il ne reſtoit plus que leurs Suiſſes, leſquels (bien qu'abandonnez de toute leur cavalerie, qui à gauche & à droite avoit prins party) ne laiſſoient de faire tres-bonne contenance, propoſa une fois de les envoyer rompre par l'Infanterie Françoiſe de main droite, qui n'avoit point combattu : Mais ſe reſouvenant de l'ancienne amitié & alliance, que ceſte nation a de tout temps euë avec la Couronne de France, il ſe contenta,) les ayant renvoyez au Mareſchal de Biron) de leur faire grace, & au lieu de leur envoyer la mort, comme il pouvoit faire, il leur envoya la vie, & les reçeut à grace & miſericorde : & ayans mis les armes bas paſſerent du coſté des Royaux. Ce qui eſtoit avec eux de François jouyrent de ceſte meſme clemence.

Au meſme inſtant que le Roy ſe joignit avec le Mareſchal de Biron, il y fuſt rencontré deſdites troupes de Picardie. Mais ainſi que premierement Sa Majeſté avoit fait l'office de Capitaine & de gendarme, il voulut faire celuy de General de

l'armée, qui eſt de pourſuivre la victoire avec ſon gros, & ayant jetté devant luy le Grand Prieur, avec une troupe à ſa gauche, & le Baron de Biron à la droicte, ayant avec luy le reſte de ſa cavalerie, qui s'eſtoit ralliée, & leſdites troupes de Picardie, il ſe mit à ſuivre la Victoire; eſtant accompagné des Prince de Conty, & Duc de Montpenſier, du Comte de Saint Paul, du Mareſchal d'Aumont, du ſieur de la Trimoüille, & infinis autres Seigneurs Capitaines & Gentilshommes de l'armée, laiſſant le Mareſchal de Biron avec le corps d'icelle, qui ſuivoit apres. 1590.

La retraite des Chefs & Capitaines de l'Union ſe fit de deux coſtez, le Duc de Nemours, Baſſompierre, le Vicomte de Tavannes, Roſne, & quelques autres prindrent la route de Chartres: & le Duc de Mayenne, & ceux qui ſe retirerent avec luy prindrent le chemin d'Yvry, pour y paſſer la riviere. Le temps que le Roy arreſta à pardonner aux Suiſſes, donna grand advantage au Duc de Mayennne & à ceux qui ſe retiroient: de ſorte que quand il fuſt arrivé à Yvry, il trouva que le Duc de Mayenne eſtoit pieçà paſſé, & avoit apres luy rompu le pont, qui fuſt cauſe de la mort & perte d'une infinité des ſiens, ſpecialement des Reiſtres, dont une grande partie ſe noya, eſtans contrainrs, (pour empeſcher les ruës afin qu'on ne les peuſt

1590. ſuivre) de couper les jarrets de leurs chevaux, & en faire des remparts dans les ruës.

Eſtant le pont d'Yvry rompu, & le gay tres-dangereux, le Roy fuſt conſeillé d'aller paſſer la riviere au gay d'Anet, qui eſt beaucoup meilleur, qui fuſt une grande lieu & demie de deſtour : toutesfois cela n'empeſcha pas que l'on ne trouvaſt les chemins bordez de fuyards, qui n'avoient peu eſtre ſi diligens que les autres, leſquels demeuroient à diſcretion. Ceux qui ſe voulurent eſchapper dans les bois, tomberent à la mercy des payſans, qui leur eſtoient bien plus cruels, que n'eſtoient les gens de guerre.

Sa Majeſté eſtant advertie que le Duc de Mayenne eſtoit entré dans Mante alla loger a Roſny une lieue près de Mante, auſſi mal garny de bagage pour ceſte nuit, qu'eſtoient ceux de l'union. Voylà ce qui ſe paſſa en la bataille d'Yvry, où toute l'infanterie de l'Union fuſt ou taillée en pièces, ou ſe rendit. De la cavalerie il en fuſt tué ou noyé plus de mille, & plus de quatre cents priſonniers. Entre les morts furent recognus pour principaux le Comte d'Egmont, Chevalier de l'ordre de la Toiſon, Colonel des troupes envoyées par le Prince de Parme; Guillaume, fils du Duc Henry de Brunſvic, mais naturel, le Baron d'Hurem, le Seigneur de la Chaſtaigneraye, & pluſieurs autres

Seigneurs. Des priſonniers, le Comte Danſtfriſt, 1590.
Colonel des Reiſtres, & pluſieurs Seigneurs eſtrangers tant Eſpagnols, Flamands, qu'Italiens : & des François les Seigneurs de Bois-Dauphin, Sigongne qui portoit la cornette blanche du Duc de Mayenne, Meſdavir, Fontaine-Martel, Loncham, Lodonan, Falendre, Hengueſſan, les Maiſtres de Camp Treuzail, la Caſteliere, Diſemieux, & beaucoup d'autres. Il y fuſt auſſi gaigné vingt cornettes de cavalerie, entre leſquelles eſtoient la cornette blanche du Duc de Mayenne, le grand eſtendart rouge du General des Eſpagnols & Flamands, & la cornette du Colonel des Reiſtres, avec ſoixante enſeignes de gens de pied, tant François, Flamans, que Lanſquenets, & les vingt-quatre enſeignes des Suiſſes, qui ſe rendirent. L'artillerie auſſi qui ne put cheminer ſi viſte que le Duc, demeura en la poſſeſſion du Roy.

De ceux de l'armée royale y ont eſté tuez le ſieur de Clermont d'Entragues, Capitaine des gardes du corps, qui mourut bien pres de la perſonne de ſon maiſtre, le ſieur Tich Schomberg, lequel ayant commandé & mené de groſſes troupes de ſa nation, ſe contenta pour ceſte journée d'eſtre ſimple gendarme à la cornette de Sa Majeſté. Les ſieurs de Longaulnay de Normandie aagé de ſoixante & douze ans, de Crenay cornettte de

1590. Monſieur de Montpenſier, Feſquieres, & juſques à une vingtaine d'autres Gentils-hommes.

Des bleſſez le ſieur Marquis de Neſle, lequel bien qu'il fuſt Capitaine de gendarmes, voulut combattre au premier rang des chevaux legers : il mourut peu de jours après au Chaſteau d'Eſclimont : le Comte de Choiſi, les ſieur Do, le Comte de Lude, les ſieurs de Montlouët, Lauvergne, & une vingtaine d'autres Gentils-hommes, dont la pluſpart ne furent que legerement bleſſez.

Ceſte journée du quatorzieſme de Mars fuſt grandement heureuſe pour les affaires du Roy, car comme pluſieurs ont remarqué, oultre qu'il ſemblaſt que la terre euſt fait naiſtre des hommes armez pour ſon ſervice, comme il ſe vit la veille & le jour du combat, où il arriva de tous coſtez plus de ſix cents Gentils-hommes, Dieu encor eut ſoin auſſi des affaires de Sa Majeſté en deux autres endroits de ſon Royaume, ſçavoir en Auvergne, où le Comte de Rendan tenant aſſiegé Iſſoire, fuſt tué ce meſme jour, & ſon armée desfaite : Et au pays du Mayne, où le ſieur de Lanſac (qui luy avoit juré fidelité, ainſi qu'il a eſté dit cy deſſus) ayant ſceu que le Duc de Mayenne avoit paſſé la Seine pour combattre Sa Majeſté, ſe remit derechef de la Ligue, & ayant ſecrettement aſſemblé pluſieurs gens de guerre, s'esforça de ſurprendre le Mans en ceſte meſme journée, d'où il fuſt re-

poulſé, & ſes troupes peu après desfaites, ainſi 1590.
que nous dirons cy deſſous, mais que nous ayons veu ce que le Roy fit apres ſon heureuſe victoire d'Ivry.

Le Duc de Mayenne, comme pluſieurs ont eſcrit, eſtant arrivé de nuit aux portes de Mante, affin d'entrer dedans la ville, dit aux habitans, que le Biarnois eſtoit mort, (ceux de l'Union appelloient ainſi le Roy) toutesfois qu'il y avoit eu quelque desroute des ſiens, mais petite au regard du grand nombre de morts du coſté des heretiques. Les habitans de Mante, à l'exemple de beaucoup de villes de l'Union n'avoient receu garniſon ny Gouverneur qu'à telle condition qu'ils avoient voulu, & n'aimoient pas trop ceux de ce party, pour en avoir receu de l'incommodité lors que le feu Roy alla battre Pontoiſe, parce qu'ils y avoient fait abbatre quelques Egliſes & maiſons dans les fauxbourgs, & meſmes les murailles de leur cymetiere: pour ces raiſons ils ſe mirent en armes aux premieres nouvelles qu'ils receurent de la perte de la bataille, & ne vouloient laiſſer entrer perſonne dans leur ville: Apres pluſieurs paroles ils y laiſſerent entrer le Duc, à la charge que ceux qui le ſuivoient n'entreroient que dix à dix, & paſſeroient en meſme temps au fauxbourg de Limoy, delà le pont.

Le Duc entré ainſi dans Mante, receut quelques

1590. reſtes de ſon armée, puis il propoſa de mettre des gens de guerre dans ceſte ville, pour arreſter l'à contre les victorieux, cependant qu'il donneroit ordre à ſes affaires. Le Roy d'autre coſté eſtoit à Roſny, qui dez la pointe du jour envoya le Vidame de Chartres avec quarante cheveaux pour prendre langue & ſçavoir nouvelles du Duc: Ledit ſieur Vidame eſtant proche de Mante s'arreſta, & n'ayant rencontré perſonne à cauſe du grand effroy auquel eſtoient ceux de Mante, commanda au ſieur de Villeneufve, Gentil-homme du pays de Quercy, lequel eſtoit aupres de luy, d'aller le plus près qu'il pourroit de la porte de la ville pour apprendre des nouvelles du Duc; Villeneufve auſſitoſt s'advança, & voyant quelques uns qui ſe ſauvoient par dans des vignes pour entrer dans Mante, alla droit à eux penſant les joindre, mais ils coururent ſi viſtement qu'ils allerent donner l'alarme à ceux de la porte, où il les ſuivit juſques à trente pas près: entre la porte, la barriere, & le pont-levis eſtoient plus de deux cents hommes en armes, la plus-part arquebuſiers qui avoient la meſche ſur le ſerpentin preſt à tirer; Villeneufve les ayant contemplez & voyant qu'ils ne le tiroient point, s'advança droit à eux: Approché il leur dit tout haut, qu'il eſtoit là venu expres par le commandement du Roy, (lequel eſtoit à Roſny) pour ſçavoir deux ce qu'ils pretendoient faire;

puis leur ayant raconté l'heureuſe victoire que 1590.
Sa Majeſté avoit obtenue contre le Duc de Mayenne, & les avoir aſſeurés de la clemence de Sa Majeſté, pourveu qu'ils le recogneuſſent, & dit pluſieurs choſes ſur ce ſubjet, leſdits habitans s'approcherent plus prez dudit ſieur de Villeneufve; & le ſupplierent de leur dire s'il venoit vers eux exprez de la part du Roy, pour leur parler: il leur dit, qu'ouy, incontinent les Capitaines deſdits habitans, commanderent aux mouſquetaires & arquebuſiers de lever la meſche de deſſus le ſerpentin, ce qu'ils firent, & ayans mis leurs arquebuſes & mouſquets ſur l'eſpaule, le chapeau à la main, ils luy dirent, vous pouvez aſſeurer le Roy que nous ne deſirons autre choſe que de le recognoiſtre, & que nous ſommes reſolus de vivre & mourir à ſon ſervice: ce qu'ils proteſterent tous de faire en levant les mains.

Pendant ces diſcours qui furent un petit longs, ſurvint un Capitaine de la garniſon de la ville, lequel ayant eſcouté la reſolution des habitans, tira ſon eſpée, & leur dit de colere, que l'on les empeſcheroit bien d'executer leur reſolution, puis penſant joindre ledit Villeneufve pour le tuer, & ſe voulant jeter ſur luy, il en fuſt empeſché. Alors ce Capitaine & Villeneufve ſe mirent à conteſter devant ces habitans, chacun d'eux leur diſoit l'advantage de ſon party. Le

1590. Capitaine voyant qu'il n'eſtoit eſcouté ſelon ſon deſir rentre en la ville, & les habitans prierent Villeneufve de dire au Roy qu'il vînt ſe preſenter devant leur ville le plutoſt qu'il pourroit, affin qu'ils luy rendiſſent teſmoignage de leur affection.

Villeneufve d'un coſté va advertir le Roy de ce qu'il avoit fait. Le Capitaine de l'autre alla trouver Monſieur de Mayenne, & luy dit, qu'il y avoit à la porte un Gentil-homme de la part du Roy qui parlementoit avec les habitans, leſquels promettoient de rendre la ville au Roy: le Duc ſur ceſt advis, de peur de ſe trouver enfermé dans ceſte ville, monte incontinent à cheval, & ſans laiſſer une bonne garniſon dans Mante, ainſi qu'il avoit reſolu, partit tout auſſitoſt, pour ſe retirer dans Saint-Denis.

Les habitans eſtans entrez en confuſion avec les gens de guerre, envoyerent vers le Roy: le ſieur de Chaſteau-Poiſſy l'un deſdits habitans, practiqua leur accord, & dez le lendemain Sa Majeſté fit ſon entrée dans Mante, & y mit pour Gouverneur le ſieur de Roſny. La ville de Vernon en meſme temps ſe rendit auſſi: tellement que le Roy euſt en ſa poſſeſſion tous les ponts qui ſont ſur la Seine entre Rouen & Paris.

Avant que de dire comment le Roy ſe rendit maiſtre de Corbeil & des ponts qui ſont ſur la

riviere de Seine au-deſſus de Paris, voyons ce qui advint de plus notable en la journée d'Iſſoire en Auvergne, puiſque ceſte bataille fuſt donnée au meſme jour que celle d'Ivry, & que Dieu voulut en ce jour & preſque en meſme heure, monſtrer une liberale profuſion de ſa faveur & de ſon aſſiſtance au party Royal. 1590.

Nous avons dit l'an paſſé comment Iſſoire fuſt repris par le ſieur de Randan ſur les Royaux. Ceſte ville eſt une des principales de la Province d'Auvergne, tant pour la commodité qu'elle rapporte à tout le plat pays où elle eſt aſſiſe & ſituée comme au milieu d'iceluy, que pour l'artifice de ſa forteresſe, qui eſt d'un large foſſé plein d'eau & d'un grand terrein dans la ville. En une guerre civile quiconque en Auvergne eſt maiſtre de ceſte ville, donne la loy à une grande eſtenduë du pays; & leve par tout à ſon plaiſir les deniers des tailles. Les Royaux eſtoient merveilleuſement faſchez de la perte de ceſte place. Tiſſandier l'un des Eſchevins de Clermont, ayant par le moyen d'aucuns de ceux d'Iſſoire qui s'eſtoient refugiez audit Clermont, fait ſonder tous les endroits plus propres pour ſurprendre ceſte ville, & ayant communiqué ſon deſſein à ſes autres compagnons Eſchevins, & au ſieur Dalmas Preſident au Preſidial de Clermont, ſe reſolurent enſemblement d'en faire faire l'execution; &

1590. ayant conferé avec les Capitaines Baſſet & la Sale de leur entrepriſe, ils leur donnerent la charge de l'executer.

Le Samedy dixieſme Fevrier, leſdits deux Capitaines ayant fait courir un bruit d'eſtre mal contens des Eſchevins de Clermont, ſortirent ſur le ſoir des fauxbourgs de Clermont, avec les compagnies du ſieur de la Gueſle, & du Capitaine la Croix, parmy leſquelles ſe meſlerent quelques Gentils-hommes, & aucuns des habitans d'Iſſoire qui s'y eſtoient reffugiez : tous enſemble marcherent en telle diligence qu'ils aborderent aux murailles d'Iſſoire, ſur le matin & un peu devant jour : l'endroit deſtiné pour planter l'eſcalade recognu, un deſdits refugiez d'Iſſoire ayant dreſſé ſon eſchelle, monta le premier ſur la muraille, & fuſt ſuivy incontinent des ſieurs de Bobiere, Baſſet & autres, leſquels après avoir tué quelques rondes ſur le couroir de la muraille, donnerent de furie juſques au milieu de la place de la ville, en laquelle quelques uns de la garniſon s'y voulans ranger, furent tuez : le reſte de la garniſon eſpouvanté, n'oyant par tout qu'un cry de *Vive le Roy* ſe retira dans la citadelle : les Royaux penſans d'une meſme ſuitte s'en rendre maiſtres, allerent planter trois petards contre les trois portes, mais cela ne leur profita de rien ; & ne firent pour ce coup que loger cinquante arquebuſiers dans les fauxbourgs

proche de la ladite citadelle pour empeſcher qu'elle 1592.
ne fuſt ſecouruë par le dehors.

Baſſet & la Salle ayant donné advis aux Eſchevins de Clermont de la priſſe d'Iſſoire, & demandé forces pour parvenir à la prinſe de la citadelle: le ſieur de Florat, Senechal d'Auvergne, avec les ſieurs de Blot, de Barmonthet, de la Mothe-Arnauld, & de Fredeville, monterent incontinent à cheval, & faiſans une troupe de quatre-vingts cuiraſſes, firent telle diligence, qu'ils ſe rendirent de Clermont en cinq heures dans Iſſoire, l'onzieſme de Février. Incontinent le ſieur de Florat prenant le commandement general, diſpoſa à chacun ſon quartier pour entourer la citadelle; les uns s'employerent aux approches, les autres à la ſape, d'autres à la mine, & tous travaillerent ſans intermiſſion jour & nuit.

Le Comte de Randan adverty que la citadelle tenoit encore pour l'Union, envoya quelques cavaliers affin d'aſſeurer par quelque ſignal les aſſiegez d'un prompt ſecours: ce qu'ils firent, & ſur le ſoir du douzieſme Fevrier quatre-vingts chevaux vindrent fort près de la Citadelle, leſquels après avoir fait pluſieurs ſignals s'en retournerent incontinent: le lendemain ils y revindrent encor, mais ils eſtoient bien cent cinquante, leſquels en s'en retournant allerent prendre les munitions &

1590. les petards qu'envoyoient ceux de Clermont à Iſſoire.

Tout le plat pays d'Auvergne, ainſi qu'aux autres endroits de la France favoriſoit lors fort le party de l'Union, qui ſe preparoit pour aſſieger & reprendre ceſte ville : Les Royaux dans Iſſoire en ayant eu advis mirent en deliberation d'abandonner leur priſe & de ſe retirer; ou bien, de la conſerver au party royal : il ſe preſenta pluſieurs raiſons pour l'abandonner, entr'autres le peu de vivres qu'il y avoit dans la ville, tant pour les hommes, que pour les chevaux, le manquement de poudre & autres armes propres à la deffenſe d'une place, & ſur-tout le peu d'eſperance qu'il y avoit d'en recouvrer : toutesfois ſe mettans devant les yeux de quelle importance la conſervation de ceſte place eſtoit au ſervice du Roy, ils ſe reſolurent & ſe jurerent les uns aux autres de perdre pluſtoſt la vie que de la quitter. Ils donnerent incontinent advis de leur reſolution à ceux de Clermont, les priant de convier tous les Gouverneurs des Provinces voiſines, ſerviteurs de Sa Majeſté, pour leur preſter aſſiſtance & donner ſecours : Le ſieur d'Effiat, Agent pour le Roy en Auvergne, avec les Eſchevins de Clermont, manderent & convierent de tous coſtez la Nobleſſe royale de leur preſter aſſiſtance, & principalement au ſieur de Roſtignac,

gouverneur du haut pays d'Auvergne, au Vicomte 1590.
de Lavedan, & au ſieur de Chazeron, Gouverneur de Bourbonnois. Le Marquis de Curton, les ſieurs de Chaptes, de Rivoire, de Chappes, & autres Gentils-hommes d'Auvergne ſe rendirent incontinent à Clermont.

Cependant que les Royaux s'aſſembloient à Clermont, le Comte de Randan avec ſes troupes inveſtit la ville d'Iſſoire, & envoya priet le ſieur de Neufvy, commandant pour l'Union en Bourbonnois : & le ſieur de Saint Marc, commandant auſſi pour l'Union au pays de la Marche, de luy donner auſſi aſſiſtance ; Ainſi les Royaux & les Ligueurs ſe mettent tous à la campagne, chacun pour rendre fort ſon party.

Au lieu que les Royaux dans Iſſoire aſſiegeoient la citadelle, le Comte de Randan ayant fait entrer du ſecours dedans, aſſiegea la ville, & desfit deux cents cinquante arquebuſiers conduits par les Capitaines Orgemont & du Bois, leſquels eſtoient partis exprès de Clermont pour entrer dans Iſſoire. Et depuis le ſieur de Neufvy eſtant venu au ſecours dudit ſieur Comte, accompagné de cent hommes d'armes, & de deux cents argoulets à cheval, après s'eſtre emparé des fauxbourgs, il fit battre la ville avec trois pieces de canon de dedans la Citadelle, ayant eſperance de forcer les Royaux par ce coſté-là : mais les retranchements,

1590. & fortifications qu'ils avoient faits rendirent ceſte batterie ſans effet.

Il ſe faiſoit tous les jours quelque combat, ou quelque eſcarmouche: les Royaux qui du commencement avoient eu du pire, ſur la fin furent plus heureux: premierement, ils receurent cinquante hommes de renfort en une fois, puis de jour en jour ils receurent des poudres, grenades, lances à feu, & autres armes pour leur deffenſe, par le moyen de quelques payſans qui ſe hazardoient de leur porter. Sur l'advis qu'ils receurent que le ſecours s'aſſembloit à Clermont, ils ſe reſolurent de faire des ſorties, le ſieur de Fredeville en eut la conduitte, & ayant mis dans les ruynes du fauxbourg du Pontet nombre d'arquebuſiers, luy avec quinze ſalades alla convier les aſſiégeans de donner coups d'eſpée à pareil nombre. Le ſieur de Neufvy qui eſtoit là avec ſes troupes, taſcha de l'enclore: Fredeville s'en prenant garde, fit ſemblant de ſe retirer, & par ce moyen l'attira dans ſon embuſcade, laquelle rira ſi à propos, que ledit ſieur de Neufvy & pluſieurs des ſiens furent bleſſez, quelques-uns de tuez, & boucoup de chevaux. Ce qui fut cauſe que ledit ſieur de Neufvy ſe retira avec les ſiens, & abandonna du depuis ce ſiege.

Le Comte de Randan cependant avoit fait changer ſa batterie, laquelle fit un grand eſchet aux retranchements

tranchements & barricades : mais ayant entendu 1590.
l'acheminement du ſieur de Roſtignac & du Vicomte de Lavedan, il ſe reſolut de les aller combatrre, devant qu'ils fuſſent arrivez à Clermont : Le Marquis de Curton qui eſtoit dans Clermont en ayant eu advis s'achemina avec une ttoupe de cavalerie & d'infanterie au devant deſdits ſieurs de Roſtignac & de Lavedan, & les ayant joints à trois lieuës de Clermont, ils y revindrent tous enſemble ſans aucun empeſchement. Randan retourné à ſon ſiege, fait retirer ſes canons de dedans la citadelle, & les fit mener dedans le chaſteau de Villeneufve appartenant au ſieur de ſaint Heran, ne laiſſant touresfois de continuër ſon ſiege, eſperant de combattre tout ſecouts, & d'en empeſcher l'entrée dans Iſſoire.

En attendant le ſieur de Chazeron avec ſes troupes, les Royaux aſſemblez dans Clermont entreprirent de ſe ſaiſir du fort de Neſchers pour leur ſervir de retraite entre Clermont & Iſſoire, mais ils faillirent leur entrepriſe, ce qui fuſt cauſe que Randan meſpriſa les Royaux, & jugea qu'ils eſtoient ſans bonne conduite & ſans chef : Auſſi-toſt qu'il eut receu le ſecours que luy amena le ſieur de S. Marc du pays de la Marche, il fit remener ſes canons devant Iſſoire, & recommença à faire dreſſer une nouvelle batterie. Les aſſiegez ayant recogneu ſon deſſein, & eſtant en peine de ce que le

1590. secours qui leur avoit esté promis retardoit tant, resolurent de faire sortir quelqu'un en habit desguisé pour aller à Clermont, afin d'y representer l'estat auquel ils estoient reduits. Cependant que le sieur de Florat faisoit desguiser un gentilhomme avec un habit de payſan pour y aller, le sieur de Randan leur presenta une inopinée commodité, qui fust telle: quelques uns de sa part proposerent aux assiegez, qu'il falloit faire une trefve generale dans le pays d'Auvergne, attendant laquelle il seroit bon d'accorder une surseance d'armes: sur ceste proposition les assiegez respondirent, qu'ils ne pouvoient rien faire sans le Conseil estably pour le Roy dans Clermont, mais que s'ils vouloient donner seureté à un des leur pour y aller & revenir, qu'ils esperoient que ledit Conseil ne refuseroit le bien du pays. Ceux de l'Union n'avoient pas fait ceste proposition pour donner du repos au pays, mais seulement affin que les forces assemblées à Clermont n'estant promptement employées s'en retournassent chacun chez eux, d'où puis après il seroit mal aisé de les rassembler. Et les Royaux ne l'accepterent aussi, que pour envoyer seurement le Sr. du Blot à Clermont affin de sçavoir en quel estat estoit le secours qu'ils attendoient, & pour faire entendre le leur; & aussi pour persuader que lon fist advancer quelques forces pour favoriser la sortie des chevaux des assiegez qui mouroient de

jout en jour, faute de fourrage, enſemble les 1590.
perſonnes inutiles qui ne ſervoient qu'à incommoder les autres. Par ce moyen ledit ſieur du Blot alla à Clermont & retourna à Iſſoire, le 13e jour de Mars ſur les trois heures après midy, alors que l'aſſaut ſe commençoit à donner; car ce meſme jour le ſieur de Randan avoit fait tirer ſix vingts coups de canon, & avoit fait breſche en un endroit où il pouvoit faire aller à l'aſſaut par le moyen d'une coulevrine qu'il avoit fait mettre dans la citadelle, laquelle commandoit entierement le long de la breſche au dedans de la ville: Du Blot rentré, aſſeura les aſſiegez qu'il avoit veu leur ſecours de Clermont en ordre de bataille, & qu'ils l'auroient dans le lendemain matin: Ceſte nouvelle encouragea tellement les aſſiegez, qu'ils ſouſtinrent l'aſſaut de ceux de l'Union, & les repoulſerent avec perte.

Le quatorzieſme de Mars, le ſecours royal partit ſur le point du jout de Coude, à deux lieues d'Iſſoire, & ayant repris la forme de bataille qu'il tenoit à la ſortie de Clermont s'achemina pour entrer dans Iſſoire: Monſieur le Marquis de Curton en eſtoit general: Monſieur de Roſtignac conduiſoit la bataille: & Monſieur de Chazeron l'advantgarde: les ſieurs de Rivoire & de Chappes eſtoient Mareſchaux de Camp: Ce ſecours eſtoit de trois cents cuitaſſes, & de cinq cents arquebuſiers

1590. commandez par les ſieurs de Bouquetreau & Bertry : ayant pour ſa deffenſe quatre petites pieces d'artillerie, & deux chariots d'arquebuſes à croc faites en orgues. Tandis que le ſieur de Randan ſe preparoit d'un coſté pour aller combattre ce ſecours : De l'autre, le ſieur de Florat ſe preparoit de ſortir de la ville pour l'aller joindre, & après avoir donné l'ordre néceſſaire dans la ville, accompagné deſdits ſieurs de Blot, de Barmontet, de la Mothe-Arnauld, de Baſſet, & autres juſques au nombre de ſoixante ſalades partirent d'Iſſoire ſi heureuſement, que l'ennemy meſmes leur fit naiſtre une occaſion de ſe joindre au ſecours, ſans empeſchement.

Le ſieur de Randan ayant mis ſes troupes en bataille dans la plaine d'Iſſoire entre la ville & la montagne de Croz-rolan (qui n'en eſt qu'à demie lieuë) par où devoit paſſer le ſecours royal, logea auſſi ſes arquebuſiers dans un petit bois & en lieu fort advantageux pour eux : mais le ſieur de Roſtignac ayant recognu l'advantage que l'Union avoit en ce lieu, & que les Royaux n'euſſent ſceu paſſer par là qu'à la mercy de ces arquebuſiers, n'y n'euſſent auſſi ſceu prendre la place n'y l'ordre pour le combat qu'ils deſiroient rendre, s'adviſa de ne faire paroiſtre qu'une partie du ſecours, cependant qu'il feroit couler & monter le reſte du coſté de main droite par un valon de ladite montagne : par ce moyen les Royaux y eſtans montez, en firent

desloger aucuns de l'Union qui s'en estoient saisis. 1590.
Rostignac ayant de dessus la montagne contemplé l'ordre de l'armée de l'Union, leur envoya quatre volées de canon, qui servirent tant pour advertir les assiegez, que pour faire changer d'ordre à l'armée de Randan. Ainsi les Royaux ayans recognu l'armée de l'Union, descendirent de la montagne, & marcherent en bonne ordonnance vers Issoire, avec les vivres, munitions & pieces d'artillerie, lesquelles leur servoient comme de barrieres entre eux & leurs ennemis, qu'ils laissoient toujours à leur main gauche: Randan qui voit que les Royaux s'advancent vers Issoire, affin de leur donner à droite ou à dos, monta avec toutes ses troupes sur le mont de Croz-roland d'où les Royaux estoient descendus, ce qui vint lors très à propos pour le sieur de Florat, qui estant sorty de la ville, ne sçavoit joindre le secours; d'autant que ledit sieur de Randan estoit en bataille au lieu par où il devoit passer: ainsi le sieur de Florat & sa troupe, joints au secours, print place à la teste d'iceluy entre les sieurs de Rivoire, de Chappes, & de Chazeron.

L'ordre auquel cheminoient les Royaux fit encor changer de dessein au sieur de Randan, lequel descendit de la montagne, & resolut de regaigner la plaine, pour les combattre avant qu'ils fussent approchez de la ville: pour ce faire il regaigna le

1590. devant diligemment, ayant diſpoſé ſon armée en trois eſcadrons, marchans ſerrez & en bel ordre fort furieuſement droit contre la teſte de la petite armée royale : Le premier eſcadron de l'Union eſtoit conduit par les ſieurs de Chaſlus, Saint Marc, & Monfan : le ſecond marchoit à vingt pas près du premier, & eſtoit conduit par les ſieurs de Syogheat, Flagheat, Cormilhon, & Cons: Le dernier marchoit après, & eſtoit conduit par les ſieurs Comte de Randan, Vicomte de Chaſteauclou & Monravel. Ces trois eſcadrons ainſi ordonnez d'une brave reſolution commencerent à venir au combat : le canon & les orgues des Royaux les endommagerent fort du commencement. Le premier eſcadron s'eſtant approché comme pour venir au combat fuſt ſalué de cent arquebuſiers, qui eſtoient à la teſte de l'infanterie royale, ce qui le contraignit de tourner le flanc, & paſſer outre, comme s'il euſt voulu choquer la bataille des Royaux, dans laquelle eſtoient les ſieurs Marquis de Curton, de Roſtignac, Vicomte de Lavedan, Deffiat, & autres; mais ceſt eſcadron paſſa à la teſte des ſieurs de Flotat, de Chappes, & de Rivoire, qui ne le voulurent charger, craignant d'eſtre prins en flanc par celuy qui venoit après : ainſi paſſa ce premier eſcadron. Le ſecond le voulant ſuivre, paſſa auſſi outre, fit jour au troiſieſme où eſtoit le ſieur de Randan, qui vint à la

charge contre le ſieur de Florat & ſa troupe, la- 1590
quelle fuſt ſouſtenuë par leſdits ſieurs de Rivoire & de Chappes, où après un long & furieux combat ils perſerent à jour l'eſcadron du ſieur de Randan & le mirent à vau-de-route. Cependant les deux autres eſcadrons s'eſtant joints enſemble attaquerent courageuſement l'advantgarde conduite par le ſieur de Chazeron, & la bataille royale, chacun deſiroit avoir l'honneur de ſon coſté : il y eut entr'eux un long & furieux combat; mais les Royaux furent enfin victorieux, demeurant ſur la place plus de ſix vingt Gentils-hommes morts de l'Union, & une partie de ce qu'ils avoient d'infanterie. Il y eut grande quantité de priſonniers de qualité) entre-autres, ledit Comte de Randan que le ſieur de la Mothe-Armauld fit ſon priſonnier, & le mena dans Iſſoire, où il mourut une heure après, d'une bleſſure qu'il avoit receuë en la bataille d'un coup de piſtolet chargé de deux balles, dans la hanche droite. Les autres morts du coſté de l'Union furent, les ſieurs de Saint-Marc, Saint-Gervaſy, Seneſchal de Clermont, Montfan laiſné, d'Arbouze, Ronzay, Neuf-ville l'aiſné, la Villatte, Saint-Pardoux, Peiriſieres, Chavaignac de Dienne, Ville-velours, Buſſiere le jeune, Murat, La Salle, Bouſchet le jeune, de Lair, Saint-Flour, le Vernet de Berry, Rochemore, & les Vignaux. De priſon-

1590. niers, le ſieur Vicomte de Chaſteauclou lequel fuſt pris par Monſieur de Florat, ſon Lieutenant & Enſeigne, Mont-ravel, les Bravards, le jeune Brezon, Hercules fils au ſieur de Villebouche, Freſſinet de Roüargues, la Borde, le Chay, Verdonnet, la Martre, de Toroques, Saint-Michel, qui depuis eſt mort à Clermont, & pluſieurs autres.

L'armée Royale ayant pourſuivy quelque temps la Victoire ſe raſſembla le plus diligemment qu'elle put, & alla inveſtir la citadelle d'Iſſoire avec le fauxbourg proche d'icelle, où s'eſtoit retiré une partie de l'infanterie de l'Union. Mais ceux de dedans eſtans aſſeurez de la mort de leur chef, entrerent en compoſition, & rendirent la citadelle, l'artillerie & les munitions dudit ſieur de Randan, ez mains des Royaux, & le ſieur de la Vort avec le Capitaine Barriere, & leurs ſoldats ſortirent de ceſte place vies & bagues ſauves, meſche eſteinte.

La remarque eſt notable que lon a faite du coſté des Royaux, en ce qu'il ne fuſt tué en ce combat que trois Gentils-hommes du party royal, & dix ou douze de bleſſez. Pendant auſſi que le ſieur de Randan tint le ſiege devant Iſſoire, bien que les Royaux euſſent eſté ſi vifvement attaquez cinq ſemaines durant qu'ils n'eurent pas loiſir de ſe deſarmer, logeans toujours dedans leurs corps

de garde & dans leurs retranchemens, il n'y fuſt 1590.
tué que cinq ſoldats, avec le ſieur de Fredeville, lequel pour ſes louables qualitez fuſt regretté de tous ceux de ſon party.

Le Jeudy ſeizieſme de Mars, apres que, du conſentement de tous les Seigneurs, le ſieur de Barmontet fuſt laiſſé gouverneur dans Iſſoire, ils s'en retournerent tous à Clermont, & de là chacun s'en retourna en ſes Gouvernements & places. Voylà ce qui s'eſt paſſé en la bataille d'Iſſoire, de laquelle victoire le ſieur de Roſtignac (que du depuis on a appellé le ſieur de Meſſillac) a eſté grandement honoré, comme auſſi il le fuſt encore beaucoup de celle qu'il obtint contre le Duc de Joyeuſe à Villemur, ainſi que nous dirons cy-aptès.

Nous avons dit cy-deſſus que le Roy après la bataille d'Ivry ſe rendit maiſtre de Mante & de Vernon, & que par ce moyen il tenoit tous les ponts entre Rouen & Paris. Après la reduction de ces deux places, quelques uns de la Nobleſſe s'en retournerent chacun chez eux aux Provinces d'où ils eſtoient; tant pour s'oppoſer & garantir des hoſtilitez & courſes que faiſoient ceux des villes de l'Union, leſquels ſurprenoient toujours quelques petits lieux forts qui leur ſervoient de retraite en chaſque province, d'où ils moleſtoient grandement les Royaux; qu'auſſi pour ſe rafraiſchir, & pour ſe preparer de venir au ſiege de

1590. Paris que le Roy eſperoit faire ſur l'eſté prochain.

Sa Majeſté apres avoir demeuré 15 jours vers Mante, ſe voyant maiſtre du bas de la riviere de Seine, reſolut de faire advancer ſon armée vers Corbeil pour ſe rendre auſſi maiſtre des ponts & villes du haut de ladite riviere, affin d'empeſcher les Pariſiens de recevoir des vivres par les rivieres de Seine, de Marne, d'Ionnne de Loing & d'Eſtampes : mais les Hiſtoriens qui ont eſcrit en faveur de la Ligue des Catholiques, diſent, que ſi le Roy au lieu du ſejour qu'il fit vers Mante fuſt allé droit à Paris, & euſt fait exercer les practiques eſtroites de la guerre, qu'il eſtoit impoſſible que les Pariſiens euſſent fait aucune reſiſtance, & que deſlors il ſe fuſt rendu maiſtre de ceſte grande ville : & que ce ſejour de Mante fuſt cauſe, qu'ils prirent nouveaux conſeils & nouvelles deliberations, avec le Duc de Mayenne qui s'eſtoit ſauvé à Saint-Denis, diſtant de deux lieuës de Paris, là où le Cardinal Caëtan, Legat de Sa Sainteté le fuſt trouver, avec Mendozze Ambaſſadeur d'Eſpagne, l'Archeveſque de Lyon, (lequel eſtoit ſorty quelque temps auparavant de priſon par rançon) & pluſieurs autres prelats & gens de Conſeil, qui eſtoient de ſon party, où ils reſolurent entr'eux qu'en s'accommodant du bénéfice du temps que Sa Majeſté leur donnoit ſans ſe préſenter devant

Paris, (denué alors de toutes forces, tant de gens de guerre, que d'artillerie & munitions) ils devoient entretenir le Roy par quelque conference & traité d'accord, pendant lequel on taſcheroit à faire entrer des vivres dans Paris, & des gens de guerre, pour y tenir le peuple ferme en leur party: & que cependant le Commandeur Morée (Biarnois de nation, mais grand ſerviteur de l'Eſpagne, où il a été nourry) iroit vers le Duc de Parme, pour obtenir nouvelles forces, afin d'empeſcher Paris de ſe rendre au party royal, & pour le ſecourir en cas de néceſſité; car ſans doute, diſoient-ils, ſi Paris quitte le party de l'Union, beaucoup d'autres villes ſuivront ceſte voye. 1590.

Ainſi qu'il advient d'ordinaire ez guerres civiles, que les Grands, après une perte notable, ne laiſſent de racommoder & reſtablir leurs affaires, par des conſeils qu'ils prennent en leurs neceſſitez, leſquels ſouvent leur reüſſiſſent, & les font maintenir en reputation dans leur party: auſſi ces conſeils que print lors le Duc de Mayenne dans Saint-Denis, lui conſerverent ſa reputation & ſon authorité dans ſon party.

Pour faire entrer des vivres à Paris devant que le Roy ſe fuſt emparé du haut de la riviere, le ſieur de Givry, qui tenoit le pont de Chamois pour le party Royal, fuſt ſommé de laiſſer paſſer la traite de dix mille muids de vin, & de trois mille

1590. muids de bled, & autres grains, moyennant certaine ſomme de deniers, ainſi qu'il l'avoit accordé auparavant la victoire d'Ivry : ce qui fuſt executé trop promptement, & il ſe peut dire que ceſte ſeule action fuſt cauſe de faire opiniaſtrer Paris contre le Roy.

Pour y faire entrer des gens de guerre, le Duc de Nemours, qui s'eſtoit ſauvé de la Bataille d'Ivry dans Chartres, ſe rendit incontinent dans Paris avec le Chevalier d'Aumale, &, fuſt mis Gouverneur dans ceſte ville, avec douze cents Lanſquenets (ſous la conduite de Bernardin, Baron libre d'Erbeſtain, Lieutenant du Comte Jaques de Colalte, qui en meſme temps fuſt auſſi envoyé en Allemagne pour y faire une nouvelle levée de Lanſquenets au nom du Roy d'Eſpagne) cinq cents Suiſſes, & mille hommes de pied François, avec quelque cavalerie ; peu après s'y rendirent le ſieur de Vitry & quelques Seigneurs de ce party, avec leurs compagnies.

Pour plus promptement ſolliciter le ſecours du Duc de Parme, Monſieur de Mayenne s'en alla de S. Denis, à Soiſſons : il deſpeſcha auſſi incontinent des courriers de tous coſtez tant vers le Pape, que vers le Roy d'Eſpagne, & les autres princes de la Ligue, s'excuſant le mieux qu'il pouvoit de l'infortune qui luy eſtoit advenuë à Ivry, leur demandant ſecours de gens & d'argent. Loys Perron,

l'un de ſes Secrétaires, fut le plus infortuné de tous ces courriers, car paſſant par Tours, & ayant abuſé d'un paſſeport qu'il avoit du Roy, pour faire quelques affaires pour le party du ſel, & lui eſtant trouvé dans la ſelle de ſon cheval des lettres en chiffre que ledit Duc de Mayenne envoyoit au Duc de Mercœur, qui contenoient beaucoup de choſes contre les affaires du Roy, fut pendu le jour meſme de ſa priſe. 1590.

Pour advancer quelques paroles d'accord avec le Roy, le Legat Caëtan en print la charge, *per acquiſtar tempò, & haver più commodita d'apparechiarſi alla difeſa*, diſent les Hiſtoriens Italiens. Or en ce meſme temps Monſieur le Cardinal de Gondy eſtoit retiré en ſa maiſon de Noëſy à cinq lieues de Paris, & quoy qu'il s'y tînt comme neutre, il alloit ſouvent à Paris voir ledit ſieur Legat, lequel ſçavoit bien que ce Prelat eſtoit affectionné au party royal, & qu'il étoit aymé de Sa Majeſté, & grandement honoré des Princes & Seigneurs du Conſeil du Roy: il luy demanda s'il n'y avoit point moyen de donner quelques repos aux troubles de la France: les choſes furent ſi promptement menées, que le Legat s'offrit meſmes d'aller au Chaſteau de Noëſy ſous la foy du Roy, pour en communiquer avec Monſieur le Mareſchal de Biron, qui s'y devoit auſſi rendre.

1590. Ledit ſieur Mareſchal de Biron, & le ſieur de Givry allerent à Noëſy trouver ledit ſieur Legat, lequel eſtoit accompagné dudit ſieur Cardinal de Gondy, & des prelats Italiens qui luy avoient eſté ordonnez par le Pape, & qui eſtoient venus d'Italie avec luy : or, comme nous avons dit, ce que ledit ſieur Legat avoit pourſuivy ce traité d'accord, n'eſtoit que pour gaigner le temps, affin que le party de l'Union ſe preparaſt mieux à la deffenſive; auſſi il propoſa premierement, qu'il falloit aſſembler les trois Eſtats de France, affin de donner un bon ordre au Royaume : mais ayant veu que ceſte propoſition avoit eſté rejettée bien loin, il dit, qu'il falloit donc faire une trefve pour quelques jours affin d'acheminer les affaires à une paix : on luy reſpondit que l'on ne vouloit point de trefve, que l'eſtat des affaires du Roy n'en requeroit point, mais que l'on deſiroit une bonne paix. Il fuſt recognu lors que ledit ſieur Legat ne cherchoit que des dilayements : ce fuſt pourquoy ceſte conference fuſt rompue, & ledit ſieur Legat ſe retira à Paris un peu confus, quand il vit que l'on euſt jugé de ſon deſſein.

Le Roy voyant que toutes ces conferences n'eſtoient que des amuſements, fit paſſer ſon armée vers Corbeil à ſept lieues au-deſſus de Paris : ceſte ville luy fuſt incontinent rendue.

Lagny ſur Marne fuſt auſſi pris en meſme temps: 1590.
de-là l'armée s'achemina à Melun, qui ſe rendit auſſi, & le Roy y mit dedans pour gouverneur le ſieur de la Grange le Roy. De Melun l'armée alla à Provins où le ſieur de Montglas y fuſt laiſſé Gouverneur: de-là on alla à Bray qui ſe rendit auſſi, & où ledit ſieur de Montglas vint trouver le Mareſchal de Biton, & y acconduit l'Eveſque de Ceneda* avec le ſecretaire dudit ſieur Mareſchal, leſquels venoient tous deux de Paris; mais après pluſieurs diſcours entre ledit ſieur Mareſchal & ledit ſieur Eveſque, il ne ſe put rien accorder, & ledit ſieur Eveſque s'en retourna vers ledit ſieur Legat. Montereau faut-Yonne fut auſſi en meſme temps remis en l'obeyſſance du Roy, & beaucoup d'autres places. De là Sa Majeſté fit tirer l'armée vers Sens, où le ſieur de Chanvallon eſtoit pour l'Union, lequel fut incontinent ſecouru du Marquis de Fourtuna, avec la compagnie d'hommes d'armes de Monſieur de Nemours, du Capitaine Peloſo & d'autres, leſquels encouragerent ſi bien les habitans, que ny par menaces, ni par belles paroles, ny pour quelque effort que les Royaux firent pour les penſer avoir de force, ils en furent vivement repoulſez. Le Roy qui ne vouloit perdre le temps à faire un ſiege devant cette ville, fit tourner la teſte de ſon armée droit vers Paris, où dejà rien ne pouvoit

1590. plus entrer par eau, car tous les ponts du haut & & du bas de la riviere de Seine eſtoient à la devotion de Sa Majeſté: mais avant que dire quel fut ce ſiege, voyons ce qui ſe paſſa en pluſieurs endroits depuis la victoire d'Ivry.

Nous avons dit cy-devant que le meſme jour que le Roy gaigna la bataille d'Ivry, le ſieur de Lanſac pénſa ſurprendre le Mans, voyons quelle fut ſon entrepriſe, & tout d'une ſuite pluſieurs choſes notables advenues en ces pays-là & aux autres circonvoiſins.

Ledit ſieur de Lanſac s'eſtoit retiré à Ballon (Chaſteau qui appartenoit à ſa belle mere Madame la Mareſchale de Coſſé, diſtant de quatre lieuës du Mans, où après qu'il euſt preſté ſerment de fidelité au Roy, il ne laiſſoit toutesfois d'eſtre tousjours accompagné de pluſieurs perſonnes tenans ouvertement le party de la Ligue: Monſieur de Rambouillet, (qui commandoit dans le Mans en l'abſence du ſieur du Fargis ſon frere, lequel eſtoit en l'armée du Roy) l'en ayant admoneſté par lettres & prié de ſe gouverner fidellement au ſervice de Sa Majeſté, Lanſac luy reſpondit, *Qu'il ſeroit à jamais bon & fidele ſerviteur du Roy, & que s'il s'accompagnoit des Touchevaux habitans du Mans, & d'autres telles gens de la Ligue, qu'il faiſoit comme le bon charlatan qui compoſoit le bon tyriaque de viperes.* En meſme temps auſſi ledit

ledit ſieur de Lanſac convia les ſieurs d'Allieres, 1590.
& de Malerbe, (qui avoient leurs compagnies en garniſon dans le Mans) de l'aller voir audit Ballon, mais eux ne ſe voulans fier à un ennemy nouvellement reconcilié, le remercierent : il avoit envie de les y attraper, affin d'exécuter plus ſeurement ſon entrepriſe ſur le Mans : Du depuis ayant entendu que Monſieur de Mayenne paſſoit la Seine pour venir rencontrer le Roy à Dreux, il fit ſecrettement une aſſemblée de toutes les forces qu'il put avec les ſieurs de la Patriere de Beauce, de la Croix-Cotereve, de Peſcheray, de Vaux, de la Pierre & autres, & vint la nuit du quatorzieſme Mars ſe loger avec ſes troupes dans le fauxbourg Saint-Vincent du Mans, penſant ſurprendre la ville à l'ouverture de la porte, par le moyen de quelques ſoldats deguiſez en couvreurs qui devoient feindre de porter des gouttieres pour l'Egliſe Saint Julien, & eſtans ſur le pont devoient laiſſer choir leſdites gouttieres, & ſe rendre maiſtres de la porte : ce deſſein avoit de l'apparence de venir à effet, mais l'ordre que l'on tenoit de baiſſer la planchette un demy-quart d'heure devant que d'abaiſſer le pont, par laquelle on faiſoit ſortir un Sergent avec quelques ſoldats, pour faire la deſcouverte par tout le fauxbourg, fuſt la cauſe que ce ſergent & ſes ſoldats ayant deſcouvert les gens de Lanſac, de prime abord tuërent un nommé la

1590. Roche-Gouaut, ce qui donna une telle alarme que ce Sergent & quelques-uns des ſoldats qui eſtoient ſortis pour deſcouvrir, furent auſſi tuez par les entrepreneurs, leſquels voyans leur entrepriſe deſcouverte, & que la garniſon de la ville ſortoit en gros pour les venir charger, ſe retirent tous à Memers qui eſt un grand bourg en Sonnois, où le ſieur de Hertray, Gouverneur d'Alençon, les alla attaquer, & desfit la plus-part de ces troupes: Lanſac fuſt contraint avec les mieux montez de ſe retirer en Bretagne pour amaſſer nouvelles forces.

Preſque en meſme temps pluſieurs Gentils-hommes de l'Union des Pays d'Anjou & du Mayne, entr'autres, les ſieurs de Cheſnayes, du Pin, de la Rocheboiſſeau, Charles de Biragues, de Corces, & autres, leſquels avoient donné la principale charge de leur conduite au ſieur de la Saulaye, & qui avoient tous de belles troupes de cavalerie & d'infanterie, ſurprinrent la ville de Sablé, où ils arreſterent priſonniere Madame de Ramboüillet qui y eſtoit. Dans le Chaſteau eſtoit pour le Roy le ſieur de Landebry qui ſe deffendit fort bien, & toutesfois ceux de l'Union lui emporterent la baſſe cour du Chaſteau, & firent un trou dans la muraille pour ſortir dehors, avec pluſieurs forts & barricades pour empeſcher tout ſecours que l'on pourroit donner audit Chaſteau.

Landebry donna advis incontinent au ſieur de 1590.
Rambouillet de ceſte ſurpriſe, lequel convia de tous coſtez la Nobleſſe royale de ceſte province de ſe rendre au Mans, affin de ſecourir le chaſteau de Sablé: en ce meſme temps le ſieur du Fargis ſon frere revenant de la bataille d'Ivry, après avoir repris Mondoubleau, petite ville de ſon gouvernement du Mayne (quoy qu'elle ſoit de la Duché de Vendoſmois) & en avoir fait ſortir le ſieur d'Alleray qui l'avoit ſurpriſe pour l'Union, arriva au Mans, où il trouva auſſi ſes autres freres les ſieurs de Maintenon & de Pongny, avec le ſieur de Bouillé, Gouverneur de Clerac, & de l'Eſtelle, Gouverneur de Mayenne, & beaucoup d'autre Nobleſſe, tous aſſemblez pour le ſecours du Chaſteau de Sablé.

Ceux de l'Union s'eſtoient auſſi emparez de Bruſlon, & s'eſtoient fortifiez dans le Prieuré, le ſieur du Fargis, en s'acheminant à Sablé, reſolut de les faire ſortir de-là: toutes les troupes s'y eſtant acheminées conduiſans de petites pieces qui portoient calibre comme d'une boulle de mail, ledit ſieur du Fargis, voulant luy-meſme recognoiſtre le lieu pour attaquer ledit fort, fuſt bleſſé d'une arquebuſade à la jambe, dont il fut contraint de ſe retirer au Mans: la Nobleſſe & les troupes là aſſemblées ne laiſſerent de continuer leur reſolution, & ayans receu ceux du fort de Bruſlon à

1590. diſcretion, firent pendre le Capitaine : ce qu'ayant ſçeu ceux de l'Union dans Sablé, pendirent deux priſonniers du party du Roy. Ce ſont des œuvres des guerres civiles, tel en paſtit qui n'en peut mais.

Le Marquis de Vilaines, le ſieur d'Achon avec leurs troupes, s'eſtant venus rendre auſſi à Bruſlon, les Royaux firent lors comme un corps d'armée, & fut fait advant-garde & bataille : les ſieurs de la Patriere d'Anjou & de la Roche-patras, furent eſleus Mareſchaux de Camp : le ſieur de Beauregard commandoit à l'infanterie de l'advant-garde, & le ſieur de Malerbe à celle de la bataille. Ainſi les Royaux allans en ordre de bataille tirerent droit vers Sablé pour en ſecourir le chaſteau, l'advant-garde marcha par le coſté du parc, & la bataille le long du grand chemin droit à la grande porte de la ville : ceux de l'Union ne les voulant laiſſer approcher ſi près d'eux ſans les recognoiſtre, firent une brave ſortie, où il y eut bien combattu de part & d'autre : en ce commencement ledit ſieur de Beauregard du coſté des Royaux y fut bleſſé : de ceux de l'Union de Corces, leur Sergent de bataille y fut tué, & ledit ſieur de la Saulaye pris, avec beaucoup d'autres, & furent remenez battans juſques ſur la contr'eſcarpe du foſſé par le Marquis de Vilaines & les ſieurs de l'Eſtelle & d'Achon, d'un coſté, & à la main droite par le ſieur de Pongny, qui leur fit une rude charge. Après ceux

de l'Union ſortirent par les portes de la ville, & 1590.
vindrent attaquer le ſieur de Malerbe avec ſon infanterie qui eſtoit en bataille, & derriere luy Monſieur de Bouillé avec un gros de cavalerie pour le ſouſtenir : la charge ſe fit tout du long du grand chemin, à travers duquel ceux de l'Union avoient fait une barricade, laquelle eſtoit defenduë de la courtine de la ville, par le moyen de laquelle ils incommodoient grandement les Royaux : ce que voyant ledit ſieur de Malerbe, ſuivy des ſiens, donna ſi vifvement à ceſte barricade, qu'il l'emporta, bien qu'il euſt eſté porté par terre de la force de deux arquebuſades qu'il receut dans ſes armes ſans eſtre bleſſé. Ainſi ceſte barricade emportée, les Royaux gaignerent un petit champ, où il y avoit une haye de laquelle ils tenoient un coſté, & ceux de l'Union l'autre : de façon qu'ils ſe commencerent à battre à coups de main : l'eſcarmouche cependant ſe renforçoit de tous coſtez tant vers le parc, qu'au grand chemin : Ceux de l'Union firent derechef une autre ſortie ſur ledit Malerbe, & ſes troupes, & ſe fit lors une ſalve ſur le grand chemin de plus de deux mille arquebuſades. Enfin après pluſieurs charges & combats, il ſurvint des eſclairs & tonnerres ſi eſpouvantables, ſuivis d'orages & de pluye, qu'il fut impoſſible aux uns & aux autres de s'ayder de leurs arquebuſes ; & ne ſe purent plus battre

1590. qu'avec l'eſpée, ce qu'ils continuerent, juſques à cinq heures du ſoir, que les Royaux ſe retirerent à S. Denis d'Anjou, ſans avoir peu mettre aucun ſecours dans le Chaſteau. Ceſte eſcarmouche fut bien maintenuë de part & d'autre : & tient-on que ç'a eſté une des belles qui ſe ſoient faites durant ces troubles, car elle dura neuf heures ſans ceſſer.

Monſieur de la Rochepot, Gouverneur pour le Roy en Anjou, ayant quitté ſon entrepriſe de Briſſac pour ſecourir auſſi le chaſteau de Sablé, ſur la priere que luy en firent les Seigneurs ſuſdits, il leur envoya d'Angers deux canons, avec quelques troupes d'infanterie & de cavalerie : Si-toſt que les Royaux eurent receu ce ſecours, ils s'allerent derechef loger auprès de Sablé du coſté du parc, affin de battre les forts que les Ligueurs avoient de nouveau faits au dehors du chaſteau pour empeſcher d'y mettre du ſecours.

Dez le lendemain matin le canon fuſt pointé contre leſdits forts & retranchements, & en peu de temps toutes ces fortifications & barricades furent emportées : les Royaux ayant fait un petit pont d'aix ſur des eſchelles, paſſerent le ruiſſeau pour aller à l'aſſaut, lequel ils donnerent ſi furieuſement, que tout ce qui ſe trouva dans ces forts fuſt taillé en pieces ; puis entrans peſle-meſle avec les Ligueurs dedans la baſſe cour du chaſteau par ledit ſuſdit trou, tuërent tout ce qui ſe trouva de-

vant eux. Ceux de l'Union entrerent lors en tel 1595
effroy (comme il advient d'ordinaire en tels accidents) qu'ils ne ſongerent plus qu'à ſe ſauver, ce qu'ils firent en telle confuſion, que ſans prendre advis de rompre le pont de la riviere de Sartre pour ſe retirer en ſeureté de l'auſtre coſté de la ville (oublians en ceſt endroit, ce qui eſtoit neceſſaire pour leur ſauver la vie) ils donnerent aux victorieux meilleur marché de leurs vies qu'ils ne penſoient avoir d'eux: preſque toute l'infanterie fuſt taillée en pieces, & en fuſt tué juſques au nombre de ſept à huit cents. Le ſieur des Cheſnayes, qui eſtoit le principal chef de toutes ces troupes, avec pluſieurs autres s'allerent ſauver au logis de Madame de Rambouillet, où ils ne trouverent que de la courtoiſie, au lieu de la rigueur qu'ils luy avoient tenuë, car elle leur fit ſauver la vie. La Roche-boiſſeau conduiſant la cavalerie de l'Union ſe ſauva par une des portes de la ville: peu après les portes eſtant ouvertes du coſté du chaſteau, la cavalerie royale paſſa au travers la ville pour le ſuivre: on en glanna quelques-uns ſur la queue, mais le temps & la diligence de Roche-boiſſeau en ſauva la plus grande partie. Voylà le ſuccez de la ſurpriſe & repriſe de Sablé pour le Roy.

Les Royaux penſoient par ceſte priſe avoir rendu ceux de l'Union ſans mouvement dans le pays du Mayne, mais ils furent trompez, car ils ne fu-

1590. rent pas ſi-toſt retournez, les uns en leurs garniſons; autres chez eux, d'autres ayant prins le chemin pour aller trouver le Roy qui eſtoit auprès de Paris, que le ſieur de Lanſac qui s'eſtoit ſauvé en Bretagne, revint au Mayne avec des nouvelles forces que Monſieur de Mercœur luy avoit baillées au nombre de deux mille cinq cents hommes de pied, & de deux cents bons chevaux, amenant avec luy les ſieurs de Vicques de Normandie, de Guebriant, de la Feuillée, du Bellay, & autres, leſquels eſtans tous arrivés aux villages de Gerron & d'Embrieres, eſtans advertis que le ſieur de l'Eſtelle, gouverneur de Mayenne, eſtoit allé avec ſa troupe trouver le Roy, prirent occaſion par les intelligences que ledit ſieur de Lanſac avoit avec quelques habitans de Mayenne, de ſe ſaiſir de la ville, & d'en aſſieger le chaſteau.

Monſieur le Prince de Conty eſtoit lors arrivé à Tours de retour de la bataille d'Ivry, car le Roy voyant qu'il ne pouvoit eſtre par tout à la ſuitte de ſa favorable fortune, luy decerna une armée, & le fit ſon Lieutenant general en icelle, ez pays d'Anjou, Touraine, le Maine, Poitou, le grand & petit Perche, Berry, Blaiſois, Vendoſmois; Dunois, Limoſin, & la Marche. Ledit ſieur Prince ayant entendu ceſte ſurprinſe, & le ſiege dudit chaſteau, envoya en diligence vers le ſieur de l'Eſtelle, qui s'eſtoit acheminé avec tout ce qu'il avoit

de troupes pour aller trouver le Roy, affin qu'il 1590.
s'en retournaſt en diligence à Mayenne : pour en ſecourir le chaſteau. L'Eſtelle n'eut pluſtoſt receu ce mandement que rebrouſſant chemin & marchant jour & nuit, il arriva à Laſſé quatre lieuës prez de Mayenne, d'où il envoya le ſieur du Moret avec quelques ſoldats pour taſcher à ſe jetter dedans le chaſteau, ce qu'il executa ſi heureuſement, qu'après avoir taillé en pieces deux corps de garde, & gaigné un enſeigne, ils entrerent tous dans le chaſteau.

Le ſieur de Hertray, Gouverneur d'Alençon eut auſſi mandement dudit ſieur Prince de ſe joindre avec le ſieur de l'Eſtelle, pour enſemblement adviſer à ce qui ſeroit neceſſaire pour la reprife de la ville de Mayenne : ſuyvant ce mandement ledit ſieur de Hertray ſe rendit à Laſſé avec ſes troupes : par ce moyen ledit ſieur de l'Eſtelle & luy joints, faiſoient bien deux cents bons chevaux, & quinze cents hommes de pied, leſquels s'en allerent droit vers Mayenne ſe ſaiſir du fauxbourg S. Martin, ce qu'ils firent ſans avoir trouvé beaucoup de reſiſtance.

Ledit ſieur de l'Eſtelle voyant que le gué pour entrer dans le chaſteau eſtoit empeſché par des arquebuſiers qui eſtoient logez dans des maiſons, paſſa la riviere à nage, & entra dans le chaſteau, d'où il fit promptement ſortir du Moret avec ſix

1590. vingt ſoldats, pour gaigner leſdites maiſons, ce qu'il fit ſi courageuſement qu'il garda toujours leſdites maiſons, & par ce moyen toutes les troupes eurent moyen de paſſer au gué vers le chaſteau, ſans incommodité.

Les ſieurs de l'Eſtelle & de Hertray ayant le lendemain matin recognu du haut d'une tour que Lanſac & ſes troupes avoient eſté advertis de leur entrée, & qu'ils vouloient lever le ſiege, reſolurent enſemblement de ne les laiſſer retourner ſi à leur ayſe, & de ſortir ſur eux par deux endroits, ſçavoir le ſieur de Hertray, & de Montaterre avec ſoixante cuiraſſes & cent cinquante arquebuſiers, leſquels attaqueroient ceux qui eſtoient au deſſous du chaſteau, tandis que ledit ſieur de l'Eſtelle avec cent hommes armez de toutes pieces & cent arquebuſiers les chargeroit auſſi du coſté de la ville. Ils les ſortentuns & les autres. L'Eſtelle ayant rompu trois barricades ſur une chauſſée d'eſtang, leſquelles ſe ſouſtenoient l'une l'autre, garnies chacune de cent hommes, & fait fuyr devant luy tout ce qu'il rencontra, trouva en teſte au milieu d'une grande place Lanſac avec un gros de cavalerie, eſtant en bataille, & ayant ſur ſa main droite un bataillon de deux mille ſoldats: Après que l'Eſtelle eut contemplé la contenance de ſes ennemis, il alla droit au petit pas attaquer la cavalerie, & d'abordée les fit ſaluer de vingt-cinq arquebu-

ſades qui tuerent douze chevaux ; puis ayant fait redoubler encor de plus près une pareille ſalve d'arquebuſades, cela fit un ſi terrible effet que toute la cavalerie ſe mit à la fuitte : l'Eſtelle les laiſſant fuyr alla droit aux gens de pied, & les attaqua par le coin de la main gauche de leur bataillon, qui fuſt occaſion qu'ils rompirent leur ordre de bataille : ce qu'ayant recognu il leur fit faire une ſalve d'arquebuſades à dix pas prez : puis ſe meſla avec toute ſa troupe parmy eux, & à coups d'eſpée combattit de telle furie, qu'il les rompit, & mit en fuitte. 1590.

L'Eſtelle les pourſuivant juſques hors la ville, ils ſe recogneurent eſtre plus grand nombre beaucoup que luy, & voulurent ſe rallier, mais ils n'en eurent pas le moyen, car les ſieurs de Hertray & de Montaterre, qui de leur coſté avoient chaſſé devant eux tout ce qu'ils avoient rencontré, arriverent à l'inſtant, & s'eſtans joints avec ledit ſieur de l'Eſtelle, firent une telle charge qu'ils les empeſcherent lors de ſe rallier : ainſi Lanſac & les ſiens ſe mettans à la fuite, ſe ſauverent à une lieuë de là, où ils trouverent moyen de ſe rallier ſur une chauſſée d'eſtang : mais le Marquis de Vilaines eſtant arrivé, avec cent cuiraſſes de renfort aux victorieux qui pourſuivoient toujours les fuyards, chargerent de telle furie ces nouveaux raliez, que tout fut mis à vau-de-route, ſans ſe

1590. pouvoir plus rejoindre. Il fuſt tué du coſté de l'Union de douze à quotorze cents ſoldats : & de perſonnes de remarque, le Baron de Montezon, les ſieurs de la Bezaudiere, de la Chevalerie, de Lurnois, de la Chapelle de Beaumanoir, enſeigne colonelle de Guebriant, & pluſieurs autres : leurs enſeignes & cornettes furent gagnées, avec trois cents priſonniers. Du coſté des Royaux, il y mourut de remarque les ſieurs de Charniere, de Perenaut, & de Coulonges, avec quelques ſoldats. Voylà ce qui ſe paſſa à Mayenne. Quant à Lanſac il ſe ſauva en Bretagne, & ne retourna plus au Mayne pour faire la guerre.

Monſieur le Prince de Conty ayant ſçeu ceſte desfaite ſe reſolut de ſe preparer pour aſſieger la Ferté-Bernard, ſeule place qui reſtoit au pays du Mayne pour le party de l'Union, dans laquelle commandoit le ſieur Dragues de Comene. Ceſte ville eſt aſſiſe ſur la riviere de Duyne au travers d'un pré, preſque en forme de quarré long, laquelle n'a que deux ſeules advenuës par leſquelles on la peuſt attaquer, & où on ſe peuſt loger, ſçavoir au fauxbourg de la porte S. Barthelemy, & l'autre au fauxbourg de la porte ſaint Julien ; car les deux flancs de ceſte ville ſont prairies ſi à deſcouvert, qu'on n'y peut becher deux pieds au plus ſans trouver l'eau.

Après que Monſieur le Prince de Conty fuſt

arrivé en ſa maiſon de Bonneſtable qui n'eſt diſ- 1590.
tante de la Ferté-Bernard que de trois lieuës, & que le ſieur de Buignieres (qu'il avoit envoyé à la Ferté, pour les exhorter de ſe mettre en leur devoir ſans eſtre cauſes de la ruine de tout le pays,) fuſt retourné luy dire, qu'il n'avoit cognu au Gouverneur & aux habitans qu'une opiniaſtre reſolution de tenir pour l'Union: il manda aux ſieurs du Fargis, de l'Eſtelle, de Hertray, & autres de le venir trouver avec leurs troupes. D'autre coſté le ſieur de Comnene ſe prepara pour ſe deffendre, & fit entrer dans la ville quatre-vingts bons arquebuſiers des environs de la Ferté, avec leſquels il ſe trouva qu'il avoit deux cents bons hommes de pied, & cent bons chevaux, ſans les habitans.

La nuit du 30 Avril les troupes royales s'acheminerent pour inveſtir la Ferté; les ſieurs de Malerbe & de Marigny d'un coſté, avec la garniſon du Mans allerent ſe loger à S. Anthoine, proche le fauxbourg ſaint Julien, & le ſieur de la Rainiere ſe logea dans le fauxbourg Saint-Barthelemy, d'où il chaſſa le Capitaine Meziere, ce qui ne ſe fit ſans perte d'hommes de part & d'autre.

Comnene qui ne deſiroit avoir de ſi proches voiſins, fit faire une rude ſortie en plein midy, & eſperoit faire mettre le feu dans tout ledit fauxbourg ſaint Barthelemy, mais après que les ſiens

1590. eurent forcé quelques barricades & le premier corps de garde, & couru une partie du fauxbourg, ils furent rechaſſez dans la ville par les Royaux, & n'eurent loiſir que de mettre le feu aux plus proches maiſons des foſſez du coſté du Mans.

Deux jours après Comnene voyant qu'il ne pouvoit plus garder le fauxbourg de ſaint Julien, & que les Royaux ſe preparoient de paſſer la riviere d'entre-eux & ledit fauxbourg, il y fit mettre le feu par tout, & n'y eut rien de ſauvé qu'une Chapelle, de laquelle les Royaux ſe ſaiſirent incontinent, & par les ruynes des maiſons s'approcherent aſſez prez du ravelin. L'on a remarqué que tous ceux du party de l'Union ont fort uſé de ceſte voye d'embraſements pour ſe fortifier, & toutesfois les ruynes qu'ils ont faites ne leur ont de rien ſervy. Pluſt à Dieu qu'ils euſſent eu engravé dans l'ame ceſte belle parole dont uſa durant ces troubles la Dame d'Alegre, ſœur de Monſieur le Mareſchal d'Aumont, eſtant aſſiegée dans ſon chaſteau par Monſieur de Nemours, *Vous me conſeillez* (diſoit-elle à un Capitaine) *de faire bruſler des maiſons pour fortifier mon chaſteau, cela ſeroit bon à dire ſi nous avions à faire à des eſtrangers: Apprenez qu'aux guerres civiles aujourd'huy l'on ſe bat & demain l'on s'appointe & que chacun trouvant ſon logis entier, la haine en eſt moindre & de moins de durée.*

Comnene en ce commencement de ſiege fit 1590.
tout ce qu'il put pour la deffenſe de la Ferté ; il s'attendoit d'avoir du ſecours de Monſieur de la Bourdaiſiere qui commandoit dans Chartres pour l'Union, lequel avoit amaſſé quelques troupes vers Orleans, avec leſquelles il prit Meun ſur Loire, qui n'eſt qu'à deux lieues de Boiſgency, & du depuis Chaſteaudun : mais il n'en receut point. Il fit auſſi faire quelques ſorties, auſquelles il n'oublia rien de ce qui eſtoit de la pratique & de la ruſe de la guerre.

Le ſieur de l'Eſtelle avec mille hommes de pied & cent chevaux : le ſieur de Hertray, avec auſſi cent chevaux & trois cents arquebuſiers, & pluſieurs Gentils-hommes & Seigneurs eſtant arrivez au ſiege, on commença à faire tirer un canon & une coulevrine, & deux petites pieces, dont leſdits ſieurs de l'Eſtelle & de Hertray eurent la charge : Le ſixieſme May la ville fuſt ſaluée d'une vollée de canons, & incontinent après la batterie commença contre le front du ravelin de la porte ſaint Barthelemy, & continua juſques un peu devant Soleil couchant, que les Royaux portans quand & eux des eſchelles ſe preſenterent pour monter par la breſche ſur le ravelin, mais ils en furent rudement repoulſez par le bon ordre qu'avoit mis Comnene pour les ſouſtenir.

Monſieur le Prince qui deſiroit avoir ceſte place

1590. & où il y alloit de ſon honneur, pour ce que c'eſtoit la premiere place qu'il avoit aſſiegée depuis que le Roy l'avoit créé ſon Lieutenant general en ces païs-là, voyant le peu d'effet qu'avoit fait le canon, & le peu de munitions qu'il avoit encor pour contraindre les aſſiegez à ſe rendre, envoya à Angers, d'ou Monſieur de la Rochepot luy envoya deux gros canons & des munitions : ſi-toſt qu'il eut receu ce renfort, il fit recommencer la batterie contre le ſuſdit ravelin, dont les aſſiegez eſtonnez, ſans eſperance de ſecours commencerent à s'eſpouvantet.

Le ſieur de Comnene pour ſa ſeureté fit alors lever les ponts du chaſteau par dedans la ville, leſquels dez le commencement du ſiege il avoit fait abbattre, & les avoit laiſſez libres à tous les habitans qui y vouloient entrer, leur diſant, qu'il ne vouloit point d'autre retraite que la leur, & qu'il vouloit courir leur meſme fortune : les femmes d'autre coſté commencerent à craindre la violence des ſoldats, ſi la ville eſtoit priſe d'aſſaut. Le ſieur de la Barre Menardiere, Sergent Major dans la Ferté, faiſant ſortir ſa femme par le moyen du ſieur de la Pelletiere Tibergeaut qui eſtoit au camp du Prince, luy fit ouverture qu'il y avoit moyen de parvenir à une compoſition ſi on vouloit, le ſieur de l'Eſtelle par le commandement de Monſieur le Prince eſcouta ledit ſieur de la Barre, lequel

quel rentré dans la ville rapporta au ſieur de Com- 1590.
nene, que Monſieur le Prince faiſoit eſtat d'entrer par force en la Ferté dans vingt-quatre heures, ce neanmoins qu'il eſtoit preſt d'entrer en compoſition, ſi on vouloit. Comnene ayant fait aſſembler quelques-uns des habitans, envoya de leur conſentement deux Deputez vers Monſieur le Prince, lequel leur demanda ce qu'ils vouloient: eux luy dirent, qu'ils n'avoient charge que d'entendre les propoſitions qu'il plairoit à ſon Excellence de leur faire: Je vous accorde, leur dit-il, une ſuſpenſion d'armes, depuis ſix heures juſques à dix heures, retournez en la ville, & m'apportez vos demandes par eſcrit. Les Deputez rentrez, il y eut quelque different entre ledit ſieur de Comnene, & le Baillif Gaudin, ce qui fuſt cauſe que dix heures paſſées la batterie recommença, mais ceſſée encore une fois & trefve faite, ledit Baillif dreſſa par articles les demandes des habitans qu'il fit ſigner au Greffier de la ville: puis ſans les communiquer audit ſieur de Comnene il les envoya à Monſieur le Prince, lequel les receut, & cognut bien qu'il auroit meilleur marché d'eux qu'il n'avoit penſé, puiſque le Gouverneur & les habitans eſtoient en diſcord. Par ce moyen ledit ſieur de Comnene ſe voyant circonvenu ſe retira au Chaſteau & envoya vers Monſieur le Prince auſſi ſes demandes, deſquelles il luy en accorda

1590. une partie. Ainſi ledit ſieur de Comnene ſuyvant la capitulation ſortit de la Ferté accompagné de tous les gens de guerre, & de ceux qui le voulurent ſuivre, avec leurs armes & bagages, & furent conduits par la compagnie de Monſieur du Fargis, juſques à Chartres. Les principaux points de ceſte capitulation furent, que les habitans demeureroient paiſibles en leurs maiſons, & ſeroient d'oreſnavant fidelles ſerviteurs du Roy : que pour toutes choſes les creanciers de la ville auſquels ledit ſieur de Comnene avoit reſpondu pour les gens de guerre, ſeroient payez, & luy ſeroit delivré en outre cinq cents eſcus pour diſtribuer aux bleſſez, ainſi qu'il adviſeroit : qu'il emmeneroit les priſonniers de guerre qui n'auroient payé rançon : & que luy & tous ceux qui ſortiroient avec luy auroient deux mois pour aller & revenir par tout où bon leur ſembleroit, pour negocier & faire leurs affaires, ſans en eſtre recherchez ny moleſtez pendant leſdits deux mois. Voylà ce qui s'eſt paſſé au ſiege & en la reddition de la Fetté.

Nous avons dit que le ſieur de la Bourdaiſiere avoit pris Chaſteaudun ; après ceſte priſe il ſe retira à Chartres ; & laiſſa le ſieur de la Patriere de Beauce dedans : ceſte place incommodoit fort le paſſage de Tours à l'armée du Roy qui eſtoit autour de Paris : ce fut pourquoy Sa Majeſté commanda audit ſieur Prince de la reprendre : mais après la

priſe de la Ferté, les Angevins & les Manceaux 1598.
avoient remené chacun leur canon en leurs Provinces: & le ſieur de l'Eſtelle, avec ſes troupes, par le commandement dudit ſieur Prince, eſtoit allé pour ſecourir ledit ſieur Marquis de Vilaines à Laval, que le Duc de Mercœur menaçoit d'un ſiege, lequel ſachant que ledit ſieur de l'Eſtelle y eſtoit arrivé avec ſes troupes, s'en retourna vers Nantes: ce qui donna plus de commodité audit ſieur Prince de faire revenir ledit ſieur de l'Eſtelle & d'executer la volonté du Roy, pour aller reprendre Chaſteaudun, lequel il fit incontinent inveſtir. Les Ligueurs qui eſtoient dedans ſe voyans ſi ſoudainement inveſtis s'adviſerent de faire bruſler les fauxbourgs, qui eſtoient preſque auſſi grands que la ville: ceſt embraſement fuſt grand pour ce que la plus-part des maiſons en ce pays-là ne ſont couvertes que de bardeau & de chaume; tous les biens des habitans y furent perdus; les vins bouilloient dans les caves de la chaleur du feu: les bleds bruſloient dans les greniers; c'eſtoit une grande deſolation, qui ne revint à aucun advantage à ceux de l'Union; car le Roy ayant envoyé de devant Paris Monſieur le Mareſchal d'Aumont & le ſieur de Chanhuaut avec des troupes de cavalerie & d'infanterie, pour renfort audit ſieur Prince, & le ſieur du Fargis avec ſes troupes eſtant venu du Mans audit ſiege avec un canon & une coulevrine; après

1590. quelques volées tirées, ils se rendirent. Ledit la Patriere fust conduit en seureté, avec quelques-uns ; & s'excusa des embrasements : le Capitaine Basque & autres furens pendus. Voylà ce qui se passa en la repriſe de Chasteaudun : Après laquelle ledit sieur Prince s'en alla avec toute ceste petite armée retrouver le Roy devant Paris.

Nous avons dit que le Roy ayant tenté Sens, par quelques efforts, ne voulut perdre l'opportunité du temps pour assieger Paris, & qu'il fit tourner la teste de son armée vers ceste grande ville : les ponts de Charenton & de Saint Maur furent incontinent saisis : ceux qui y estoient dans les forts voulant resister, puis s'estans rendus à discretion, furent pendus. Vis-à-vis de Conflans les Royaux firent incontinent un pont de barques pour passer la Seine, & courir la campagne du costé de l'Université, affin d'empescher que les Parisiens ne receussent aucuns vivres par la terre : par ce moyen Paris fust investy de tous costez.

Le huitiesme de May le Roy fit mettre deux pieces d'artillerie sur le mont de Montmartre, & quatre sur la butte de Montfaucon, desquelles il fit tirer quelques coups pour saluer les Parisiens. Depuis que le Duc de Nemours fut esleu Gouverneur de Paris, ainsi que nous avons dit, il pourveut le mieux qu'il put, d'y faire entrer quelques vivres, de recouvrer les munitions, & de faire re-

parer les lieux les plus foibles: il fit abattre les 1590.
maiſons des fauxbourgs qui eſtoient les plus proches des portes de la ville & des foſſez: il mit les Suiſſes dans le Temple : une partie des Lanſquenets furent mis pour prendre garde depuis la porte Neufve juſques à l'Arcenal. Les Pariſiens gardoient les portes & les murailles : ceſte ville ſe mit tellement ſur la deffenſive, que tous ceux qui ont eſcrit de ce ſiege ont tenu qu'il y avoit dedans plus de cinquante mille hommes tous en armes ; & que le Roy qui la tenoit aſſiegée n'avoit au plus en ce commencement que douze mille hommes de pied & trois mille chevaux. Et afin que les Royaux ne peuſſent entreprendre quelque effort par la riviere de Seine, les Pariſiens tendirent une chaiſne de la Tournelle aux Celeſtins, laquelle eſtoit ſoutenuë de petits bateaux, & deffenduë des deux coſtez d'une quantité de gens de guerre, & de quelques pieces : ils en mirent auſſi une vers la porte de Neſle qui reſpondoit auprès du Louvre, affin de n'eſtre ſurpris ny par le haut, ni par le bas de ladite riviere. Et pour ce qu'il n'y avoit pas grand nombre d'artillerie dans ceſte ville, pour la perte que le party de l'Union en avoit faite en pluſieurs endroits, le Duc de Nemours en fit fondre en diligence quelques pieces, & avec celles qui ſe trouverent dans la ville tant petites que groſſes, il en fut mis juſques au nombre de

1590. ſoixante-cinq, ſur les boulevards des portes, & aux endroits qu'ils jugerent néceſſaires Toutes ces choſes firent juger deſlors, que Paris ſeroit plus difficile à avoir, que beaucoup ne s'eſtoient imaginé.

Paris eſt diviſé comme en trois villes par la riviere de Seine qui paſſe au milieu : la partie qui eſt à la main dextre dans l'Iſle de France, ſe nomme la Ville, & de ce coſté eſt Saint-Denis & le Bois de Vincennes : l'autre partie qui eſt à gauche de ladite riviere eſt nommée l'Univerſité : & la troiſieſme partie, qui eſt une iſle entre la ville & l'univerſité, dans laquelle ſont les deux magnifiques baſtimens de la grande Egliſe notre-Dame, & du Palais royal où ſe tient la Cour de Parlement, Siege des Pairs de France, ſe nomme la Cité.

Le Duc de Mayenne devant que partir de Saint Denis, y avoit donné l'ordre requis en cas d'un Siege, & avoit laiſſé dedans les Maiſtres de camp du Bourg, Vaudargent, & la Chanterie, avec une bonne garniſon : ceſte ville eſt en une raze campagne, à deux lieuës de Paris, deſcouverte de tous coſtez, de laquelle on ne peut approcher pour l'aſſieger ſans peine, & perte : le Chaſteau du Bois de Vincennes, place forte, eſt auſſi diſtant d'une lieuë de Paris, dans laquelle le Duc de Nemours avoit auſſi mis bonne garniſon, & avoit contraint

tous les villages circonvoiſins de porter tous leurs vivres dedans ces places, ou de ſe retirer dans Paris. Sa Majeſté, pour eſpargner le ſang des François qui ſe fuſt reſpandu en forçant ces villes & ſes ſubjets de le recognoiſtre, reſolut de les matter par la neceſſité de vivres, & les faire devenir ſages par la longueur d'un ſiege: reſolution qu'il prit avec double deſſein: ou, que le Duc de Mayenne s'approcheroit pour les ſecourir, & que hazardant encor une bataille contre luy, il eſperoit en obtenir la victoire, pour arracher la racine du mal de ſon royaume; on bien que, par la neceſſité, il ſe feroit maiſtre de ces villes, & qu'il couperoit par ce moyen ces branches de l'arbre de la Ligue, qui ſeroit la cauſe qu'il ne porteroit plus de fruit. 1590.

Le Duc de Nemours avoit mis dans les fauxbourgs Saint Martin & Saint-Denis quelque infanterie Françoiſe, ſous la conduire des Maiſtres de Camp la Caſtelliere, Dizemieux & Montilly: mais affin d'empeſcher que ceux de Paris ne puſſent donner ſecours à ceux de Saint-Denis, le ſieur de la Nouë fuſt pour ſe loger auxdits fauxbourgs où il trouva ceux de l'union bien barricadez: il y eut là bien eſcarmouché de part & d'autre: les Suiſſes, les Lanſquenets, & aucuns Pariſiens meſmes y furent pour les ſoutenir: à la troiſieſme fois que ledit ſieur de la Nouë voulut

1590. les forcer, ſon cheval fuſt tué ſous luy & lui bleſſé d'une arquebuſade à la cuiſſe droite. Les Royaux alors furent contraints de ſe retirer, & remener ledit ſieur de la Nouë à Villepinte où eſtoit ſon quartier. Du depuis les Royaux bruſlerent les moulins de ce coſté là, & ſe logerent aux prochains villages autour de Saint-Denis. Sur la fin de ce meſme mois de May, Poitrincourt rendit au Roy Beaumont-ſur-Oyſe, & ce au meſme temps que le Legat, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & tous ceux de l'Union conſultoient quel pretexte ils prendroient doreſnavant, puis que Monſieur le Cardinal de Bourbon eſtoit mort à Fontenay en Poictou, le 8 de May.

La mort de ce Prince advint d'une retention d'urine, par une pierre qui luy donna la fievre continuë de laquelle il mourut: ſon corps fuſt mis en un cercueil, & paſſant par Tours fut mené à Gaillon où il avoit ordonné d'eſtre enſepulturé. Meſſieurs les Princes du Sang ſes nepveux chargerent tous le deuil de ſa mort, & lui firent faire les ſervices & honneurs deus à ſa qualité.

Ce Prince eſtoit debonnaire & ſimple de ſon naturel, & grandement zelé envers l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, ce qui luy a fait meſme quelquesfois delaiſſer le devoir d'amitié envers ſes plus proches: ainſi qu'il ſe peut cognoiſtre par le voyage qu'il fit en Bearn pour aller

querir ſes deux freres le Roy de Navarre & le Prince de Condé : par les procès qu'il a intentez contre la Royne Jeanne d'Albret : & pour s'eſtre joint à la Ligue des Princes Catholiques, après la mort de Monſeigneur le Duc d'Anjou, ainſi qu'il a eſté dit ci-deſſus; leſquels Princes luy firent apprehender de pouvoir ſucceder au feu Roy Henry III, quoyque ce Prince Cardinal ne fuſt que le puiſné de la maiſon de Vendoſme, (premiere branche de la famille Royale des Bourbons) & Preſtre. 1590.

Du commencement qu'il ſe mit de ceſte Ligue, ſes principaux & fidelles ſerviteurs luy dirent tout ce qu'ils purent pour l'en deſtourner; mais il leur fuſt impoſſible : toutesfois un jour eſtant dans l'armée que le Duc de Guiſe avoit levée ſous ſon nom, Vergnetes qui luy eſtoit ſerviteur domeſtique & qui l'avoit toujours ſervy dez ſon enfance, le trouvant faſché & las d'une cavalcade qu'il luy convint faire en diligence, luy dit : Monſieur que penſez vous faire, vous eſtes icy en une armée, mais vous n'ignorez voſtre aage & voſtre foibleſſe qui s'abbat tous les jours. Si les gouttes vous prennent où vous tiendrez-vous, car il n'y a point de ville aſſez forte pour vous garantir contre la puiſſance du Roy. Ha! Vergnetes, dit ce Prince, j'y ſuis embarqué, & toute le monde ne ſçait pas pourquoy; mais ſçache encor qu'on m'en blaſme, neanmoins que je

1590. ne me ſuis point accordé avec ces gens icy ſans raiſon. Penſes-tu que je ne ſcache pas bien qu'ils en veulent à la maiſon de Bourbon, & qu'ils n'euſſent laiſſé de faire la guerre quand je ne me fuſſes pas joinct avec euz : pour le moins, tandis que je ſuis avec eux c'eſt toujours Bourbon qu'ils recognoiſſent. Le Roy de Navarre mon nepveu cependant fera ſa fortune, ce que je fais n'eſt que pour la conſervation du droict de mes nepveux ; le Roy & la Royne mere ſçavent bien mon intention. Voilà ce que ce Prince reſpondit à Vergnetes : auſſi l'Autheur de la ſuite du Manant & du Maheuſtre, dit, qu'il fuſt expreſſement accordé à Nancy entre les Princes de la Ligue & les Miniſtres d'Eſpagne, qu'advenant la mort du Roy Henry III, l'on recognoiſtroit Monſieur le Cardinal de Bourbon pour Roy, & après luy ſon plus prochain neveu (qui ne ſeroit heretique ou fauteur d'heretique) à la condition d'eſpouſer la fille du Duc de Guiſe. Il ſe peut cognoiſtre par ce que deſſus, & ſe cognoiſtra encor plus à la ſuitte de ceſté Hiſtoire combien ledit ſieur Cardinal, le Roy d'Eſpagne, & tous les Princes de la Ligue, chacun en leur particulier, eſtoient diſcordans d'intentions & de deſſeins.

Il ſe rapporte dudit ſieur Prince Cardinal qu'il eſtoit en ſon cabinet quand on luy vint dire que le Roy de Navarre avoit gagné la bataille de Coutras, & qu'il ſe tourna vers deux de ſes an-

ciens ſerviteurs, levant ſon bras droit & leur di- 1590
ſant, loué ſoit Dieu, le Roy de Navarre mon neveu eſt demeuré victorieux, noſtre ennemi eſt mort; ainſi en prendra-il à tous ceux qui s'attaqueront à noſtre maiſon; vive Bourbon. Dieu donne bonne vie au Roy, mais j'eſpere que s'il mouroit ſans hoirs que je verray mon neveu Roy; toutesfois je me garderay bien d'en parler en l'eſtat où ſont les affaires. C'eſt pourquoy pluſieurs ont tenu que ce Prince n'eſtoit point ennemy des ſiens, & qu'il n'eſtoit ennemy que de la Religion pretendue reformée.

Jamais auſſi il ne print le tiltre de Roy depuis la mort du Roy Henry III, & parlant du Roy à preſent regnant il ne l'appelloit que le Roy mon neveu : toutesfois ſous ſon nom & ſous le tiltre de Charles X, le Roy d'Eſpagne prit le pretexte de faire la declaration du huitieſme Mars de ceſte année, ainſi que nous avons dit, & envoya de ſes gens de guerre en France. Les Princes de la maiſon de Lorraine auſſi & les villles de l'Union firent battre monnoye, & firent expédier toutes les affaires publiques ſous ſon nom. Mais la nouvelle de ſa mort les mit tous en nouveaux penſers. D'un coſté le Légat Caëtan affectionné à l'Eſpagnol, & l'Ambaſſadeur Mendozze ſçavoient que Monſieur de Luxembourg avoit parlé au Pape Sixte, & que depuis la victoire d'Ivry Sa Sainteté

1590. avoit cognu que ceux de l'Union ne luy avoient dit les affaires de France, ainſi qu'elles s'étoient paſſées. D'autre coſté le Duc de Mayenne & les grands de ſon party avoient laiſſé tombér la puiſſance entre les mains du Tiers-Eſtat & des grandes villes, & ſe trouvoient en de merveilleuſes peines, & craignoient quelque remuement ſur la nouvelle de ceſte mort, veu qu'après tant de victoires le Roy tenoit la campagne, & la ville capitale de ſon Royaume aſſiegée : auſſi qu'ils n'avoient plus de ſubjet de tenir contre Sa majeſté pour la preference qu'ils alleguoient de l'oncle au nepveu.

Sur la nouvelle donc de la mort de ce Prince Cardinal, ils eurent recours à leur premier pretexte (qui eſtoit l'hereſie) affin qu'il ne ſe remuaſt rien dans Paris, ny aux autres villes de leur party, & s'adviſerent de faire preſenter une requeſte à Meſſieurs de la Faculté, par le Prevoſt des Marchands ſignée de quelques Bourgeois, laquelle contenoit trois articles principaux, ſavoir,

I. *Si advenant la mort du* (pretendu) *Roy Charles X, où qu'il cedaſt ſon droit à Henry de Bourbon* (Roy de France & de Navarre) *les François ſont tenus ou peuvent le recevoir pour Roy, quand meſme il ſeroit abſous des cenſures qu'il a encouruës.*

II. *Si celuy qui pourſuit ou permet de faire quel-*

que paix avec ledit Henry, la pouvant empeſcher, n'eſt pas ſuſpect d'hereſie ou fauteur d'icelle. 1590

III. *Si c'eſt choſe meritoire de s'oppoſer audit Henry, & y reſiſtant juſques à la mort, ſi cela peut eſtre appellé martyre.*

La Faculté de Paris eſtoit reduite en ce temps-là ſous le pouvoir de quelques Docteurs qui eſtoient de la faction des Seize, & qui entreprenoient tellement, qu'eux ſeuls ſe diſoient la Faculté : auſſi *nemine contradicente*, par acte qu'ils datterent du 7 May, un jour auparavant la mort dudit ſieur Prince & Cardinal, ils declarent,

Qu'il eſt de droit divin inhibé & defendu aux Catholiques recevoir pour Roy un heretique, ou fauteur d'hereſie & ennemi notoire de l'Egliſe, & *plus eſtroittement encor de recevoir un relaps, & nommement excommunié du S. Siege.*

Que s'il eſchet qu'aucun diffamé de ces qualitez ait obtenu en jugement exterieur abſolution de ſes crimes & cenſures, & qu'il reſte toutesfois un danger evident de feintiſe & perfidie, & de la ruine & ſubverſion de la Religion Catholique, iceluy neantmoins doit eſtre exclu du Royaume par meſme droit.

Et quiconque s'esforce de faire parvenir un tel perſonnage au Royaume, ou luy ayde & favoriſe; ou meſme permet qu'il y parvienne, y pouvant empeſcher, & le devant ſelon ſa charge, ceſtui fait

1590. *injure aux ſacrez Canons, & le peut-on juſtement ſoupçonner d'hereſie, & reputer pernicieux à la Religion & à l'Egliſe, & pour ceſte cauſe on peut & doit agir contre luy ſans aucun reſpect de degré ou préeminence.*

Et pourtant, puis que Henry de Bourbon eſt heretique, fauteur d'hereſie, notoirement ennemy de l'Egliſe; relaps & nommement excommunié par noſtre Saint Pere, & qu'il y auroit danger evident de feintiſe & perfidie; & ruine de la Religion Catholique, au cas qu'il vinſt à impetrer exterieurement ſon abſolution, les François ſont tenus, & obligez en conſcience de l'empeſcher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du Royaume Très-Chreſtien, & de ne faire aucune paix avec luy nonobſtant ladite abſolution, & quand ores tout autre legitime ſucceſſeur de la Couronne viendroit à deceder ou quitter de ſon droit: & tous ceux qui luy favoriſent ſont injure aux Canons, ſont ſuſpects d'hereſie, & pernicieux à l'Egliſe, & comme tels doivent eſtre ſoigneuſement reprins & punis à bon eſcient.

Or tout ainſi comme ceux qui donnent ayde ou faveur en quelque maniere que ce ſoit audit Henry, pretendant au Royaume, ſont deſerteurs de la Religion, demeurent continuellement en peché mortel, ainſi ceux qui s'oppoſent à luy par tous moyens à eux poſſibles meus du zele de Religion, meritent

grandement devant Dieu & les hommes : & comme 1590.
on peut à bon droit juger qu'à ceux-là eſtans opiniaſtres à eſtablir le Royaume de Satan, la peine eternelle eſt preparée, ainſi peut-on dire avec raiſon, que ceux icy ſeront recompenſez au ciel du loyer eternel, s'ils perſiſtent juſques à la mort, & comme deffenſeurs de la Foy emporteront la palme de martyre.

Ceſte Reſolution fut incontinent imprimée, publiée & envoyée par tout avec une lettre ſous le nom des Bourgeois de Paris, addreſſante aux habitans Catholiques des villes du Party de l'Union, dans laquelle après leur avoir dit, qu'ils n'eſtoient ignorans du mal qui les preſſoit, & de l'eſtat auquel ils eſtoient reduits, & pluſieurs autres choſes ſur ce ſubjet, ils eſtoient exhortez de ſuivre, d'embraſſer & careſſer la ſuſdite reſolution, & de jamais ne ſubir le joug d'un Prince qui ſoit heretique, ou favoriſe l'heretique, ou ſous la puiſſance duquel on coure hazard d'hereſie, mais d'endurer pluſtoſt le feu, le glaive, la famine, & toute autre extremité.

Les Eſpagnols & toute la faction des Seize dans Paris, trouverent ceſte reſolution ſainte; ceux-là, pour entretenir la diviſion & le trouble en France affin de venir à bout de leurs pretentions : ceux-cy, de peur d'eſtre chaſtiez de leur rebellion, & de leurs actions paſſées. Le Duc de Mayenne, les

1590. Princes de Lorraine, & la Nobleſſe de ſon party, la trouverent auſſi très-utile, pour deux raiſons: l'une affin que le Roy d'Eſpagne voyant cette reſolution, *de ne faire aucune paix* avec le Roy de France & de Navarre ſon ancien ennemy, les ſecouruſt plus volontairement d'hommes & d'argent: car ils eſtoient ſans moyens, hors d'eſperance de pouvoir deſormais tout ſeuls ſe deffendre contre le Roy, ainſi qu'ils avoient fait auparavant, & ne pouvoient faire paix avec Sa Majeſté en conſervant leur reputation, & obtenir de luy les ſeuretez qu'ils euſſent deſirées; ainſi (diſoient-ils) que l'on l'avoit recognu à un pour parler qui s'en eſtoit fait près de Mante entre le ſieur de Villeroy, & le ſieur du Pleſſis-Mornay. Et l'autre, affin que les grandes villes du party de l'Union, dont le gouvernement eſtoit tombé entre les mains du Tiers-Eſtat, & ſur leſquelles ils n'avoient pas aſſez d'authorité d'en diſpoſer, demeuraſſent unies en leur party.

Les chefs de l'Union dans Paris voyant le peuple diſpoſé ſelon leur intention, publierent la mort du Cardinal de Bourbon (ſans luy rendre l'honneur qu'ils luy devoient après ſa mort pour le tiltre qu'ils luy avoient baillé, auſſi ne s'en eſtoient ils ſervy que pour pretexte;) puis firent une proceſſion generale au Convent des Auguſtins, où ſe trouverent le Legat Caëtan, l'Archeveſque

l'Archeveſque de Lyon, les Eveſques de Senlis, 1590.
de Rennes, de Frejus, de Plaiſance, d'Aſt, de Ceneda, le Predicateur Panigarole, le Referendaire Comte Porcia, le Protenotaire Bianchetti, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne Mendozze, l'Ambaſſadeur de la feüe Royne d'Eſcoſſe que l'on nommoit l'Archeveſque de Glaſco, avec celuy du Duc de Ferrare; les Ducs de Nemours, le Chevalier d'Aumale & autres Seigneurs; la Cour de Parlement & autres Cours Souveraines, avec le Prevoſt des Marchands, les Eſchevins, Colonels & Capitaines de la ville: où après que la Meſſe fuſt chantée, & qu'un Religieux eut fait une predication, pour les exhorter à eſtre fermes en leur party, ils allerent les uns après les autres jurer ſur le livre des Evangiles qui eſtoit ouvert devant le Legat; veſtu & ſeant en Pontificat, d'employer leurs vies pour la conſervation & deffenſe de la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine, de la ville de Paris, & autres du party de l'Union, & de ne preſter jamais obeyſſance à un Roy heretique: & que tout ce qui viendroit à leur cognoiſſance au prejudice de leur Union, qu'ils le reveleroient. Il fuſt fait depuis une forme de ce ſerment par eſcrit, que les Colonels & Capitaines firent jurer au peuple chacun en leurs quartiers. Voylà comment on diſpoſa les Pariſiens de ne recevoir

1590. le Roy : ils furent entretenus en ceſte creance par pluſieurs Predicateurs, qui par leurs perſuaſions eurent tant de puiſſance, qu'ils prindrent leurs afflictions pour occaſions de s'opiniaſtrer contre Sa Majeſté. Il ſe fit auſſi une compagnie de pluſieurs Moynes, Preſtres & eſcoliers juſques au nombre de treize cents, leſquels firent comme une monſtre en armes parmy la ville, de laquelle compagnie eſtoit Capitaine Roze Eveſque de Senlis : Hamilton, Curé de Saint Coſme, Eſcoſſois de nation, en eſtoit le Sergent ; mais il advint qu'en paſſant ainſi armez auprès du pont noſtre Dame, & voulans ſaluer le Legat qui paſſoit dans ſon carroſſe, un arquebuzade tua ſon Secretaire tout auprès de luy. Aucuns attribuerent ceſte monſtre de Moynes & Preſtres en armes ; à zele & devotion ; d'autres s'en mocquerent les voyans ainſi armez contre leur profeſſion, & comme eſtans gens incapables du maniement des armes. Les Catholiques Royaux en firent auſſi des diſcours, où ils diſoient que l'on n'avoit point veu les Moynes & Preſtres en armes aux troubles de l'an 62 & 67, quoy que les Huguenots fuſſent venus juſques aux portes de Paris : en quels troubles ſommes nous (diſoient-ils) d'avoir veu les Eccleſiaſtiques s'habiller de diverſes ſortes de couleurs, avec des chapeaux panachez de couleur portant ar-

quebuſes, corſelets & autres ſortes d'armes, 1590.
faiſant la garde aux tranchées, quand le feu Roy fuſt aſſaſſiné à S. Cloud? De voir à preſent les Capucins & Fueillans portet la cuiraſſe à nud ſur leur habit avec des armes offenſives en la main? Quiconque jugera les choſes ſans paſſion cognoiſtra que c'eſt une desbauche generale qui eſt parmy eux, & non pas une devotion. Voylà ce que les uns & les autres en diſoient. Les Religieux de Sainte Genevieſve, de Saint Victor, ceux de l'otdre de Saint Benoiſt, des Celeſtins & autres, ne ſe trouverent pas auſſi en ces remuemens-là. Voyons cependant que le Roy taſchoit d'avoir Patis & Saint Denis par la neceſſité: & que le Duc de Mayenne alloit demander ſecours en Flandres au Duc de Parme, ce qui ſe paſſa à Rome touchant Monſieut de Luxembourg lequel Meſſieurs les Princes du ſang, & les Officiers de la Couronne, du Conſeil du Roy, avoient envoyé vers Sa Sainteté: nous avons dit que dez le commencement de ſon arrivée en Italie le Pape Sixte ne le voulut voir: il luy deffendit meſmes l'entrée dans les terres de l'Egliſe: mais le bruit des victoires d'Arques & de Dieppe, & les priſes de tant de villes en Normandie, apporterent du changement à la reſolution de Sa Sainteté.

1590. Monſieur le Marquis de Piſany avoit eſté Ambaſſadeur du feu Roy à Rome, & s'eſtoit oppoſé, comme nous avons dit, avec Monſieur l'Eveſque du Mans aux entrepriſes des Agents de l'Union à Rome, juſques-là, que le Pape luy dit un jour, qu'il luy feroit trancher la teſte s'il ne luy verifioit ſes pouvoirs : il s'y offrit de les verifier. Mais la mort du Roy ſurvenue, il demeura en Italie quelque temps devant que retourner en France : il eſtoit lors à Rome quand Monſieur de Luxembourg arriva en Italie. Ledit ſieur Marquis, ſur la deffenſe que Sa Sainteté fit audit ſieur de Luxembourg de venir ſur les terres de l'Egliſe, employa lors les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Florence, & d'autres grands Princes amis de la France, deſquels il fuſt aſſiſté. Il remonſtra à Sa Sainteté beaucoup de raiſons pour leſquelles il devoit ouyr Monſieur de Luxembourg, & qu'en ſon Ambaſſade il eſtoit queſtion du plus grand & du premier Royaume de la Chreſtienté ; d'un Roy recognu par les Princes & principaux Seigneurs & Officiers de la Couronne, d'un Prince guerrier, victorieux, ſuivy d'un grand nombre de Catholiques ; qui avoit un party grand, aſſiſté de la plus grande part de la Nobleſſe Françoiſe, ayant en ſon pouvoir de bonnes & fortes villes, leſquelles il eſtoit impoſſible d'oſter de ſa puiſ-

ſance : qu'il y alloit de la ſalvation de l'ame 1590.
du premier Prince de la Chreſtienté, & qui devoit eſtre le premier fils de l'Egliſe, lequel deſiroit ſe faire inſtruire pour ſe remettre en ſon devoir de recognoiſtre l'Egliſe & le S. Siege: que ceſte converſion pourroit ramener les autres heretiques en leur devoir, prenant exemple ſur un ſi grand Prince: qu'outre toutes ces choſes, qu'il falloit craindre un ſchiſme en la France, & que les Princes du ſang & autres Princes & Officiers de la Couronne, Catholiques, ſe voyans refuſez d'eſtre ouys de Sa Saincteté, ſe pourroient reſoudre de faire eſlire un Patriarche en France, comme dejà il en avoit eſté tenu quelques propos. Ledit ſieur Marquis fit ſa remonſtrance d'une telle grace & gravité, que le Pape Sixte qui eſtoit d'un naturel rude, ramolit ſon courage, & permit à Monſieur de Luxembourg de venir à Rome, ainſi que les autres Princes qui y vont pour leurs affaires particulieres, ſans qu'il print aucune qualité d'Ambaſſadeur.

Monſieur de Luxembourg contraint de ceder au malheur du temps, arrivé à Rome, & introduit dans la chambre du Pape, & non au Conſiſtoire, traita avec Sa Saincteté avec tant de reverence, que le Pape Sixte cognut lors que ceux de l'Union ne luy avoient pas tout dit. Les affaires en ce commencement prirent

1590. un long trait, le Pape voulut estre informé au vray des affaires de la France, & cependant deffendit au Cardinal Caëtan de n'user d'excommunication contre les Princes & Seigneurs Catholiques du party Royal. Du depuis Monsieur de Luxembourg ayant esté à Nostre-Dame de Loretre, & revenu à Rome, où le bruit estoit parvenu de la victoire que le Roy avoit obtenue à Ivry sur l'Union, & qu'il alloit mettre le siege devant Paris, il alla voir Sa Saincteté, qui s'enquesta de luy fort particulierement des conditions & des humeurs de Sa Majesté: Monsieur de Luxembourg qui vit l'occasion née de faire un service à son Prince, ne manqua de representer à Sa Saincteté, la generosité, la clemence, & l'humanité du Roy, & les endroits où il en avoit monstré les effets. Le Pape l'ayant long-temps escouté s'enquestat toujours de la verité de quelques actions que l'on luy avoit dites de Sa Majesté, luy dit enfin, *m'increſce di l'aver ſcommunicato eſſendo di tal coſtumi, ma io che nol hò fatto perche l'era fato.* Depuis il l'appella Roy de Navarre, car auparavant il ne l'appelloit que Prince de Beam.

Monsieur de Luzembourg avoit mené avec luy Maistre Hugues de Lestre, homme très-éloquent en la langue latine, & bien versé aux affaires d'Estat, Sa Saincteté l'ayant ouy parler des affaires de

France, il voulut que cet Orateur euſt audience au conſiſtoire au nom de ceux qui l'avoient envoyé. Le Comte Olivarez, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, les Agents de l'Union, & ſur tout le Cardinal de Pellevé, ſachans la reſolution de Sa Sainteté, taſcherent par tous les moyens qu'ils purent d'empeſcher ceſte audience: mais Sixte V l'ayant reſolu, il fallut qu'ils paſſaſſent par-là: car il eſtoit Pape abſolu. Après que l'Orateur de Monſieur de Luxembourg euſt été ouy au Conſiſtoire, les opinions de pluſieurs Cardinaux, pour n'avoir eſté bien advertis des affaires de France, ſe changerent. Le Pape meſme reſcrivit à Monſieur le Cardinal de Vendoſme (lequel depuis la mort de ſon Oncle print le titre de Bourbon) & à Monſieur le Cardinal de Lenoncourt: l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome & les Agents de l'Union ſe trouverent lors esbahys de ce changement d'affaires: ceux-ci font courir contre Sa Sainteté, pluſieurs calomnies ſous mains: ceux-là le menacent à l'ouvert. 1590.

Le Comte Olivarez, fuſt ſi outrecuidé, que de dire au Pape, que s'il ne chaſſoit Monſieur de Luxembourg, pour le bien de la Religion Catholique, que ſon Maiſtre le Roy d'Eſpagne luy feroit la guerre, & le feroit declarer incapable de ſon Pontificat par un Concile qu'il feroit tenir en ſes Royaumes & pays. Là bravade de ceſt Eſpagnol

1590. fuſt cauſe qu'il ſortit de Rome, & le Duc de Ceſſe vint tenir ſa place.

Les Agents de l'Union firent courir lors pluſieurs eſcrits contre Sa Sainteté, la ſubſtance de la plus part deſquels eſtoit, que le Cardinal Montalto avoit fait de la part de Sa Sainteté promeſſe à ceux de l'Union de leur ayder & ſecourir de threſors, mais que pour les affaires du Royaume de France il ne falloit eſperer de Sa Sainteté ſinon les threſors ſpirituels de l'Egliſe, & non pas les temporels: que quand on parloit à Sa Sainteté des affaires de la France, & qu'il eſtoit beſoin de mettre la main à la bourſe, qu'il remettoit les Agents de l'Union de jour en jour, & d'une congregation de Meſſieurs les Cardinaux à l'autre ſubſequente: que quoy que Sa Sainteté diſt, qu'avant que rien ordonner il deſiroit eſtre bien inſtruit des affaires de France, & que pour cet effet il avoit envoyé querir Grimaldi en ſon Archeveſché d'Avignon pour en avoir plus de lumiere; & qu'il deſiroit eſtre inſpiré du Saint Eſprit de ce qu'il auroit à faire, ainſi qu'il le penſoit eſtre bien-toſt par les prieres de pluſieurs perſonnnes auſquelles il avoit donné charge de prier Dieu: que tout cela n'eſtoit que des delais pour ne donner aucune reſolution, parce qu'on ne pouvoit offenſer plus les oreilles de Sa Sainteté que de luy parler d'argent pour le ſecours de France; que Sa Sainteté deſiroit pluſtoſt rendre ſon Com-

tat d'Avignon tributaire de ſix mille eſcus par an 1590.
au ſieur Deſdiguieres, chef des Huguenots en Dauphiné, affin qu'il fuſt en paix, que non pas d'employer ſon threſor pour le deffendre de payer tribut, en faiſant la guerre aux heretiques : qu'il ne falloit donc plus eſperer d'avoir de Sa Sainteté aucun ſecours, que la ſeule benediction, puis que les cinq millions d'or qu'il avoit ramaſſez du patrimoine de Saint Pierre & mis au chaſteau Saint Ange, n'eſtoient que pour enrichir ſes parens, meſmes qu'il avoit baillé ſix cens mil eſcus à Marc Antoine Colomna qui avoit eſpouſé ſa niepce, & avoit achepté de belles terres pour l'exercice du ſieur D. Michel.

Ainſi le Pape Sixte entra en l'inimitié de l'Eſpagnol & de ceux qui ſuportoient à Rome les Ligueurs de France : Le Duc de Ceſſe, nouvel Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome y vint exprès pour empeſcher, que l'on ne receuſt le Roy Henry IV au giron de l'Egliſe, quoy qu'il s'y reduiſiſt, & pour faire ſortir Monſieur de Luxembourg de Rome ; plus il ſomma Sa Sainteté de ſecourir d'argent les Princes de la Ligue en France, & d'y excommunier tous les Catholiques Royaux. Sixte luy reſpondit qu'il n'en feroit rien : le Conſiſtoire s'aſſembla, où Sa Sainteté remonſtra qu'aux affaires de France il s'eſtoit touſjours porté ſuyvant l'equité & la raiſon. Entre le Pape & le Roy d'Eſpagne, quelques Cardinaux

1590. furent eſleus arbitres, affin d'appaiſer ces differens: Mais comme Sa Sainteté vrayement conduit de l'Eſprit de Dieu, au chemin qu'il tenoit pour appaiſer les troubles de France, euſt pris reſolution d'y ramener par la douceur, ce qu'il y avoit eſgaré par ſa violence, il mourut le ving-ſeptieſme Aouſt la nuit ſur les 24 heures, ayant tenu le ſiege cinq ans quatre mois trois jours, agé de ſoixante & dix ans.

Ceſte mort advenuë aſſez ſubitement, (car il ne fut que deux jours malade) ne fut ſans ſoupçons de poiſon. Quelques-uns ont dit qu'il fuſt empoiſonné en ouvrant une lettre venant d'Eſpagne; d'autre d'une autre façon.

Monſiéur de Luxembourg ſe retira de Rome incontinent après ceſte mort pour s'en revenir en France, & eſcrivit amplement au College des Cardinaux touchant les affaires des François, mais il s'en trouva parmy eux tant de paſſionnez pour l'Eſpagnol, que ſes lettres ne furent point veuës ne reçeuës au Conclave: ce fuſt auſſi en ce temps là que l'on diſoit que les Miniſtres du Roy d'Eſpagne y faiſoient tenir des billets, & mandoient à leurs partiſans, *Sa Majeſtad no quiere que N. ſea Papa: Se holgera que N. lo ſea: Quere que N. l'ottenga.* La ſuitte de ceſte Hiſtoire le donnera mieux à cognoiſtre.

Avant que retourner voir ce qui ſe paſſa en Fran-

ce, voyons un petit epitome de la vie de Sixe V, 1596.
que Dieu avoit pris des tenebres d'une infime condition, & bergerie temporelle, pour l'eſlever à la plus haute & vive ſplendeur de toutes les dignitez publiques. Sixte auparavant que d'eſtre Pape, s'appelloit Perreti, & fut fils d'un pauvre homme en la Marque d'Ancone, qui gardoit les pourceaux : Le Gardien des Cordeliers de Florence paſſant par là s'addreſſa à ce Perreti, qui petit enfant gardoit auſſi les Pourceaux, & luy demanda le chemin ; Perreti le luy enſeigna de ſi bonne grace, que ce bon Pere Gardien luy demanda s'il vouloit s'en aller avec luy ; à quoy il s'accorda, pourveu que ſon pere le vouluſt : ayant demandé congé à ſon pere ; qui le conſentit, il s'en alla avec ce Pere Gardien.

Eſtant à Florence & mis à l'eſtude, il s'y employa ſi bien qu'en peu temps il ſurmonta tous ſes compagnons, & de degré en degré parvint aux Licences, & eut charge entre les ſiens. Ne pouvant plus ſe tenir en choſes ſi baſſes il devint hautain, & tient-on meſmes que la couvent fuſt comme contraint de le congedier, pour ce qu'il ſe tendoit du tout incompatible.

Or eſtant à Rome il s'alla rendre au Palais du Cardinal d'Eſt, lequel l'employa en maniement d'affaires, dont il s'acquitta fort bien. Il advint que Hugues Boncompagne, qui depuis a eſté Cardinal

1590. & Pape, appellé Gregoire XIII. fut envoyé en Eſpagne; le Cordelier Perreti trouva moyen d'aller avec luy, où il prit les affaires ſi bien, qu'avec Sfondrat qui depuis a eſté Pape appellé Gregoire quatorzieſme. Il euſt l'honneur un jour d'eſtre feſtoyé du Roy d'Eſpagne avec ledit ſieur Cardinal Boncompagne, Legat.

En la Cour d'Eſpagne il y a toujours des *Locos*, qui font les *Nabu*, c'eſt-à-dire, des plaiſans ou fols, ces gens là ſont de Barbarie, & contrefont les Prophetes. Il advint que l'un de ces *Locos* tandis qu'ils eſtoient tous à table s'adreſſa au Roy d'Eſpagne Philippe II. & luy dit, Tu ne ſçais pas avec qui tu manges. Enquis par le Roy pourquoy il diſoit cela: il luy reſpondit, pour ce que tu manges avec trois Papes: Ce qu'ayant dit il alla frapper ſur l'eſpaule du Legat Boncompagne, & puis deſcendit au bas de la table où eſtoit Perreti, qu'il frappa auſſi; puis remonta de l'autre coſté, & frappa auſſi Sfondrat pour le troiſieſme, monſtrant l'ordre de leur promotion comme elle eſt advenue, ce qui fut lors très-bien noté.

Au retour de là, Perreti allant & venant par l'Italie, le Piedmont & la France, mania tellement ſon ordre de Saint François, qu'il fuſt eſleu General.

Depuis ceſte heure-là il commença de ſe figurer le Siege Papal. Et comme après ſes viſites dans les

Provinces il fuſt arrivé dans Rome, il regardoit un jour entr'autres le Chaſteau Saint Ange, & dit, *Si queſto Loco haurrebbe ben potuto dir la verità che feſt is fatto Papa:* ſi ce fol d'Eſpagne auroit bien pu dire la verité que je fuſſe fait Pape: ce qu'il diſoit, pour ce que Hugues Boncompagne avoit eſté eſleu Pape, qui ſe nomma Gregoire XIII, lequel Gregoire le fit peu après Cardinal à l'inſtance du Cardinal d'Eſt. Eſtant Cardinal, il ſe retira dans ſa vigne, c'eſt-à-dire, maiſon champeſtre, combien qu'elle fuſt dans la ville; ainſi que les Grands ont accouſtumé faire dans Rome: mais on tient que de là il regardoit ſouvent les tours du chaſteau Saint Ange, eſperant un jour d'y parvenir: & de fait Gregoire ſur la fin de ſes jours ſe reſouvenant de ce qu'avoit dit le Loco d'Eſpagne, diſoit ſouvent: *Queſto monte penſa anche luy deſſer Papa dopo la mia morte:* Ce Moyne penſe encore d'être Pape après ma mort ce qui ſurvint: car advenant qu'il y eut grande conteſtation entre les partys contendans au Papat, on s'adviſa par le moyen dudit Cardinal d'Eſt de faire Perreti Pape, lequel eſtant venu à ce Saint degré, ſe fit appeller Sixte V, car il s'appeloit Felix. 1590.

Il ſe comporta en ceſte dignité fort magnifiquement, faiſant beaucoup de belles choſes: mais en ſon particulier il eſtoit hautain & ſevere; & quant on luy remonſtroit au regard de quelqu'un

1590. prisonnier, ou en peine de sa vie, que c'estoit un Gentil-homme, affin de l'induire à quelque douceur, il disoit. *M'incresce che no sea Principe*, J'ay regret qu'il n'est Prince : de quoy il a esté blasmé de quelques-uns, qui au lieu de le qualifier du tiltre de severe, l'appellerent cruël, superbe, & audacieux : bref, la justice fust administrée durant son regne avec telle severitez ez terres de l'Eglise, que sur la fin de ses jours, en plaidant on disoit quelquefois, *Souviens-toy que Sixte est encor en vie.* Plusieurs Historiens ont escrit beaucoup de particularitez de sa vie, des beaux bastiments qu'il a fait faire durant qu'il a esté Pape : des Ordonnances qu'il a faites pour la creation des Cardinaux à l'advenir : des Loix qu'il a fait publier & observer ès terres de l'Eglise contre les adulteres & contre les Astrologues : des Festes qu'il a establies : de ceux qu'il a canonisez : des grands tributs qu'il a fait establir dans Rome : de la punition des bannis qu'il a chassez, durant son Pontificat, des terres de l'Eglise : & comme il desiroit sur-tout de laisser une memoire de ses actions après sa mort, s'estant fait dresser une statuë au Capitole, que quelques Romains après sa mort voulurent abbatre, ce qui ne fust fait : & toutesfois ce tumulte appaisé, l'on fit un Decret ou Arrest dans Rome, par lequel il fust deffendu à l'advenir d'eslever à aucun Pape vivant sa statuë. Apres la

mort de Sixte le ſiege fuſt vaquant dix-huit jours & fuſt eſleu Pape Urbain VII, ainſi que nous dirons cy après. Retournons voir ce qui ſe paſſe en France. 1590.

Nous avons dit cy deſſus que le Roy tenoit en un meſme temps comme enclos Paris & Saint Denis, & avoit logé ſon armée ez villages plus prochains de ces deux villes. Au commencement du mois de Juin, le Duc de Nemours fit trois actions dans Paris, qui intimiderent merveilleuſement ceux qui y euſſent voulu entreprendre de faire quelque pratique pour le ſervice du Roy : premierement il fit, que la Cour de Parlement publia un arreſt contre ceux qui ſeroient ſi hardis, que de parler d'aucune compoſition avec Sa Majeſté. Secondement, il eut tellement l'œil ſur ceux que l'on appeloit Politiques ou Royaux, qu'il deſcouvrit, que le ſieur de Vigny Receveur de la ville, & beaufrere du Preſident Briſſon, avoit quelque intelligence avec le Roy : ceſte entrepriſe n'eſtoit pas petite : mais le Duc de Nemours & ceux qui le conſeilloient s'adviſerent de ne rien remuer : pour ce que l'on trouva que pluſieurs perſonnes notables en eſtoient ; ils le firent ſortir en payant douze mille eſcus pour ſa rançon : laquelle rançon tourna au profit du ſieur de la

1590. Chapelle Marteau ; Prevoſt des Marchands ; auquel du depuis les Seize reprocherent qu'il avoit eu pour ſa part la ſomme de ſix vingts mille eſcus provenus des rançons de quelques uns de Meſſieurs de la Cour de Parlement, lors qu'ils furent menez priſonniers à la Baſtille l'an 1588, outre les ſuſdits douze mille eſcus, & ſix mille eſcus que les Miniſtres d'Eſpagne luy avoient baillez pour tenir le party Eſpagnol : ſi celuy-là en a tant eu à luy ſeul pour ſa part, il eſt facile à conſiderer combien ceux qui eſtoient plus grands que luy en ont eu, & combien de rançonnements, & de pilleries furent exercés en ceſte grande ville. La troiſieſme action que fit le Duc de Nemours pour avoir promptement de l'argent, fuſt, que par l'advis du Legat & de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, les ornements d'or & d'argent les moins neceſſaires, qui eſtoient aux Égliſes, furent vendus pour payer les gens de guerre, à la charge que l'on en redonneroit d'autres dans trois mois : on le promit, mais on n'en fit rien. Oultre tout cela, les anciens joyaux de la Couronne de France furent auſſi pris, vendus, & l'or fondu & monnoyé. Quelques-unes, & des plus belles pierreries ont eſté depuis recouvrées lors que le Roy entra dans Paris l'an 94, d'entre les mains de ceux qui en ce temps-

temps-là ſe les approprierent, & toutesfois s'en trouvans ſaiſis, on dit depuis qu'ils n'en eſtoient que depoſitaires. 1590.

Le Chevalier d'Aumalle, le ſieur de Vitry & autres Seigneurs qui eſtoient dedans Paris faiſoient journellement pluſieurs ſorties, à la faveur du canon : aucunes fois ils revenoient victorieux, & quelquesfois on les rechaſſoit plus viſte qu'ils n'eſtoient ſortis : cependant Monſieur de Mayenne ayant eſté quelque temps à Soiſſons, & raſſemblé quelques troupes de gens de guerre autour de luy, entr'autres le Marquis de Meuelay, & le Vicomte de Tavannes, il s'achemina à Cambray, où il fuſt bien reçeu de Monſieur de Balagny : tout leur deſſein eſtoit de trouver la maniere de ſecourir Paris aſſiegé par le Roy : les forces qu'ils euſſent peu amaſſer de leur ſeule puiſſance eſtoient petites. Ce fuſt ce qui fit reſoudre le Duc, d'aller trouver le Duc de Parme à Condé. Celuy qui a fait le ſecond diſcours ſur l'eſtat de la France dit en ceſt endroit :

Que le Duc de Mayenne y reçeut des traitemens non ſeulement indignes de ſa qualité, mais indignes de La Majeſté du Royaume, & qu'il fallut que celuy qui ſe diſoit Lieutenant General de tout l'Eſtat & Couronne de France,

1590. allaſt faire la cour à celuy qui ne portoit que tiltre de Lieutenant de ſon maiſtre en une ſeule province.

Qui en maiſon de Prince entre, il devient
Serf, quoiqu'il ſoit libre quand il y vient,

Ce dit Pompée à ſes amis, quand après la bataille de Pharſale il s'en alloit demander ſecours à Ptolomée. Les vaincus qui les mains vuides vont requerir les Princes leurs voiſins ſont ſubjets à ces affronts-là.

Toutes ſes prieres neantmoins, toutes ſes conjurations, toutes ſes offres eſtoient inutiles, ſi le propre intereſt du Roy d'Eſpagne n'y euſt eſté meſlé; car cependant ſans perdre temps le Roy preſſoit Paris de telle ſorte qu'il s'en alloit perdu, & ſa perte ſans difficulté entrainoit tout le party de la Ligue. Cela eſveilla beaucoup l'Eſpagnol; car la continuelle crainte de la proſperité du Roy le gennoit plus que toutes les conſiderations qu'il diſoit avoir de la Religion, ny que les vrayes cauſes du danger de ſes partiſans ne l'euſſent ſceu eſmouvoir. Il voyoit bien que ceſte ville conquiſe il conqueroit l'Eſtat, & le feu eſteint chez nous, qu'il y avoit apparence que ce ſeroit à luy à recevoir le flambeau : toutesfois comme bon meſnager avec ſon intérêt il ne laiſſa de ſe ſervir de la

peur des pauvres Parisiens, & de deffendre exprès 1590.
à son lieutenant le Duc de Parme, de ne s'advancer point qu'à leur extreme necessité.

Le Roy d'Espagne bien aise donc de voir le Chef de l'Union, reduit à la necessité de luy presenter presque la carte blanche, se rejouit de voir reussir ses intentions; car d'un costé il envoya à Rome (ainsi que nous avons dit) affin que l'on ne receust point le Roy au sein de l'Eglise, quand bien il se voudroit convertir. De l'autre il fit lever des gens de guerre en Allemagne & en Flandres pour troubler tellement la France, qu'il s'en pust rendre le maistre, ou pour le moins la diviser si bien qu'il n'en craignist jamais la puissance. On tient que si ce Roy eust esté aussi bien à Condé comme le Duc de Parme, ou qu'il eust peu estre adverty promptement de l'estat de l'Union, & aussi promptement leur respondre, qu'ils fussent tous entrez en de grandes capitulations, pour la peur qu'ils eurent à ceste heure là; mais devant que les courriers fussent allez de Bruxelles à l'Escurial qui est au fond de l'Espagne, les Chefs de l'Union ayant veu les villes rasseurées de ceste premiere peur, jugerent qu'il y avoit encor moyen de se conserver sans se donner si promptement à l'Espagnol. Quelques-uns ont escrit qu'ils luy accorderent toutesfois tout ce qu'il voulut, mesmes de luy donner des places à faire citadelles; mais

1590. cela n'a point d'apparence d'être creu, veu ce qui eſt advenu depuis, & eſt plus facile à croire ce que d'autres ont dit, qu'il luy fuſt promis ſeulement quelques places, comme Guiſe, Peronne & la Fere (veu qu'il a eu la Fere du depuis, ce qui a tant aporté de ruyne à la France pour la ravoir) que non pas tout ce qu'on pourroit dire. Tant y a que le Roy d'Eſpagne commanda au Duc de Parme de ſecourir Paris avec toutes ſes forces de Flandres, nonobſtant toutes les remonſtrances que ledit Duc luy envoya dire, que cela ne ſe pouvoit faire ſans deſgarnir de forces pluſieurs places du Pays-bas ſur leſquelles en ſon abſence le Prince Maurice ne faudroit d'entreprendre, & de s'en rendre maiſtre, ce qui advint, ainſi que nous dirons cy apres. Bref ce Roy d'Eſpagne, qui au mois de Mars proteſtoit de delivrer le Cardinal de Bourbon de priſon, lequel il nommoit Roy de France, ayant ſçeu les nouvelles de ſa mort, commença à pincer ſourdement ceſte corde des pretentions de l'Infante ſa fille, pour la faire entendre aux aureilles des Chefs de l'Union. La ſuite de ceſte Hiſtoire donnera à cognoiſtre toutes ſes practiques, & ce qui en eſt advenu.

Paris eſt tellement preſſé de la faim que ceux qui avoient accouſtumé de manger des viandes délicates, n'uſoient plus que du pain d'avoine, de la chair d'aſne, mulets & chevaux, encor ne

s'en trouvoit-il que bien peu, & bien cherement. 1590.
Le pauvre peuple ne vivoit que de bouillies faictes de ſon d'avoine. Le Duc de Mayenne envoyoit ſouvent de Meaux (où il eſtoit de retour de Flandres) des Meſſagers, pour aſſeurer les Pariſiens d'un prompt ſecours. Les Chefs qui eſtoient dedans Paris, ſelon qu'il en eſtoit occaſion, ſe ſervoient de ſes lettres, ou en faiſoient ſelon leur intention d'autres, leſquelles les Predicateurs de la faction des Seize liſoient en leurs ſermons au peuple, & n'oublioient de l'encourager à endurer *pro aris & focis*, pour Dieu, pour leur Religion & pour leur patrie. Ce ſont de ſpecieux pretextes qui ont fait faire des actes eſmerveillables par le paſſé à pluſieurs peuples, quand ils ont eſté perſuadez à ce faire par les Predicateurs qui leur devoient dire la vérité. Le Docteur Boucher, & les autres Predicateurs de la faction des Seize, avec Panigarole & autres Predicateurs Italiens de la maiſon du Legat, monſtrerent lors combien l'éloquence joincte au pretexte de la Religion fait animer un peuple. Bref, ils ſçeurent ſi dextrement entretenir les Pariſiens par des proceſſions, par des prieres de huit jours, & par des ceremonies qu'ils faiſoient ſelon qu'ils en jugeoient eſtre occaſion, que pluſieurs ont fait une comparaiſon de ce ſiege de Paris à celui de Hieruſalem, pour les extremitez auſquelles les uns & les autres ſe trou-

1590. verent reduits : ceux de Hieruſalem par les Zelotes, & les Pariſiens par les Zelez. Le Docteur Boucher qui (oſté ceſte tache d'avoir l'ame toute Eſpagnole, bien qu'il ſoit Pariſien) eſt un grand Prédicateur, & docte, s'adviſa de faire faire un vœu au nom de toute la ville de Paris : en une aſſemblée dans l'hôtel de la ville, après une longue harangue qu'il fit, il propoſa qu'il falloit ſe vouer a Noſtre-Dame de Lorette, & qu'en cas que l'on fuſt delivré du ſiege, qu'on lui feroit preſent d'une lampe, & d'un navire d'argent, peſant trois cents marcs : ce vœu fuſt fait le lendemain par le Prevoſt des Marchands & les Eſchevins dans l'Egliſe Noſtre-Dame, en la preſence du Legat. Ils firent bien ce vœu, mais le peril paſſé peu ſe ſouvindrent de le mettre en effet, & n'y eut qu'un bourgeois, lequel donna quelque argent à deux Religieux Feuillans pour aller à Lorette y faire quelques devotions.

Tandis que le duc de Nemours donnoit à ſes favorits les biens des Politiques ou Royaux de Paris qui eſtoient en l'armée du Roy, le Legat Caëtan & l'Ambaſſadeur Mendozze employoient tout ce qu'ils pouvoient pour entretenir le peuple, de peur qu'eux ne tombaſſent en la puiſſance du Roy : ils faiſoient auſſi quelques aumoſnes tous les jours : leur vaiſſelle d'argent, & leurs bagues meſmes furent employées pour le paye-

ment des ſoldats. Pluſieurs dans Paris diſoient 1590.
quelquefois tout haut qu'ils eſtoient la cauſe de leur miſere : ceux qui diſoient cela voulurent faire une entrepriſe, mais ils ſe trouverent ſi foibles comme nous dirons tantoſt, qu'ils ne firent aucun effect.

La ville de Saint-Denis cependant eſtoit tellement preſſée de faim que ceux de dedans eſtoient reduits à ne manger chacun jour que quatre onces de pain de ſon : Le Duc de Nemours eſtant adverty de ceſte néceſſité, deſireux de ne laiſſer perdre ceſte place ſi importante à Paris, s'adviſa de leur donner quelque ſecours en attendant celuy du Duc de Mayenne qui s'aſſembloit à Meaux : pour ce faire il choiſit trente des ſiens bien montez, auſquels il fit pendre à chacun un ſac de farine à l'arſon de la ſelle, & les fit ſortir par une porte, tandis que luy, le Chevalier d'Aumale & quelques cavaliers ſortirent par un autre endroit pour amuſer les Royaux, & donner moyen à ce ſecours de s'eſcouler dans Saint-Denis : Quelques-uns des trente y allerent, les autres ne purent paſſer. Ce peu de farine que receurent ces aſſiegez, les encouragea; mais voyant qu'il n'en venoit davantage, il ſe rendirent à compoſition, laquelle ils eurent du Roy telle qu'ils deſirerent, pour l'importance de ceſte

1590. place, que Sa Majeſté deſiroit avoir, d'où ils emmenerent le canon, & tout leur bagage.

Ceſte ſortie du Duc de Nemours fuſt cauſe du combat qui ſe fit peu de jours apres entre le ſieur de Montglas, & le Baron de Contenant: leur querelle vint que le ſieur de Montglas eſtant Royal, & le Baron de Contenant de la Ligue, s'eſtans regognus en ceſte ſortie, comme amis qu'ils eſtoient, & s'eſtans donné parole ſe retirerent ſeuls à part pour parler de quelque accord: mais Contenant ayant apperçeu que quelques Royaux venoient en courant approcher prez d'eux, ſe retira vers les ſiens, & en fuyant laiſſa tomber ſon chappeau, ce qui fuſt cauſe qu'il uſa de quelques paroles contre l'honneur du ſieur de Montglas: leſquelles reportées, firent que ces deux Gentils-hommes accorderent de terminer leur querelle en quatre coups, ſçavoir un de lance, un du piſtolet, & deux d'eſpée. Le jour qu'ils combattirent il ſe fit une treſve, & un grand nombre de perſonnes ſe trouverent tant d'un party que d'autre pour les voir combattre hors le fauxbourg Saint Honoré: leur combat finy ſans avoir eu aucun advantage l'un ſur l'autre, leurs parrains les ſéparerent: & incontinent la treſve fuſt finie, que l'on ſignifia par un coup de canon tiré de l'armée du Roy.

Monſieur le Cardinal de Gondy eſtoit dans Paris, durant ce ſiege : il n'y avoit occaſion qui ſe preſentaſt pour trouver quelque moyen de paix ou de reconciliation, que ce Prelat n'embraſſaſt. Les Seize meſmes ont fait eſcrire dudit ſieur Cardinal que le Roy l'avoit envoyé à Paris auprès du Légat, pour l'advertir de tout ce qui s'y feroit, & pour y diſpoſer le Clergé à recognoiſtre Sa Majeſté, ce qu'il executa (diſent-ils) d'une telle affection, qu'ayant pratiqué la pluſpart de ſon Clergé lequel auparavant eſtoit de la Ligue : il le fit tellement devenir royal, qu'aucuns s'employerent ſi courageuſement pour le ſervice du Roy, que les effects en ſont reuſſis à ſon contentement. Or au retour du Marquis de Piſany en France, lequel eſtoit venu en l'armée du Roy ſe deſcharger de ſon ambaſſade de Rome, le Legat Caëtan & ledit ſieur Marquis qui s'eſtoient veus à Rome familierement, deſirerent encor de ſe voir, ce qu'ils firent par le moyen d'une trefve, qu'ils obtindrent de part & d'autre, & s'entrevirent à l'Hoſtel de Gondy, au fauxbourg Saint-Germain : en ceſte entreveue ledit ſieur Cardinal de Gondy s'y trouva auſſi. Le Legat n'avoit envie que de ſçavoir ce qui ſe paſſoit à Rome : & le Marquis penſoit de l'induire à procurer la paix : leurs 1590.

1590. intentions ſe trouverent bien diſſemblables : ils eſtoient tous deux perſonnages prudents : Monſieur le Cardinal ne vit point de jour en leurs diſcours pour y apporter de la moderation, & trouver un moyen d'accord : auſſi apres pluſieurs paroles ſans fruit, leur pourparler finit, & ledit ſieur Cardinal ſe retira encor avec le Legat dans Paris, & le Marquis au Camp du Roy.

Le Roy voyant l'opiniaſtreté des Pariſiens ſe réſolut de les faire ſerrer de plus près : ayant receu les troupes du Languedoc que le ſieur de Chaſtillon luy amena, & celles qui eſtoient à la repriſe de Chaſteaudun, ainſi que nous avons dit, tous les fauxbourgs de Paris furent pris en un meſme jour, & fit on approcher le canon fort près des portes de la ville, ce qui fuſt occaſion que le Duc de Nemours fit terraſſer la porte Saint-Honoré.

La faim & la néceſſité s'augmenterent alors davantage dans Paris : les chiens, les chats, les rats, les ſouris, le vieil oing, & les herbes crues, ſans pain, furent les viandes du peuple qui n'avoit point d'argent pour acheter du pain de ſon d'avoine, & de la bouillie de ſon : pluſieurs moururent de faim ; beaucoup furent deux, trois, quatre & cinq jours ſans rien manger, & puis mouroient : il ne s'eſt jamais rien veu de plus desplorable : le Roi meſme fuſt marry du mal

qu'ils enduroient, & bien que la raiſon de la guerre vouloit, puis que la réſolution avoit eſté de combattre & vaincre l'opiniaſtreté des aſſiegez par le jeune & l'abſtinence, ſans ſouffrir qu'il y fuſt porté aucuns vivres pour qui que ce fuſt, & de faire demeurer dans la ville tous ceux qui y eſtoient, ſans permettre d'en laiſſer ſortir un ſeul, affin que tant plus il y en auroit, tant pluſtoſt les vivres qui eſtoient dedans fuſſent conſommez; ſi eſt-ce toutesfois que les hurlements du peuple, les gemiſſements des meres qui trouvoient à redire leurs enfans, penetrerent non ſeulement l'air, mais auſſi les murailles, & vindrent juſques aux oreilles de Sa Majeſté, par les prieres de ceux qui eſtoient meſmes dans ſon armée, aucun deſquels avoient dans Paris leurs peres, leurs parens & leurs amis: Si que conſiderant que tous ces peuples eſtoient tous ſes ſubjects, & la plus-part innocents, & queſtans Chreſtiens il leur falloit oſter le moyen de ſe deſeſperer, & ſe perdre; conduit de ſon bon naturel, il rompit luy meſme la barriere des Loix militaires; & ayant accordé premierement de donner des paſſeports pour les femmes, les filles, & les enfans, & pour tous les eſcoliers: il l'augmenta peu après pour les gens d'Egliſe: & puis il en fuſt baillé à d'autres qui avoient meſmes eſté des plus remuans. Quelques-uns auſſi de ſon armée ſe 1590

1590. licentierent d'envoyer des vivres aux Princes & Princeſſes. Toutes ces choſes furent occaſion que Sa Majeſté ne put entrer dans Paris pour ceſte fois : quoy que quelques uns de dedans qui tenoient ſous main le party royal y fiſſent tous leurs efforts.

Leur entrepriſe ſe fit ſous le pretexte de demander du pain ou la paix : mais ceſte menée n'eſtant faite que par du menu peuple & par quelques gens de praticque, ſans beaucoup de conduite, elle fuſt deſcouverte incontinent par le Docteur Chriſti, qui en advertit M. de Nemours : lequel mit dedans le logis du Bailly du Palais le Chevalier d'Aumale, le ſieur de Lignerac & bon nombre de gens de guerre : pour ce qu'ils avoient eſté advertis que ces remeurs-là ſe devoient trouver dans la Salle du Palais, où meſme quelques-uns avoient caché des eſpées ſous les bancs des Procureurs & des Marchands, affin de s'en ſervir à ceſte emotion : mais comme ils eſtoient ſans conduite, auſſi firent ils des effects ſans apparence de jugement : quelques femmes ayant eſté gaignées par ces entrepreneurs firent à l'entrée de Meſſieurs du Conſeil de grandes plaintes de leur miſere, & demandoient la paix ou du pain : mais les entrepreneurs impatiens, ſi toſt qu'ils virent entrer le Capitaine le Gois dans la Salle du Palais, lequel ils ſçavoient eſtre de la faction des Seize, ne ſe purent tenir de l'attaquer de paroles : puis le

bleſſerent tellement d'un coup d'eſpée, que peu 1590.
de jours après il en mourut. Pluſieurs d'eux mirent l'eſpée au poing : mais ils ſe trouverent eſtonnez que ledit ſieur Chevalier d'Aumale, & Lignerac, ſe rendirent ſi ſoudain en armes dans la Cour du Palais, que chacun d'eux ſe ſauva le mieux qu'il put, quelques uns furent incontinent pris, deux deſquels furent pendus puis après. Voylà comme ceſte eſmotion fuſt ſans effect, toutesfois elle fuſt cauſe que Meſſieurs du Conſeil qui s'aſſembloient d'ordinaire dans la chambre St. Loys, commencerent à propoſer que pour remede à ceſte neceſſité il failloit adviſer s'il n'y avoit point moyen de traiter quelque paix. On aſſembla cinq ou ſix fois le Conſeil : tous les Principaux qui eſtoient dans Paris s'y trouverent, où enfin il fuſt reſolu d'envoyer vers le Roy, pour traiter de la paix.

Le Legat, le Duc de Nemours, & l'Ambaſſadeur Mendozze, conſentirent que Monſieur le Cardinal de Gondy & l'Archeveſque de Lyon, allaſſent vers le Roy; mais en effet c'eſtoit *per dar ſodisfatione al popolo, ſapendo che non ſi fora concluſo mente*, & que cela ſerviroit ſeulement pour faire paſſer plus allegrement le temps aux Pariſiens, en attendant le ſecours du Duc de Parme, que Mendozze aſſeura eſtre ſur la frontiere. Ils députerent donc ces deux Prélats; mais ils ſçavoient que ledit ſieur Cardinal eſtoit fort

1590. agreable au Roy, auſſi ſe garderent-ils bien de luy dire leur intention, & ne la dirent qu'à l'Archeveſque.

Ces Deputez ne voulurent aller trouver le Roy, qu'ils ne fuſſent munis d'une deſcharge contre l'excommunication du Pape. Le legat, avant que l'octroyer, conſulta avec Panigarole, Tirius Bellarminus, & quelques Theologiens, ſur trois articles, *Utrum reddentes urbem hæretico Principi, ob neceſſitatem famis, ſint excommunicati : utrum adeuntes Principem hæreticum, ut eum convertant, vel ut conditionem Eccleſiæ catholicæ faciant meliorem, incurrant excommunicationem bullâ Sixti quinti.* Sur ce les ſuſdits Docteurs reſpondirent *negativè, quòd non incurrunt.* Leſdits Prelats Ambaſſadeurs, munis de ce, demanderent ſauf-conduit au Roy pour le venir trouver à Saint-Denis. Il leur manda qu'ils le vinſſent trouver à Saint-Antoine des Champs, où il alla le ſixieſme d'Aouſt, accompagné de mille ou douze cents Gentils-hommes du moins. Les deux Prelats le vindrent trouver dans le cloiſtre entre midy & une heure, où ils lui firent la reverence, & luy leur fit un bon recueil. Eſtant montez en haut, Monſieur le Cardinal de Condy luy fit une harangue, luy repreſentant le miſerable eſtat de la France, & que les gens de bien de Paris meuz d'un juſte deſir d'y voir une fin, les avoient deſpeſchez vers Sa Ma-

jeſté, pour le prier d'y apporter un remede; & 1590.
afin qu'il fuſt général, leur donner ſauf-conduit pour aller trouver le Duc de Mayenne, d'où ils retourneroient dans quatre jours, pour l'induire à rechercher Sa Majeſté d'une paix generale : que leſdits quatre jours paſſez, cela fait ou failly, ils prendroient conſeil pour Paris. Le Roy luy dit qu'il luy feroit reſponſe, & ayant pris ledit ſieur Cardinal pour luy parler à part, & après luy ledit ſieur Archeveſque, (ce qui dura deux heures) il s'en alla ſommairement deliberer avec ceux de ſon conſeil. Cela fait il fit venir leſdits Prelats, auſquels il demanda leur pouvoir, qu'ils luy preſenterent couché en forme d'un arrêt, portant, que les deputez aſſemblez en la chambre S. Loys avoient ordonné que Meſſieurs les Cardinal de Gondy & Archeveſque de Lyon, iroient vers le Roy de Navarre, pour le ſupplier d'entrer en pacification generale de ce Royaume, & iroient au Duc de Mayenne pour l'induire à rechercher ladite pacification. Le Roy leur contredit ceſte qualité de Roy de Navarre, & leur dit, que s'il n'avoit que ceſte qualité, il n'auroit que faire de pacifier Paris & la France, & que toutesfois, ſans s'amuſer à ceſte formalité, pour le deſir qu'il a de voir ſon Royaume en repos, il paſſeroit outre, encore que cela fuſt contre ſa dignité. Puis il dit, je ne ſuis point diſſimulé, je dis rondement & ſans

1590. feintiſe ce que j'ai ſur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veux point une paix generale, je la veux, je la deſire, afin de pouvoir eſlargir les limites de ce Royaume, & des moyens que j'en acquerrois ſoulager mon peuple, au lieu de le perdre & ruiner. Pour avoir une bataille je donnerois un doig, & pour la paix generale deux. Mais ce que vous demandez ne ſe peut faire. J'aime ma ville de Paris; c'eſt ma fille aiſnée, j'en ſuis jaloux; je luy veux faire plus de bien, plus de grace & de miſericorde qu'elle ne m'en demande. Mais je veux qu'elle m'en ſçache gré, & à ma clemence, & non au Duc de Mayenne, ni au Roy d'Eſpagne. S'ils luy avoient moyenné la paix & la grace que je luy veux faire, elle leur devroit ce bien, elle leur en ſçauroit gré, elle les tiendroit pour liberateurs & non point moy. Ce que je ne veux pas. Davantage, ce que vous demandez de differer la capitulation & reddition de Paris juſques à une paix univerſelle, qui ne ſe peut faire qu'après pluſieurs allées & venues, c'eſt choſe trop prejudiciable à ma ville de Paris, qui ne peut attendre un ſi long terme. Il eſt desjà mort tant de perſonnes de faim, que ſi elle attend encore huit ou dix jours, il en mourra un très-grand nombre, qui ſeroit une eſtrange pitié. Je ſuis le vray pere de mon peuple, je reſſemble ceſte vraye mere dans Salomon. J'aimerois quaſi mieux n'avoir

n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné 1590.
& diſſipé après la mort de tant de perſonnes. Ceux de la Ligue ne ſont pas ainſi; ils ne craignent point que Paris ſoit deſchiré, pourveu qu'ils en ayent une partie. Auſſi ſont-ils tous Eſpagnols ou Eſpagnoliſez. Il ne ſe paſſe jour que les fauxbourgs de Paris ne ſouffrent ruine de la valeur de cinquante mille livres par les ſoldats qui les demoliſſent, ſans tant de pauvres gens qui meurent. Vous, Monſieur le Cardinal, en devez avoir pitié, ce ſont vos oueilles, de la moindre goutte du ſang deſquelles vous ſerez reſponſable devant Dieu. Et vous auſſi Monſieur de Lion, qui eſtes le primat par deſſus les autres Eveſques : je ne ſuis pas bon Theologien, mais j'en ſçay aſſez pour vous dire que Dieu n'entend point que vous traictiez ainſi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, meſmes à l'appetit & pour faire plaiſir au Roy d'Eſpagne & à Bernardin Mendozze, & à Monſieur le Legat. Et comment voulez-vous eſperer de me convertir à voſtre Religion, ſi vous faites ſi peu de cas du ſalut & de la vie de vos oueilles? C'eſt me donner une pauvre preuve de voſtre ſainteté; j'en ſerois trop mal édifié. Sur ce Monſieur de Lion s'excuſa fort, diſant qu'il n'eſtoit point Eſpagnol. Le Roy lui dit, je le veux croire ainſi, mais il faut que le monſtriez par les effets. Au ſurplus je vous monſtreray une

1590. lettre par laquelle le Roy d'Eſpagne mande qu'on lui conſerve ſa ville de Paris; car s'il la perd ſes affaires vont très-mal.

Monſieur le Cardinal prenant la parole dit, que l'occaſion pour laquelle ils demandoient, que le traité fuſt general avec le Duc de Mayenne, eſtoit parce qu'ils ſçavoient bien, que Paris eſtant rendu ſans une paix generale, il ne ſeroit point en ſeureté, parce que toſt après le Roy d'Eſpagne & le Duc de Mayenne l'iroient aſſieger, & le pouroient reprendre. Joint que ſi Paris eſtoit rendu ſans une paix generale les trois quarts de la ville s'en iroient. Sur ce le Roy jettant les yeux ſur toute la Nobleſſe, dit, s'il y vient luy & tous ſes alliez par Dieu nous les battrons bien, leur monſtrerons bien que la Nobleſſe Françoiſe ſe ſçait deffendre. Puis ſoudain ſe corrigea: J'ay juré contre ma couſtume: mais je vous dis encor, que par le Dieu vivant nous ne ſouffrirons point ceſte honte. Sur ce, la Nobleſſe avec une acclamation grande, luy dit qu'il n'avoit point juré ſans cauſe, & que ce qu'il avoit dit valoit bien un bon jurement.

Puis il leur dit, que ſi la ville de Paris ſe deſpeuploit d'aucuns meſchants, il la repeupleroit de cent mille hommes, gens de bien des plus riches & nullement ſeditieux, & que par tout où il iroit il feroit un Paris: qu'il avoit en ſon armée cinq cents Gentils-hommes reünis avec luy qui avoient eſté de la

Ligue, qu'on ſçeuſt d'eux s'ils s'y trouvoient mal, 1590.
& s'ils ſe repentoient d'eſtre venus à luy. Au ſurplus, qu'il ne pouvoit trouver bon que ſadite ville de Paris fuſt ſi ſoigneuſe du bien du Duc de Mayenne & du Roy d'Eſpagne, que de ſe vouloir rendre arbitre de la pacification d'entr'eux & luy: que ſi c'eſtoit une Republique de Veniſe ou une autre ville franche, cela ſeroit tollerable: mais qu'une ville ſa ſubjecte ſe veuille meſler d'être arbitre entre luy & ſes ennemis, c'eſt choſe qu'il ne peut ſouffrir. Au ſurplus l'abſurdité eſt fort grande, qu'une ville affamée & pleine de neceſſité entreprenne de perſuader la paix au Duc de Mayenne, qui eſt à ſon aiſe. Il ſeroit bien plus à propos & faiſable, que le Duc de Mayenne, qui n'eſt preſſé de neceſſité, entrepriſt de preſcher la paix à ladite ville maintenant preſſée de toute pauvreté, & à ceſte occaſion facile à ſe laiſſer perſuader d'en vouloir ſortir.

Sur ce l'Archeveſque de Lyon repliqua, que ce qu'ils vouloient traiter la paix generale eſtoit pour le bien de la France, & affin de la remettre tout en un coup en repos. A quoy tout ſoudain le Roy reſpondit en ceſte ſorte: Et vrayement, affin de vous oſter, & à tout le monde, l'opinion qu'on pourroit avoir que je vous veuille trop preſſer, je me viens adviſer d'un moyen, ſans en avoir communiqué à mon Conſeil, par lequel je vous rendray ſatis-

1590. faits. Vous eſperez prompt ſecours du Duc de Mayenne: Je feray un accord avec vous: Dreſſons des articles & conditions, ſous leſquelles vous promettrez vous rendre à moy, au cas que dans huit jours vous ne ſerez ſecourus du Duc de Mayenne, & me donnerez oſtages. Je vous accorde qu'en cas que vous ne ſoyez ſecourus dans ledit temps, ou que dans le meſme temps ledit Duc de Mayenne ne ſoit d'accord avec moy d'une pacification generale & des articles d'icelle, de vous recevoir leſdits huit jours paſſez ſous leſdites conditions. Et au cas que dans leſdits huit jours vous ſoyez ſecourus par ledit Duc de Mayenne, ou qu'il ſe faſſe une paix generale, en ce cas vous ſerez delivrez de ladite promeſſe, & vos oſtages vous ſeront rendus, pendant leſquels vous pourrez aller voir ledit Duc de Mayenne. Et voilà tout ce que je vous puis accorder. Ce que vous repreſenterez à ceux de Paris, afin qu'ils cognoiſſent que je ne leur refuſe la paix, & que je leur tends les bras ouverts, deſirant leur ſalut plus qu'eux-mêmes. S'ils acceptent ceſte condition, dans huit jours ils ſeront en repos. S'ils cuident attendre à capituler, quand ils n'auront que pour un jour de vivres, je les lairray diſner & ſouper ce jour-là, mais le lendemain ils ſeront contraints ſe rendre la corde au col; au lieu de la miſericorde que je leur offre, j'en oſteray la miſere, & ils aurons

la corde : car j'y ſeray contraint pour mon devoir 1590
eſtant leur Roy & leur Juge, pour faire pendre quelques centaines d'eux qui, par leur malice ont fait mourir pluſieurs innocens & gens de biens de faim. Je ſuis debiteur de cette juſtice devant Dieu. Vous ferez donc comme je vous ay dit, entendre cecy à mon peuple, & je vous ſomme & conjure d'ainſi le faire en preſence de tous ces Princes, & de toute ceſte belle & grande Nobleſſe, leſquels, au cas que vous y failliez, vous reprocheront tout le temps de leur vie, comme encore je feray, voſtre infidelité envers voſtre patrie, ſi vous aurez teu & celé à mes ſubjets le deſir que j'ay de leur donner la paix, & mettre ce royaume en repos. Et au ſurplus, quand vous celerez cela à mon peuple de Paris, vous n'y gaignerez rien : car mes ſoldats qui ſont aux fauxbourgs, & parlent jour & nuit aux voſtres & à ceux de Paris, le leur feroient entendre à voſtre confuſion. Sur ce leſdits Cardinal & Archeveſque promirent ſolemnellement faire entendre tout ce qu'il leur avoit dit au peuple de Paris.

En ce pourparler on tomba en pluſieurs diſcours : les ſieges de Gand & de Sancerre furent alleguez, & la Paix faite l'an 85. Sur quoy le Roy dit, que ceſte paix avoit eſté cauſe de la ruine de la France, & de la mort du feu Roy : qu'il failloit qu'à ce coup ledit ſieur de Lyon fiſt tout

1590. au contraire affin de bien faire, & lors qu'il le tiendroit pour homme de bien, autrement ne le tiendroit pour tel.

Sur ce ledit ſieur Archeveſque repliqua, qu'il n'avoit fait ladite Paix que pour obeyr au feu Roy, & ſuivant ce qui avoit eſté reſolu & trouvé bon par tout ſon Conſeil : à quoy l'un des premiers du Conſeil du Roy lui reſpondit, tant s'en faut que cela ſoit, qu'au contraire, je vous dis lors que tout ce qu'on faiſoit en ladite paix, n'eſtoit que pour exterminer la maiſon de France, & ſous ce mot *d'Hérétique*, priver le plus proche parent du Roy : & ſous ce mot de *fauteurs*, les autres.

Le Roy après monſtra auſdits ſieurs de Gondy & de Lyon les lettres qui venoient d'eſtre ſurpriſes, que Mendozze envoyoit au Roy d'Eſpagne, par leſquelles il ſe plaignoit, que trop toſt les Théologiens avoit reſolu, qu'il eſtoit licite à ceux de Paris d'envoyer vers le Roy (qu'il appelloit le Prince de Bearn) pour traiter de pacification : & finiſſoit ſa lettre par ce mot, Dieu ſauve voſtre Catholique Majeſté, & me veuille conſoler. Et eſtoit ladite lettre eſcrite du cinquieſme de ce mois d'Aouſt.

Cela fait, la conférence ſe finit, & le Roy, après avoir un peu parlé ſéparément à l'un & à l'autre, monta à cheval pour s'en aller ; les dé-

putez d'autre coſté s'en retournerent à Paris, où 1590.
du depuis le Roy leur envoya des paſſeports pour aller trouver le Duc de Mayenne à Meaux.

Ceſte Conférence finie, la trefve que l'on avoit faire pour ce jour le fut auſſi : les aſſiegez ſe reſolurent à ſe deffendre, & le Roy d'aſſaillir : toutesfois ſuivant ſa premiere réſolution, il fit tenter toutes les voies de pacifications, il en eſcrivit meſme à Monſieur de Nemours & à Madame de Nemours ſa mere par le ſieur d'Andlot, frere du ſieur de Chaſtillon) qui avoit eſté pris priſonnier par les aſſiegez; & lequel ſortoit quelquefois de la ville au camp du Roy, puis retournoit : ce fut luy qui porta auſſi les paſſeports auſdits ſieurs Cardinal de Gondy & Archeveſque de Lyon pour aller trouver Monſieur de Mayenne à Meaux.

Les Royaux ne pouvoient croire, que le Duc de Parme vînt luy-meſme en France au ſecours de Paris, quelque bruit que ceux de l'Union en fiſſent courir : leur opinion eſtoit fondée ſur pluſieurs conſiderations d'Eſtat, entr'autres, qu'il n'y pouvoit venir aſſez fort pour hazarder une bataille, ſans laiſſer la Flandre comme en proye aux gens des Etaſts des Provinces unies, & que le Conſeil d'Eſpagne n'approuveroit pas de laiſſer le certain pour l'incertain.

Depuis la fin du mois de Juin, que le Roy avoit eſté avec une belle troupe de cavalerie vers

1590. la Picardie, & fait une traicte de dix-ſept lieues penſant y rencontrer le Duc de Mayenne, qui ſe renferma dans Laon, on creut auſſi que l'Union ne recevroit pas grandes forces des Pay-bas, & qu'il n'y avoit que le Régiment de Lanſquenets du Comte de Colalte, le Regiment d'Italiens de Cappizzuca, avec trois cents chevaux de Valons, deſtinez pour leur ſecours : mais il en advint autrement : auſſi le Duc de Mayenne ayant receu ſecours, de la cavalerie de Lorraine conduite par le Comte de Chaligny : & s'eſtant joint avec luy le Duc d'Aumale, Monſieur de la Chaſtre, le Marquis de Menelay, le ſieur de Balagny, le Capitaine Saint-Paul & autres Seigneurs, ils acheminerent vers Meaux à la faveur des villes qui tenoient pour l'Union, pour là y attendre le Duc de Parme.

Or ſuivant le ſauf-conduit du Roy leſdits ſieurs Cardinaux de Gondy & Archeveſque de Lyon furent trouver ledit Duc à Meaux, lequel ayant receu advis que le Duc de Parme eſtoit ſur la frontiere de France, & qu'il le joindroit au plus-tard dans ſix jours avec dix mille hommes de pied, & trois mille chevaux, dit d'un coſté auſdits ſieurs Cardinal & Archeveſque, qu'il ne deſiroit rien tant que la Paix, qu'ils s'en retournaſſent à Paris pour cet effet, & le fiſſent entendre au Roy, affin de traiter des moyens d'y

parvenir : & de l'autre, il envoya une lettre au 1590
Duc de Nemours par un ſien Secretaire, qui paſſoit à la ſuitte deſdits ſieurs Cardinal & Archeveſque : auquel il mandoit, qu'il ne print aucune alarme de ce traité de paix, & qu'il n'en feroit point, mais qu'il aſſeuraſt ſeulement leurs partiſans d'un bref ſecours, & que le Duc de Parme ſeroit à Meaux dans quatre jours. Ceſte lettre fut découverte : & Monſieur le Cardinal de Gondy, ayant recognu qu'il ne pouvoit rien reüſſir de bon en ceſte affaire, ſe retira en ſa maiſon à Noëſy. L'Archeveſque de Lyon ſuivant ſa couſtume, amuſa les Royaux d'eſpérance de paix, & eſtant allé & retourné de Maux en l'armée du Roy, rapporta pour la derniere fois, qu'il eſtoit trop tard de parler d'accord, & que le Duc de Mayenne ne pouvoit rien faire ny traiter ſans l'intention du Duc de Parme, qu'on attendoit à Meaux.

Monſieur le Duc de Nevers, qui avoit demeuré comme neutre depuis la mort du feu Roy Henry III s'eſtant declaré Royal, vint trouver Sa Majeſté en ce meſme temps avec de belles troupes : il ſouſtint au Conſeil, que c'eſtoit une faute ſignalée d'avoir laiſſé entrer un tel ennemy que le Duc de Parme juſques au cœur du Royaume ſans l'en avoir empeſché ſur la frontiere : d'autres diſoient, que c'eſtoit le moyen d'avoir

1590. une bataille de laquelle ils eſperoient remporter la victoire, & par ce moyen que l'on termineroit en un ſeul coup toute cette guerre : mais ceux-là ne ſçavoient pas bien le deſſein de l'Eſpagnol, ny ſes fineſſes accouſtumées.

Le lendemain que le Duc de Parme fuſt arrivé à Meaux, l'Union publioit par tout qu'ils donneroient bataille, car ce Duc avoit amené avec luy pluſieurs Princes & Seigneurs Eſpagnols, Italiens, & Flamans : entr'autres les Princes, d'Aſcoli, de Chaſteau Beltran, & de Chimay, les Comtes de Barlemont & d'Aremberg, le Marquis de Renty, le ſieur de la Mothe, gouverneur de Graveline, Maiſtre de Camp général, & de l'artillerie, le ſieur Jean-Baptiſte Taxis, D. Alonze Ydiaques, Pierre Caëtan, Maiſtre de Camp du Regiment des Neapolitains, D. Antonio Zagnii-ga, Maiſtre de Camp du Regiment des Eſpagnols qui s'eſtoient mutinez en Flandres (ainſi que nous avons dit au commencement de ceſte année) leſquels on avoit appaiſez depuis avec de l'argent, & pluſieurs autres capitaines.

Peu de jours après l'arrivée du Duc de Parme à Meaux, l'armée de l'Union commença à cheminer droit vers Paris, & vint loger à Claye & au Chaſteau de Freſnes : le Roy qui s'attendoit à à la bataille, partit du village de Chaliot près Paris, & aſſigna le rendez-vous de toute ſon ar-

mée à la plaine de Bondy, qui eſt à la teſte de la foreſt de Livry, ſur le droit chemin de ſon ennemy, & pour eſtre préparé pour luy aller au-devant, s'il prenoit le chemin des coſtez pour éviter le paſſage de ladite foreſt. Ayant ce meſme jour Sa Majeſté retiré l'infanterie qui eſtoit aux fauxbourgs de Paris pour ſe trouver à la bataille: ſon armée demeura tout ce jour & le lendemain en ladite plaine de Bondy en bataille, ſans deſcouvrir celle de l'Union : ce que voyant Sa Majeſté il ſe reſolut de les approcher de plus près, & de prendre le logis de Chelles, pour ce faire il y envoya le Seigneur de Laverdin, l'un de ſes mareſchaux de camp, & le Seigneur de Chaſtillon, leſquels y arrivans ſur le ſoir, trouverent les Mareſchaux & Fourriers de l'Union qui commençoient à y faire leurs logis, d'où ils les déchaſſerent: & y eſtant peu après Sa Majeſté arrivé, & deſcouvert quelques ſept ou huit cents chevaux de ſes ennemis, où eſtoient les deux Chefs; il leur fit une charge avec beaucoup moindre nombre, & les remena juſques dans leurs logis. 1590.

Le lendemain ſamedy premier de Septembre, le Roy ſe tint pour tout aſſeuré d'avoir la bataille, il donna le rendez-vous à toute ſon armée à une place de bataille, au-deſſus de Chelles, qui eſtoit une plaine qui a derriere deux coſtes à la teſte d'un petit bois ſéparé d'un ruiſſeau,

1590. & dans ledit bois un chaſteau nommé Brou ; & par delà eſt un marais ſeparé d'un peu de plaine, qui eſt entre ledit chaſteau & ledit marais, par un autre petit ruiſſeau, qui eſtoit le logis qu'avoit pris l'Union. L'armée royale ſe trouva toute rangée en bataille ſur les onze heures. Le Duc de Parme gaigna un coſtau, pour la recognoiſtre, & l'ayant veue il ſe trouva eſtonné, & ſe retourna vers le Duc de Mayenne, luy diſant, ce n'eſt pas ceſte armée de dix mille hommes que vous me diſiez, car j'en vois là comparoiſtre plus de vingt-cinq mille, & en bonne ordonnance : cet étonnement ne luy a pas deu eſtre reproché pour faute : car il y avoit de quoy s'eſtonner, & ſe peut dire véritablement, que c'eſtoit la plus belle armée qui ſe ſoit veuë de long-temps en France. Il s'y trouva dix-huit mille hommes de pied, dont il y en pouvoit avoir ſix mille eſtrangers, & bien cinq à ſix mille chevaux, entre leſquels il y avoit près de quatre mille gentilshommes François, & des meilleures maiſons de France : il y avoit ſix Princes, deux Mareſchaux de France, & pluſieurs Seigneurs & Capitaines : il ſe pouvoit dire qu'ez deux armées il y avoit plus de Chefs d'armées, qu'il n'y en avoit en tout le reſte de la Chreſtienté. Le Duc de Parme au lieu de venir au combat, vit bien qu'il failloit uſer de ruſe & non de force ;

tellement qu'ayant fait changer d'armes à tous les 1590.
ſiens, & au lieu de lances leur ayant mis des pioches en la main, ils ne firent toute la nuit que ſe retrancher dans ledit marais, où tant la cavalerie que l'infanterie logea toute au picquet.

Dès l'après-dinée du Samedy le Roy leur fit quitter le ruiſſeau, le bois & la maiſon qui eſt dans le bois, & ſe retirerent tous dans ledit marais, dès-lors au lieu de bataille, ledit Duc de Parme ne penſa plus qu'à ſe retrancher & fortifier, comme il fit très-fortement.

Sa Ma'eſté la nuit venuë ſe vint loger au village de Chelles, & continua tous les jours ſuivans par tous les moyens qu'il put pour attirer ſon ennemy au combat, faiſant attaquer inceſſamment des eſcarmouches, où il en demeuroit toujours quelques-uns d'une part & d'autre : mais pour tout cela il n'y eut ordre de les faire venir au combat : confeſſans publiquement que la fantaiſie de la bataille leur eſtoit paſſée dès l'après-dinée du ſamedy : le Duc de Parme ayant dit à pluſieurs, Je n'ai charge du Roy mon maiſtre que de ſecourir Paris.

Les Hiſtoriens Eſpagnols diſent qu'il fit reſponſe à un héraut du Roy qui le desfioit, & luy offroit la bataille : Dites à voſtre maiſtre que je ſuis venu en France par le commandement du Roy mon maiſtre, pour mettre fin & ex-

1590. tirper les hereſies de ce Royaume, ce que j'eſpere faire avec la grace de Dieu, devant que d'en ſortir: & ſi je trouve le chemin plus court pour y parvenir en lui donnant bataille, je la luy donneray, & le contraindray de la recevoir, ou feray ce qu'il me ſemblera pour le mieux. Quand le Duc auroit fait ceſte reſponſe, & en meſmes termes, la ſuitte de ceſte hiſtoire montrera qu'à toutes les deux fois qu'il eſt venu en France, il a eſté contraint d'en ſortir & luy & ſes armées, pourſuivy l'eſpée dans les reins juſques en Flandres: ce qui monſtre que cela n'eſtoit qu'une rodomontade eſpagnole. Pluſieurs ont comparé ce Duc à Ulisſes pour les ruſes de guerre, dont il eſt venu à bout: mais toutes ces ruſes n'ont ſervy que d'empeſcher pour quelque temps les heureuſes victoires du Roy.

Les armées ayans donc demeuré ſept jours à la veuë l'une de l'autre en bataille, les Ducs reſolurent d'attaquer la petite ville de Lagny, qui leur eſtoit proche de demie-lieuë derriere eux, & ayant fait un pont à batteaux, joignant quaſi ladite ville le ſeptieſme dudit mois, à la pointe du jour, ils y paſſerent la plus-part de leur infanterie, & la faiſant battre de neuf pieces, la riviere entre-deux, la breſche fuſt pluſtoſt faite que le Roy n'en fuſt adverty: parce que le vent eſtoit tellement tourné & le broüillard ſi grand & eſpais, que les coups

de canon ne s'entendoient pas. Il y avoit cinq 1590.
cents hommes dedans avec le ſieur de la Fin qui y commandoit, lequel n'ayant peu eſtre ſecouru aſſez à temps, après s'eſtre valeureuſement deffendu, il fuſt emporté par un aſſaut que les Ducs firent donner par deſſus un pont de batteaux ſi furieuſement, qu'ils emporterent, & tuërent tout ce qui ſe trouva dedans les armes au poing: Le ſieur de la Fin eſtant bleſſé fuſt pris priſonnier avec quelques autres Gentilshommes: ceſte place auſſitoſt priſe, fuſt auſſi-toſt demantelée: & quoyqu'il y a mille villages en France qui ſe peuvent mieux deffendre, ſi eſt-ce que ledit ſieur de la Fin & ſes ſoldats vendirent leur ſang aſſez cherement, car il y mourut autant des victorieux que des vaincus.

Le Roy eſtimant que ceſte priſe leur auroit peut eſtre enflé le courage, les attaqua encor le lendemain plus qu'auparavant: mais ils s'en picquerent encor moins. Enfin ayant conſideré, que la pluspart de ſa Nobleſſe, qui eſtoit accouruë ſans equipage, ſous le bruit de la bataille, cognoiſſant que l'eſperance en eſtoit perdue, preſſoient de ſe retirer: il eſtima qu'il eſtoit temps de penſer à faire la guerre d'autre mode avec ſes ennemis, puiſqu'il ne les avoit peu attirer à un grand combat, dont ils avoient fait cognoiſtre qu'ils n'en vouloient point taſter. Toutesfois avant que d'entrer en ceſte deliberation, il voulut tenter encor

1590. deux occaſions de les y faire venir : la premiere, il ſe reſolut de vouloir faire un effort à Paris, & pour ceſte occaſion il fit partir le ſieur de Chaſtillon dudit Chelles, avec une bonne troupe d'infanterie, & luy avec quelque Nobleſſe le ſuivit incontinent après, pour ſe rendre tous au point du jour aux portes de Paris du coſté de l'Univerſité, & y donner une eſcalade, en certains endroits qui avoïent eſté remarquez, affin de ſe ſaiſir de l'Abbaye Sainte Genevieſve & s'y fortifier : la ſeconde fuſt, qu'il fit partir ſon armée de Chelles pour retourner en la plaine de Bondy : ce qu'il faiſoit, affin que les Ducs de Mayenne & de Parme, ſçachans qu'il auroit donné dans Paris, ſortiroient de leurs marais, tant pour ſecourir Paris, que pour ſe mettre à la ſuitte de l'armée, & que ce ſeroit une occaſion de combattre : mais ces deux deſſeins ne reüſſirent point : car ainſi que les Royaux arrivoient dans le fauxbourg Saint Jacques, ſur les onze heures du ſoir, ils furent entendus, ce qui donna l'alarme à toute la ville : toutesfois eſtans demeurez long-temps ſans faire bruit, l'alarme s'appaiſa ; & les Pariſiens preſumerent que ce n'eſtoit rien : or des Jeſuites qui avoient leur college vers ce quartier-là furent les premiers en armes ſur la muraille, où ils demeurerent toute la nuit en garde, quoyque les Bourgeois s'en fuſſent retournez en leurs maiſons. Sur les

les quatre heures du matin, les Royaux eſtimans eſtre 1590.
temps d'executer leur entrepriſe, deſcendirent tout doucement dans le foſſé entre la porte de Saint Jacques, & celle de Saint Marcel, & planterent ſept ou huit eſchelles; les Jeſuites qui n'avoient bougé de là en garde, entendans quelque bruit, donnerent l'alarme ſi chaudement, que les corps de garde voiſins accoururent vers eux: cependant trois Royaux monterent avec leurs eſchelles ſur la muraille, mais ils furent incontinent tuez & renverſez dans les foſſez à coups de hallebardes & de pertuiſanes par les Jeſuites & par quelques habitans qui eſtoient accourus à leur ſecours. Les Royaux voyans l'alarme eſtre ſi grande ſe retirerent & laiſſerent pluſieurs de leurs eſchelles dans le foſſé. Ainſi ceſte entrepriſe fuſt deſcouverte, & ne ſervit de rien, non plus que le deſlogement de l'armée: car les Ducs pour cela ne deſlogerent de leur marais, craignans tousjours quelque faulſe amorce pour les attirer au combat où ils avoient reſolu de ne venir point: c'eſt pourquoy le Roy eſtant revenu en ſon armée, dans la plaine de Bondy (où elle avoit eſté tout le long du jour, attendant ſi les Ducs approcheroient) n'ayant aucunes nouvelles de leur deſlogement, il reſolut de venir loger ce meſme jour à Gonneſſe.

Sa Majeſté le lendemain y ayant aſſemblé tous les Princes, Officiers de la Couronne, & autres

1590. grands Capitaines, qui se trouverent près de luy; & ayant amplement esté discouru & traité, que la resolution des Ducs de Mayenne & de Parme estoit assez manifeste & declarée, de ne vouloir point combattre : que de les y penser forcer avec le temps, se logeant toujours près d'eux, qu'en cela ils auroient advantage, estant leur armée fraische & sur la solde; composée d'estrangers, qui ne se desbandoient point: au contraire de celle de Sa Majesté, qui estoit pour la plus part dejà haraſſée, & ne recevoit point de payement.

Il fut adviſé, que puiſque l'Eſpagnol ne vouloit faire la guerre à la mode des François, qu'il eſtoit expedient de la faire à la ſienne, & qu'il les falloit faire combattre & deſtruire par la neceſſité de vivres & autres incommoditez, qui ne faulſent point compagnie aux armées qui font l'exercice qu'il faudroit que la ſienne fiſt: que l'on pourvoiroit aux villes royales ſur la riviere de Seine, de vivres & de fortes garniſons, affin de toujours tenir Paris autant aſſiegé, que par la preſence d'une armée : que l'on licentieroit une partie de l'armée, & en feroit on ſeulement une mediocre, affin que ſi les Ducs attaquoient quelque place d'importance, le Roy puſt eſtre auſſi toſt ſur leurs bras : que l'on renvoyeroit les forces dans les Provinces dont elles eſtoient parties, ce qui ſeroit grandement conſoler leſdites Provinces;

auſſi qu'en y faiſant rafraiſchir leſdites troupes, 1590.
c'eſtoit leur donner moyen d'y acquerir quelque choſe : Et meſmes, advenant que l'Eſpagnol, ou autres forces eſtrangeres vouluſſent par cy-après entrer en France, que leſdites troupes ainſi rafraiſchies en chaſque Province, ſe pourroient reünir incontinent auprès du Roy, lequel par ce moyen ſe trouveroit avoir toujours plus de forces que ſes ennemis, qui ſeroit le moyen de les contraindre de faire encor pis, que de ſe retrancher dans un marais. Voilà ce que les Royaux reſolurent au Conſeil à Gonneſſe.

Suyvant ceſte reſolution le Roy voyant que quelques-uns de la Nobleſſe meſmes uſans d'impatience, s'eſtoient d'eux-meſmes licenciez de ſe retirer aux Provinces d'où ils eſtoient, fit paſſer ſon armée au-delà de la riviere d'Oyſe, après avoir laiſſé M. de Laverdin dans Saint-Denis pour deffendre ceſte place en cas d'un ſiége ; ce Seigneur uſa d'une grande diligence à y faire faire les réparations qui y eſtoient néceſſaires, & à mettre un ordre au grand deſordre qu'il y avoit dans ceſte ville, à cauſe des maladies.

Le Roy envoya auſſi en meſme temps de bonnes & fortes garniſons ès villes de Melun, Corbeil, Senlis, Meulan & Mante, & retint avec luy une armée mediocre que conduiſoit le Mareſchal de Biron, avec laquelle il reprit Clermont en Beau-

1590. voiſis, & quelques autres places en ce quartier-là. Il renvoya auſſi Monſieur le Prince de Conty en Touraine, Anjou & le Maine : Monſieur de Montpenſier en Normandie : Monſieur de Longueville en Picardie : Monſieur de Nevers en Champagne, & le Mareſchal d'Aumont en Bourgogne, chacun avec des forces ſuffiſantes pour tenir la campagne en toutes ces provinces-là.

D'autre coſté les Ducs de Mayenne & de Parme eſtans venus à bout de leurs deſſeins par leur temporiſement dans le marais où ils eſtoient campez, deſgagerent Paris ſans perdre un homme & arracherent des mains du Roy ceſte ville, qui dans quatre jours au plus tard ſe fuſt renduë à luy par l'extreme famine qui eſtoit dedans. Auſſi-toſt que le Roy eut retiré ſon infanterie des fauxbourgs de Paris du coſté de l'Univerſité, qui fuſt le trentieſme d'Août, le Capitaine Jacques Ferrarois, qui commandoit dans Dourdan pour l'Union, fuſt le premier qui le lendemain matin amena à Paris par la porte Saint-Jacques une grande quantité de vivres. Quatre jours après il arriva encore mille charrettes pleines de bled qui furent amenées de devers Chartres: bref, du coſté de l'Univerſité ils reçeurent beaucoup de vivres de pluſieurs endroits; ce qu'ils eurent en ce commencement à aſſez bon marché : & qui fuſt cauſe (ainſi que pluſieurs ont eſcrit) que leſdits ſieurs Ducs ayant eu

advis de ce renvitaillement, ſe retrancherent dans 1590.
le ſuſdit marais, battirent & prirent Lagny, afin de tirer commodité de vivres de la Brie, pour leur armée; & firent ſi bien, que ſans ce bouger d'un lieu, ils furent cauſe de la diſſipation de l'armée Royale. Voyons ſi leur armée auſſi demeura long-temps ſur pied.

Auſſi-toſt que ſes Ducs eurent ſceu que le Roy & ſon armée tiroient vers Beaumont, ils ſortirent de leur marais: & au lieu de pourſuivre les Royaux, ils tournerent à gauche, paſſerent la Marne, rendirent libres les ponts de Saint Maur, & de Charenton, & firent loger leur armée en Brie: pluſieurs petites places ſe rendirent de leur party incontinent, comme Provins, Crecy & autres, puis en un coup toute ceſte grande armée ſe tourna le 24 Septembre droit à Corbeil, diſtant de ſept lieuës de Paris: la diviſant en deux deçà & de-là la riviere. Ceſte ville eſt du coſté du Gaſtinois, en un angle que fait la riviere d'Eſtampes, entrant dans la Seine: elle eſt commandée de deux colines comme de deux cavaliers, d'où on peut battre les maiſons en ruine. Aux approches, le Marquis de Renty fut bleſſé, dont du depuis il mourut. Ce ſiege fut plus long que les Ducs ne l'avoient imaginé: car le ſieur de Rigaud avec ſon regiment que le Roy y avoit envoyé dedans, arreſta l'armée deſdits Ducs, cinq ſemaines durant,

1590. quelque ſommation, & quelque belle compoſition qu'on lui offriſt.

Ainſi que l'on commençoit à battre ceſte ville, le Legat Caëtan, accompagné de pluſieurs des principaux de Paris, s'y achemina le 25 de ce mois, au-devant duquel alla ledit Duc de Mayenne & puis celuy de Parme, leſquels luy firent de grands honneurs à leur rencontre. Pour s'en retourner en Italie, il prit excuſe ſur la mort du Pape Sixte V, & ſur l'eſlection d'un nouveau Pape, mais en effet c'eſtoit pour ne tomber plus aux fatigues qu'il avoit euës depuis qu'il eſtoit venu en France où il ne fit rien de tout ce qu'il s'eſtoit propoſé, & fut peu heureux en ſon voyage: dez ſon entrée il perdit tout ſon bagage en venant de Lyon à Paris: arrivé à Sens, le plancher de la grande ſale de l'Archeveſché où il eſtoit logé tomba, il demeura quatre mois aſſiegé dans Paris, avec une infinité d'incommoditez: bref, toute ſa legation ne fuſt que confuſion: les Catholiques Royaux en leurs eſcrits, diſoient de luy, qu'il eſtoit venu en France pour diviſer la France, vendre la Nobleſſe, & eſteindre en la France la France, & abolir la Maiſon Royale; qu'il s'eſtoit conjoint avec ceux, du milieu deſquels eſtoit ſorty le parricide meurtrier du feu Roy, affin de les encourager en leur rebellion, ruyner le Roy, & mettre en proye tous les gens de bien: auſſi ils ne le nom-

merent jamais Legat, & l'appeloient ſeulement 1590.
Cardinal. Deux jours après ſon arrivée, il partit de devant Corbeil, & fuſt conduit juſqu'en Lorraine par le Comte de Chaligny, & par le ſieur de Saint-Paul, avec nombre de gens de guerre, car il craignoit merveilleuſement les Royaux, & avoit ſceu que Monſieur de Nevers eſtoit à Chaſteautierry, avec force troupes: mais il paſſa ſans deſtourbier; & quoyqu'il reçuſt advis de la creation du Pape Urbain VII, il ne laiſſa de paſſer oultre, & s'en retourna par le pays des Suiſſes en Italie.

Ceux de la faction des Seize durant le ſiege de Paris s'eſtoient montrez ardents & violents avec leurs Predicateurs, pour empeſcher que l'on ne traitaſt d'aucune paix avec le Roy: ils ſe faiſoient appeler Catholiques zelés; & portoient toute leur affection & tous leurs vœux à l'Eſpagnol: Les Principaux de ceſte faction eſtoient du Conſeil general de l'Union que le Duc de Mayenne avoit licentié, ainſi que nous avons dit: lequel Conſeil ils deſiroient eſtre reſtably, & penſoient que le Duc de Mayenne le leur devoit accorder, tant à cauſe de ce qu'ils avoient fait au ſiege de Paris que pour ce que l'Eſpagnol avoit eſté le principal ſecours dudit Duc: ils deputerent donc quelques-uns d'entr'eux pour aller vers luy au camp de Corbeil, affin de luy preſenter quelques me-

1590. moires pour à l'advenir maintenir mieux leur party, la ſubſtance deſquels eſtoit,

I. *Qu'il pluſt au Duc de Mayenne ſe reſouldre de faire la guerre ouverte ſans eſperance d'accord ny paction aucune avec leur ennemy commun* (ainſi appelloient-ils le Roy.)

II. *Que ſi ledit Duc de Mayenne ne ſe ſentoit aſſez fort de luy meſme, tant pour le peu d'aſſiſtance de la Nobleſſe Françoiſe, que pour les neceſſitez du peuple qui eſtoit fort attenué, qu'il luy pluſt chercher & reſouldre promptement ayde & ſecours des Potentats Catholiques, & ſpecialement du Pape & du Roy d'Eſpagne, qui eſtoit le plus proche & prompt ſecours, deſquels le Legat & l'Ambaſſadeur eſtoient au camp prez de la perſonne dudit ſieur Duc, avec leſquels il pouvoit promptement & facilement compoſer, & faire comme celuy qui eſt au peril de ſa vie en l'eau, lequel tend la main au premier qui ſe preſente pour le ſauver, ne ſe ſouciant de quelle main il ſoit pris pourveu qu'il ſe ſauve: ainſi qu'il falloit que ledit ſieur Duc en fiſt de meſme, ſans craindre la difficulté de l'obligation qu'il feroit au Potentat Catholique qui leur donneroit ſecours.*

III. *Que ledit ſieur Duc conſideraſt les actions de ſon Conſeil, & en changeaſt ceux qui avoient uſé de propos d'accord avec (le Roy) & en oſtaſt auſſi ceux qui luy demandoient inceſſamment des recompenſes: ceux qui luy conſeilloient de n'enten-*

dre les plaintes du peuple Catholique, (un des Seize) comme choſe importune & ſans raiſon : ceux qui ne tendoient à autre choſe qu'à reſtablir l'eſtat aux deſpens de la Religion : ceux qui s'eſtoient approchez de luy en intention de ſauver leurs biens, & qui n'eſtoient parus auprès de luy que depuis la mort de Meſſieurs ſes freres, ſervans auparavant de Conſeil au feu Roy contre leur party ; de toutes leſquelles qualitez ils ſouſtenoient que la pluſpart de ſon Conſeil eſtoit compoſé, ainſi qu'ils luy feroient cognoiſtre, s'il vouloit. 1590.

IV. *Que pour ce qu'aucunes des Cours ſouveraines, & principalement de la Juſtice ſe reſſentoient des deſarmemens & empriſonnements que l'on avoit faits de leurs perſonnes, contre ceux qui les avoient deſarmez & empriſonnez, ce qui engendroit une juſte desfiance entr'eux & les Catholiques de Paris: de ſorte que ceux-là exerçans leurs charges & vivans en appetit de vengeance contre ceux-ci, c'eſtoit entretenir un diſcord entre les uns & les autres : pour à quoy remedier, ils ſupplioient premierement ledit ſieur Duc de faire publier un Edit d'adveu deſdits empriſonnements & deſarmements, ſans qu'il en fuſt fait à l'advenir aucune recherche par qui que ce fuſt : ſecondement, qu'il fiſt eſtablir une chambre de perſonnes eſleuës & choiſies pour cognoiſtre indifferemment, & juger ſouverainement de tous ceux qui contreviendroient à l'Union*

1590. *des Catholiques, & de toutes les cauſes des Catholiques, (un de la faction des Seize) qui ont fait leſdits deſarmements & empriſonnements.*

V. *Qu'il pluſt audit ſieur Duc mander au Conſeil General de l'Union de reprendre leurs ſeances, & y continuer, comme choſe neceſſaire pour la continuation de l'Union des Catholiques, eſtant le ſeul & unique corps ſouverain de tout leur party, & ſous l'authorité duquel il avoit eſté fondé, en attendant l'aſſemblée des trois Eſtats du Royaume: la diſcontinuation duquel corps leur avoit grandement prejudicié, pour ce que tout leur party s'eſtoit deſmembré faute de la ſubſtance de ce corps, auquel ſeul toutes les Provinces & villes de l'Union des Catholiques, avoient permis obeyſſance: ſi bien que ſi ce corps venoit à defaillir, la deſunion s'enſuivroit ſi grande, que tout leur party ſeroit entierement ruiné: pour à quoi obvier (diſoient-ils) il eſtoit très-néceſſaire que ce corps reprint ſon authorité, & exerçaſt ſes fonctions le pluſtoſt qu'il ſeroit poſſible.*

Pour porter ces memoires au Duc de Mayenne les Seize deputerent le Docteur Boucher, F. Bernard, Feuillan, le Greſle, Crucé, Borderel, & quelques autres d'entr'eux: arrivez à Choiſy où eſtoit logé ledit ſieur Duc, ils allerent luy donner le bon ſoir: ledit Boucher porta la parole pour tous & preſenta les memoires ſuſdits: le Duc les re-

tent avec promeſſe d'y pourveoir: mais auſſi-toſt qu'ils furent partis, le Conſeil que le Duc avoit eſtably près de luy (ainſi que nous avons dit) s'aſſembla, où ſe trouverent les Preſidents le Maiſtre, Vetus & d'Orcey, les ſieurs de Roſne, de Vitry & de Videuille : l'intention des Seize fuſt incontinent deſcouverte, & congnut-on qu'ils ne tendoient qu'à la ruine de la Monarchie Françoiſe : qu'ils n'eſtoient que gens turbulents, leſquels vouloient reduire l'Eſtat de la France en une Republique, en laquelle ils ſe promettoient de faire les ſouverains, & ruyner par ce moyen la Nobleſſe : l'autheur du livre du Manant & du Maheuſtre dit: que pluſieurs du Conſeil du Duc dirent, qu'il falloit faire des torchons de leurs memoires, ſans leur rien reſpondre : d'autres propoſerent qu'il falloit mettre en pieces tant les memoires, que ceux qui les avoient apportez : l'original toutesfois en fuſt monſtré à l'Archeveſque de Lyon & à d'autres du Conſeil dudit ſieur Duc, tous leſquels s'en mocquerent: ainſi les deputez des Seize, après avoir eſté huit jours à Choiſy s'en retournerent à vuide & mocquez, quoyque Roſſieux, l'un des quatre Secretaires du Duc, leur portaſt de l'affection: ces Deputez penſoient auſſi comme Deputez du Conſeil des Seize ſaluër le Duc de Parme, & vouloient contrefaire les Ambaſſadeurs d'une Republique libre d'Allemagne ou d'Italie: mais le Duc de 1590.

1590. Mayenne ayant descouvert leur intention, leur fit deffendre d'y aller, ce que le Duc ne faisoit sans grande prudence, car il voyoit bien que si ces gens-là avoient communication ou intelligence à part avec l'Espagnol, que cela apporteroit la ruine des François, & principalement de la Noblesse; nonobstant le D. Boucher, sous ombre d'aller voir Sega, Evesque de Plaisance (qui depuis fust Legat en France, ainsi que nous dirons) ne laissa d'aller au logis du Duc de Parme dont le Duc de Mayenne adverty, le fit appeler, & luy en tint de rudes propos: mais comme ce Docteur estoit un des principaux pivots de la faction des Seize, il ne tint beaucoup de compte des paroles du Duc, & trouva depuis d'autres moyens de communiquer seurement & secrettement avec l'Espagnol, ainsi que nous dirons cy-après, taschant avec ceux de sa faction d'oster le Duc de sa charge de Lieutenant, pour porter la domination de la France entre les mains des Espagnols. Les Seize donc cognurent lors que ce que ledit Duc avoit licentié pour un temps le Conseil General de l'Union, estoit en effet une vraye cassation d'iceluy: & que ledit sieur Duc, avec le Conseil qu'il avoit estably près sa personne, vouloit tenir toute l'authorité & souveraineté à sa volonté. Contraints donc de ceder pour ce coup, & de se retirer à Paris, ils ne laisserent encor de poursuivre leurs

deſſeins, ainſi que nous dirons, ce qui fuſt la cauſe 1590.
des diviſions & de la ruine de leur party.

Retournons au ſiege de Corbeil, où les Ducs de Mayenne & de Parme (ayant trouvé plus de difficulté qu'ils n'avoient penſé pour prendre ceſte place, à cauſe qu'il leur fallut pluſieurs fois changer leurs batteries, pour les retranchemens dont uſerent les aſſiégés), réſolurent d'y faire un effort général. Après qu'ils eurent fait faire un cavalier qui commandoit fort à l'endroit où dès le commencement ils avoient dreſſé leur batterie, & fait emplir une maiſon pleine de terre dans le fauxbourg au-delà du pont du coſté de la Brie, ſur laquelle ils mirent quatre canons qui battoient en courtine, puis deux coulevrines qui battoient d'une colline dans la ville, & d'autres pieces en d'autres endroits, ils firent recommencer la batterie ſi furieuſement, que quelque réſiſtance que s'efforcaſſent de faire les aſſiégés, les Eſpagnols les emporterent par un aſſaut & tuerent tout ce qu'ils trouverent dedans ceſte place, entr'autres le ſieur de Rigaud, auquel du depuis les gentils eſprits François firent pluſieurs épitaphes en ſa louange, pour avoir arreſté en une ſi petite & mauvaiſe place, cinq ſemaines durant, une telle armée.

Ceſte priſe ne ſe fit pas ſans que pluſieurs Eſpagnols & Italiens n'y laiſſaſſent la vie, en-

1590. tr'autres Attilla Tiſſin, & le Proveditor Taſſis. Mais ce fuſt une choſe déplorable de voir la cruauté & le violement des femmes & des filles que firent les Eſpagnols; leurs propres Hiſtoriens diſent : *Quivi fù il ſacco notabile più toſto per la molt'avaritia è crudeltà de ſoldati, che per la richeza di eſſo, & a gran fatica dalla loro libidine fu ſaluata una ſorella di Monſd'Aron Maeſtro di campo della Lega : il che dava ampia materia a'nimici di biaſimar gli Spagnuoli, ricifacciendo loro queſte, e molt'altre ſcelerattezze, &c.*

Après la priſe de Corbeil, le Duc de Parme voyant qu'il ne pouvoit faire aucun effort aux places leſquelles tenoient encore Paris comme aſſiégé, & que ſon armée ſe diminuoit, que l'hiver s'approchoit, que le prince Maurice avoit taillé plus de beſogne ès Pays-bas, que ledit Duc n'euſt ſcu en démeſler d'un an, il réſolut de s'en retourner en Flandres, & avant ſon partement de donner ordre le mieux qu'il pourroit, afin que les partiſans de l'Union euſſent moyen de réſiſter aux Royaux. Ce ne fuſt toutefois (ainſi que pluſieurs ont eſcrit) ſans ſemondre le Duc de Mayenne & ceux qui avoient traité avec lui en Flandres de faire paroîſtre quelques effets de leurs promeſſes, & de rendre quelques fruits à ſon maiſtre le Roi d'Eſpagne de toute ceſte grande dépenſe qu'il avoit faite pour les ſecourir : mais eux ne

pouvant plus déguiſer leur foibleſſe la lui firent 1590.
entendre ouvertement, & lui monſtrerent que toute la puiſſance des grandes villes de leur parti eſtoit tombée entre les mains du peuple. Ce Duc recognut lors avec l'Ambaſſadeur Mendozze, que le Roi ſon maiſtre ne recevroit d'eux aucune utilité evidente, que premierement il n'euſt mis le pied ſur la gorge à tous les partiſans de la Ligue, & à toutes les capitales villes du Royaume. Et que d'oreſnavant il ne leur falloit fournir de ſecours que pour réſiſter tellement quellement aux Royaux, afin qu'en ſe conſumant en guerre civile & s'entretenant en leurs partialités, ils ne rentraſſent en leur bon ſens, & ne recognuſſent le Roy. Mais que s'il advenoit qu'ils fuſſent contraints une autre fois de demander ſecours au Roi d'Eſpagne leur maiſtre, qu'alors on ne leur en donneroit point qu'auparavant ils n'euſſent livré des places & accordé de recevoir l'Infante d'Eſpagne pour Royne. En attendant que cela réüſſiroit, Mendozze prit la charge de faire pratiquer des partiſans en chaſque ville pour le Roy ſon maiſtre & de plus en plus entretenir à ceſt effet la faction des Seize dans Paris, la confrairie du Cordon dans Orléans, & de meſmes autres villes, en continuant ou augmentant les penſions d'aucuns Prédicateurs & des factieux.

Pour l'exécution de ces deſſeins, après que le

1590. Duc de Parme eut envoyé le Seigneur Mario Farneſe à Paris faire les compliments aux Princeſſes qui y eſtoient, il fit partir le premier de Novembre ſon armée des environs de Corbeil pour s'en retourner en Flandres. Traverſant la Brie il arriva autour de Colomiers, où il receut nouvelles que les ſieurs de Givry & de Parabelle avec les troupes qui eſtoient dans Melun, avoient le dixieme Novembre reprins Corbeil par ſurpriſe & avoient tué Alonſo Toraques, & les Eſpagnols qu'il y avoit laiſſez dedans, avec deux cents Lanſquenets. Ceſte repriſe rejouit autant les Royaux que ceux de l'Union en furent faſchez; le Roy en eut la nouvelle à Compiegne où il eſtoit venu d'Eſcoüy avec quelque cavalerie, ſur l'advis qu'il avoit reçu, que le Duc de Parme s'en retournoit en Flandre, lequel il n'avoit envie de laiſſer retourner ſans conduite, & principalement pour l'empeſcher d'entreprendre ſur quelqu'une des places royales durant ſon retour.

Sa Majeſté ayant donc laiſſé dans le pays de Vexin, Monſieur le Chancelier & les gens de ſon Conſeil, avec le Mareſchal de Biron & l'armée, pour l'employer en ce qu'il trouveroit de plus propre, partit de Compiegne avec huit cents chevaux qui s'y trouverent, de la Nobleſſe de Picardie, laquelle à ſon mandement l'y eſtoit venu trouver, & envoya Monſieur de la Noüe

avec

avec la compagnie de l'Iſle de France ſe jetter dans Chaſteau-Thierry, lui promettant de le ſecourir & de combattre le Duc s'il attaquoit ceſte place : il manda auſſi incontinent à Monſieur de Nevers & au ſieur de Givry de le venir rencontrer : tous s'acheminerent vers luy pour luy ayder à reconduire le Duc de Parme, lequel voyant que ledit ſieur de la Noüe s'eſtoit mis dans Chaſteautierry, y fit ſejourner ſon armée aux environs, quelque temps ; puis ſuivant la reſolution qu'il avoit priſe avec le Duc de Mayenne dès le ſiege de Corbeil, Monſieur de la Chaſtre (à qui le Duc de Mayenne, comme Lieutenant general de l'Eſtat & Couronne de France, fit depuis expedier lettres de Mareſchal de France, leſquelles furent verifiées au Parlement de Paris) fuſt renvoyé à Orleans, avec un regiment de Lanſquenets conduit par un Gentil-homme de la maiſon des Viſcomtes de Milan, quatre regiments François des ſieurs de Vaudargent, de Lignerac, du Coudray, & de Montilly, avec cinq cents chevaux, pour employer toutes ces troupes contre les Royaux, vers la Sologne & le Berry, & le long de la riviere de Loire : le ſieur Dragues de Comnene commandoit en ceſte petite armée de Mareſchal de camp : les exploits qu'elle fit, nous le dirons l'an ſuivant. Dans Paris le ſieur de Belin y fut mis Gouverneur au lieu de Monſieur de Nemours, avec quinze 1590.

1590. cents Lanſquenets du regiment du Comte Colalte, huit cents François & deux cents chevaux ſous la charge du ſieur de Maroles. Monſieur de Nemours, qui avoit tant deſiré le Gouvernement de la Normandie, ayant eu reſponſe du Duc de Mayenne, qu'il ne failloit partir la peau du loup avant que d'eſtre pris, & qu'il eſtoit neceſſaire de patienter & de ſçavoir comme les affaires iroient, s'en retourna auſſi avec de belles troupes en ſon Gouvernement de Lyonnois, pour y commander, & aux Provinces de Dauphiné, Auvergne, & Bourbonnois : du depuis ces deux Ducs ne s'accorderent pas des mieux (ainſi qu'il ſe verra cy-après) quoy qu'ils fuſſent freres de mere : & le Duc de Mayenne pourveut ſon fils aiſné du gouvernement de Normandie.

Ainſi leſdits Ducs de Mayenne & de Parme ayant renvoyé pluſieurs troupes de gens de guerre en diverſes Provinces, s'acheminerent pour aller vers les frontieres de Flandres, mais le Roy ayant donné ordre à toutes les places qu'il penſoit pouvoir eſtre par eux aſſaillies, commença d'aller droit à eux & les joignit de ſi près que le 23 de Novembre, il fit tailler en pieces une compagnie de gens de pied Eſpagnols : le 26, les Ducs eſtans deſlogez de Fiſmes pour aller à Pontravers où paſſe la riviere d'Eſne, le Roy accompagné de huit cents bons chevaux & autant

d'arquebuſiers à cheval, fatigua tant l'armée des Ducs qu'il la contraignit de rompre le deſſein de leur logis. Ce qu'ayant fait le Roy ſe retira au village de Longueval, où la cavalerie de Flandres vint donner des coups de lances juſques dans les portes : mais les arquebuſiers qui eſtoient ſur les murailles leur firent une ſalve quaſi à mire, dont ils en tuerent pluſieurs, & les contraignirent de ſe retirer plus loin : le Roy auſſi perdit une trentaine de ſes arquebuſiers à cheval, leſquels avoient mis pied à terre pour eſcarmouchet : après cela Sa Majeſté ſe retira à Pontarſy, & les Ducs furent contraints de camper toute la nuit, ſe doutant du devant & du derriere, pour ce que ce meſme jour Monſieur de Nevers, avec cinq cents chevaux, & les ſieurs de Givry & de Parabelle qui venoient de Melun avec une autre bonne troupe de cavalerie joignirent Sa Majeſté, laquelle ſe trouvant lors avoit près de deux mille chevaux & mille arquebuſiers à cheval, ſe reſolut d'enlever l'arriere-garde des Ducs avec mille bons chevaux : mais il advint que deux des canons des Ducs eſtans demeurez embourbez, toute leur advant-garde rebrouſſa, & demeurerent là tout ce jour en bataille, & y camperent meſmes la nuit, ſi bien que Sa Majeſté ne put rien entreprendre ſur eux. 1590.

Le lendemain Sa Majeſté eſtant advertie que

1590. les Ducs prenoient le chemin de Marle pour gaigner l'arbre de Guiſe, il ordonna à toute ſa cavalerie de ſe rendre à Crequy, avec les armes, ſans bagage: eſtant arrivé le premier au rendez-vous (quelques-uns ayans eſté un peu pareſſeux) ne voulant perdre l'occaſion de voir encor l'ennemy, il jeta devant luy le Baron de Biron, le ſuivant avec quarante Gentils-hommes ſeulement: depuis Monſieur de Longueville & ſa troupe le joignirent: & en meſme temps il parut au coin d'un bois, cent lances Eſpagnolles en deux troupes avec chacune une cornette de carabins, leſquelles ayans deſcouvert le Baron de Biron, partirent incontinent pour le charger; ce que Sa Majeſté voyant, fit advancer le ſieur de Charmont avec vingt chevaux pour le renforcer; mais ledit ſieur de Biron fit à l'inſtant une ſi rude charge à ceux qui venoient pour le combattre, qu'il leur fit tourner la teſte juſques à leur gros qui eſtoit de ſix vingts lances, mené par Georges Bate qui faiſoit la retraite; leſquels tous enſemble revindrent à la charge: mais parce que le cheval dudit ſieur Baron de Biron avoit eſté bleſſé en ceſte charge, le Roy s'advança, & ralliant ceux qui s'eſtoient ſeparez, fit une charge ſi furieuſe à toute ceſte arriere-garde, qu'elle ſe plia, & ſe ſauva à toute bride, laiſſant leurs morts tous armez ſur la place, & quelques chariots. Le Roy

n'ayant pas toute ſa cavalerie avec luy (pour ce qu'elle n'avoit eſté ſi diligente que luy) les laiſſa aller, ſe contentant d'avoir empeſché le Duc de Parme de rien entreprendre en toute ſa retraite, & l'ayant contraint de loger ſi ſerré, & faire de ſi grandes journées, qu'il laiſſa une grande file de ceux qui ne pouvoient marcher ſi legerement que luy, avec beaucoup de bagage, qui demeura à la mercy des payſans. 1590.

Après cela Sa Majeſté s'en alla faire ſon entrée à Saint-Quentin où il fuſt receu avec une grande allegreſſe des habitans. Le 10 Décembre il y receut les nouvelles comme la ville de Corbie, diſtante de trois lieues d'Amiens, avoit eſté ſurprinſe dez la pointe du jour, avec un petard & une eſcalade, par les ſieurs de Humieres, de la Boiſſiere & de Parabelle. Le ſieur de Bellefourier qui commandoit dans ceſte place pour l'Union, y fuſt tué, en combattant, avec la pluſpart de la garniſon, ſans perte que de deux Royaux. On trouva dans ceſte place deux gros canons, deux coulevrines & pluſieurs autres pieces montées ſur roues, avec une grande quantité de munitions & de vivres.

Le Duc de Parme, arrivé aux frontieres de Flandres, fit aſſembler les troupes qu'il avoit deſtinées pour demeurer avec le Duc de Mayenne; ſçavoir, le Terzo des Italiens & autres compa-

1590. gnies, tant d'infanterie que de cavalerie : puis ayant fait appeller auprès de luy les Capitaines & gens de commandement, il leur dit devant Monſieur de Mayenne & les Seigneurs François du party de l'Union qui l'accompagnoient, *Je ne vous appelle point icy pour vous ramentevoir les grandes louanges que vous avez acquiſes d'avoir delivré Paris d'un très-grand ſiege, ny pour tant de braves exploicts militaires dont vous eſtes venu à voſtre honneur; mais ſeulement pour vous prier de conſerver l'honneur que vous avez acquis, en continuant le ſervice que vous devez à Dieu, à l'Egliſe Romaine & au Roy Catholique voſtre ſouverain Seigneur. Je ne doute point qu'en peu de temps vous ne remettiez la France en liberté ſous l'obéiſſance du Saint Siege Apoſtolique, dont vous recevrez de Dieu & des hommes le juſte guerdon de vos labeurs. Mais ſi dans le Printemps vous n'aviez achevé ceſte guerre contre l'hereſie, ſoyez aſſeurez que vous ne manquerez point de ſecours, & s'il eſt beſoin que je revienne encor en perſonne, je ne ferai faute de m'y acheminer, vous aſſeurant qu'il n'y a choſe que Sa Majeſté Catholique deſire plus que de voir durant ſa vie exterminer l'hereſie & les heretiques, contre leſquels pour le devoir de ſa dignité, il eſt reſolu de deſpendre tous ſes moyens, & employer to tes ſes forces & toute ſa puiſſance.* Puis ſe retournant vers le Duc de Mayenne & les

Seigneurs François, il leur recommanda ſes gens 1592.
de guerre avec de belles paroles : il faiſoit toutes ces choſes à deſſein, affin que ceux qui eſtoient avec le Duc de Mayenne eſtans retournez aux villes de l'Union, aſſeuraſſent ceux de leur party, que l'Eſpagnol ne les ſecouroit que pour la ſeule occaſion de la Religion, & que par ce moyen ils ſe rendiſſent plus opiniaſtres contre leur Roy ; car il ne vouloit pas en ce commencement publier les plaintes des promeſſes que l'on luy avoit faites, de peur que toutes les villes de l'Union recognoiſſant la charité de l'Eſpagnol, & avec quels deſſeins il avoit entendu les ſecourir, ne ſongeaſſent à eux ; mais on tient qu'en traictant à part avec Monſieur de Mayenne, il luy conſeilla d'entretenir le Roy toujours par quelque ouverture de paix ou de trefve, & l'amuſer par ce moyen, affin de rendre les efforts de ſes armes inutiles durant l'Hyver ; car j'ay recognu, luy dit-il, au Prince de Bearn, qu'il uſe plus de botes que de ſouliers, & que l'on le ruinera pluſtoſt par dilayemens & temporiſemens, que non pas par la force. Le Duc de Mayenne fit practiquer depuis ce conſeil, & fit ouvrir pluſieurs paroles de paix, ce qui luy ſervit bien à raſſeurer & mettre ordre en beaucoup de villes de l'Union : ceux qui s'en meſlerent pour luy, luy furent fidelles : les Royaux qui conférerent avec eux les

1590. blaſmerent de peu de verité & d'affection à leur patrie; & eux trouverent leur excuſe ſur ce que ceux qui traictoient avec eux, eſtoient de la Religion pretenduë.

Ainſi le Duc de Parme s'achemina droit à Bruxelles, où il trouva que le Prince Maurice avoit en pluſieurs endroicts des Pays-bas repris pluſieurs places fortes. Affin de mieux entendre ce qui ſe paſſa en ces pays-là, il eſt beſoin de ſçavoir ce qui s'y eſtoit paſſé depuis la ſurpriſe de Breda par ledit ſieur Prince, ainſi qu'il a eſté dit ci-deſſus.

Après la reddition de Bergh, le Comte Charles de Mansfeldt vint à Anvers, d'où il partit le 10 de Mars, ſix jours après la ſurpriſe de Breda, affin d'empeſcher les courſes que faiſoient les gens des Eſtats en la campagne de Brabant; ce qu'ayant fait, il tourna droit avec toutes ſes troupes vers Stembergh, jugeant qu'en prenant ce lieu-là, il pourroit recouvrer Breda, pour ce que Gertruydemberghe tenoit pour l'Eſpagnol.

Stembergh eſtant peu fort, il luy fuſt incontinent rendu à diſcretion, & Mansfeldt, ſuivant ſon naturel (comme pluſieurs ont eſcrit, fit tailler toute la garniſon en pieces, & ſes ſoldats commirent là dedans une infinité de cruautez & de meſchancetez. De-là il alla aſſieger un fort dans

une iſle à l'orée de la mer & à la teſte de l'em- 1590.
boucheure de Stembergh, lequel pouvoit eſtre ſecouru à toutes marées par les Hollandois. Manſfeldt ayant battu ce fort cinq jours durant depuis le 8 de May, & voyant qu'il n'advançoit rien pour pouvoir donner un aſſaut, voulut paſſer le canal, & y conduire de l'artillerie ſur des barques qu'il fit très-bien armer pour ceſt effect : mais ſon deſſein ne luy reüſſit, à cauſe du flux de la mer, qui laiſſoit les environs de ceſte iſle (qui ne ſont que de très-dangereux mareſcages) comme à ſec. Toutesfois Charles de Mansfeldt ne ſe contentant de la premiere fois qu'il y avoit envoyé, voulut de rechef tenter de faire reüſſir ſon deſſein ; mais eſtant entré en une marée trois cents ſoldats Holandois dans ledit fort, avec deux pieces d'artillerie, les Eſpagnols qui s'approcherent avec leurs barques prez dudit fort, furent ſi bien ſaluez avec une infinité de canonnades & de feux artificiels, qu'il y en demeura plus d'une centaine de morts, entre leſquels eſtoient pluſieurs Capitaines de commandement. Mansfeldt, contraint de ſe retirer, cognoiſſant qu'il perdoit là ſon temps, abandonna Stembergh, changea ſon camp, & vint aux environs de Breda, faiſant ſemblant de l'aſſieger ; mais en effet, c'eſtoit pour la prendre par une intelligence qu'il avoit

1590. dedans, laquelle deſcouverte, il reſolut de ſe retirer du tout. En ſa retraicte la garniſon de Breda voulant l'attaquer par une ſortie qu'ils firent ſur ſa cavalerie, luy, ruzé, les fit entretenir en une eſcarmouche, cependant qu'il les faiſoit entourer, ce qui luy reuſſit tellement, que tout ce qui eſtoit ſorty de Breda, au nombre de plus de deux cents, furent taillez en pieces : de-là Mansfeldt s'en alla ez Duchez de Cleves & de Juiliers, où les ſiens firent une infinité d'hoſtilitez, & ſe fortifierent en pluſieurs endroits pour y faire leurs courſes plus à leur aiſe. De l'autre coſté Verdugo, Gouverneur de Groninghe avec nombre d'Eſpagnols, travailleterent infiniment le Dioceſe de Cologne. Toutes ces hoſtilitez faites par les Eſpagnols ſur les terres de l'Empire, furent occaſion d'une journée que les Princes Allemands tinrent à Cologne, où il ne fuſt rien reſolu. Du depuis il fuſt tenu encor une Diete à Francfort pour y remedier, ainſi que nous dirons cy-après.

Cependant le Prince Maurice avec les Eſtats qui ne vouloient point demeurer oiſifs, font leurs apreſts pour aſſieger Numeghe. Le Prince deſirant pluſtoſt la ſurprendre que de l'aſſieger, entreprit de la petarder ; & s'eſtant rendu ſecrettement à Tiel, il s'achemina de nuit à Numeghe ; &

mit à la porte de Hezel un petard long de deux brassées, fait de bois & entouré de fer; puis les siens s'estant retirez dix pas en arriere, il fit mettre le feu à la trainée de la poudre, qui devoit le mettre à la queuë du petard, ce qui ne reüssit selon leur desir; car soit ou pour l'humidité de la terre, ou pour autre occasion, il n'y eut que la poudre de la trainée qui prit feu alors. La flamme en estant veuë par les sentinelles, toute la ville fust incontinent en armes; ce que voyant le Prince & les siens se retirerent. Peu après leur retraicte le petard prit feu, & fit tel effect qu'il mit la porte par terre; de quoy les habitans etonnez se preparerent à deffendre l'entrée; mais ne voyant personne dehors que le petard, ils l'allerent querir, & reparerent incontinent la ruine qu'il avoit faite, puis rendirent graces à Dieu de les avoir delivrez de ce peril, & changerent leur crainte en allegresse, qui ne leur dura gueres, car le Prince, cinq jours après, ayant fait monter contremont le Rhin toutes ses forces, avec trente pieces d'artillerie, fit descendre ses gens en terre sans beaucoup d'empeschement, & battit ceste ville de treize pieces de canon. Le Duc de Parme, qui estoit encor à Condé, manda incontinent au Comte Charles de s'acheminer avec toutes ses troupes vers Numeghe, ce qu'il fit en diligence, 1590.

1590. Devant qu'il y fuſt, le Prince fuſt encor un mois ſans diſcontinuer ſon ſiege, où il faiſoit tirer des balles qui portoient du feu artificiel, leſquelles en tombant ſur le toit des maiſons y mettoient un tel feu, qu'il ne ſe pouvoit preſque eſteindre, ce qui cauſa de grandes ruines : bref ils battirent ſi bien la tour Saint-Eſtienne à coups de canon, qu'elle fuſt toute ruinée. Ledit Comte Charles arrivé près de Numeghe, renvitailla ſeulement la place, & y mit bonne garniſon ; car le combat luy eſtoit deffendu par le Duc de Parme. Le Prince Maurice voyant la longueur de ce ſiege ſe reſolut d'avoir ceſte ville d'une autre façon, & ayant fait paſſer ſon armée en la Betuve, vis-à-vis de Numeghe, il fit dreſſer le fort de Knotzembourg qu'il munit de bonne artillerie, d'où il faiſoit tirer continuellement contre la ville : Ce fort ayant eſté achevé par le Prince Maurice ſans aucun empeſchement, depuis qu'il eut commencé à le baſtir, a eſté la cauſe que l'Eſpagnol perdit Numeghe, ainſi que nous dirons cy-après : car il ne faut point douter que ſi on ne ruine ces forts dez leur commencement, que peu à peu ils ne deviennent imprenables, & produiſent des effets qui ne pourroient eſtre creus : or le Comte Charles avoit aſſez de forces pour empeſcher le Prince Maurice de le baſtir ; mais le Preſident Richardot revenu d'Eſ-

pagne apportant commandement exprès au Duc de Parme de paſſer en France, fuſt la cauſe que le Duc defendit audit Comte Charles de ne hazarder aucun combat, mais de renvitailler ſeulement Numeghe: ce fait, qu'il le vînt trouver en diligence; ce qu'il fit. 1590.

Le Prince & les Eſtats qui voyoient que l'Eſpagnol tournoit toutes ſes forces contre la France, réſolurent de ne laiſſer paſſer une ſi belle occaſion pour eux, ſans profiter: d'un coſté par mer, ils envoyerent au Roy très-Chreſtien quelques munitions de guerre, ſous la conduite de cinq de leurs navires, leſquelles arriverent à Dieppe, mais ſçachans que le navire du ſieur de Villars, Gouverneur du Havre de Grace pour l'Union eſtoit en mer, ils ſe mirent à la voyle du long des coſtes de la Normandie, où ils rencontrerent ledit navire monté de vingt-quatre pieces d'artillerie, de cent matelots, & de cent ſoldats: après avoir longuement combattu contre luy, & l'ayant gaigné, le feu s'y print ſi promptement, que les Hollandois n'eurent autre loiſir que d'en ſortir, car le navire & tout ce qui eſtoit dedans fuſt ſi haſtivement bruſlé que l'on n'en puſt rien ſauver: ils ne firent ce voyage ſans butiner auſſi quelques navires des villes du party de l'Union.

De l'autre coſté, le Prince Maurice voyant que

1590. le Comte Charles de Mansfeld avoit paſſé la Meuſe avec ſon armée pour aller trouver le Duc de Parme (lequel laiſſoit le Comte Pierre Erneſt de Mansfeldt pour commander ez Pays-bas en ſon abſcence, ſans beaucoup de forces) paſſa incontinent le Vahal, penſant attraper l'arriere-garde dudit Comte Charles : mais ce deſſein ne lui ayant ſuccédé, il tourna à droite, & le 1 Aouſt il alla aſſieger Doddedael, qu'il battit ſi furieuſement que les aſſiegez furent contraints de ſe rendre à luy, & à ſa diſcrétion : il pardonna à tout ce qui eſtoit dedans, & ne voulut pas que l'on y fiſt aucun tort : toutesfois il fit pendre le Gouverneur qui eſtoit dans ceſte place.

Le Prince ayant laiſſé une bonne garniſon au fort de Knotzembourg, vis-à-vis de Numeghe, il ſe mit en campagne avec toutes ſes troupes, & alla le long du Rhin & de la Meuſe, où il reprint pluſieurs chaſteaux & forts que les Eſpagnols y tenoient, entr'autres, en l'iſle de Bommel, les chaſteaux de Heel & de Hennel : en la Duché de Cleves, la ville & le chaſteau de Burich, à l'oppoſite de Vezel, & le fort de Grave, où ſouloient eſtre les Chartreux de Vezel : au Dioceſe de Coulogne, Lutkenhouen : puis fit raſer tous les forts que l'Eſpagnol avoit faits le long du Rhin ſur les terres de l'Empire.

Ayant paſſé ſon armée en Brabant, il print le 1590.
fort de Terrheyden à l'emboucheure de la riviere de Breda, celuy de Rooſendaël, & la ville de Steenbergh.

En ce meſme temps les garniſons de Breda & de Bèrgh ſur le Zoom firent pluſieurs courſes dans le pays de Campeine, prirent par eſcalade Tillemont en Brabant, qu'ils pillerent, puis l'abandonnerent.

En ce temps-là auſſi l'Eſpagnol avoit fait un fort joignant la ville de Hoy au pays de Liege, pour tenir la Meuſe en leur puiſſance, ce qui empeſchoit fort le trafic : le Prince, & les Eſtats, pour mettre ce fort par terre envoyerent huit cents ſoldats, leſquels ſommerent le Capitaine Grobendonc qui eſtoit dedans avec cent ſoldats, de ſe rendre à compoſition ſans attendre d'être forcé, ſinon qu'il n'y demeureroit homme en vie ; Grobendonc voyant l'ennemy ſi proche, ſans eſpérance de ſecours ſe rendit la vie ſauve, & ſortit avec les ſiens un baſton blanc au poing: les Hollandois après avoir abbattu le fort s'en retournerent chargez d'un grand butin.

En meſme temps les Zelandois eurent auſſi une entrepriſe ſur Dunkerke, qu'ils penſoient prendre d'eſcalade, mais eſtans partis trois mille hommes de pied & cent chevaux pour l'execution, le vent leur fuſt tellement contraire, que

1590. demeurans plus long-temps en mer, qu'ils ne devoient, ils furent descouverts par les Flamans; toutesfois estant descendus en terre, l'entrepreneur voulut monstrer au Comte de Solms, & au Chevalier Veer la facilité de son dessein : tous trois s'estant approchez du fossé, ils receurent chacun une arquebusade, & furent contraints de se rembarquer.

Les Espagnols d'autre costé penserent aussi surprendre Lochen avec trois chariots chargez de foin : le premier chariot estoit déja dans la ville, quand le portier voulant prendre du foin pour son droit, tira le pied d'un soldat : ce qui le fit à l'instant crier trahison, trahison : sur quoy tous les soldats sortirent des chariots, & avec les chartiers (qui estoient aussi des soldats desguisez) se ruërent sur le corps-de-garde qu'ils taillerent en pieces : mais l'alarme estant donnée vivement par la ville toute la garnison fust si diligente de se rendre à la porte, que les Espagnols furent repoulsez dehors, le pont-levis levé auparavant que l'embuscade de la cavalerie & de l'infanterie Espagnole y pussent arriver. L'entrepreneur y fust le premier tué.

Les bourgeois de Vanloo en Gueldre, se sentans oppressez de leur garnison qui estoit d'Italiens & d'Allemands, resolurent de s'en delivrer: & voyans que le sieur Bentink, leur Gouverneur, estoit

eſtoit abſent, ils dirent aux Allemands qu'ils 1599.
vouloient chaſſer les Italiens pour leurs inſolents deportements, & qu'ils ne deſiroient avoir que leſdits Allemands, leſquels ils entretiendroient mieux qu'ils n'eſtoient. Les Bourgeois ayant aſſeurance des Allemands qu'ils ne ſe banderoient contr'eux, & qu'ils ne les empeſcheroient de chaſſer les Italiens, ſe mirent en armes, commanderent aux Italiens de ſortir, ſinon qu'ils les tailleroient en pieces : les Italiens pour eſtre foibles, & voyant les Allemands ne ſe remuer point, obeyſſent & ſortent : mais quand le peuple les euſt veus ſortir, ils ſe tournerent auſſi vers les Allemands, leſquels ils firent deſloger à l'heure meſme avec la femme & toute la famille de Bentink : ſe voyans libres de leur garniſon, ils firent par lettres leurs excuſes au Comte Pierre Erneſt de Mansfeldt & au Conſeil d'Eſtat à Bruxelles, s'excuſant qu'ils avoient eſté contraints de ce faire pour les inſolents déportemens des gens de guerre, deſirans toutesfois vivre toujours ſous l'obeyſſance de l'Eſpagne.

La garniſon d'Oſtende auſſi en meſme-temps ſurprint la ville d'Oudembourg, près Bruges, où il y avoit quatre cents ſoldats : après l'avoir pillée, ils la bruſlerent.

Au mois de Décembre auſſi le Comte d'Everſtain, avec nombre de cavalerie alla faire une

1590. courſe dans le pays de Weſtphalie, où il pilla pluſieurs villages ez environs de Munſter & de Padebotne, & y commit de grandes hoſtillitez ſous un prétexte qu'il prit, que ceux de ces quartiers-là favoriſoient les Eſpagnols. D'autre coſté les Eſpagnols qui s'eſtoient mutinez à Herental, faiſoient auſſi des courſes & de grands ravages : & les Vrybuters des Eſtats (qui ſont ſoldats adventuriers ſans gages) firent auſſi des courſes en Brabant & en Flandres où ils firent de grandes hoſtilitez. Voylà comme les Pays-bas furent affligez de la guerre en ceſte année.

Si l'Eſpagnol a bien fait de laiſſer ainſi traiter ſes ſubjets, tandis que le Duc de Parme par ſon commandement alla en France ſecourir ceux de l'Union, contre leur Roy, j'en laiſſeray le jugement à un chacun : mais l'on peut dire, qu'outre les pertes qu'il fiſt ceſte année, celles qu'il fit l'an ſuivant des villes de Numeghe, Deventer & Zutphen (ainſi que nous dirons) ont eſté très-grandes, tellement que penſant faire Royne de France ſa fille l'Infante, ſur l'occaſion de la diviſion des François, il a perdu de bonnes & grandes villes, qu'il n'a peu recouvrer depuis, pour le loiſir que le Prince Maurice & les Eſtats ont eus de ſe fortifier pendant que ledit ſieur Roy d'Eſpagne tournoit ſes deſſeins contre la France. Or le Duc de Parme avoit reſpondu lors que le Roy l'envoya deffier à la bataille par

un heraut, *Qu'il eſtoit venu par le commandement du Roy d'Eſpagne, pour mettre fin aux guerres de France avant que d'en ſortir, & que s'il trouvoit que le chemin plus court pour y parvenir fuſt de donner une bataille au Roy, qu'il la luy donneroit, & le contraindroit de la recevoir, ou feroit ce qu'il luy ſembleroit pour le mieux.* S'il a eu la puiſſance d'executer ceſte reſponſe, il ſe peut juger par ce que deſſus, & par ce qu'en a dit l'Hiſtorien Campana qui a eſcrit du tout en ſa faveur en ces mots, *Approſſimandoſi il tempo che diſegnava il Duca di tornare in Fiandra eſſendo la ſua militia afflitta molto da malatie, & da careſtia di vettovaglie, & trovandoſi biſognoſo di denari, non havendo potuto Parigini riſtorargli in parte alcuna le ſpeſe fate in quelle ſpeditioni, ſollecitò la partita, & fece aviſato il Verdugo, che con 24 compagnie di fanteria, & ſei cornette di cavaleria andaſſe ad incontrarlo, percioche il Rè drizzatoſi à confini di Picardia, diſegnava di moleſtarlo al ritorno. Arrivato dunque à Bruſſelle, il quarto giorno di Decembre, con ſolo ſei mila di ſuoi, comminciò a dar ordine alle coſe di quei paeſi, ridotte in cattivo ſtato.* Voylà comme cet autheur teſmoigne que ce Duc fuſt contraint pour s'en retourner, non ſeulement de ſe faire accompagner du Duc de Mayenne, mais de mander encor des Pays-bas le Colonel Verdugo, craignant le Roy qui le pourſuivoit de 1590.

1590. ſi près en ſa retraite, que pluſieurs ont eſcrit, qu'il ne dormit point à ſon aiſe qu'il ne fuſt arrivé à Bruſſelles.

Nous avons dit ci-deſſus que le Pape Sixte mourut le 27 Aouſt, que le ſiege fuſt vacquant dix-huit jours; & qu'Urbain ſeptieme fuſt eſlu Pape, lequel mourut le treïzieſme jour de ſon Pontificat, au regret de pluſieurs, qui eſpéroient que pour ce qu'il eſtoit perſonnage de bonne vie, & bien entendu ès affaires publiques il reſtaureroit l'eſtat Eccléſiaſtique. Auparavant ſon eſlection on le nommoit Jean-Baptiſte Caſtaigne, Cardinal de Saint-Marcel, il eſtoit Romain de Nation, & avoit durant ſa vie exercé pluſieurs belles charges & demeuré ſept ans Nonce en la Cour d'Eſpagne. Il ſe propoſoit de faire beaucoup de belles choſes, mais le ſecond jour de ſon Pontificat il tomba malade, dont il mourut peu de jours après. L'Italie, depuis la mort de Sixte V avoit eſté grandement travaillée des Bannis & de la famille; après la mort d'Urbain elle le fuſt encore plus, ainſi que nous dirons l'an ſuyvant en traitant de l'exécution à mort d'Alphonſe Picolomini, chef d'iceux. Après la mort d'Urbain le ſiege vacqua deux mois & neuf jours.

Le huitieme jour de Décembre le Cardinal Nicolas Sfondrate, Milanois après avoir eſté eſleu au Conclave, fut couronné ſur la montée de Saint Pierre, & ſe fit appeller Gregoire quator-

zieſme : le Jeudy enſuivant il alla prendre poſ- 1590.
ſeſſion à Saint Jean de Latran, ſelon la maniere accouſtumée ; mais avec une extraordinaire allegreſſe du peuple de Rome, car depuis Saint Pierre juſques à Saint Jean de Latran ce n'eſtoit que peintures exquiſes & riches tapiſſeries : devant Sa Sainteté marchoient à pied une quantité de jeunes Gentils-hommes veſtus de pluſieurs livrées : il eſtoit accompagné de grand nombre de Prelats, & de cinquante Gentils-hommes Romains, les chevaux deſquels eſtoient couverts de velours noir. On luy dreſſa auſſi un arc triomphal à l'entrée du Capitole avec pluſieurs belles inſcriptions. Sa Sainteté fuſt incontinent circonvenuë des Miniſtres d'Eſpagne, & des Agents de l'Union, tellement que durant ſon Pontificat, les Catholiques Royaux en France ne le recognurent point, & diſoient de luy qu'il eſtoit partial, & non pere : bien qu'il fuſt Milanois : ce qui en advint nous le dirons l'an ſuyvant. Voyons maintenant les entrepriſes que fit le Duc de Savoye en ceſte année.

Nous avons dit que ce Prince vouloit faire ſes affaires à part, & prendre en France ce qu'il luy venoit à bienſeance : & que pour cet effet il avoit retiré toutes ſes troupes des environs de Geneve & avoit bloqué ceſte ville par les trois forts, de Sainte Catherine, Verſoy & la Baſtie, affin d'employer ſes forces en Provence & en Dauphiné ;

1590. mais ceux de Geneve prindrent peu après le fort de Verſoy avec cinq canons qui eſtoient dedans, & celuy de la Baſtie; leſquels ils bruſlerent & deſmolirent : tellement qu'il ne luy reſta que celuy de Sainte Catherine : peu après il perdit auſſi le fort du pas de la Cluſe, que ceux de Geneve receurent à compoſition.

Pour empeſcher les heureux progrez de ceux de Geneve, le Duc envoya le ſieur D. Amedée Baſtard de Savoye avec de belles troupes, lequel reprint incontinent ledit fort de la Cluſe, & les contraignit de ſe retirer viſtement en leur ville. Puis reprinit tout le Bailliage de Gez, & pourſuivant ſa pointe ſe logea ez environs de Geneve en intention de la reduire à l'extremité. Il ſe fit entr'eux pluſieurs charges & rencontres : auſquelles les Savoyards furent quelquesfois victorieux, d'autres fois vaincus : bref, ce n'eſtoit que bruſlements & hoſtilitez barbares tant d'une part que d'autre.

Dom Amedée ayant reſolu d'avoir Geneve par la famine, ſe tint durant le mois de Juillet dans le Bailliage de Gez avec cinq cents chevaux, & deux mille fantaſſins, & poſa ſes corps de garde à une lieuë de Geneve en divers villages ſur les advenuës, pour avoir tout le pays libre, affin d'en recueillir toutes les moiſſons, & fit venir pour cet effet pluſieurs païſans de divers endroits. Or il y avoit dans Geneve aſſez de bons ſoldats, mais ils n'avoient point de chef experimenté au fait de la

guerre, car le ſieur de Lurbigny & ſon ſergent major, qui avoient accouſtumé de les y mener, eſtoient au lit bleſſez: ſi bien que les Savoyards y faiſoient ce qu'ils deſiroient. Le ſeptieſme Juillet Dom Amedée ſçachant que ceux de Geneve eſtoient prompts aux ſorties, il mit pluſieurs eſcadrons de cavalerie & d'infanterie en embuſcade à demy-quart de lieuë de leur ville, en un lieu fort advantageux pour ſa cavalerie: auſſi-toſt qu'il y fuſt il fit inveſtir une compagnie de pietons, qui eſtoit ſortie pour favoriſer quelques-uns qui alloient moiſſonner, & quand & quand fit approcher quelques cavaliers à deſcouvert qui allerent enlever du beſtail & tirer chacun un coup de piſtolet fort proche de la ville, dont ils tuerent trois habitans: à ce bruit l'alarme ſe donna, & les Savoyards ſe retirerent en leur embuſcade: ceux de Geneve advertis que leur compagnie de pietons eſtoit inveſtie, ſortirent pour les ſecourir, les uns à pied, les autres à cheval, tous à la deſbandade & ſans beaucoup de conduite, comme font ordinairement les peuples d'une ville: quelques heureux ſuccez qu'ils avoient eus les jours precedents ſur les Savoyards leur faiſoient faire ceſte temerité: ainſi, toutes les troupes ſorties de Geneve s'arreſterent à l'entrée de la plaine, qui eſtoit entre les Savoyards & la ville, & ſans conſiderer la difficulté du retour, 1590.

1590. coururent droit contre leurs ennemis, lesquels les ayans attirez au bout de la plaine, firent durer l'escarmouche quelques trois quarts d'heure, jusques à ce qu'ils eurent vus qu'il estoit temps de les charger, ce qu'ils firent en un instant, & toute la cavalerie de Savoye vint fondre sur celle de Geneve, laquelle se voyant trop foible, fust contrainte de prendre la fuite & se retirer, abandonnant les gens de pied qui furent incontinent rompus: ceux qui se peurent sauver dans la ville s'estimerent heureux, car il en demeura plus de trois cents sur la place, entre lesquels il y avoit six vingts bourgeois: un grand nombre de blessez qui moururent presque tous, & fort peu de prisonniers: ceste desfaite fit que les Savoyards acheverent les moissons tout à leur ayse, ruinerent tous les pays circonvoisins de Geneve, & eurent esperance de se rendre bientost maistres de ceste ville, & reduire les habitans de Geneve à la disette & à la mort continuelle.

Après qu'Amedée eut fait faire la moisson dans le Bailliage de Gez, & qu'il y eust fait faire un degast general, il alla passer le Rosne avec toutes ses troupes plus bas que le fort de la Cluse, & se vint loger en l'autre estendue de pays entre Sessel & Geneve, où après que ses troupes y eurent sejourné quelques temps, il les mit en garnison, & laissa le Baron d'Armanse, lieutenant du Duc ez pays de Thonon & de Chablais

pour leur commander & endommager ceux de Geneve le plus qu'il pourroit. 1590.

Mais ceux de Geneve ſe voyans ſi fort preſſez, & ayans reçeu coup ſur coup tant d'infortunes, eurent recours à leurs alliez : ils ne manquoient point de courage, mais ils avoient beſoin de perſonnes experimentées à la guerre, le premier qui fuſt à leur ſecours ce fuſt Guillaume de Clugny, Baron de Conforgien, lequel y arriva le 23 Aouſt : peu après ſon arrivée ils firent quelques ſorties par terre, & ſur le Lac avec leurs fregates, eſcumans quelques proyes, & aſſeurans le commerce aux barques & bateaux qui venoient d'ordinaire en leur ville.

Raſſeurez peu à peu ſous la conduite de ce Baron, ils entreprirent de faire vendanges, puis qu'ils n'avoient peu faire la moiſſon, les Savoyards qui ne manquoient point d'eſpions dans ceſte ville, en furent incontinent advertis : le Baron d'Armanſe convoqua toutes les garniſons voiſines, affin de les en empeſcher : d'autre coſté le Baron de Conforgien fit preparer ceux de Geneve pour ſortir à la campagne, faire vendanges à main armée.

Le dixſeptieſme Septembre entre ſept & huit heures du matin les compagnies de Geneve ſortirent de la ville conduiſans quantité de tonneaux & charettes, & menerent avec eux force payſans & les domeſtiques de l'Hoſpital : tous ſans aucune rencontre arriverent juſques à un

1590. vignoble à demy-lieue de Bonne, où ils emplirent leurs tonneaux, & chargerent leurs charettes : mais ainſi qu'ils ſe diſpoſoient à la retraite, le Baron d'Armanſe qui avoit eſté adverty de leur ſortie, vint avec ſes troupes ſi à couvert qu'il ſe ſaiſit des advenues, logea dans un moulin quatre-vingts mouſquetaires, diſpoſa ſes gens en pluſieurs embuſcades, & ſe plaça ſur les coſtaux pour empeſcher la retraite de ceux de Geneve, que le Baron de Conforgien conduiſoit, lequel eſtant adverty que les Savoyards paroiſſoient en trois eſcadrons de lanciers, mit en ordre ſa troupe qui eſtoit de cent cinquante fantaſſins & de cent trente cavaliers, & les ayant exhortez au combat, envoya attaquer le moulin par quelques eſcarmoucheurs ſuivis de cinquante bons ſoldats, leſquels donnerent à teſte baiſſée vers le moulin à travers les arquebuſades, & firent ſi bien qu'ils le gaignerent, & tuerent tout ce qui ſe trouva devant eux. Cependant Conforgien avoit envoyé trente cavaliers pour recognoiſtre ce qui eſtoit au-deſſus du coſtau : mais auſſi-toſt qu'ils eurent deſcouvert la cavalerie des Savoyards, ils tournerent vers Bonne : le Baron d'Armanſe les laiſſa fuyr les tenans comme perdus, & cependant il fit advancer une troupe de lanciers pour rompre une compagnie d'argoulets : la meſlée fuſt lors grande & en divers endroits, car ces trente cavaliers de Geneve revenus au combat pour ſouſ-

tenir les argoulets, enfoncerent par les flancs 1590.
un eſcadron de Savoyards : d'autre coſté Conforgien ayant diſpoſé des mouſquetaires en une embuſcade : fit faire une ſalve ſi rude à un autre eſcadron de lanciers qui le venoient charger, que ceux-cy s'eſcarterent incontinent après en avoir veu tomber nombre d'entr'eux, puis les deux gros de cavalerie, tant de party que d'autre ſe vindrent à rencontrer fort furieuſement : mais les Savoyards ſans beaucoup s'opiniaſtrer plierent & ſe retirerent, laiſſans leurs fantaſſins à la diſcretion de leurs ennemis, auſquels ils trouverent peu de miſericorde. Ce combat dura depuis midy, juſques à trois heures ; trois cents Savoyards y demeurerent tuez ſur la place: plus de cent bleſſez, dont peu reſchapperent : ceux de Geneve eſtans demeurez victorieux emmenerent ce qu'ils avoient vendangé avec les deſpouilles des Savoyards dans leur ville. Auſſi l'on diſoit lors, qu'ils avoient eſté victorieux en leurs vendanges, & avoient perdu en leurs moiſſons.

Cela pourtant les encouragea beaucoup, & firent depuis pluſieurs petites ſorties, où ils demeurerent quelques fois victorieux, & gaignerent quelques butins : mais la cherté durant ceſt hiver y fuſt grande, & les payſans qui s'y eſtoient retirez, endurerent beaucoup d'incommoditez, juſques ſur la fin de ceſte année que Monſieur de Sancy alla par le commandement du Roy

1590. pour lever des Suiſſes, & faire la guerre en Savoye : ce qui en advint nous le dirons l'an ſuyvant.

En Dauphiné ceux de Grenoble s'eſtans declarez du party de l'Union, le ſieur Deſdiguieres fit fortifier le Chaſteau de Mont-Benault qui n'en eſt qu'à une lieue, & quelques autres petits forts pour tenir Grenoble comme aſſiegée : mais cependant que ledit ſieur Deſdiguieres s'eſtoit eſloigné des environs de Grenoble pour d'autres entrepriſes, ceux du Parlement qui eſtoient demeurez dedans avec les habitans furent ſollicitez par les partiſans du Duc qui eſtoient dans ceſte ville de ſe reſſouvenir des offres & promeſſes qu'il leur avoit envoyé faire après la mort du Roy ; ce qui fuſt cauſe qu'ils l'envoyerent prier de les venir delivrer de la ſubjection de Montbenaut, & qu'ils l'aſſiſteroient d'artillerie, munitions & vivres : le Duc à leur priere envoya Antoine Olivera avec nombre de cavalerie & infanterie, lequel aſſiſté de ceux de Grenoble battit & prit Montbenaut, & l'accommoda très-bien, & y mit bonne garniſon pour ledit Duc de Savoye : tellement que ceux de Grenoble qui penſoient que ce Duc les ſecouruſt pour le ſeul ſubjet de la Religion Catholique, & qu'après avoir pris ce fort, il le leur remettroit entre les mains, ſe trouverent deçeus & reduits comme une gaufre entre deux fers, aſſavoir entre les

Savoyards, & le ſieur Deſdiguieres, & demeu- 1590.
rerent près de huit mois en ceſt eſtat.

Durant ceſte année il ſe fit auſſi pluſieurs entrepriſes en Dauphiné tant par le Marquis de S. Sorlin, qui gouvernoit Lyon pour l'Union en l'abſence de ſon frere le Duc de Nemours; que par le Colonel Alfonce d'Ornano & par le ſieur Deſdiguieres, pour le party royal. La ville de Vienne tenoit pour le Roy, le Marquis de Saint Sorlin penſoit la ſurprendre; mais ſon entrepriſe eſtant deſcouverte, il ſe retira vers Lyon: le Colonel & Deſdiguieres accoururent à Vienne advertis de l'entrepriſe, mais ledit ſieur Marquis retiré, ils allerent deſnicher ceux de l'Union qui eſtoient dans le Pont de Beauvoiſin, & dans S. Laurent du Pont. Ledit ſieur Colonel voulant recognoiſtre, les troupes dudit Marquis, tomba en une embuſcade que luy avoit dreſſée le Baron de Seneſcey, où après un long combat il demeura priſonnier dudit Baron, & luy paya depuis quarante mille eſcus de rançon. Deſdiguieres pourſuivant la guerre s'empara de Briançon, & Dexilles, entreprit ſur la Savoye, & chaſſa du Dauphiné le party de l'Union, fors de Grenoble, laquelle toutesfois il reçeut à compoſition au commencement de l'année ſuivante, ainſi que nous dirons.

Le Duc de Savoye en ceſte année jeta ſes principaux deſſeins ſur la Provence où, comme

1590. nous avons dit, Monſieur de la Valette, eſtoit gouverneur pour le Roy, & y tenoit quelques places fortes, & non pas les principales villes. Au commencement de ceſte année il ſe fit pluſieurs courſes, ſurpriſes & rencontres, auſquelles comme il advient aux guerres civiles, ceux qui eſtoient victorieux en une charge, eſtoient deffaits en une autre puis après. Mais il faut noter que la Provence fuſt la premiere province qui ſe diviſa en trois partys, ſçavoir, celuy du Roy que tenoit le ſieur de la Valette, celuy du party de l'Union qui ſe ſepara en deux, les uns tenans pour Monſieur de Carſes qui avoit eſpouſé la fille de Madame la Ducheſſe de Mayenne: & les autres pour le Duc de Savoye qui eſtoit ſouſtenu de Madame la Comteſſe de Saux & de pluſieurs Provençaux ſes partiſans. Or le Duc de Savoye qui deſiroit ſurtout s'impatroniſer de ceſte Province s'en approcha, & envoya (comme nous avons dit) à ſes partiſans quelque ſecours. Le Gouverneur d'Antibe qui en eſtoit l'un, mit ſes troupes à la campagne, ſous la conduite de ſon fils, affin d'endommager les Royaux: mais le ſieur de la Valette dreſſa une embuſcade à toutes ces troupes leſquelles furent miſes en pieces avec leur conducteur.

Au commencement d'Octobre le Duc de Savoye fit ſurprendre la ville de Frejus, où il y a Eveſché, & eſt ſituée ſur le bord de la mer de

Provence. Anciennement ceſte ville s'appelloit *Forum Julii.* Le Duc l'ayant ſurprinſe il y fit mettre une bonne garniſon d'Eſpagnols : les Sieurs de la Valette & Deſdiguieres, qui avoient eſté advertis qu'il venoit en Provence, s'acheminerent incontinent, tant pour luy en empeſcher l'entrée, que pour ſecourir ceſte ville ; mais ils y arriverent trop tard. Ayant eſté adverris que le Duc de Savoye eſtoit à la campagne, ils allerent le rencontrer, & chargerent ſi rudement ſes troupes, qu'ils luy taillerent en pieces ſept cents fantaſſins & deux cents hommes d'armes. Tout ce que le Duc put faire, fuſt de ſe ſauver à Nice, d'où il manda en Piedmont nouvelles forces qu'il receut incontinent avec pluſieurs compagnies d'infanterie, tant Eſpagnols que Neapolitains : puis eſtant ſorty de Nice il entra dans la Provence pour y faire la guerre aux Royaux. En ce temps-là il advint que Monſieur de Carſes, aſſiegeant Salon de Craux, fuſt desfait par Monſieur de la Valette, & contraint de ſe ſauver à Aix, où le Parlement & pluſieurs du Clergé, de la Nobleſſe & du Peuple, voyant ſon infortune, ſe reſolurent de prendre pour leur protecteur le Duc de Savoye qui avoit de longue main practiqué ce tiltre : les infortunes du ſieur de Carſes, luy ſervirent de planche pour l'obtenir. Carſes & aucuns de la Nobleſſe, voyant que ceux d'Aix avoient envoyé l'Eveſque de Ries, le ſieur Dampus & l'Advocat 1590.

1590. Fabrique, prier le Duc de s'acheminer en leur ville, ils se retirerent en leurs chasteaux & forteresses, resolus de n'obeir au Duc de Savoye.

Sur le commencement du mois de Novembre le Duc ayant receu lesdits Deputez d'Aix, & leur ayant dit qu'il n'avoit pris les armes que pour conserver la Religion Catholique Romaine en ceste province là, il leur promit de s'acheminer à Aix. Ayant assemblé ses troupes, il partit de Morti & vint à Frejus, où il fust deux jours: da-là il arriva à Draguignan où ce peuple le receut comme s'il eust esté leur Roy, & luy firent deux arcs triomphaux, où ils luy mirent, pour luy complaire, des inscriptions suivant ses pretentions. Au premier il y avoit, *De fructu matris tuæ ponam super sedem tuam*, affin de donner à entendre qu'il estoit fils de la fille du Roy François premier, & qu'à cause de sa mere il seroit leur Souverain Seigneur. En l'autre il y avoit, *Non est alius qui pugnet pro nobis.* Cestuy-cy fust mis pour monstrer qu'ils ne vouloient point du Comte de Carses qui se disoit Gouverneur pour l'Union en ceste Province: mais du depuis, sur le succez des affaires, les Royaux en firent une allusion, & dirent que les Ligueurs avoient prophetizé, que Dieu n'estoit point pour eux, & qu'il n'y avoit que ce Duc, lequel ne garda pas aussi long-temps la bienveillance de ce peuple volage

&

& ſubjet à changer ſelon les occurrences. En ceſte entrée ils firent crier aux petits enfans, *vive la Meſſe, vive ſon alteẓẓe, & ſoit chaſſé la Valette.* 1592.

Le Duc party de Draguignan alla recevoir Lorgere qui fuſt abandonnée par les Royaux; Puis le quatrieſme Novembre il arriva à Aix; où le Parlement, le Clergé, la Nobleſſe & la maiſon de Ville allerent au devant de luy. Il y fuſt receu avec des Harangues, tous l'appellerent le Deffenſeur de la Religion; mais quand ils luy préſenterent le Dais pour le porter ſur lui, il le refuſa; car il cognut (comme il eſt Prince prudent) que tout cela n'étoit qu'une violence de peuple, & que les affaires ſe changeant cela lui pourroit tourner à dériſion. Bref ceux d'Aix le receurent avec un grand honneur, le firent paſſer ſous un arc triomphal, & fuſt conduit juſques à la grande égliſe, avec une grande multitude de peuple.

Le troiſieſme jour après ſon entrée il alla au Parlement où l'Advocat général fit ſelon le deſir dudit Duc une harangue en ſa louange, & de ſes prédéceſſeurs Ducs de Savoye, après laquelle il fuſt déclaré Protecteur de toute la Provence. Du depuis tous les ordres de la ville chacun en particulier l'allerent ſaluër & luy baiſer les mains. Pluſieurs villes envoyerent auſſi le recognoiſtre; les Marſeillois députerent de leurs citoyens pour le prier de venir auſſi en leur ville, mais le ſieur

1590. de la Valette & les Royaux qui tenoient la campagne l'en garderent de ne ſortir d'Aix tout le reſte de l'année, & juſques à ce qu'il euſt receu du renfort que luy envoya le Duc de Terranova, gouverneur de Milan. Nous dirons l'an ſuivant ſon arrivée à Marſeille & ſon voyage d'Eſpagne.

Le Roy avoit envoyé en Auvergne Monſieur le Grand-Prieur, baſtard de France, où il arriva au mois de Juillet, il ſe fit appeller Comte d'Auvergne & de Clermont, ſuivant une donation que lui en avoit faite la Royne Catherine de Médicis peu de jours auparavant ſa mort, il mit le ſiege devant Vici, mais le Marquis de Saint Sorlin s'y acheminant pour le ſecourir, il ſe retira & depuis ils firent une treſve entr'eux pour quatre mois.

Monſieur le Prince de Conty eſtant de retour à Tours du ſiege de Paris, ſuyvant le commandement du Roy, alla attaquer Savigny ſur Bray dont le ſieur de Peſcherey s'eſtoit ſaiſi, qu'il reprit incontinent; de-là il fiſt inveſtir la ville & le chaſteau de Lavardin dont le Vignau s'eſtoit encor emparé pour l'Union. Les ſieurs de Souvray, de la Rochepot, de Pouilly & pluſieurs autres Seigneurs ſe rendirent incontinent auprès dudit ſieur Prince : les pieces eſtans en batterie, l'on fit breſche laquelle ne ſe trouva raiſonnable, & faute de munitions il fallut tenir ce ſiege en longueur. Monſieur du Fargis qui y avoit amené trois com-

pagnies de ſa garniſon du Mans voulant recog- 1590.
noiſtre une tour où les ſiens avoient fait leurs approches, fuſt bleſſé d'une arquebuſade en la meſme jambe où il avoit eſté bleſſé à Bruſlon, qui luy fracaſſa tous les os, il fuſt conduit au Mans dans un brancard, mais il luy fallut couper la jambe en laquelle la gangrene ſe mit, dont il mourut c'eſtoit un brave & vaillant Seigneur & qui eſtoit pour parvenir par les armes aux plus grandes dignitez. Le Roy donna ſon gouvernement du Pays du Mayne à Monſieur de Laverdin, à préſent Mareſchal de France, qui eſtoit lors gouverneur dans S. Denis en France. Le ſiege de Laverdin continuant, le Viguau & les ſiens ſe deffendirent fort bien, la batterie recommencée contre le chaſteau, comme on eſtoit preſt d'aller à l'aſſaut, les aſſiégez capitulerent de ſe rendre s'ils n'eſtoient ſecourus dans un temps, ce temps expiré ils ſortirent armes & bagues ſauves, & furent conduits en lieu de ſeureté; ceſte place fuſt deſmantelée comme auſſi les chaſteaux de Montoire & de Savigny; de-là Monſieur le Prince mena ſon armée en Poitou, ainſi que nous dirons l'an ſuivant.

En divers autres endroits de la France, comme en la Bretagne, en Languedoc & en Gaſcongne, il ſe fit pluſieurs entrepriſes & exploits militaires, où ceux qui eſtoient un jour victorieux eſtoient le lendemain vaincus: ainſi qu'il advient aux guerres

1590. civiles : le Roy d'Eſpagne qui deſiroit mettre la guerre aux quatre coins de la France, envoya auſſi en Bretagne ſur la fin de ceſte année trois mille Eſpagnols au Duc de Mercœur, leſquels arriverent à Nantes, où ils eſtoient de long-temps attendus, car dez le mois d'Aouſt s'eſtans mis à la voile pour y venir, pluſieurs navires Anglois les ayans rencontrez ſur la coſte de Biſcaye, les attaquerent & les contraignirent de s'en retourner à Goraga. Du depuis rembarquez & le Duc de Mercœur les ayant receus il aſſeura ſes places, reprint la campagne, & ſe mit à faire la guerre aux Royaux. Pluſieurs ont eſcrit que l'Eſpagnol & le Duc avoient tous deux des pretentions ſur la Bretagne, celuy-là à cauſe de ſa fille, & celuy-cy à cauſe de ſa femme, & qu'ils s'accordoient bien enſemble pour en depoſſeder le Roy, qui en eſtoit le vray Seigneur : mais que quand il fuſt advenu que les Royaux euſſent eſté chaſſez de ceſte province-là, que puis après les Eſpagnols & le Duc fuſſent venus aux mains l'un contre l'autre pour ſavoir à qui elle demeureroit, & qu'il eſtoit impoſſible que la foibleſſe du Duc ne fuſt emportée par la force de l'Eſpagnol.

Dez le commencement de ceſte année, le Roy avoit declaré par Edit la guerre au Duc de Lorraine, & fait ſaiſir ce qui luy appartenoit en France, avec le revenu de l'Eveſché de Metz qui appartenoit à ſon fils : les garniſons de Metz, & les

Royaux de Langres firent en ceſte année une infi- 1594
nité de courſes, emmenant le beſtail juſques aux portes de Nancy : le peuple de Lorraine regrettoit infiniment que leur Duc ſe fuſt laiſſé aller à ſe partialiſer contre le Roy : toutesfois il leur falut ſouffrir. Pour faire la recolte, le Duc de Lorraine, & le ſieur de Soboles qui commandoit dans Metz, firent une trefve pour trois mois, pendant laquelle le Capitaine Saint Paul, qui alla reconduire le Legat Caëran ſur la frontiere, ſurprit Ville-Franche : Monſieur de Nevers y alla en diligence de Chaalons penſant la reprendre, mais Saint-Paul s'y eſtoit tellement fortifié qu'il fuſt contraint de s'en revenir à Chaalons.

L'Allemagne fuſt aſſez pacifique en ceſte année, excepté ez Circles de Weſtphale, & ez Duchez de Juillers & de Cleves, où les Eſpagnols d'un coſté, & les gens des Eſtats de l'autre, travailloient ces pays-là par priſes de villes, ſurpriſes de chaſteaux, conſtructions de forts, courſes & hoſtilitez. Au mois de May leſdits Circles s'aſſemblerent à Cologne, mais il n'y eut nulle reſolution : du depuis l'Archeveſque de Mayence, le Comte Palatin, le Duc de Juilliers, & autres Princes d'Allemagne, envoyerent leurs Ambaſſadeurs, tant au Duc de Parme à Bruxelles, qu'aux Eſtats à la Haye en Hollande : ils demanderent tant aux Eſpagnols qu'aux Hollandois, la conſervation de leurs anciennes alliances & amitiez, que les uns & les autres quittaſſent tout ce qu'ils tenoient &

1590. occupoient aux terres de l'Empire, & les rendiſſent à leurs vrais Seigneurs : & qu'ils n'euſſent plus à rien entreprendre n'y faire aucunes hoſtilitez ſur les terres de l'Empire. De ce que leur reſpondit le Duc de Parme, il ne s'en eſt rien veu eſcrit : mais la reſponſe des Eſtats fuſt imprimée, dans laquelle ils s'excuſerent, qu'ils n'eſtoient point les motifs de ces deſordres, ains l'Eſpagnol : qu'ils eſtoient tous preſts de rendre tout ce qu'ils occupoient de l'Empire, chacun à leur vray Seigneur, ne deſirans que bonne paix & amirié avec tous les Princes leurs voiſins : mais qu'ils les prioient de joindre leurs forces avec les leur pour enſemblement chaſſer l'Eſpagnol des terres de l'Empire. Les Allemands promirent de ſe mettre en armes pour ce faire : mais ſelon que ces Princes-là ne ſont ordinairement trop prompts de ſe mettre en campagne, les choſes demeurerent comme ils eſtoient, & les entrepriſes ſe continuerent de part & d'autre, juſques à ce qu'eſtans piquez d'avantage ils furent contraints de s'armer encor aſſez lentement, ainſi qu'il ſe peut voir à la ſuitte de ceſte hiſtoire, & en l'hiſtoire de la Paix.

Le Marquis de Baden, en une conference qui ſe fit entre les Peres Jeſuiſtes Piſtorius & Buſæus d'une part, & Smidelinus, Lutherien, d'autre, ayant recognu en ceſte conference que Smidelinus avoit allegué, que les Catholiques enſeignoient, qu'un homme ne pouvoit eſtre ſauvé par la ſeule mort de Chriſt, & diſoit, que cela eſtoit meſme

dans le Concile de Trente, lequel luy fuſt à 1590
l'inſtant apporté, affin qu'il monſtraſt le lieu où cela eſtoit, mais il ne puſt trouver aucun endroit pour prouver ſon dire : puis ayant auſſi allegué quelques paſſages du Maiſtre des Sentences, & d'autres Docteurs, leſquels les Peres Jeſuiſtes verifierent eſtre par luy faulſement alleguez, à la ſeule lecture des livres : de quoy il devint ſi confus, que ſur une excuſe qu'il trouva il fit rompre la conference : ce qu'ayant bien recognu ledit ſieur Marquis il ſe fit inſtruire par les ſuſdits Peres Jeſuiſtes, & abjura le Lutheraniſme, puis envoya demander abſolution à Sa Sainteté qui fit rendre loüanges à Dieu dans Rome pour la converſion de ce Seigneur.

En ceſte année mourut l'Archiduc Charles d'Auſtriche, fils du feu Empereur Ferdinand, & oncle de l'Empereur Rodolphe : durant ſa vie il avoit tant par ſes procedures, que par ſa valeur entretenu les frontieres voiſines du Turc, en paix, mais après ſa mort toutes choſes changerent en la Styrie & Carinthie, ainſi qu'il ſera dit ez années ſuivantes. Ce Prince avoit eſpouſé Marie de Baviere, de laquelle il eut onze enfans, deſquels il y en avoit quatre maſles, Ferdinand, Maximilian, Lupolde & Charles. Sa fille aiſnée aagée de dix-ſept ans fuſt mariée depuis à Sigiſmond, Roy de Pologne, pour confirmer d'avantage la paix entre les familles d'Auſtriche & de Suece : car les Princes Polonois eſtoient reſolus d'avoir la

1590. raiſon de ce que l'Archiduc Maximilian n'avoit voulu jurer la paix de Bithonie, & en vouloient venir aux armes : ce qui fuſt cauſe que l'Empereur envoya depuis en Pologne l'Eveſque de Vratiſlavie & Richard Stainer, leſquels furent receus fort favorablement du Roy, & leur ayda en ce qu'il puſt pour faire modifier quelques articles dudit traité de paix : & pratiquerent tant avec quelques Princes amys des deux coſtez, qu'ils unirent depuis ces deux puiſſantes familles par la ſuſdite alliance de mariage : affin d'oſter entr'eux toute ſource de guerre & querelles.

On delibera auſſi de renouveller l'alliance du Turc : le Baron Volfang Henry de Strein luy fuſt porter le preſent accouſtumé, ce que du depuis pour quelques occaſions on n'obſerva plus, & qui a eſté la cauſe que les ſubjets de l'Empereur ont depuis eu de ſi grandes guerres contre les Turcs.

La guerre entre le Turc & le Perſan ayant duré long-temps, tous deux deſirans de donner quelque repos à leurs ſubjets, de tant de ruines & de miſeres qu'ils avoient ſouffertes ; par la pratique de quelques-uns, le Sophi envoya un Prince Perſan à Conſtantinople, lequel fuſt honorablement receu d'Amurath : où après pluſieurs difficultez la trefve fuſt accordée entre les Turcs & les Perſans pour dix ans.

Fin du Tome cinquante-ſix.

604234

5790882